

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
FACULTÉ DES ARTS ET DES SCIENCES

LES VIOLENCES COLLECTIVES EN AFRIQUE

**THÈSE PRÉSENTÉE A LA FACULTÉ DES ÉTUDES SUPÉRIEURES
EN VUE DE L'OBTENTION DU GRADE DE PHILOSOPHIÆ DOCTOR
(Ph.D) EN SOCIOLOGIE**

DÉPARTEMENT DE SOCIOLOGIE

A. AMADOU. B. BARRY

NOVEMBRE 1997

© A. Amadou B. Barry



HM
15
U54
1998
v.001

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
FACULTÉ DES ARTS ET DES SCIENCES

LES VIOLENCES COLLECTIVES EN AFRIQUE

THÈSE PRÉSENTÉE À LA FACULTÉ DES ÉTUDES SUPÉRIEURES
EN VUE DE L'OBTENTION DU GRADE DE PHILOSOPHIE DOCTOR
(P.H.D.) EN SOCIOLOGIE

DÉPARTEMENT DE SOCIOLOGIE

A. AMADOU B. BARRY



NOVEMBRE 1997

© A. Amadou B. Barry

Université de Montréal
Faculté des études supérieures

Cette thèse intitulée:

Les violences collectives en Afrique
présentée par

A Amadou B BARRY

a été évaluée par un jury composé des personnes suivantes:

Nicole LAURIN	présidente du jury
Christopher McALL	directeur de recherche
Jean-Claude MULLER	membre du jury
Gérard BUAKASSA	examineur externe

Thèse acceptée le: 30 janvier 1998



Université de Montréal

Bibliothèque



Sommaire

Notre recherche porte sur les conflits ethniques en Afrique au sud du Sahara. Cette problématique de la violence, opposant des individus dont l'une des formes d'identification est ethnique, est très actuelle. Comment expliquer l'émergence de ces conflits dans les pays africains au sud du Sahara? Pourquoi ces conflits deviennent-ils ethniques? Tels furent au départ nos questions de recherche. Par la suite, et pour être en harmonie avec notre stratégie de recherche, nous nous sommes demandé pourquoi, par exemple, certains pays (en l'occurrence la Guinée) n'ont pas connu de conflits ethniques après l'indépendance. Cette interrogation est d'autant plus pertinente que la Guinée a connu des conflits ethniques avant l'indépendance et plusieurs tensions sociales liées à des tentatives réelles et/ou imaginaires de coup d'Etat.

L'étude part de deux hypothèses de travail. D'une part, que les violences collectives ne surviennent dans un pays que s'il y a exclusion du pouvoir des dirigeants d'un ou de plusieurs groupes ethniques et d'autre part, nous avons suggéré que le caractère ethnique des conflits s'explique par l'ethnicisation de la vie politique et économique. C'est-à-dire le fait que l'accession aux postes de responsabilité et aux biens rares se fait sur des critères ethniques.

Notre démarche méthodologique associe l'approche socio-historique globale à l'étude de cas. Elle se fonde - mais non exclusivement - sur des données documentaires. L'analyse socio-historique plus globale situe l'histoire de la Guinée (notre étude de cas) à travers celle de l'Afrique au sud du Sahara. Cette restitution socio-historique de l'Afrique au sud du

Sahara est complétée par la présentation des grandes périodes ayant marqué la construction de la Guinée indépendante. La situation économique et politique de la Guinée et surtout les événements du 3 avril 1984 et du 4 juillet 1985 font l'objet d'un examen détaillé.

Cette étude suggère que le contrôle de l'Etat est au coeur des conflits ethniques. Un Etat africain qui canalise, contrôle, oriente, distribue et gère l'essentiel de la richesse. Cette conclusion est fondée, en partie, sur le constat que les tensions sociales, prélude aux conflits ethniques, ne semblent survenir qu'au moment des mouvements de personnel au sommet de l'État (coup d'État, remaniement ministériel, élections législatives et présidentielles ou simples perspectives électorales). La thèse suggère aussi que derrière les conflits ethniques, il y a des acteurs (les entrepreneurs politiques) qui, d'une part, mobilisent, incitent, arment, financent les protagonistes et de l'autre, légitiment les actes de violence.

Le caractère ethnique des conflits résulterait d'une instrumentalisation des différences par des acteurs sociaux amenés à partager un même territoire et les ressources qui s'y trouvent. Pour s'approprier les ressources disponibles, les acteurs entreprennent des actions et développent des stratégies conduisant à la constitution de frontières, servant de moyen d'exclusion et d'inclusion. Ce caractère instrumental de l'ethnicité découle, selon nous, du fait que les cadres dirigeants ou aspirant à l'être sont en compétition pour l'accession et/ou la conservation du pouvoir étatique. Dans cette lutte, ils font appel à l'ethnicité des populations comme instrument de mobilisation sociale. Cette participation des groupes ethniques s'explique, en partie, par l'état de dépendance économique et intellectuelle (contrôle de l'information et des rapports avec les services) de la population qui ne peut accéder à la

"citoyenneté" que par le truchement des cadres. Elle s'explique aussi par la manipulation des sentiments ethniques par les acteurs politiques. Cette étude met donc en relief la manière dont l'ethnicité est utilisée par les acteurs pour susciter l'adhésion et le soutien d'un groupe ethnique et/ou d'une région. Une ethnicité que le système colonial avait déjà instrumentalisée durant l'occupation coloniale et que les acteurs locaux maintiennent et renforcent depuis l'avènement des indépendances africaines. Cette thèse suggère donc que les conflits, bien qu'opposant des individus dont l'une des formes d'identification est ethnique, ne se fondent pas sur des liens primordiaux opposant des groupes aux frontières immuables. Cette position fait que notre étude s'inscrit dans le courant constructiviste qui rejette le déterminisme biologique et/ou culturel.

Cette thèse est fondée sur une étude de cas. Elle est faite dans un souci de comparaison implicite entre la Guinée et les autres pays africains au sud du Sahara. Le cas guinéen est-il pertinent pour comprendre les conflits dans d'autres pays africains? Il est difficile de se prononcer de façon certaine. Cependant, notre étude suggère des pistes qui pourraient jeter de la lumière sur la compréhension de certains conflits ethniques en Afrique. Elle met, par exemple, au centre de l'investigation l'analyse des acteurs locaux en rapport au contrôle de l'État, une perspective qui semble judicieuse pour comprendre la nature des enjeux qui se cachent derrière les conflits ethniques. Mais par ce fait, elle laisse de côté d'autres pistes de réflexion comme le poids des ingérences extérieures dans la naissance et la poursuite des conflits ethniques. Dimension féconde si elle n'exclut pas les acteurs locaux de leur propre histoire. Quel que soit l'apport de notre étude à la compréhension de la situation prévalant dans d'autres pays africains, elle contribue, avant tout, à l'approfondissement de nos

connaissances d'un des pays les moins étudiés, en l'occurrence la Guinée. Elle suggère, cependant, que chaque pays doit être compris non seulement dans sa spécificité (en ce sens que le poids des différents facteurs varie en fonction du parcours tant colonial que de l'indépendance du pays); mais aussi en comparaison avec d'autres où l'accès aux ressources contrôlés par l'État a pris une coloration "ethnique" dans le contexte post-coloniale.

Table des Matières

Sommaire.....	II
Table des Matières	V
Liste des Abréviations.....	VIII
Remerciements.....	X
Introduction.....	1
Partie I: Le caractère ethnique des violences collectives en Afrique	8
Chapitre I: Problématique.....	8
1. 1 Nos objectifs de recherche.....	9
1. 2 Bref rappel de quelques conflits en Afrique	12
1. 3 Nos questions de recherche	18
1. 4 Nos hypothèses de recherche.....	18
1. 5 Démarche de recherche	19
1. 5.1 Type de recherche.....	20
1. 5.2 Différentes sources documentaires.....	22
Chapitre II: Les conflits ethniques africains: revue de la littérature	27
2. 1. État de la question sur les conflits "ethniques" en Afrique	27
2. 2. L'approche déterministe	29
2. 2. 1 Le tribalisme.....	30
2. 2. 2 La modernisation	32
2. 2. 3 Le primordialisme	35
2. 2. 4 Les explications psychologiques.....	38
2. 3 L'approche constructiviste.....	40
3. 1 Le courant factionnel.....	41
3. 2 Le courant critique.....	47
3. 3 Le paradigme marxiste.....	51
3. 3. 1 La variante centre/périphérie.....	52
3. 3. 2 La variante de la classe unique	54
2. 4 Synthèse des différents points de vue	57
Chapitre III: Ethnicité et exclusion: cadre théorique et discussions conceptuelles.....	60
3. 1 L'exclusion et la pauvreté.....	60
3. 1. 1 L'exclusion	61
3. 1. 2 La pauvreté	65
3. 1. 3 La pauvreté en Afrique.....	68
3. 2 L'ethnie.....	70
3. 3 Le groupe ethnique ou l'"ethnic group".....	75
3. 3 L'état actuel du débat sur l'ethnicité	77
3. 3. 1 Les points de convergence	78
3. 3. 2 Les points de divergence	80

Partie II: Le cas de la Guinée dans le contexte africain	87
Chapitre IV: Le contexte africain: la violence comme	
élément constitutif des États africains.....	88
4. 1 L'héritage précolonial.....	89
4. 2 La colonisation.....	93
4. 3 L'État-nation en Afrique.....	106
4. 4 Le parti unique	112
Chapitre V: La Guinée: le pays et son histoire	120
5. 1 Les données naturelles et le tableau ethnique	120
5. 2 La Basse Guinée ou Guinée Maritime	126
5. 3 La Moyenne Guinée ou Fouta Djalon	127
5. 4 La Haute Guinée	130
5. 5 La Guinée forestière	131
5. 6 Conakry	134
Chapitre VI: Aperçu historique de la Guinée	
indépendante.....	145
6. 1 Situation économique de la Guinée	145
6. 2 Histoire politique de la Guinée	159
6. 2. 1 La violence comme stratégie du pouvoir.....	174
6. 2. 2 Bref éclairage sur les événements	
du 3 avril 1984 au 5 juillet 1985	181
Chapitre VII: Occupation du pouvoir et appartenance	
ethnique en Guinée	185
7. 1 L'identification ethnique des individus.....	186
7. 2 L'armée nationale et son commandement.....	195
7. 3 L'administration, l'autre élément du pouvoir.....	203
Chapitre VIII: clientélisme, inégalité sociale	
et dépendance.....	209
8. 1 Le lien entre la pauvreté et la dépendance.....	209
8. 2 Les associations d'originaires	215
Chapitre IX: Le fondement de l'ethnicité en Guinée....	221
Partie III: De la Guinée à l'Afrique.....	237
Chapitre X: De l'absence de conflits ethniques	
en Guinée	237
10. 1 De l'absence de conflits ethniques en Guinée.....	237
10. 2 De la Guinée à l'Afrique.....	252
CONCLUSION.....	268
Rappel de la démarche.....	268
Les constats	271
Les perspectives de recherche	279
BIBLIOGRAPHIE	280

Liste des abréviations

AOF	Afrique occidentale française
BAG	Bloc africain de Guinée
BPN	Bureau politique national
CBG	Compagnie des bauxites de Guinée
CGCI	Comptoir guinéen du commerce extérieur
CGCE	Comptoir guinéen du commerce extérieur
CDEAO	Communauté des États de l'Afrique de l'ouest
CMRN	Comité militaire de redressement national
CMD	Corps et mission diplomatique
CNE	Conseil national d'État
CNTG	Confédération nationale des travailleurs de Guinée
GG	Garage du gouvernement
IT	Immatriculation temporaire
JRDA	Jeunesse du Rassemblement démocratique africain
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
OUA	Organisation de l'unité africaine
PASE	Programme d'ajustement sectoriel de l'éducation
PAIGC	Parti africain pour l'indépendance de la Guinée-Bissao et du Cap-vert

PDG	Parti démocratique de Guinée
PRA	Parti du regroupement africain
PRP	Parti du rassemblement et du peuple
PUP	Parti de l'unité et du progrès
RDA	Rassemblement démocratique africain
SCF	Société commerciale financière
SOGEL	Société guinéenne d'électricité
TNS	Taux net de scolarisation
UNR	Union nationale pour la République
URFG	Union révolutionnaire des femmes de Guinée
VA	Véhicule administratif

Remerciements

Pour accomplir cette étude, je n'ai cessé de solliciter, à plusieurs personnes, aide, compréhension et patience. Je veux transmettre mes remerciements à ces personnes qui ont contribué à la réalisation de ce projet:

à mon directeur de thèse, Christopher McAll, pour son encadrement rigoureux et sa constante disponibilité. Il a participé à l'élaboration, à la consolidation et, finalement, à l'heureux aboutissement de cette thèse: je lui en suis très reconnaissant;

à Nicole Laurin et J-C Muller, qui m'ont écouté et guidé dans l'étape cruciale des examens de synthèses, et Bernard Charles, dont la réflexion, la documentation et les travaux sur la Guinée ont servi de "fil conducteur" à ma propre recherche;

à l'ACDI et à son Programme de bourses de la francophonie pour l'appui financier qui nous a permis de venir au Canada et d'accomplir notre programme de doctorat;

à mon épouse, Binta Camara, pour son amour et son appui durant ces années de recherche et de rédaction; à ma mère, Diariou Daillo, pour ses peines matinales; à mon vieux père, Mamadou Kolon Barry , qui a été mon "phare" pour atteindre ce niveau de formation. C'est pourquoi je lui dédie cette thèse, en guise de reconnaissance pour l'effort qu'il a déployé durant mon enfance pour mon apprentissage de la "chose des blancs".

Tout en sollicitant l'indulgence de nos lecteurs, nous souhaitons que soient tenues pour nôtres les imperfections et les erreurs de cette thèse.

INTRODUCTION

Les études qui se sont intéressées à l'ethnicité en Afrique ont concentré leur questionnement, tantôt sur le poids de la colonisation dans la structuration ethnique, tantôt sur les relations multiples et ambiguës qu'entretiennent les nouveaux États-nations avec les différents groupes sociaux vivant à l'intérieur de leur espace territorial. Notre thèse s'inscrit dans la même trame en traitant, plus spécifiquement, des rapports conflictuels interethniques qui secouent plusieurs pays africains. Cette problématique de la violence dont la forme d'identification des acteurs est "ethnique" est devenue une des questions centrales du XXe siècle. Elle constitue en effet un enjeu de taille tant au niveau théorique que pratique.

Dans les années 60, l'espoir était énorme à travers le monde. La grande confrontation armée a laissé la place à la reconstruction et à l'expansion économique. Dans le tiers-monde, le processus de décolonisation s'accélère. Avec la hausse de la demande des matières premières, les nouveaux dirigeants croient la fin du sous-développement proche. Dans les cabinets ministériels, les projets s'accumulent et sur le terrain, les infrastructures se multiplient. Cette amélioration globale s'accompagne de la multiplication des emplois, surtout administratifs. Désormais tous ceux qui savent lire et écrire peuvent espérer obtenir une fonction administrative¹. Aujourd'hui, trente ans après les indépendances, le désenchantement des Africains est immense. À la pauvreté chronique se sont joints le sida, le sous-emploi et les guerres civiles. Alors que l'Afrique a

¹ C'est l'époque où l'Afrique attirait encore des investissements significatifs et une large aide publique de la part des puissances industrielles.

besoin de toutes ses ressources humaines, les uns (fils et filles) meurent au berceau, les autres de malnutrition ou/et de sida, et ceux qui s'en échappent meurent l'arme à la main. Et puis pour tous les autres, même ceux qui accèdent à l'enseignement supérieur, c'est le chômage en bout de ligne. Dans la plupart des pays, c'est la survie même de l'État qui est en cause. Depuis une dizaine d'années, l'Afrique est en voie de "clochardisation" en devenant un immense brasier. Du bord du fleuve Sénégal au lac Tanganyika, du delta du Nil au désert du Kalahari, les violences collectives entre des populations ayant la même citoyenneté n'ont jamais, dans la courte histoire de l'Afrique indépendante, fait autant de victimes ni touché autant de pays.

Sur le plan géographique, l'Afrique apparaît comme un bloc continental, lourd, massif, séparé de l'Amérique et de l'Asie par de vastes étendues maritimes. Du point de vue économique, l'Afrique subsaharienne en 1990, <<représente, sans l'Afrique du Sud, 10% de la population mondiale, 2% du PIB, 1.7% des exportations et moins de 1% de la valeur ajoutée industrielle du monde>> (OCDE, 1985). Quant au PIB ramené au nombre d'habitants, il a diminué - exemple unique au monde - de près de 10%, ces dix dernières années (F.M.I., 1995). Pour certains auteurs, ces éléments sont interreliés et s'influencent mutuellement. De Brie (1988) soutient que le blocage de l'accumulation résulte de la conjugaison de la prépondérance du secteur tertiaire et de la faiblesse du taux d'investissement qui a baissé d'un peu plus de 4% en une décennie (1980-1990). Le résultat de cette situation est l'accroissement de la pauvreté, la baisse de la production agricole et l'accroissement du taux de natalité (ibid.: 120:1995).

Cette thèse a pour cadre l'Afrique au sud du Sahara, c'est-à-dire de la Mauritanie au Soudan, du Tchad à la République Sud Africaine, soit 44 Etats reconnus sur le plan international. Elle a une double préoccupation qui se présente comme suit: d'une part, les causes des violences collectives dans les pays compris dans cet ensemble; et de l'autre, le caractère <<ethnique>> de ces conflits. En nous interrogeant de cette façon, notre prétention est d'obtenir des conclusions qui pourraient être pertinentes pour mieux comprendre ce qui se passe sur le continent. Cet espoir se fonde sur le fait que nous présumons que les pays africains au sud du Sahara partagent un grand nombre de caractéristiques: une relative communauté de destin historique, une situation économique semblable à plusieurs égards et une large identité dans la structure et les pratiques politiques, etc. Tous ces facteurs fondent, selon nous, l'unicité de l'Afrique au sud du Sahara, du moins en tant qu'objet de recherche. Néanmoins, nous convenons que pour construire cet objet de recherche, nous avons été amenés à simplifier à l'extrême des réalités bien plus complexes. Définir un ensemble géopolitique n'est toujours qu'une façon de voir les choses. Cela signifie que les pays mis ensemble ont entre eux des relations relativement importantes du fait de leur proximité géographique et des caractéristiques communes jugées significatives. C'est dire aussi que ces pays ont des problèmes assez comparables comme le sous-équipement, l'endettement, la sécheresse, et des ressemblances culturelles et économiques.

Cependant, cette thèse est fondée sur une étude de cas dans une perspective de comparaison implicite. Selon Oriol (1995) la comparaison est aux sciences sociales ce que l'expérimentation est aux sciences de la nature. Pour faire cette étude de cas, nous avons mené une recherche et une lecture documentaire relatives aux conflits "ethniques" en Afrique et à

travers le monde. Cette revue de la littérature a permis une vision globale sur le phénomène et de situer les cadres théoriques concurrents dans le domaine. Le fait d'être guinéen explique, en partie, notre choix de la Guinée comme cadre d'étude. Cependant, le choix de ce pays découle aussi de son histoire et de notre stratégie de recherche.² En effet, les dix dernières années qui ont précédé les indépendances des pays africains ont été marquées dans plusieurs territoires du sud du Sahara par la multiplication des violences. Cependant, l'intensité des incidents et leur extension sont, aux dires de plusieurs chercheurs, spécifiques à la Guinée³. En dépit de ce passé chargé de violence, la Guinée⁴ fait partie de ces quelques rares pays africains qui peuvent se prévaloir d'une absence de violence collective généralisée depuis son indépendance obtenue en 1958. Pourtant, le pays a connu plusieurs tensions sociales, notamment un débarquement militaire en novembre 1970 et la dénonciation régulière de complots suivie généralement de multiples arrestations (Rivière, 1973).

Comment expliquer l'absence de violences collectives dans un pays qui en a connues tant durant la colonisation? Comment expliquer que les tensions sociales qui ont émaillé la Guinée depuis son indépendance ne se soient jamais transformées en violences collectives?⁵ En modifiant ainsi notre première interrogation, notre thèse se propose d'examiner l'histoire de la Guinée indépendante (1958-1989)⁶ en général et, plus particulièrement,

² Cette stratégie est exposée à la sous-section I du chapitre II de cette thèse.

³ Pour ce qui concerne l'intensité de ces violences, on consultera la section II du chapitre V de la présente thèse; ou Charles (1990, p.361-373) et Suret-Canale (1990, p129-138).

⁴ Depuis quelques années, les chercheurs rapportent des violences sporadiques faisant parfois des centaines de morts entre des groupes ethniques guinéens. Voir par exemple, La Grange et al. (1990).

⁵ Une analyse même sommaire du début des violences collectives en Afrique fait ressortir presque toujours une tentative réelle ou supposée de prise du pouvoir. Cela a été le cas du Biafra, du Katanga, du Rwanda, du Burundi, etc.

⁶ En réalité, les deux dates de 1958 et 1989 sont des repères. La première correspond à l'accession du pays à la souveraineté internationale et la seconde (1989) marque la consolidation du régime de Lansana Conté.

un certain nombre d'événements (les coups d'État du 3 avril 1984 et du 4 juillet 1985) en République de Guinée et les multiples mutations, destitutions et promotions qui ont précédé et accompagné ces événements. Nous observerons ces remaniements et mutations comme une tentative pour certains d'accéder à/ou de maintenir une position de pouvoir. En procédant à une analyse de cet ensemble d'événements, nous visons à comprendre le ou les processus d'exclusion⁷ et les mécanismes de mise en chantier des violences collectives. Nous adoptons l'hypothèse que ces exclusions impliquent des processus de mise en marge qui ne peuvent être appréhendés que par l'analyse des rapports de pouvoir. Pouvoir qui est, dans le cas de l'Afrique, le principal moyen pour échapper à la pauvreté. En examinant le cas de la Guinée et en découvrant ce qui a "manqué" pour que les tensions sociales ne se transforment en violence collective, nous espérons jeter de la lumière sur les violences collectives dans d'autres pays africains.

Au plan méthodologique, cette recherche est de type documentaire. Les données proviennent de sources différentes: des sources primaires comme le Journal officiel, les journaux nationaux et étrangers, les tracts et les publications des ministères guinéens; des sources secondaires comme les monographies, les travaux thématiques et les travaux spécialisés. Notre analyse est à la fois diachronique et synchronique et se structurera autour d'une lecture socio-historique de l'Afrique en général et des événements d'avril 1984 et de juillet 1985 en Guinée.

⁷ Cette notion, complétée par la notion de pauvreté, fait l'objet d'une présentation dans la sous-section I de la section III du chapitre II.

Ces axes d'analyse que nous venons d'annoncer seront explicités dans notre texte à partir de trois parties distinctes qui portent respectivement sur:

- La revue de la littérature, le cadre théorique et analytique;
- L'étude de cas, c'est-à-dire l'exposé des données et notre analyse;
- La mise en rapport du cas guinéen avec d'autres cas en Afrique.

La première partie est composée de trois chapitres, la seconde partie s'articule en six chapitres et la troisième partie renferme le dernier chapitre de cette thèse. Dans le premier chapitre de la première partie de notre thèse, nous délimiterons notre sujet de recherche en présentant notre problématique. Nous compléterons cette problématique en l'étayant par un rappel de quelques conflits ethniques en Afrique. Par la suite, nous exposerons notre démarche de recherche et indiquerons nos questions de recherche et nos hypothèses. Dans le second chapitre, nous exposerons notre revue de la littérature; et dans le troisième chapitre, nous présenterons et discuterons des concepts clés de notre cadre théorique.

Nous consacrerons cinq des six chapitres de la deuxième partie à notre étude de cas, la République de Guinée. Cette seconde partie débutera par un rappel de l'histoire de l'Afrique au sud du Sahara. Dans le chapitre IV, qui est le premier chapitre de cette partie, nous découperons cette histoire de l'Afrique au sud du Sahara en fonction de quatre repères que sont: les périodes précoloniales et coloniales, la naissance des États-nations et l'avènement du parti unique.

Par la suite, nous présenterons le pays dans ses grands traits physiques, sa situation socio-économique actuelle, l'évolution de ces

structures politiques et les faits marquants de son histoire politique récente. Dans le septième chapitre, nous tenterons d'établir la relation entre l'appartenance ethnique et l'occupation du pouvoir, pour ensuite tenter de vérifier la relation entre l'ethnicité et la pauvreté. Un chapitre de conclusion viendra clore cette seconde partie. Dans la troisième partie, nous tenterons d'apporter des réponses à nos deux interrogations principales; à savoir, d'une part, l'absence de conflits ethniques en Guinée et d'autre part, la pertinence du cas guinéen par rapport à d'autres cas africains.

**PARTIE I: Le caractère ethnique des violences collectives en
Afrique**

CHAPITRE I

PROBLÉMATIQUE

La partie que nous amorçons ici a comme visée de délimiter notre objet d'étude. Cette délimitation se fera à travers trois chapitres. Le premier chapitre tentera de préciser les objectifs de notre thèse. Pour illustrer la pertinence de notre problématique, nous relaterons certains des cas de conflits ethniques en Afrique au sud du Sahara. Par la suite, nous présenterons nos questions de recherche, les hypothèses de celle-ci et notre démarche de recherche. Le second chapitre nous conduira par la suite à nous attarder aux écrits qui concernent notre sujet de recherche afin d'en dresser un bilan. Cette revue de la littérature permettra de déterminer avec plus de précision ce qui est au centre de notre investigation. Elle permettra aussi de faire ressortir des concepts clés qui seront explicités davantage à l'intérieur du troisième chapitre.

1. 1 Nos objectifs de recherche

Dans cette thèse nous nous intéressons aux processus sociaux marqués par des violences collectives. Plus spécifiquement, nous cherchons à cerner les dynamiques qui sont à la base des violences collectives à caractère ethnique. Et dans le cas de l'Afrique au sud du Sahara, il s'agira d'essayer de comprendre et d'expliquer, sociologiquement, les conflits entre des groupes d'individus qui appartiennent au même pays. Pourquoi tendent-ils à être marqués <<ethniquement>>?

Cette problématique des conflits ethniques dans les pays africains est très ancienne. En effet, par le passé et surtout aujourd'hui, elle fait l'objet de maints articles de journaux par les journalistes, de déclarations par les politiciens et d'études tant par des anthropologues, des politologues et des sociologues curieux de comprendre les relations de coopération, de compétition ou de conflit. Cette problématique de la violence à caractère "ethnique" est très peu explorée dans le cas de la Guinée. À notre connaissance, trois chercheurs se sont intéressés à la problématique ethnique, en général, en Guinée. Dans les années 1960, Charles Bernard avait, dans le cadre de sa thèse, implicitement posé cette problématique en affirmant que:

Le "fait" ethnique demeure en Afrique une réalité fondamentale. Les événements qui s'y déroulent se chargent de la rappeler sans cesse. Pourtant nombre de gouvernements africains affectent de n'en point parler. Non qu'ils l'ignorent, eux qui doivent composer continuellement avec lui. Mais ils redoutent que l'attention, les recherches qui lui

seraient consacrées ne viennent à le renforcer (Charles, 1968:1).

Dans sa thèse, Charles (1968) a donné des indications chiffrées sur la répartition ethnique des cadres dans les postes administratifs et politiques de la Guinée postcoloniale. A la suite de Charles, Rivière (1973) reprenait les mêmes conclusions dans un de ses articles. Cette problématique du pouvoir en rapport avec l'appartenance ethnique est aussi présente dans l'article de Charles (1989) sur la mise en place du nouveau pouvoir suite au coup d'État survenu en Guinée en avril 1984. Pour Sow (1989), dont l'article porte le titre de: "conflit ethnique dans un État révolutionnaire", la singularité de l'exemple guinéen ne découle pas du fait que le conflit ethnique oppose une ethnie à une autre, mais de l'existence de détenteurs du pouvoir qui s'affirment être en lutte contre un groupe ethnique, en l'occurrence les Peul.

Nous voulons, à travers cette thèse, aller au-delà des divers écrits sur le sujet afin d'offrir une explication aussi complète et scientifique que possible. Pour ce faire, il nous sera utile de présenter, d'évaluer, de mettre en rapport, d'approfondir et de mettre à l'essai, si nécessaire, des approches déjà esquissées il y a fort longtemps. Notre objectif n'est pas de faire le procès des violences collectives, encore moins d'énoncer des jugements de valeur. Nous nous contenterons d'une tentative d'explication à travers un cadre de réflexion critique pour mieux comprendre. Dans cette thèse, quand nous parlons de violences collectives, il s'agit de conflits localisés dans les limites d'un pays qui affectent des groupes entiers avec des massacres collectifs et des tueries opposant des groupes dont la principale forme d'identification est "ethnique". Dans le cas qui nous concerne, la violence collective est tout acte de violence physique qui met

aux prises des groupes d'individus qui vivent dans le même pays, se réclament de la même nationalité et appartiennent (selon eux) à des "groupes ethniques" différents.¹

Nous pensons que pour atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés, il nous faut comprendre les problèmes liés à l'accès différentiel aux ressources des différents "groupes ethniques" des pays africains. Nous posons comme hypothèse que la mise à la marge du pouvoir de certains acteurs sociaux au moment des rééquilibrages au sommet de l'État (coups d'État, remaniements ministériels et autres) soit à la base des conflits. Pour saisir cette hypothétique mise à la marge, il nous faudra regarder dans deux directions: d'une part, l'exclusion du pouvoir dont sont victimes certains cadres dirigeants qui s'estiment à tort ou à raison comme représentants de leurs "groupes ethniques" et de l'autre, la pauvreté et l'état de dépendance économique et idéologique des populations vis-à-vis de ces mêmes cadres dirigeants. Dans le cadre de cette thèse, le critère de sélection des dirigeants est la position institutionnelle (ministre, député, chef de l'administration centrale et régionale, PDG, officiers supérieurs). C'est-à-dire, ceux qui détiennent, exercent, contribuent par leurs décisions, leurs idées, leurs sentiments à l'action historique d'une collectivité.

¹ Dans les ouvrages de sciences politiques, ce genre de conflit est surtout désigné par les expressions: guerre civile ou conflits ethniques. Pour nous, la guerre civile est, entre autre, l'aboutissement d'un conflit collectif (ethnique, religieux ou autre) qui dure. Alors que le conflit ethnique est un conflit collectif à caractère ethnique. Dans le cas de cette thèse, nous utiliserons la notion de "conflits ethniques" pour "violences collectives" car notre thèse ne s'intéresse en réalité qu'aux violences collectives à caractère ethnique.

1.2 Bref rappel de quelques conflits en Afrique

Avant d'exposer les différentes approches qui ont prévalu dans l'analyse des conflits "ethniques" en Afrique, nous pensons qu'il est utile de procéder à un bref rappel de ceux parmi les conflits qui ont été les plus médiatisés. Nous débuterons cette présentation par le pays le plus peuplé d'Afrique, le Nigéria.

Le Nigéria (90 millions d'habitants environ) possède d'immenses ressources naturelles (pétrole et gaz naturel) et près de 250 groupes ethniques, dont les plus importants numériquement sont: les Haussa-Peul (32%), les Yoruba (21,3%) et les Ibo (18%).² Le Nigéria, comme la quasi-totalité des pays africains, est né du hasard des explorateurs occidentaux et des rapports de force des puissances occidentales.

Les frontières nigérianes résultent pour le nord et l'ouest des luttes entre les Anglais et les Français qui s'installèrent au Niger et au Dahomey, et de la compétition anglo-allemande pour l'est. (Debré, 1968:30).

La colonisation de ce qui deviendra plus tard le Nigéria s'est faite en plusieurs étapes. D'abord, les Britanniques s'installèrent à l'Ouest (en pays yoruba) avec la signature d'un traité en 1888. Ensuite, ce fut toute la côte de l'actuel Nigéria en 1900 (y compris le territoire des Ibos). Presque à la même période, les Britanniques créent un protectorat de la région Nord (région des Haussa-Peul). Jusqu'en 1914, le Nord et le Sud ont une existence administrative séparée. Et même après, l'administrateur britannique Lord Lugard appliquera une politique de gestion particulière pour le Nord. C'est cette politique que l'on baptisera "l'indirect Rule". Sous ce système, les émirs Haussa-Peul conservent une large liberté d'action

² Source: La Grange (de) et al., (1997: 309).

dans la collecte de l'impôt, mais aussi dans la préservation des structures sociales (Debré, 1968).

Dans ce territoire, fruit des aléas de la colonisation britannique, vont se retrouver trois grands groupes ethniques³ avec des cultures fortement contrastées et des moyens d'actions différenciés par la politique de l'administration coloniale. Les uns (Hausa-Peul), numériquement nombreux, ont préservé leur culture mais sont très peu présents dans le secteur moderne (l'administration et les industries) à l'exception de l'armée. C'est dans cette région du Nord que se produisent le coton et l'arachide. Les autres groupes (surtout les Ibo) forment les auxiliaires de l'administration. Ils produisent aussi dans leur région de l'huile de palme et surtout le pétrole. <<La découverte et la mise en exploitation des premiers gisements qui se révélèrent très vite exceptionnels coïncida avec les premiers troubles politiques sérieux>> (Debré, 1968:47). Les Yoruba, bien que présents dans l'administration, ont surtout des élites dans le commerce. Dans la région des Yoruba, les colonisateurs vont développer la production du cacao.

Chaque région a ainsi son ethnie dominante et sa richesse: la "Cotton Belt" et l'arachide au nord, la "Cocoa belt" et la "palm Belt" au Sud et à l'Est. Les mines se répartissent à peu près équitablement entre les régions (Debré, 1968:46).

À l'indépendance en 1960, l'élite qui conduira les revendications à l'indépendance se recrutera essentiellement parmi les Ibo. Aux dires d'Aquarone (1987:51), cet état de fait s'explique par la colonisation britannique qui favorisa les élites Ibos. Avec le dernier système

³ Les concepts d'exclusion et de pauvreté, d'ethnies, de groupe ethnique, d'État-nation et d'ethnicité sont définis dans le deuxième chapitre de cette thèse.

constitutionnel ⁴ fédéral à trois États, celui avec lequel le Nigéria accéda à l'indépendance, les élites du Nord vont contrôler la vie politique grâce aux poids démographique des Haussa-Peuls et à l'appui de la puissance colonisatrice (Aquarone, 1978:52).

A l'indépendance, le 1er octobre, chacune des trois "régions", qui deviendront des "États fédérés" en 1963, est dominée par une seule ethnie: les Ibos à l'est, les Yoruba à l'ouest et les Hausa-fulani au nord [...] Par un processus d'identification, les "Nordistes" deviennent synonymes des Hausa-Fulani, le groupe ethnique dominant du Nord, les "Occidentaux", des Yoruba et les "Orientaux" des Ibos (Aquarone, 1987:53).

Aux élections de décembre 1964, les Nordistes raflent cent quatre-vingt-dix-huit sièges alors que les autres partis (*l'Action Group et le National Council of Nigeria and Cameroons*) ne remportent que trente-huit sièges. Le président du Nigéria, qui est aussi le fondateur du *National Council of Nigeria and Cameroons* est un Ibo, refuse de désigner un chef de gouvernement. Des élections complémentaires permettent de détendre la situation pour un moment. Le 15 janvier 1966, le général Ironsi prend le pouvoir par un coup d'État sanglant qui voit la mort de plusieurs leaders du Nord (Balewa, Ahmadou Bello et Akintola). Les partis politiques et les associations à caractère ethnique sont dissous. Le Nigéria n'est plus une fédération mais un État unitaire. Six mois plus tard, des officiers, à la tête desquels se trouve Gowon (originaire du "Middle Belt") renversent le général Ironsi et s'ensuit un massacre de 5.000 à 30.000 Ibo. La suite se nomme le conflit du Biafra.

La situation de l'Ouganda de 1966 à 1990 est très semblable à celle du Nigéria. Avec une population de 19, 5 millions pour une superficie

⁴ Aux dires de Debré (1968:42), le Nigéria a connu trois constitutions élaborées par l'administration coloniale avant son indépendance.

de 236 040 km², l'Ouganda, comme tous les pays africains, est une mosaïque ethnique. Les groupes les plus importants numériquement sont: les Bagandas (17%) et les Karamajongs (12%). Les autres groupes (Basogos, Itesos, Langis, Banyarwandas, Bagissus et les Acholis) pèsent pratiquement du même poids démographique (5 à 8%).⁵

Protectorat britannique, l'Ouganda n'a eu ses frontières définitives qu'en 1921. De 1862, avec la conquête du royaume du Buganda, à 1921, la machine coloniale britannique mettra plus d'un siècle avant de constituer une entité administrative qu'elle nommera l'Ouganda.

Le processus de formation territoriale complexe, non linéaire et tâtonnant est fait d'allers et retours à travers la brousse et entre les bureaux feutrés de Londres, Berlin ou Bruxelles, ou moites de Mombasa, Khartoum ou Zanzibar, d'avancées fulgurantes à travers l'inconnu, d'hésitations, d'ajouts et de retraits, qui, peu à peu, ajustent la silhouette du protectorat à celle de l'État que nous connaissons maintenant (Calas, 1994:54).

Si le hasard a joué, ici aussi, un rôle dans les limites territoriales de l'État futur, il faut aussi mentionner que ce protectorat a aussi gravité autour du royaume du Baganda. Ici aussi, comme au Nigéria, l'administration coloniale instaura "l'Indirect Rule" à partir du Buganda. Mais à l'intérieur même du Buganda, Lugard instaura d'autres divisions.

Après avoir provoqué une guerre entre les protestants et les catholiques (Bugandais), il se rangea du côté de ses coreligionnaires, les protestants, en faisant du Kabaga Mwanga un fugitif dans son propre royaume et en permettant la domination d'une élite protestante au Buganda. Lugard est aussi à l'origine de l'établissement d'une sorte de "fédéralisme religieux" qui fut créé en distribuant certains comtés du Baganda aux protestants, d'autres aux catholiques et d'autres encore aux musulmans. (Lwanga-Lunyiigo, 1994:72).

⁵ Source: La Grange et al., (1996:485).

A l'extérieur du Baganda, mais à l'intérieur de ce qui deviendra l'Ouganda, le territoire fut divisé en provinces et en districts (chaque district défini autant que possible en fonction de délimitations ethniques). Les premières formations politiques qui avaient la responsabilité de négocier l'indépendance eurent, dans l'ensemble, une forte coloration ethnique et/ou religieuse. Ainsi, à l'indépendance du pays le 9 octobre 1962, l'Ouganda fut un mélange de fédéralisme (pour le Baganda), de semi-fédéralisme pour les royaumes de l'ouest et l'existence d'un pouvoir centralisé pour le reste du pays.

Baptisé la "perle de l'Afrique" avant la décolonisation, l'Ouganda a connu, de 1960 à 1990, une instabilité politique chronique et de multiples conflits à caractère ethnique ou contre les voisins (Tanzanie). Au moment de l'indépendance, aucune des trois principales formations politiques du pays (l'*Uganda Peoples Congress*, le *Kabaka Yekka* et le *Democratic Party*) ne disposait de la majorité absolue au parlement. L'UPC, alors dirigé par Obote, fit alliance avec le KY pour gouverner. En mai 1966, Obote (le premier premier ministre de l'Ouganda), voyant son pouvoir menacé à l'intérieur de son propre parti, instaura l'état d'urgence, arrêta cinq ministres de son cabinet, changea la constitution et décida la dissolution des monarchies. De 1966 à 1990, l'Ouganda connut multiples coups d'État, sept présidents, dont les règnes furent précédés et/ou ponctués de conflits ethniques.

Pendant toute cette période, l'Ouganda assista, selon Kasozi (1994), à des limogeages, à des arrestations; bref, à l'exclusion des cadres militaires et civils de plusieurs groupes ethniques. Chaque nouveau dirigeant, en excluant les "autres", préparait l'exclusion des "siens" sous le règne de son successeur. Kasozi (1994) et *Jeune Afrique* attestent, pour

leur part, qu'Oboté (un des cinq présidents de l'Ouganda) augmenta le nombre de Langi et d'Acholi dans le corps des officiers. Après le coup d'État de 1971, Idi Amin procéda à une liquidation systématique des Langi et des Acholi de l'armée. A la reprise du pouvoir par Oboté, on assista à un retournement de la situation. Il paraît que ce processus d'exclusion se poursuit avec Museveni, l'actuel dirigeant de l'Ouganda.⁶ Au Kenya également, Nnoli (1989) rapporte que la violence fit rage entre les Luo et les Kikuyu à la suite du double assassinat de Tom Mboya et d'une dizaine de Luo par la garde présidentielle de Jommo Kenyatta (le premier président du pays).

Suite à la tentative de prise du pouvoir par la force par des cadres Hutu en 1972 et en 1988 au Burundi, Chrétien (1981) constate que les gouvernants, qui sont essentiellement des Tutsi, exercèrent de violentes représailles contre tout le groupe ethnique Hutu. Dans les mois qui suivirent la tentative avortée de 1972, 59 000 Hutu trouvèrent la mort. La violence éclata encore en 1988 et plusieurs colloques sont organisés à travers le monde pour essayer de comprendre et de prévenir un autre conflit dans la région des Grands Lacs. Le pays champion des violences collectives est sans aucun doute le Rwanda dont l'histoire moderne est une suite de tragédies humaines. La plus récente violence collective (avril-mai 1994) est de loin la plus meurtrière du continent africain.⁷

En Angola, le bruit des armes vient à peine de se taire. C'est aussi le cas en Afrique du sud, en Éthiopie, au Tchad et en Érythrée; tel n'est pas le cas du Soudan et de la Somalie. Des pays (Niger, Mali, Libéria, Sénégal et Congo) jusque là épargnés par de tels phénomènes

⁶ Voir aussi: DeCreane (1971) et Kalonji (1990, p.4-10).

⁷ Voir Reyntjens (1994); Braeckman (1994, 1995).

maintiennent difficilement l'autorité de l'État sur l'ensemble du territoire national. Il est vrai que d'autres pays ne possèdent même plus un État, au sens "weberien" du terme⁸, c'est le cas de la Somalie, du Liberia et très prochainement de la Sierra Leone.

1.3 Nos questions de recherche

Plutôt que de nous concentrer sur les pays qui ont connu de telles violences, nous avons décidé de regarder de plus près la situation de notre propre pays - la Guinée - qui n'en a pas connues depuis son indépendance en 1958, malgré l'histoire lourde de ce pays et malgré la présence de plusieurs groupes ethniques importants. Est-ce que cette *absence* de violences collectives associées à l'ethnicité en Guinée pourrait nous aider à comprendre la *présence* de ces conflits ailleurs?

Un second niveau de questionnement concerne le caractère ethnique de ces violences collectives. En d'autres mots, il s'agira de comprendre pourquoi les violences collectives en Afrique finissent presque toujours en conflit ethnique.

1.4 Nos hypothèses de recherche

Notre hypothèse est que *les violences collectives ne surviennent dans un pays que s'il y a exclusion du pouvoir des dirigeants d'un ou de*

⁸ Selon Weber (1971), l'existence de l'État suppose la combinaison d'au moins deux éléments: un certain degré d'institutionnalisation qui apparaît à travers des formes bureaucratiques de sa direction administrative et le monopole de la contrainte physique et légitime.

plusieurs groupes ethniques par des cadres d'un autre groupe. Si cette première hypothèse peut satisfaire provisoirement au pourquoi des violences collectives et en quoi celles-ci sont en rapport avec l'État, elle ne permet pas de dire pourquoi les autres membres du groupe ethnique qui ne sont pas des cadres participent aux violences collectives. Cette participation de la population ne s'explique, et c'est notre seconde hypothèse, qu'en raison de l'ethnicisation de l'ensemble de la vie politique et économique. Étant donné que l'accession aux postes de responsabilité de l'État se fait sur des critères ethniques et que la redistribution des biens et services se fait sur les mêmes critères, l'exclusion des cadres d'un groupe ethnique équivaut à l'exclusion de l'ensemble du groupe ethnique.

On aura donc compris que dans cette thèse, l'hypothèse principale est celle *d'un lien fort entre l'exclusion dans les sphères du pouvoir et les violences collectives*. Le cas guinéen nous permet-il de vérifier ce lien? Nous ne pouvons présumer de la suite. Comment vérifier ce lien ? Nous le ferons en analysant les tensions sociales nées du coup d'État du 3 avril 1984 et de la tentative manquée du 4 juillet 1985 et leur non-transformation en violence collective.

1. 5 Notre démarche de recherche

Dans les pages qui suivent, nous nous proposons de présenter notre démarche de recherche et dirons en quoi elle est originale. Après avoir justifié le choix de l'étude de cas, nous présenterons les différentes sources documentaires que nous avons utilisées.

1. 5. 1 Type de recherche

Le choix d'une technique de collecte des données est toujours un moment crucial dans la recherche et de sa pertinence dépendra la validité des conclusions auxquelles on aboutira. Le plus souvent, la définition de l'objet même de la recherche et des objectifs visés par cette dernière sont suffisamment indicatifs de la technique de la collecte envisageable. Les facteurs à prendre en considération dans toute recherche sont, d'après Van Der Maren (1995), les <<produits ou théories>>, les <<données ou matériaux>> et les démarches qui permettent de conduire des uns aux autres. Par conséquent, le choix d'une démarche de recherche dépend, en grande partie, de la compatibilité de ces éléments avec la nature des objectifs visés.

Dans le cas d'une thèse portant sur les violences collectives, il existe plusieurs sortes de données qui pourraient être utilisées.⁹ Nous avons fait le choix de procéder à une analyse et à une interprétation des actes et des comportements des acteurs, sans nécessairement les interroger. Car, dans l'un et l'autre des cas, la signification est le produit d'un processus d'interprétation (Lessard-Hébert et al, 1990). L'originalité de cette démarche, portant sur un pays unique (la Guinée), se manifeste par la manière de résoudre nos questions théoriques. En effet, nous utilisons une analyse documentaire (des rapports officiels, des thèses et mémoires, des cours (non publiés) d'histoire de la mise en place des populations

⁹ Il aurait été possible, par exemple, de s'intéresser à la perception que les acteurs ont du phénomène. L'entretien avec les acteurs qui ont participé aux violences collectives, bien que difficile, permettra, très certainement, de recueillir des informations abondantes sur l'opinion, les préjugés, les stéréotypes et les représentations sur le phénomène. Des informations de cette nature permettraient de déceler des clivages et d'indiquer des tendances de l'époque.

guinéennes dispensés à l'Université de Conakry, des coupures de presse, le Journal officiel et des tracts écrits et sonores).

À un autre niveau, notre démarche se démarque par la nature de notre stratégie de recherche. La plupart des études de cas qui se veulent globalisantes privilégie une comparaison entre deux ou plusieurs pays aux destins différents. À cette comparaison explicite, nous avons préféré une comparaison implicite à travers une étude de cas. Cette réduction à un seul pays doit nous permettre de désingulariser (Granger, 1977), c'est-à-dire de passer du local au global à travers la description, la compréhension et l'explication. Nous partons de l'hypothèse qu'en analysant un pays qui a connu des tensions sociales et qui les a transcendées sans en arriver à des violences collectives, il serait possible de suggérer pourquoi d'autres pays africains au sud du Sahara ont connu, eux, des violences collectives. Le choix de la Guinée s'explique par notre familiarité avec son univers culturel, politique et économique et, par son histoire politique des cinquante dernières années. En effet, ce pays a connu plusieurs violences collectives (ethniques) avant son indépendance (voir la section II du chapitre VI), mais aucune autre après celle-ci. Pourtant, il a connu maintes tensions sociales comme les événements de 1975 (arrestation de plusieurs ministres et dénonciation de la découverte d'un complot "peul"), et le coup d'État manqué du 5 juillet 1985. Notre thèse s'intéresse principalement à ces derniers événements qui se soldèrent par une purge dans l'armée et dans l'administration des cadres du groupe ethnique malinké et par l'absence subséquente de conflit ethnique.

1. 5. 2: Différentes sources documentaires

Puisqu'une recherche en sciences sociales se caractérise par une confrontation de faits provenant de différentes sources, nous avons eu recours dans cette thèse à plusieurs types de documents. Tout d'abord, nous avons regroupé des études réalisées par des experts et publiées soit dans les livres ou encore dans les revues spécialisées. On retrouvera ces analyses dans la revue de la littérature. À l'intérieur de notre étude de cas, la documentation consultée provient de deux sources. La première source se compose des documents officiels comme les rapports de recherche de différents ministères guinéens et d'organismes internationaux et surtout le Journal officiel dans lequel sont publiées les nominations, les mutations, les arrestations et les libérations.¹⁰

L'apport de ces documents officiels et des rapports de recherche a été utile dans quelques cas bien précis, mais surtout complémentaire de notre source principale le Journal Officiel. Il paraît tous les quinze jours, sauf en cas de force majeure. Il est généralement bien conservé, accessible avec très peu d'omissions pour ce qui a trait aux nominations et mouvements du personnel administratif, politique et militaire. Nous avons consulté tous les numéros de janvier 1984 (vers la fin du règne du premier président de la Guinée) à décembre 1989. Ce regard sur les nominations des deux régimes nous a permis de procéder, à l'intérieur du septième chapitre, à une comparaison sur les règles de nomination des cadres. Nous avons cherché aussi à déceler, à travers les nominations de la nouvelle équipe, le processus de consolidation du nouveau pouvoir. Pour y parvenir, nous

¹⁰ Sur notre méthode pour identifier les cadres à partir du Journal Officiel, voir la section 7.1 du chapitre 7.

avons consulté environ 72 numéros. Cependant, certains numéros ne nous ont pas été utiles, car les nominations, promotions ou mutations ne sont pas mensuelles, ni nécessairement annuelles. En consultant le Journal Officiel, notre espoir était de reconstituer le déplacement des hommes au niveau des postes de l'administration et de l'armée.¹¹

Nous avons aussi utilisé des documents qui émanent des services économiques de l'État et/ou les organismes internationaux comme la Banque mondiale et le Fonds monétaire international ou qui sont subventionnés par eux. Ces rapports portent, en général, depuis une dizaine d'années (1987), sur la pauvreté en Guinée. La première est l'oeuvre de Schwartz (1989) *L'ajustement au quotidien*. Elle analyse les premières données d'enquête (1984) du Ministère du plan et de la statistique sur la structure des dépenses des ménages. La seconde est un rapport du Ministère du plan et des finances et a comme titre *Macro-économie et dimensions sociales de l'ajustement* (1992). Cette étude présente des éléments de mesure des niveaux de vie en Guinée à partir des éléments d'enquête sur la consommation à Conakry. La troisième est une publication (1993) de ce même Ministère et porte sur *Les dimensions sociales de l'ajustement structurel*. La quatrième étude est un approfondissement de la seconde et a pour titre *Dimensions sociales du développement et lutte contre la pauvreté* (1994). Financée par la Banque mondiale, cette étude devait permettre de mesurer la pauvreté, son étendue, sa profondeur, et identifier les populations dites vulnérables. La cinquième et dernière étude porte sur *Le profil de la pauvreté en Guinée* (1995) et se veut une synthèse des différentes études avec des indications sur les

¹¹ Voir notre procédé d'utilisation des données publiées par le Journal Officiel au chapitre VII.

actions futures de l'État guinéen pour réduire la pauvreté. Dans ces documents, quatre questions ont guidé les investigations des chercheurs:

- qui sont les pauvres?
- où sont-ils localisés?
- quelles sont leurs sources de revenus?
- comment se structurent leurs dépenses?
- et enfin, qu'est-ce qui les caractérise du point de vue des services de base?

Ces documents officiels ou rédigés par des cadres de l'État et/ou des institutions internationales sont, dans l'ensemble, une compilation de données statistiques. Les analyses, lorsqu'elles existent, sont superficielles et élémentaires avec une absence manifeste de critique. Ces documents financés ou commandités par l'État évaluent très peu les conséquences de la pauvreté, par exemple, et recherchent la cause de ce phénomène dans les attitudes individuelles ou dans les conditions climatiques. Nous utiliserons ces données économiques, principalement, dans le sixième et huitième chapitres de cette thèse.

À ces publications officielles, il faut ajouter d'autres documents d'une autre nature que nous avons utilisés dans notre thèse. La première est l'oeuvre de Bernard Charles dans le cadre de sa thèse, *Cadres guinéens et appartenances ethniques*, (1968). Elle couvre la période 1958-1961 et prend en compte, de façon exhaustive, les cadres administratifs, syndicaux et politiques. Cette étude (unique dans son genre sur la Guinée) a été un outil essentiel, pour nous, car elle nous a permis de suivre l'évolution du facteur ethnique dans la distribution des postes de

responsabilité dans les premiers moments de l'indépendance. Notre thèse se situe dans la même trajectoire tout en privilégiant davantage la *compréhension* du phénomène ethnique dans la distribution des postes de responsabilité que la *quantification*. La seconde a été effectuée par Claude Rivière (1978) *Classes et stratification sociale en Afrique: le cas guinéen*. La troisième est une publication de Bernard Charles (1989), *Quadrillage politique et administratif des militaires* dans laquelle il prolonge certaines analyses de 1968 et pose les jalons de l'analyse de la mise en place du régime militaire. Nous utiliserons ces différentes analyses dans l'optique de <<l'accès différentiel aux ressources>>, à l'intérieur des septième et huitième chapitres.

La seconde source documentaire se compose des mémoires et thèses, des cours, des coupures de presse, des discours écrits et sonores des leaders et des tracts produits et diffusés en Guinée. Les mémoires et les thèses portent, entre autre, sur la mise en place des populations guinéennes, l'histoire de la Guinée et le rapport entre la ville et la campagne.

Au niveau de la presse écrite, il faut dire que si le lecteur guinéen actuel a l'embarras de choix devant le nombre de publications disponibles, il n'en fut pas toujours de même en Guinée. Pour la période de notre étude (avril 1985), il n'existait pratiquement que *Horoya* (ancien organe officiel du parti devenu celui de l'État). Au niveau de la presse nationale, il a constitué notre principale source d'information. Cependant, nous avons constaté avec regret que ni les archives du journal *Horoya* les archives nationales n'avaient des exemplaires des mois d'avril et de mai 1984. Ce trou s'expliquerait par la désorganisation des services de l'État suite au coup d'État. Le défaut majeur du journal *Horoya* vient du caractère partiel des

informations diffusées. Il arrive souvent que quelques nominations, surtout celles qui concernent un individu ou un petit groupe d'individus, ne soient pas publiées. Nous avons aussi consulté les périodiques publiés en France, *Jeune Afrique* et l'hebdomadaire français, *le Monde*. S'il est possible d'avoir des précisions sur certains paramètres de notre étude et même d'intéressantes analyses dans ces périodiques, il est impossible d'y retrouver des détails d'un journal local.

Une autre source a été les tracts. L'utilisation des tracts dans un travail scientifique pose des problèmes de crédibilité. Dans quelle mesure, des informations contenues dans des tracts peuvent-elles être utilisables. Il n'est pas facile de répondre à cette question qui relève de l'analyse du discours. Nous avons utilisé les tracts dans deux cas: lorsque d'autres sources confirment l'information contenue dans les tracts ou lorsque l'information semblait pertinente et unique. Dans ce second cas, nous avons pris soin d'indiquer la source et les réserves qui s'y rattachent. En effet, dans un pays de peu de liberté, les tracts publient, généralement, les informations camouflées par le pouvoir. Il n'est donc pas judicieux de les ignorer.

On aura compris que certaines de nos sources documentaires que nous allons utiliser sont déjà construites dans la mesure où elles sont des interprétations de chercheurs indépendants ou mandatés par l'État guinéen ou encore par certains organismes internationaux. C'est le cas des rapports officiels des différentes agences de l'O.N.U ou des études des départements ministériels guinéens qui renferment des informations économiques, politiques, éducatives et sanitaires. Dans ce qui précède, nous avons présenté notre démarche de recherche et nos différentes sources d'informations. Dans le chapitre suivant, nous exposerons notre revue de la littérature.

CHAPITRE II

Le conflit ethnique africain: revue de la littérature

Dans ce chapitre, nous exposerons les différentes positions qui s'affrontent dans l'explication des "conflits ethniques" en Afrique. Dans la première section, nous exposerons une synthèse des différents écrits sur la question des conflits ethniques en Afrique. Cette synthèse nous permettra de classer les auteurs en fonction des théories auxquelles ils souscrivent. La seconde section nous permettra de présenter l'approche déterministe et la troisième, l'approche constructiviste.

2. 1 État de la question sur les conflits "ethniques" en Afrique

La multiplication des conflits ethniques ne cesse d'interpeller les chercheurs des sciences sociales. De temps à autre, des actes de violences collectives impliquant parfois des milliers de personnes sont perpétrés dans plusieurs pays africains. Cette violence est aussi présente sur d'autres continents (Europe et Asie). Comment les spécialistes (sociologues, anthropologues, historiens, psychologues et journalistes) ont-ils expliqué ces conflits? Ces conflits constitueraient-ils une réapparition brutale des sentiments précoloniaux d'hostilité, entre certains "groupes ethniques", et

qui auraient été étouffés par la présence coloniale (Kaputo, 1975:3)? Découleraient-ils de la modernisation (Apter, 1955)? Ou alors résultent-ils des difficultés liées à la "construction nationale" (Sylla, 1977)? A ces interrogations, les réponses sont nombreuses. En procédant à une synthèse, nous avons décelé deux groupes de réponses. Pour le premier groupe, les conflits résultent de la "nature" <<tribale>>, psychologique ou primordialiste de <<l'ethnicité>> des populations. On peut inclure dans cette tendance ceux qui pensent que les conflits actuels découlent du passage de la société "traditionnelle" à la société industrielle moderne. En ce sens que ce type de raisonnement fait du changement social un déterminant explicatif du phénomène en question. Pour le second groupe, les conflits sont le résultat d'une compétition accrue entre les acteurs politiques pour le contrôle du pouvoir. Cette position peut-être subdivisée en trois courants. Pour le premier courant, ces conflits opposent le "centre et la périphérie" via les équipes gouvernantes. Dans ce cadre, l'Afrique serait un champ de bataille des forces extérieures au continent. Le deuxième courant met plutôt l'accent sur la lutte entre les membres d'une même classe (la classe unique) avec l'appui de la population dont l'identification est encore "ethnique". Pour le troisième courant, enfin, l'on ne saurait comprendre les conflits "ethniques" en ignorant l'inégalité, la mise en marge dont sont victimes certains acteurs sociaux.

Dans les prochaines pages, nous nous proposons d'examiner un certain nombre d'études qui, à prime abord, recourent notre sujet afin de caractériser la littérature existante. Cette façon de procéder nous permettra d'éviter de ramener cette situation complexe à un seul modèle analytique. Elle nous permettra, par la suite, d'indiquer avec plus de précision en quoi notre thèse constitue un apport original dans le domaine scientifique en ce

qui a trait aux conflits "ethniques". Toutefois, nous ne présenterons pas ces études en passant d'un ouvrage à un autre, mais plutôt en regroupant les auteurs en fonction de la théorie à laquelle ils souscrivent implicitement ou explicitement. Par conséquent, cette revue de la littérature n'est pas une lecture exhaustive des différents modèles que nous retrouvons dans la littérature. Elle se présente comme une synthèse thématique.

Pour les besoins de cette thèse, nous avons classifié les études sur les conflits en Afrique indépendante en deux grands courants: les approches déterministe et constructiviste.¹ Des deux types d'approche, la vision déterministe est la plus ancienne; et c'est par elle que nous débiterons cette revue de la littérature.

2. 2 L'approche déterministe

Nous avons regroupé à l'intérieur de l'approche déterministe, des auteurs qui ont recours à la "nature" (humaine, ethnique ou raciale) pour expliquer les conflits sociaux. Ces positions vont du "tribalisme", vulgarisé par les ethnologues et repris de nos jours par les journalistes de la presse "occidentale", jusqu'aux positions des primordialistes et du courant "psychologique" en passant par celui de la "modernisation".

¹ Christopher McAll (sous presse) *Behind City Walls: Determinism and Constructivism in the History of Western Social Thought*.

2. 2.1 Le Tribalisme

Analysant la couverture médiatique des conflits "ethniques" en Afrique par les journalistes occidentaux, Chrétien (1991) décèle dans le choix des mots et des images une volonté de ne voir dans les violences de l'après-indépendance que la résurgence du passé et la prolongation d'une sauvagerie mal refoulée. Nnoli (1989) défend la même position en considérant les journalistes occidentaux comme les successeurs des ethnologues de la période coloniale. Des ethnologues qui, il y a un siècle, avaient forgé le concept de tribalisme pour exprimer la "primitivité" des populations africaines. Pour les journalistes de la presse occidentale, en général, les conflits en Afrique ne sont que le résultat de la mystique primitive et barbare (absence d'un système d'éthique et d'un code de conduite humaine) propre aux Africains.

L'utilisation du terme tribalisme pour désigner les processus sociaux en Afrique exprime, aux yeux de Mafeje (1974), un mépris en ce sens que cette désignation est une sorte de classement désobligeante et dégradante. Surtout que cette notion a tendance à signifier une forme de sociabilité élémentaire, primitive et violente à l'égard de voisins différents (Mafeje, 1971). Pour Sylla (1977) et surtout Nnoli (1989), ce que les colons appelaient tribalisme en Afrique est empiriquement identique aux phénomènes qualifiés d'"ethniques" sous d'autres horizons. Southall (1970) partage cette opinion, car pour lui les phénomènes sociaux qualifiés de "tribaux" en Afrique sont du même registre que les relations entre groupes ethniques aux États-Unis. En fait, cette assertion s'appuie sur la définition de Sylla (1981) qui voyait dans le "tribalisme" une stratégie de participation des groupes sociaux au pouvoir. À ce titre, Southall (1970) considère que la

mise en place des groupes de pression des différents "groupes ethniques" aux États-Unis relève de la même logique politique des "tribalistes" en Afrique.

Pour d'autres auteurs, les conflits ethniques n'expriment pas seulement une simple primitivité, c'est aussi la prolongation des violences précoloniales - une époque qui était faite de conquêtes et de luttes hégémoniques entre les "tribus" -. D'autres auteurs, comme Prunier (1991), pensent plutôt que les indépendances ont libéré des antagonismes et des violences longtemps "contenus" par la colonisation. Il faut convenir que l'Afrique précoloniale n'était pas un lieu où ne régnaient que l'harmonie et la fraternité entre les groupes ethniques. Mais cela ne signifie pas que les sociétés africaines précoloniales constituaient, comme le suggèrent les théoriciens de la primitivité africaine, un chaos où chaque groupe ethnique, comme dans l'état de nature de Hobbes, était perpétuellement en guerre contre les autres. Des auteurs tels Young (1968:107-135), Kaputo (1975:6) et, dans une certaine mesure, Mercier (1961:21; 1965:145) rejettent cette interprétation. Plus récemment, d'autres auteurs, comme Chrétien (1991), ont mis en cause cette relation. Pour lui et la plupart des auteurs qui publient dans Politique africaine, le tribalisme est une explication insuffisante qui ne prend pas en compte la nature des relations économiques et des rapports de force existant entre les Africains d'une part et les autres peuples avec les Africains d'autre part. De plus, selon Mandami (1981), l'explication des conflits "ethniques" par le "tribalisme" est tautologique en ce sens que toute l'explication consiste à affirmer que deux "tribus" se battent parce qu'elles sont deux "tribus" différentes.

2. 2.2 La "Modernisation"

Le déclin de la théorie du tribalisme, du moins dans les milieux universitaires, correspondit à la montée de l'approche de la modernisation comme facteur explicatif des conflits "ethniques" en Afrique. Pour les tenants de cette approche, l'ethnicité des populations africaines (cause des conflits) est un héritage, une survivance; bref une force du passé rétrograde qui s'oppose dans les esprits aux valeurs de la modernité, à la conception de l'individu moderne, libre et empreint de valeurs universelles. Pour ces auteurs, l'ethnicité des populations africaines est un reste de traditionalisme démodé appelé à céder la place à la modernité. C'est donc un problème temporaire, l'assimilation étant censée faire disparaître, à terme, les différences culturelles, et donc, la diversité ethnique et les conflits qu'elles engendrent.

Dès 1957, Polanyi (1957) soutenait que la modernisation produirait dans son sillage de nouveaux modes de vie qui dissoudraient graduellement les solidarités "primaires". Qui plus est, la multiplication des échanges conduirait les individus et les groupes à apprendre de nouvelles langues et à s'ouvrir à d'autres cultures. En fait, cet auteur exprime à ce niveau l'optimisme du courant libéral de la fin de la seconde guerre mondiale. Apter (1955), transposant cette vision libérale en Afrique, soutenait que la montée des leaders politiques, mouvements et partis politiques structurant tout le territoire national déclencherait la modernisation et supprimerait les conflits dont l'enveloppe est l'"ethnie".

Pour la plupart des théoriciens de la modernité, l'urbanisation, le commerce généralisé des biens et services, l'école, l'administration,

l'armée, le mouvement accru des personnes et la diffusion des idées aboutiront à l'intégration ethnique. Cette croyance des tenants de la modernité prend appui sur deux éléments: d'une part, la croyance au fait que le processus d'évolution occasionnera une différenciation fonctionnelle accrue qui à son tour générera de nouvelles bases d'association plus vastes (Morrison et Stevenson 1972); et d'autre part, la conviction que les Africains, en général et les citadins en particulier seront détribalisés; c'est-à-dire que la "tribu", en tant que cadre de référence et de contrôle des individus et des collectivités, tend à perdre, sous la pression des institutions modernes (l'école, l'administration mais surtout la ville), les sentiments d'attachement et d'appartenance que les membres sont normalement supposés lui allouer. Dans cette optique, d'autres auteurs postulent que le simple établissement des relations interethniques, tel que le mariage interethnique, où toute forme de comportement qui ne respecte plus les us et les coutumes, est une détribalisation (Gluckman, 1960; Lugard, 1929; Mercier, 1961²). Il semblerait que la multiplication des mariages interethniques est une donnée nouvelle dans le paysage ethnique des pays africains. Quelle incidence ce phénomène aura-t-il sur les frontières et l'identification ethnique? Bien que cette interrogation reste présente tout au long de notre réflexion, elle n'est pas l'objet principal de la présente recherche.

Dans tous les cas, cette thèse sur la fin de l'ethnicité s'est avérée erronée, car l'ethnicité a survécu tant en Occident qu'en Afrique. D'ailleurs le nombre des pays touchés par les conflits dits ethniques ne cesse

² On pourrait se référer à l'enquête de Mercier (1954) dans les quartiers urbains de Dakar (Sénégal). Il rapporte que 71% des mariages en milieu urbain étaient endogamiques pour 29% de mariages exogamiques. Ces proportions passent respectivement à 43% et 57% dans les ménages polygamiques. Gibbal (1974) dans le cas de deux quartiers d'Abidjan, trouve 24% et 11% de ménages exogamiques. Voir aussi les fréquences des relations interethniques chez les mêmes auteurs, p.39 et 155; et Bernus (1969).

d'augmenter (Coleman et Rosberg, 1964; Eisenstadt, 1966; Lemarchand, 1972; Smith, 1960, Stein, 1964). Elbaz (1983) constatait ce renouveau ethnique dans les pays capitalistes et l'attribuait dans le cas des États-Unis à la contestation du melting-pot par les minorités noires, chicanos et des immigrants européens. D'autres comme Hansen (1966) nomma ce phénomène, la "loi de la troisième génération", c'est-à-dire que plus le temps passe, plus la conscience de l'ethnicité s'accroît; et dans le cas de l'Afrique, Mercier (1954) et Gibbal (1974) le nommèrent la retribalisation. Ces auteurs entendaient par rétribalisation ou surtribalisation, toute manifestation ou expression de solidarité, toute recherche d'affirmation ou l'affirmation même d'attachement à son identité ethnique.

Tout en admettant le phénomène de retribalisation, d'autres chercheurs estiment que l'appartenance ethnique est une dimension propre à l'évolution sociale de toutes les sociétés dotées de culture hétérogène. Selon les tenants de cette position, la stabilité politique des sociétés à "ethnies" multiples serait impossible du fait que les structures étatiques n'admettent l'existence d'intérêts ethniques, encore moins à les concilier. Par conséquent, la disparition des conflits "ethniques" dans des pays à plusieurs "ethnies" serait difficile. Tout au plus, il est possible, par des mesures politiques (répartition équitable du pouvoir entre les différents groupes, par exemple), de maintenir les conflits dans les limites de la maniabilité (Melsen et Wolpe 1970; Whitaker 1967). Surtout que les groupes ethniques, défendent-ils, sont différemment prédisposés, en raison de leurs traditions, à assimiler la modernisation. Sous cet angle, les conflits ethniques surviennent, lorsque des différences traditionnelles (langue, culture, histoire, organisation socio-politique, etc.) entre groupes ethniques, viennent se superposer à d'autres différences de type moderne qui résultent

de l'ouverture à la modernisation de certains groupes (Mercier, 1961). Ainsi, selon Bonzon (1967:871), les groupes ethniques, aux traditions socio-politiques relâchées, favorablement prédisposés, comme les Ibo du Nigéria et les Fon du Dahomey (Bénin), dotés d'un dynamisme et d'un esprit d'initiative extraordinaires et ouverts à la modernisation se positionneront plus facilement. C'est contre ces groupes que se focaliseront les conflits mais c'est aussi par ces groupes que se fera l'assimilation censée faire disparaître les conflits.

2. 2.3 Le primordialisme

Pour les auteurs que nous classons dans cette approche, l'ethnicité est une donnée intangible inscrite dans la nature humaine par le truchement des liens de descendance. C'est à Shils (1957) que l'on attribue généralement la paternité de la théorie primordialiste. Il a été le premier à utiliser le terme "primordial" pour conforter sa thèse de l'importance des groupes primaires dans l'intégration et la reproduction de la société globale. Pour lui, les liens entre les individus à l'intérieur d'une communauté sont des liens primordiaux, comme ceux qu'on attribue aux liens de parenté. Ces liens se caractérisent par l'intensité de la solidarité qu'ils suscitent, par leur force contraignante, et par les émotions et le sentiment du sacré qui leur sont associés. Pour cet auteur, les individus ont un attachement profond et sacré au territoire, à la parenté et à la religion.

A la suite de Kallen et de Shils, Geertz (1963) soutient l'existence de liens primordiaux qui sont la prolongation d'un sentiment d'affinité naturelle. Ces liens reposent sur des données comme le lien de sang

présupposé, les traits phénotypiques, la religion ou la coutume. Comment ces liens se structurent-ils et en quoi sont-ils conflictuels? Pour répondre à la première interrogation, les primordialistes soutiennent que les liens et les sentiments primordiaux sont la qualité primaire et fondamentale de l'identité ethnique. Ces liens sont primaires, d'après Geertz (1963), puisque l'individu naît avec (ou acquiert dès la naissance) les éléments constitutifs de son identité ethnique (le nom, l'affiliation religieuse, les traits physiques) qui le relie à des ancêtres putatifs. Selon les primordialistes, c'est cet ancrage dès la naissance qui rend contraignante la solidarité avec "les siens". Surtout que, disent-ils, l'appartenance ethnique de l'individu au groupe de "base" est la seule possible (Novak, 1972); et cette appartenance est celle qui répond le plus au besoin de refuge de l'homme (Isaacs, 1975).

Pour répondre à la seconde interrogation, Van den Berghe (1978) invoque le syncrétisme bio-social pour expliquer l'agressivité entre des populations différentes. Pour étayer cette assertion, il analyse les conflits en Afrique et en distingue trois types. Le premier type de conflit serait les mouvements sécessionnistes face à un gouvernement central. Le second type de conflit provient de la nature inégalitaire entre les groupes ethniques. Le troisième type, qui est à ses yeux le plus important, serait une lutte de survie entre les groupes ethniques. L'attachement qu'il manifeste pour ce troisième type de conflit découle, selon nous, de sa définition même de l'ethnicité. Pour cet auteur, l'ethnicité est d'abord une sélection de proches qui conduit par la suite à l'ethnocentrisme. Cette sélection des proches à travers le népotisme (la solidarité ethnique de base) confère, selon Van den Berghe (1981), un avantage certain aux groupes qui le pratiquent. Ces sentiments ethniques et la solidarité qui en découlent finissent par s'enraciner génétiquement. Ainsi, les hommes ne seraient pas

différent des animaux car les deux sociétés obéissent à la loi de la sélection naturelle. Cette thèse s'éloigne du raisonnement sociologique où le social s'explique par le social (McAll, 1996). Il y a, manifestement, une prépondérance du sens commun selon lequel, l'ethnicité, étant fondée sur le lien du sang, serait le produit du fractionnement d'une grande famille qui s'est perpétuée dans le temps.

Face à cette position Bonacich (1980) se demande si la violence découlerait de la seule différence d'appartenance à une entité sociale. Si tel est le cas, comment expliquer les conflits qui éclatent entre les membres d'un même groupe ethnique. Dans sa thèse, Elbaz (1983) poursuit cette contestation de la relation entre violence et différence ethnique en affirmant que la similitude impose souvent des luttes de classement à l'intérieur du groupe ethnique. Et ces luttes peuvent être aussi violentes que celles que l'on observe entre groupes ethniques.

Les critiques adressées au primordialisme, sur ce sujet, sont de deux ordres. Certains auteurs reprochent aux primordialistes leur ignorance de l'environnement économique et politique dans lequel se manifestent les groupes, les identités ethniques et les conflits (Keyes, 1976; Bonacich, 1980; Mc Kay, 1982; Muga, 1984). D'autres, comme Eller et Coughlan (1993), loin de nier le caractère spécifique de l'identité ethnique, reprochent aux primordialistes l'absence d'analyse de la genèse des attachements ethniques et des mécanismes culturels qui génèrent et entretiennent les sentiments émotionnels qui les caractérisent.

2. 2.4 Les explications psychologiques

Les explications de type psychologique portant sur les conflits "ethniques" en Afrique ne sont pas, à notre avis, aussi abondantes que les autres courants. Les auteurs qui privilégient cette approche mettent, généralement, en liaison la violence et le symbolisme. Pour Horowitz (1985) par exemple, le conflit ethnique serait une sorte de valorisation et de légitimation par rapports aux autres groupes. Ainsi la lutte serait une sorte de rituel pour flatter "l'amour propre" du groupe. En fait, une "vantardise collective" qui découlerait, selon cet auteur, de la juxtaposition de groupes arriérés et de groupes avancés. Les groupes arriérés, dans ces conditions, agresseraient les membres des groupes avancés pour évacuer leur frustration. Pour les tenants de cette position, si la juxtaposition n'est pas forcément à l'origine de tous les conflits ethniques, l'on ne saurait appréhender correctement ceux-ci sans une explication psychologique qui tienne compte de la dimension émotionnelle qui accompagne les interactions de groupes. En clair, la dichotomie retard/avance serait à la base d'une frustration qui ne s'apaise que dans la violence.

Certains psychologues avancent que les causes fondamentales de bien des incompréhensions, de guerres et de conflits sociaux proviennent des stéréotypes et des préjugés. Selon Thaul (1995), la notion de stéréotype aurait été utilisée pour la première fois en 1922 par Walter Lippmann (un journaliste américain). Dans un livre intitulé "Public opinion", Lippmann emploie le terme "stéréotype" pour nommer ces idées ou images figées que chaque individu peut avoir a priori à l'égard des membres d'un groupe social donné. Morin (1994:154) dit du stéréotype qu'il «est une perception arrêtée et caricaturale généralisée à tous les membres d'un

groupe social et qui prétend les décrire à l'aide de clichés rigides, réducteurs et dénués de fondement, représentation déformée d'une réalité par le biais d'un seul ou de quelques uns de ses aspects>>. Dans ce sens, le stéréotype se confond au préjugé négatif en tant que prédisposition de la personne à réagir défavorablement à l'endroit d'une autre personne ou d'un groupe de personnes. Compris dans le sens négatif, car le préjugé peut être aussi positif, <<le préjugé est une prédisposition de l'individu à réagir défavorablement à une personne sur la base de son appartenance à telle ou telle classe ou catégorie; c'est une attitude défavorable à l'égard d'individus pour la seule raison qu'ils appartiennent à un groupe particulier>> (Morin, idem:159). Ainsi, le stéréotype, en renforçant les préjugés négatifs, prépare les individus, soutiennent certains psychologues, à l'agressivité. Pour Thual (1995), par exemple, les conflits identitaires proviennent des stéréotypes discriminatoires et des préjugés que les individus et les groupes sociaux véhiculent.

Alors que les théoriciens de la modernisation voyaient dans la vie urbaine un moyen d'effacer l'appartenance ethnique, certains auteurs défendront la thèse contraire. Pour ces auteurs, les stéréotypes et les préjugés sont le résultat de la cohabitation urbaine. Une cohabitation qui résulte de la forme de l'habitat qu'est le lot ou la concession en Afrique et des banlieues en Europe occidentale. Pour étayer cette position, Fourest (1988), par exemple, fait remarquer que les unités de résidence, comme les banlieues qui regroupent plusieurs ménages - locataires, d'origine ethnique souvent différente, sont de nature conflictuelle. A l'appui de cette thèse, ils font valoir que ce type d'habitat urbain conduit chaque résident, bien malgré lui, à exposer les aspects de la vie sociale de son groupe ethnique. Les différences aidant, les jugements de valeur vont se multiplier avec leur

cortège de préjugés et de stéréotypes, d'où la multiplicité des disputes et les rixes entre les jeunes gens. Bernus (1968) et Fourest (1988) prétendent même que la présence massive de l'"autre", l'étranger, son regard, ses interrogations et sous-entendus susciteront des complexes, mais aussi des processus d'affirmation de son identité. <<La diversification croissante des modes de vie, de moeurs, des cultures, des situations sociales ne peut que multiplier, à l'avenir, les conflits dans l'habitat collectif>> (Fourest, 1988:11).

Les sociologues, fidèles à l'esprit des fondateurs de cette discipline, ne considèrent pas les stéréotypes et les préjugés comme facteurs explicatifs des conflits sociaux. Ils sont plutôt des indicateurs qui renseignent sur les acteurs sociaux et les instruments mis de l'avant.

2.3 L'approche constructiviste

Nous avons considéré comme faisant partie des constructivistes, tous les auteurs qui mettent l'accent sur le fait que les conflits sont le résultat d'une lutte d'intérêts concernant l'accès au pouvoir, à l'accumulation et à la redistribution de la richesse entre des acteurs sociaux. Pour le besoin de cette thèse, nous distinguons deux paradigmes. Dans le premier, nous situons les auteurs qui se réfèrent à l'analyse marxiste des classes sociales. À l'intérieur du courant marxiste, nous distinguons deux variantes: la variante centre/périphérie et celle de la classe unique. Dans le second paradigme, nous situons les auteurs qui s'inspirent explicitement ou implicitement de Max Wéber. En dépit du volume et de la diversité de l'oeuvre de Wéber, la plupart des auteurs de ce paradigme partent, en partie, de la réflexion de Wéber dans Économie et Société (1971) qui disait:

Plus le nombre des compétiteurs est grand par rapport à l'étendue des possibilités de gains qui leur sont ouvertes, plus les personnes engagées dans la lutte ont intérêt à limiter d'une manière ou d'une autre la concurrence. Cela se passe généralement de la manière suivante: une partie des concurrents tirent argument de certaines caractéristiques extérieures de leurs adversaires réels ou virtuels pour chercher à les exclure de la compétition. Ces caractéristiques peuvent être la race, la langue, la confession, le lieu d'origine ou l'extraction sociale, l'ascendance, le domicile, etc. Il est indifférent que, dans telle circonstance donnée, on choisisse telle caractéristique, car on recourt, en fait, à celle qui apparaît le plus immédiatement. L'activité communautaire qui surgit peut alors susciter une activité correspondante de ceux contre qui elle était dirigée. (Wéber, 1971:335)

Dans ce paradigme, nous distinguons deux variantes. Le courant factionnel d'une part, et l'autre critique d'autre part.

2. 3.1 Le courant factionnel

Pour les tenants du courant factionnel³, les "ethnies" sont des paravents. Le fond du conflit reste la compétition que se livrent les "élites" pour la conquête et la préservation du pouvoir <<Les régimes politiques africains ont en effet comme dénominateur commun d'être dominés par l'acuité de la concurrence qui divise leur personnel politique. D'une certaine manière, cette compétition entre les entrepreneurs politiques pèse pour beaucoup dans l'instabilité institutionnelle du sous-continent>> (Bayart, 1991:214). Pour ces auteurs, le pouvoir en Afrique est surtout le fruit d'un

³ La notion de groupe factionnel est très présente en sciences politiques. Elle consiste à déceler à l'intérieur de l'équipe dirigeante une pluralité de factions simultanément en coopération et en compétition (voir par exemple, Lemarchand, 1991).

affrontement entre factions rivales. Cette lutte porte sur la détention ou le partage du pouvoir suprême. Les conflits ethniques sont l'aboutissement de la lutte que se livrent les "élites". "L'élite" cultivée, qui éprouve cependant un sentiment d'insécurité, essaie de trouver auprès des ethnies l'appui dont elle a besoin pour assurer son succès dans cette concurrence (Bayart, 1991; Brass 1976; Bates 1974; Milme 1981). Deutsch (1961) estime qu'il est même possible d'évaluer les possibilités de conflits entre deux "groupes ethniques" donnés en déterminant la proportion d'individus mobilisés mais non-assimilés. Formulée plus explicitement, cette position postule la corrélation entre la mobilisation sociale et les conflits pour le contrôle du secteur moderne. Cependant, cette mobilisation se fait à partir de stratégies individuelles qui rejoignent, d'une certaine façon, une stratégie plus globale, celle du groupe. Dans ce cas, l'ethnicité serait une stratégie individuelle qui permet d'accéder aux richesses et au pouvoir.

Cette interprétation puise une partie de son assise théorique dans l'individualisme méthodologique avec au centre de l'analyse l'acteur individuel. Pour Banton (1983), les individus cherchent à maximiser leurs avantages. Pour y parvenir, ils évaluent les actes à poser en fonction de leurs atouts et de leurs actions antérieures. À partir de cette perspective, il émet deux postulats. Premièrement, les individus utilisent les différences (culturelles et raciales) pour créer des groupes. Deuxièmement, c'est par le processus inclusif que se forme le groupe ethnique, alors que les catégories raciales se forment par un processus exclusif. Ces propositions émises, cet auteur propose d'analyser les actes individuels comme une tentative pour chacun de maximiser son profit selon une évaluation coûts/bénéfices. Sous cet angle, le groupe ethnique ne serait que la somme des individus qui le composent et la résultante de leurs actions rationnelles au sens webérien

d'actions qui emploient des moyens appropriés (le regroupement sur une base ethnique) pour une fin donnée (l'obtention de biens rares dans une situation de compétition économique et politique).

La critique la plus significative de ce courant dont Banton (1983) est le principal théoricien vient de Douglas (1993). Pour elle, l'individualisme méthodologique n'évalue pas suffisamment la place de la coercition sociale dans les actes que posent les individus. Elle s'interroge, notamment, sur la place du choix rationnel d'un individu lorsqu'il répète des gestes qui découlent de ses coutumes et sont valorisés par sa culture.

Pour certains auteurs "africanistes", aussi longtemps que l'État sera le principal siège du pouvoir et de la richesse, la compétition demeurera. Pour les tenants du courant factionnel, les violences collectives en Afrique sont, en réalité, des conflits entre les différentes factions de l'élite politique. Les ethnies apparaissent <<en réalité comme un théâtre d'ombres mettant aux prises des machines politiques irréductibles>> (Bayart, 1991:218). Chrétien (1991), de même que Sylla (1977), fait la même lecture en voyant dans les conflits une volonté de participation des "groupes ethniques" au pouvoir par le canal de leurs élites. Ces élites, pour accéder au pouvoir ou le conserver, utilisent leur "groupe ethnique" comme base électorale (Bayart, 1989; Lemarchand, 1991). Bayart (1989) et MBembe (1988) par exemple, considèrent que le contrôle de l'État est au coeur des conflits dans la mesure où toute la richesse nationale transite par l'État (les contrats, les licences, la fraude et les multiples autres avantages). Cette situation valable pour les cadres administratifs et politiques l'est aussi pour les commerçants <<La réussite des hommes d'affaires dépend également en grande partie de leur capacité à s'insérer dans des réseaux de clientèle liés à l'État>> (Lambert, 1991:502).

Cependant, Sylla (1977) ajoute une dimension historique aux conflits actuels. Pour cet auteur, la colonisation a, en plus d'amalgamer des groupes ethniques différents sur le même territoire, détruit ou figé de puissantes entités politiques qui auraient pu devenir des nations. Pour lui, l'un des problèmes actuels de l'Afrique résulte de la double identité (ethnique et nationale) présente en chaque Africain. Cette double identité "mal digérée" se renforcerait par la multiplicité des événements "nationaux" et "ethniques" que chaque Africain vit chaque jour. La colonisation a aussi amplifié des oppositions, parfois anciennes, et en a créé d'autres: <<les colonisateurs ont apporté leurs langues, leurs cultures et leurs religions différentes, venant accentuer l'hétérogénéité des sociétés africaines actuelles>> (Sylla, 1977:59). Avec les indépendances et pour se faire élire, les candidats firent appel à toutes les références possibles, y compris l'appartenance ethnique. C'est à ce moment, dira Coquery-Vidrovitch (1994), qu'apparaît le "tribalisme", <<c'est-à-dire la manipulation de référents précoloniaux refabriqués à des fins de politique moderne>>.

Cette référence à l'histoire coloniale ne signifie point une modification de la position de ces auteurs (Sylla, 1977 et Coquery-Vidrovitch, 1994). Celle-ci consiste à faire du pouvoir à conquérir ou à conserver l'enjeu fondamental des conflits "ethniques".

En général, le surplus que dégagent les différentes modalités de l'exploitation rentière des économies africaines -particulièrement l'exportation des grands produits agricoles, du pétrole, des minerais, du diamant, et la gestion de l'aide au développement ou des investissements étrangers- est accaparé par les détenteurs de l'autorité politique. (Bayart, 1991:220)

Cependant, cette crispation autour du pouvoir à garder ou à conquérir qui constitue la trame de fond de la position de tous ces auteurs

s'exprime différemment dans le discours de l'un et de l'autre. Pour Joseph (1987) par exemple, la mobilisation "ethnique" pour le pouvoir relève d'un système de prébende qui se caractérise par le fait que celui qui contrôle le pouvoir est tenu de récompenser les membres de son "groupe ethnique" pour service rendu. De cette façon s'expliquerait la participation massive de l'élite d'un groupe à l'exercice du pouvoir au détriment de l'élite des autres groupes ethniques. Cet échange de type "mercenaire" découlerait, selon Sandrook (1987) et Médard (1991), de la faiblesse de la légitimité des dirigeants africains. En effet, pour gouverner «< Tout dirigeant recherche la légitimité, c'est-à-dire la conviction, chez les bureaucrates et les citoyens qu'ils sont dans l'obligation d'obéir à ceux qui occupent certaines positions d'autorité >> (Sandrook, 1987:19). Ne pouvant susciter, obtenir et entretenir une adhésion d'une large fraction de la population, les dirigeants privilégient un soutien "mercenaire" de leur groupe. Cette pratique aboutit à une large participation des cadres d'un groupe ethnique et à la non-participation des autres groupes. Cette tentative de récompenser les "siens" donne à la lutte au sommet une nature hégémonique, en ce sens que le gain du groupe A se fait au détriment des groupes B, C, ou D.

Cette théorie du pouvoir vu comme un phénomène à somme nulle repose sur l'hypothèse que si le groupe A, qui a occupé une position de pouvoir, est ramené à un rang inférieur, et si B prend sa place, A perd totalement ce pouvoir, et B le gagne, la somme totale restant inchangée dans le système. Cette exclusion, car c'est de cela qu'il s'agit dans ce jeu à somme nulle, des postes de responsabilité est une marginalisation économique d'une partie de l'élite; mais aussi la marginalisation d'une partie de la population en raison du rôle de fournisseurs d' "assurance sociale" que jouent les élites. Puisque l'accès à la richesse est contrôlé par

l'État, l'appui ethnique est aussi celui que l'on accorde aux distributeurs de biens et services, avantages et faveurs. En l'absence d'une politique de répartition équitable de la richesse nationale et d'une politique sociale de prise en charge de la pauvreté, il appartient à

L'individu qui a des revenus considérables de les partager avec les parents moins biens pourvus [...] Pour se débarasser (de ces parasites), on les case et trop de postes sont pourvus en fonction des relations [...] Le tribalisme, du parasitisme au favoritisme, devient népotisme et compétition sanglante pour le pouvoir (Bayart, 1989:33)

En lieu et place de cette notion de prébende développée par Joseph, Bayart (1989) use de la notion de "la politique du ventre" pour désigner le même phénomène. Cependant, de plus en plus d'auteurs empruntent à Weber (1971) la notion de patrimonialisme pour désigner les pratiques politiques des élites africaines. Faisant une nouvelle lecture de cette notion, Médard (1991) affirme que le patrimonialisme peut désigner toutes ces pratiques (clanisme, tribalisme, régionalisme, copinage et corruption) de la vie politique africaine. Ces pratiques sont, à ses yeux, des formes d'échange social et économique entre les "élites" et les populations.

L'autre forme d'échange est celle qui existe entre les élites elles-mêmes. C'est cette situation qui conduira Young (1976) à prétendre que l'absence de mobilisation et de conflit ethnique dans un pays s'expliquerait par la cooptation dans la classe dirigeante des élites des autres groupes ethniques. Sylla (1977), en lieu et place de cette notion, utilisera la notion de polyarchie, <<La polyarchie se caractérise par un profond pluralisme social qui suscite l'apparition d'une grande multiplicité de leaders de groupes originellement indépendants, groupes engagés dans un processus de participation ou de distribution du pouvoir à l'échelle nationale>> (Sylla, 1977:313). La polyarchie est donc une technique de gestion du pouvoir qui

consiste à intégrer à la marge du pouvoir des cadres des autres groupes ethniques. Cette élite aura ainsi comme fonction de justifier et de légitimer la hiérarchie sociale en place. Expliquant l'absence de violence au Zaïre, Bayart (1991) dira que si le pouvoir de Mobutu profite aux Ngbandi (les natifs de l'équateur comme Mobutu lui même) il profite aussi aux autres entrepreneurs politiques des autres régions du Zaïre cooptés dans la coterie présidentielle.

2. 3.2 Le courant "critique"

Dans l'ensemble, les auteurs que nous regroupons dans ce paradigme mettent l'accent sur les phénomènes d'inégalités sociales, d'exclusions et de marginalisation pour expliquer l'existence des conflits "ethniques". Pour ces auteurs, l'ethnicité est une construction sociale, situationnellement déterminée et manipulée par des acteurs pour gagner du pouvoir et obtenir des biens rares. Dans ce cadre-là, l'ethnicité est perçue moins comme une propriété évidente et naturelle qu'en tant qu'effet d'un rapport ou comme une stratégie de manipulation de symboles pour l'appropriation des ressources. L'ethnicité serait donc une réalité sociale, produite par des actions d'agents en relation avec d'autres. Elle est la chose "la plus partagée du monde" (Coquery-Vidrovitch, 1994).

C'est d'ailleurs dans les grandes villes américaines de l'entre-deux-guerres, plus précisément à l'"école de Chicago", que cette étude sur l'ethnicité a débuté. Les auteurs de cette école, comme Burgess et Wirth, ont montré qu'en ville, chacun arrive de sa communauté d'origine en situation de faiblesse relative; les nouveaux immigrants, comme les vieux citadins

ressentent le besoin de se protéger les uns des autres. Dans ce milieu qu'est la ville, les nouveaux arrivants apparaissent aux anciens comme une menace, par leur nombre, par leur quête d'emplois, par leur culture. Pour conserver des acquis ou pour en conquérir d'autres, les individus se regroupent, imposent des règles de solidarité et exigent le partage des ressources communes.

Cette revendication, prétend Hobsbawm (1993:53), attise les frictions ethniques d'autant plus que les groupes ethniques sont conduits à quitter les niches dans lesquelles la division sociale et ethnique du travail les avait placés. Mais pour que cette friction ethnique se transforme en conflit ethnique, Wievorka (1994) et la Fédération internationale des droits de l'homme (FIDH)⁴ estiment qu'il faut des acteurs qui structurent, organisent, orientent, justifient et ordonnent le conflit. Il faut aussi et surtout, selon Hobsbawm (1993), rendre l'appartenance ethnique exclusive et convaincre tous les individus, sensés appartenir aux dits groupes ethniques, de participer aux conflits. C'est à ce niveau que la presse, notamment électronique (radio et télévision), peut jouer un rôle essentiel comme l'a constaté Chrétien (1995) au Rwanda.

Pour Glazer et Monyihan (1975), par exemple, l'ethnicité est une ressource mobilisable dans la conquête du pouvoir et des biens économiques. C'est la même position que défend Cohen (1969) pour qui, l'ethnicité favorise la mobilisation du groupe dans la compétition économique et politique de l'époque moderne. Poussant cette analyse plus loin, cet auteur établit même un parallèle entre les cadres de la *City* de Londres et les commerçants Hausa des villes yoruba. Pour lui dans les deux

⁴ Cité par Chrétien dans *Rwanda, les médias du génocide*, Kharatala, 1995.

cas, les individus utilisent leur culture commune pour accroître leur part de marché dans la compétition économique.

Ainsi, les groupes ethniques ne seraient, pour Vincent (1974) que des groupes instrumentaux, artificiellement créés et maintenus pour leur utilité pragmatique ou comme des "armes" (Grillo, 1969; Young, 1983) pour obtenir des avantages collectifs.⁵ L'ethnicité est, selon les mots de Vincent (1974) <<le masque de la confrontation>>, une forme de <<fausse conscience>> qui lui confère une fonction de déguisement des relations de domination. Pour Comaroff (1987), à qui nous avons emprunté l'idée précédente, l'identité ethnique dans les clivages sociaux permet de soutenir, de masquer et de renforcer la domination. Compris dans ce sens, les groupes ethniques se confondent aux classes sociales (Geschwender, 1978; Gellner, 1983; McAll, 1993). Et cette ethnicité prend de l'ampleur, pour Cohen (1974), lorsqu'il y a coïncidence entre affiliation ethnique et intérêt de classe. Cependant, rétorquent certains comme, par exemple, Bell (1975), l'ethnicité est plus efficace que la classe sociale dans le processus de mobilisation sociale, car l'ethnicité permet de combiner intérêts matériels et liens affectifs. Des liens qui résulteraient du processus de socialisation (Juteau, 1983) et de la "parentalisation" (McAll, 1994).

Pour d'autres auteurs, comme Thompson (1983), les intérêts de classe sont différents de ceux du groupe ethnique. Pour étayer cette assertion, cet auteur affirme qu'en Irlande du Nord, il y a des intérêts ethniques qui conduisent tous les protestants à coopérer. Et d'autres intérêts qui sont particuliers aux classes sociales existantes en Irlande du Nord. Cette explication de l'ethnicité en termes de relations de classe est

⁵ Il existe de nombreuses illustrations de l'ethnicité comme stratégie de mobilisation pour l'obtention de ressources chez Despres (1974).

fortement contestée par certains auteurs. Pour ces derniers, l'ethnicité est une forme de mobilisation concurrentielle à la classe sociale. Cette situation découle, selon Bell (1975), du fait que l'ethnicité permet de combiner fonctions instrumentales et expressives. Cette combinaison permet une mobilisation populaire plus facile car s'appuyant sur des symboles moins abstraits et aux frontières plus précises que la classe sociale. Surtout que la mobilisation ethnique, pense Bell, fait appel à des émotions puissantes parce que liées à des attachements primordiaux et irrationnels.

D'autres auteurs, comme Amselle (1985) et Bazin (1985), ne verront dans l'ethnicité en Afrique qu'un simple alibi politique,

La "diversité tribale" des États africains leur sert d'argument pour refuser le pluralisme sous prétexte que celui-ci ne serait que l'expression de celle-là et par conséquent un obstacle à la construction nationale; et le culte de l'État-nation sert naturellement à légitimer pouvoirs personnels et dictatures oligarchiques; car les bruyants discours sur l'unité nationale sont partout accompagnés d'une politique habilement donnée en spectacle de "dosages ethniques et régionalistes" qui permet au pouvoir de dissimuler sa nature en perpétuant les stéréotypes ethnicistes (Amselle, 1985:9).

Pour ces auteurs (Amselle et Bazin, 1985), c'est sur la notion même d'ethnie qu'il est nécessaire de s'interroger, pour savoir, notamment, de quoi on parle. Car, bien souvent, les chercheurs ont du mal à indiquer avec précision ce qu'ils mettent sous ce vocable. Ce concept engloberait-il toutes les entités humaines présentant une caractéristique commune essentielle, mais suffisamment diverse pour exprimer toutes les réalités spécifiques? Question essentielle pour toute définition et particulièrement pertinente dans le domaine des relations ethniques où nous avons pu constater que dans les définitions se mêlent régulièrement description du

vécu et ethnocentrisme. Ce sont, certainement, ces interrogations qui ont amené Bazin à se demander si l'ethnie ne serait pas,

Ce sujet fictif que l'ethnologie contribue à faire être, le perpétuant comme entité de référence dans son espace savant, grâce à ses procédures inductives et attributives par lesquelles un contenu de savoir, si disparate soit-il, se trouve réuni et subsumé sous un seul nom, dans le même compartiment (Bazin, 1985:22).

2. 4 Le paradigme marxiste

En dépit des divergences que l'on observe dans le courant marxiste dans l'explication des "conflits ethniques" en Afrique, la base collective de la recherche que nous avons classifiée dans cette thèse comme marxiste reste les phénomènes d'inégalités sociales, les contradictions, l'antagonisme et la rupture, entre, d'une part, les forces productives (grossièrement, les hommes et les moyens de production) et les rapports de production (les rapports que nouent les individus dans le processus de la production) , et de l'autre, les détenteurs des moyens de production et ceux qui en sont dépourvus, les ouvriers. Tout en s'inscrivant dans ce moule global, les auteurs marxistes (que nous étiquetons comme tels) n'en développent pas moins des pistes différentes sur le sujet. Pour les fins de l'analyse, nous faisons la distinction entre deux positions.

2. 4.1 La variante Centre/Périphérie

Des chercheurs marxistes, pour expliquer les conflits sociaux, font intervenir un paradigme qui a été longtemps en vogue, l'opposition entre le centre et la périphérie. Pour ces théoriciens, le monde est, avec le triomphe de l'impérialisme, composé d'un "centre" industrialisé et des pays "vassaux" périphériques (Magubane, 1960; Amin, 1972). Le "centre" exploite les richesses et le prolétariat de la périphérie avec le concours de la bourgeoisie des nations périphériques. Mais cette bourgeoisie de la périphérie n'est pas, pour Amin (1973), une classe indépendante et centrée sur elle-même; elle est un appendice, un prolongement de la bourgeoisie des métropoles. De même que l'économie périphérique ne constitue en fait qu'une dépendance de l'économie du centre, la société périphérique est une société mutilée: un élément important est absent, celui d'une bourgeoisie locale qui exerce sur elle sa domination par le truchement de ses capitaux (Amin, 1973:110).

Le système capitaliste mondial a structuré la planète par une division internationale unique du travail ou cohabitent un "centre" et une "périphérie". Ces espaces (centre et périphérie) ne sont ni juxtaposés ni parallèles mais au contraire, << ils sont articulés, c'est-à-dire reliés par le lien qui les fait être ce qu'ils sont l'un l'autre et ce qu'ils sont l'un par rapport à l'autre [...], mieux encore: chacun fait l'autre >> (Sfia, 1979:63). De cette situation, Amin (1988) arrive à considérer que la polarisation entre bourgeoisie et prolétariat se situe au niveau mondial même si les conflits sont localisés. C'était aussi l'un des propos de Fanon (1966) lorsqu'il soulevait le problème de l'extra-territorialité des conflits en Afrique. Dans son analyse de la guerre de libération de l'Algérie, cet auteur souligna la

situation de guerre souterraine que se livraient les deux blocs (Est et Ouest) dans les années 1960.

Pour les tenants de cette approche, la "bourgeoisie périphérique" désigne des groupes professionnels, tels que les bureaucrates, les hommes politiques, les commerçants et les propriétaires terriens. Toutes ces catégories sont des tentacules de la bourgeoisie du centre. Alors que le "prolétariat périphérique" comprend la majorité des populations de la périphérie. De cette analyse structurelle, ils concluent en affirmant que les difficultés du Tiers Monde (y compris l'instabilité politique qui accompagne les violences collectives) proviennent des classes extra-territoriales. En réalité, l'opposition à l'intérieur dans les pays périphériques oppose la bourgeoisie mondiale au prolétariat mondial, via l'opposition entre nations riches et nations pauvres. C'est de cette constatation qu'est venu le principe de la déconnexion, comme solution au non-développement de l'Afrique.⁶

C'est dans la même direction qu'il faut situer les travaux de Blauner (1969) et Hechter (1974, 1975, 1976). C'est pour décrire la situation des Noirs aux États-Unis que Blauner utilisa la notion de "colonialisme interne". Reprise par Hechter, elle servit à expliquer le développement des ethno-nationalismes dans les sociétés industrielles. L'hypothèse de base est qu'il y a division culturelle du travail entre un centre et une périphérie à l'intérieur des espaces nationaux même des pays occidentaux. Cette variante est une réappropriation de l'opposition centre/périphérie élaborée pour rendre compte des phénomènes de

⁶ Voir Amin (1985). Certains auteurs, comme Mbembe (1990, p.320-321) et Bayart (1989, p.43), soutiennent que l'Afrique a, pour l'essentiel, <<échappé>> à l'emprise du capitalisme. Ceux qui detiennent le pouvoir ne vivent pas du surplus extorqué à la masse laborieuse (paysans et ouvriers) mais plutôt de leur position d'intermédiaire par rapport aux bailleurs de fonds étrangers.

dépendance et de la division du travail dans l'"économie monde" (Frank, 1967; Emmanuel, 1972; Wallerstein, 1979).

D'une façon globale, il apparaît aux yeux de Hechter que dans les sociétés industrielles les inégalités se sont creusées entre un groupe central, privilégié économiquement et politiquement, et des groupes périphériques marginalisés dans tous les domaines. Hechter voit dans l'ethnicité une forme de solidarité qui émerge en réponse à la discrimination et à l'inégalité. Face à la marginalisation, les groupes désavantagés se saisiront des différences culturelles pour en faire le support de leurs revendications politiques. Sur le réveil des ethno-nationalismes en Europe, Hobsbawm (1992) développe le même point de vue en affirmant:

Les Cornouaillais ont de la chance de pouvoir peindre leur mécontentement régional aux couleurs attrayantes de la tradition celtique [...] Ils ont plus de chances, disons, que Merseyside, qui ne peut mobiliser pour défendre son égalité ou d'autres intérêts plus locaux que le souvenir des Beatles [...] Merseyside ne peut pas souffler dans la trompette nationale. La Cornouailles le peut. Mais les situations qui produisent le mécontentement dans l'une ou l'autre de ces deux régions sont-elles essentiellement différentes? (1992: 220-221)

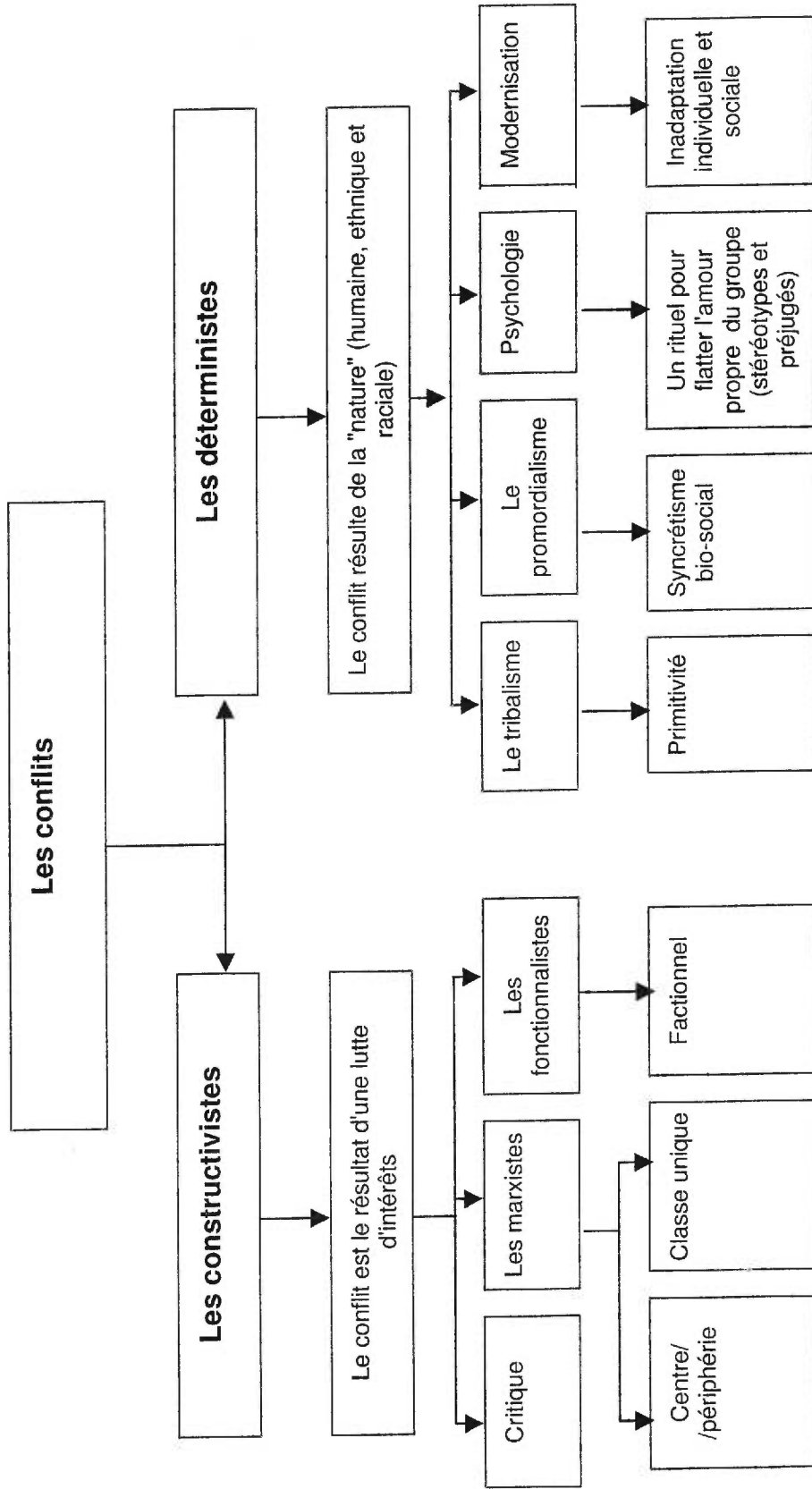
2. 4.2 La variante de la classe unique

À l'intérieur de la l'approche marxiste, il existe un troisième courant qui, tout en partageant la dimension de la lutte de classe, introduit la dimension primordialiste. Pour Laslett (1965), les sociétés africaines contemporaines sont des "sociétés à classe unique". Selon ce courant, les appartenances ethniques et l'ethnocentrisme (la croyance en la supériorité des siens) sapent tout système national de stratification. Durant la

colonisation, les colons avaient réussi à former une classe, ou du moins une caste, contre laquelle s'était créé un consensus revendicatif. Depuis la fin de la colonisation, ce sont les enfants du pays qui ont succédé aux colonisateurs qui ont aussi hérité de leur position de classe. En-dessous de cette classe dirigeante, il n'y a que les groupes ethniques, d'où l'idée que la classe dirigeante est la classe unique.

Cette situation découlerait du fait que dans les pays africains, il y a deux types de structure sociale qui ne coexistent et ne s'interpénètrent que très rarement: le premier est de type "traditionnel" et fait appel à la solidarité ethnique, tandis que le second est de type "moderne" et implique des classes sociales. C'est la première forme de stratification qui fait que les paysans et les ouvriers ignorent qu'ils partagent, d'une ethnie à l'autre, une communauté de sort. Pour l'instant le maintien des opprimés (paysans et ouvriers) dans une sorte de solidarité verticale rassemblant tous les membres d'une ethnie assurerait, selon ces auteurs, la stabilité du système d'exploitation mis en place par la classe dirigeante, qui elle-même est toujours pluri-ethnique. Voici brossées dans les grands traits les différentes positions sur la question. Mais avant de présenter la synthèse écrite, illustrons par le tableau suivant la répartition de ces différentes positions théoriques.

Les différentes formes d'explication des conflits sociaux



2.5 Synthèse des différents points de vue

La littérature sur les conflits ethniques fait état de façon globale de deux points de vue. L'un privilégie la dimension politico-économique (constructiviste) et l'autre, les fondements naturels, culturels, et psychologiques (déterministe). Dans la perspective déterministe (à droite du schéma), il nous est apparu que les conflits "ethniques" découlent, soit de la "nature" "tribale" des sociétés africaines (le tribalisme) ou "ethnique" (primordialisme); soit par le passage d'une forme de société à une autre; soit de la dimension émotionnelle qui caractérise les relations entre groupes "avancés" et groupes "en retard" et/ou cohabitants (l'approche psychologique). Dans cette perspective, on peut retenir les auteurs comme: Shills (1957), Geertz (1963) et Van den Berghe (1978). Ces auteurs, par leur analyse naturalisante et culturaliste, ont expliqué les conflits ethniques par les différences culturelles et d'appartenance. Pour d'autres auteurs, Horowitz (1985), Fourest (1988) et Morin (1994), ces différences sont à la base des stéréotypes et des préjugés. Les conflits seraient dans ces conditions une réponse à ce mépris collectif véhiculé par les stéréotypes et les préjugés. Dans le même courant, avec cependant une autre perspective, on peut citer les auteurs de recherches sur la modernisation dont Polanyi (1957) et Gordon (1964). Dans le cas de l'Afrique, on peut citer Apter (1955) qui affirme que l'ethnicité (la raison des conflits) est une survivance qui, à terme, est censée disparaître.

Dans le courant constructiviste, les conflits "ethniques" apparaissent comme des violences instrumentales dont la raison d'être est

le contrôle de l'État et des richesses nationales ("factionnel", "critique" et "marxiste"). Au nombre des auteurs ayant soutenu le caractère instrumental des conflits ethniques, on peut retenir Bates (1976), Brass (1976), Glazer et Monahan (1975). Ces auteurs, par leur analyse macro-économique et politique, ont expliqué les conflits ethniques par le phénomène de la lutte que se livre l'élite pour la conquête et le contrôle du pouvoir. Alors que la participation de la population s'expliquerait par sa dépendance par rapport aux élites dirigeantes d'une part, et la manipulation de cette population par cette même élite d'autre part. Ce qui revient à dire que l'ethnisation de la lutte politique est une stratégie, un moyen de mobilisation pour soutenir la compétition.

D'autre part, on peut citer des auteurs africanistes dont Bayart (1989), MBembe (1988), Sylla (1977), Joseph (1987) qui renchérissent sur la position des auteurs cités. En effet, ces auteurs ont souligné et font ressortir le fait que le contrôle de l'État est au coeur des conflits dans la mesure où y transite l'essentiel de la richesse nationale des pays africains. Par ailleurs, en appuyant cette position, Sandrook (1987) et Médard (1991), mais surtout Sylla (1981), ont montré que c'est l'exclusion qui résulte de la lutte hégémonique au sommet de l'État qui conduit aux conflits ethniques. Cette exclusion, qui résulte, selon certains auteurs, de la volonté de s'assurer un soutien "mercenaire" des cadres d'un groupe ethnique ou d'une région, découlerait d'une faiblesse de la légitimité du dirigeant. Elle augmente l'accès aux ressources des uns tout en augmentant la pauvreté des exclus. En raison du degré de dépendance économique des populations, cette exclusion des cadres dirigeants serait une exclusion collective des membres du groupe ethnique. Les conflits qui opposent des

groupes ethniques qui appartiennent au même pays et vivent à l'intérieur d'un territoire que les auteurs désignent par le concept d'État-nation.

Au moment opportun, nous nous prononcerons sur ces différentes approches. Pour le moment, nous partirons de l'hypothèse que, prise isolément, chacune de ces approches est insuffisante du fait que chacune donne une explication fragmentaire à un phénomène complexe. La relecture de nos résultats empiriques à la lumière des diverses propositions théoriques nous permettra de vérifier cette hypothèse.

Au regard de la littérature sur les conflits "ethniques" que nous avons exposée dans les précédentes pages et au regard de nos hypothèses, d'autres concepts participent à l'articulation des théories mentionnées dans cette revue de la littérature. Ces notions sont: *l'exclusion* et la *pauvreté*, *l'ethnie*, le *groupe ethnique* et *l'ethnicité*. Dans le chapitre suivant, c'est le contenu de ses principaux concepts que nous préciserons. Ces concepts ont permis l'émergence du questionnement à l'origine de ce travail et nous permettront de donner forme aux faits empiriques recueillis lors de nos collectes de données.

CHAPITRE III

Ethnicité et exclusion: cadre théorique et discussions conceptuelles

Dans les pages qui suivent, nous proposons de discuter les concepts d'exclusion et de pauvreté, d'ethnie, de groupe ethnique, d'ethnicité. La multiplicité de sens des expressions et des mots dans le domaine des relations ethniques convainc de la nécessité de définitions claires et de termes opérationnels.

3. 1 L'exclusion et la pauvreté

La combinaison de l'exclusion et de la pauvreté peut sembler arbitraire et même non pertinente. Cependant, cette combinaison vise à restituer les dynamiques qui s'opèrent entre les deux phénomènes. Si l'on considère la pauvreté comme un produit social et historique, nous devons admettre avec Robichaud et al. (1994) qu'elle est <<le résultat combiné de politiques socio-économiques et de mécanismes d'exclusion et de marginalisation qui viennent mettre à rude épreuve les stratégies d'existence des individus et des communautés>>. C'est probablement pour étayer cette dynamique entre les deux phénomènes que Gauthier (1995:152-1523) précise que <<l'exclusion fait référence à une dimension du phénomène de pauvreté, l'affaiblissement ou la rupture des liens sociaux, souvent négligée au profit de la dimension économique>>. Dans

ce débat qui porte sur les liens entre l'inégalité et l'exclusion, dans les sociétés occidentales, Touraine (1992) introduit quelques nuances. Pour cet auteur, le premier phénomène est le propre de la société moderne alors que le second est propre à la société post-industrielle. D'autres auteurs, comme Balibar (1992) et McAll (1993), pensent plutôt qu'il faut mettre un lien entre ces deux notions. À l'appui de cette position, ils font valoir que les deux notions (inégalité et exclusion) découlent du même processus, notamment l'antagonisme entre les différentes catégories sociales (Balibar, 1992). Cette exclusion produit une absence de droits chez les exclus tout en renforçant le processus de communalisation qui tend vers l'appropriation des ressources par les groupes majoritaires (McAll, 1993). Dans tous les cas, il faut admettre que l'exclusion est une pratique sociale, dont le but est de s'assurer le contrôle des ressources. L'exclusion se structure dans les rapports de force entre des groupes sociaux qui cohabitent dans un même territoire. Dans les lignes qui suivent, nous présenterons, dans un premier temps, quelques positions sur la notion d'exclusion et, dans un deuxième temps, quelques positions sur celle de pauvreté.

3. 1.1 L'exclusion

Dans la sociologie américaine, le concept d'exclusion est étroitement lié à la notion de marginalité qui désigne « la situation des groupes sociaux numériquement et culturellement minoritaires, vivant de manière plus ou moins déviante par rapport aux normes dominantes, et ceci pour des raisons d'appartenance raciale, ethnique, linguistique, religieuse

ou d'ordre économique>> (Marie, 1981:347). Dans les deux cas, ces concepts rendent compte d'une situation de pauvreté extrême et de ghettoïsation dans les centres urbains (au Centre-ville en Occident, et dans les bidonvilles et les quartiers périphériques dans les pays du tiers monde). L'école de Chicago qui a, la première, fait usage de ce concept, considérait le maintien des liens traditionnels des néo-citadins comme la cause de la marginalité. Cette marginalité était donc culturelle (Wirth, 1964), naturelle (Park, 1969) et dans tous les cas, transitoire. Réinterprété par les chercheurs de l'Amérique Latine, le concept de marginalité prend une nouvelle dimension. Il est utilisé pour décrire une situation permanente d'un certain nombre de personnes à l'intérieur de la ville <<la ville moderne qui se trouve en position fautive: marginale face aux aspirations de ses nouveaux habitants, non intégrée à la vie des quartiers populaires et à leurs réseaux de relations sociales>> (Vernière, 1973:604). De l'autre côté de l'Atlantique, en Europe, c'est plutôt la thématique de l'exclusion sociale qui va s'imposer. Ce concept désigne, dans ce cas, la fraction d'individus qui ne bénéficient pas des profits de la croissance et du progrès économique. Comprise dans ce sens, cette notion s'apparente à la situation de non-intégration sociale (Castel, 1995, Gauthier, 1995).

Dans l'utilisation implicite ou explicite de ce concept, McAll (1995) affirme déceler deux tendances. Il y a ceux qui, tout en n'utilisant pas ouvertement ce concept, analysent, cependant, les inégalités qui découlent de l'exclusion; et ceux qui montrent que l'exclusion est le résultat de la stratégie des groupes dominants. Dans le premier courant, McAll retrouve les structuro-fonctionnalistes pour qui les inégalités sociales résultent, soit

de l'inadaptation des individus et des groupes, soit du dysfonctionnement du marché de travail. D'une façon générale, dira-t-il, la théorie structuro-fonctionnaliste postule que les inégalités découlent de la contribution de chacun. Une contribution individuelle qui commence à l'école; une école dont la fonction première est de trier les compétences individuelles. Après avoir présumé que l'école et le marché de l'emploi offrent les opportunités égales aux individus, les structuro-fonctionnalistes pensent que le problème est individuel et découle directement de la capacité de chacun à s'adapter aux exigences académiques et professionnelles. Certains auteurs comme Jensen (1968), selon McAll (1996), utilisèrent les conclusions des études sur le quotient intellectuel pour "naturaliser" les inégalités en postulant que la faiblesse scolaire (obstacle majeur à l'ascension sociale) est génétique.

Dans la seconde façon d'expliquer les exclusions à l'intérieur du structuro-fonctionnalisme, l'accent est mis sur le dysfonctionnement du marché. Faisant la synthèse des positions des structuro-fonctionnalistes, McAll (1996) affirme que pour Becker (1969), tous les individus ont des goûts discriminatoires pour ceux qui leur sont différents. Exception faite des employeurs, qui eux, ne discriminent point en ce sens que c'est contre-productif. Cette discrimination proviendrait essentiellement des travailleurs non-minoritaires. McAll soutient que cette position n'est pas partagée par Gordon et al. (1964). Pour ces auteurs, c'est dans l'évolution du capitalisme qu'il faut chercher la source de l'exclusion. En effet, le capitalisme, après la prolétarianisation et l'homogénéisation (les deux premières étapes du capitalisme), se trouvait dans les années 1960 au stade de la segmentation du marché du travail. Cette opération se caractérisa par une division de la

main-d'oeuvre en catégories de sexe et de "groupes ethniques". Comprise dans ce sens, l'exclusion serait une stratégie de gestion de la main-d'oeuvre pour réduire les coûts salariaux.

Dans le deuxième courant de pensée où le concept est mis de l'avant, l'exclusion est perçue comme un construit qui résulte d'un rapport de force et de pouvoir (Hagighat, 1994; McAll, 1995). Hagighat (1994), par exemple, montre que plusieurs barrières aux États-Unis (couleur, origine ethnique et histoire) sont utilisées pour freiner la mobilité ascensionnelle des individus. Même avec un niveau d'instruction élevé et un revenu important, les Noirs ont des difficultés à accéder à des fonctions "visibles" ou à habiter des quartiers "intégrés". Cette situation de discrimination des Noirs aux États-Unis concerne tous les secteurs qui "égaliseraient" la compétition entre les groupes. De ce point de vue, Meir et al. (1989) considèrent le système scolaire américain comme une machine à deux vitesses. D'une part, les Noirs obtiennent très peu de services pour améliorer leur compétitivité et de l'autre, ils subissent plus facilement les sanctions de l'administration scolaire.

Cette situation décrite pour d'autres lieux n'est pas nouvelle en Afrique. Fanon (1987) a montré à suffisance les mécanismes coloniaux de cette exclusion. L'appropriation du territoire, la violence institutionnelle et le discours raciste ont été les instruments pour "naturaliser" l'infériorité du colonisé. L'idéologie coloniale française a même prétendu que le nord-africain ne pouvait se comparer qu'à l'Européen lobotomisé. En rangeant les colonisés dans la catégories des malades mentaux, le colon cherchait à justifier les inégalités sociales par des inégalités de nature (McAll, 1994).

L'exclusion, qui est le propre du système colonial, apparaît comme un acte par lequel un groupe se réserve la possession et la jouissance des droits. Compris dans ce sens, les exclus sont, pour Jaccoud (1995), des catégories sociales qui sont en marge de la *cité* . En ce sens, on peut dire avec Dhoquois (1987:12) qu'«exclure, c'est clôturer un espace social déclaré "normal" et en chasser un certain nombre d'individus atypiques, ou incompatibles avec certaines valeurs prédéfinies comme conditions d'appartenance à cet espace»>. Dans le cadre de cette thèse et en fonction des caractéristiques de notre objet d'étude, nous définirons l'exclusion comme la non-participation des cadres d'un "groupe ethnique" à l'exercice du pouvoir.

3. 1.2 La pauvreté

La pauvreté est, peut-être, le phénomène le plus partagé de la planète. Pendant longtemps, les économistes l'ont défini en termes de seuil de revenu, comme «Le manque d'accès aux biens et services résultant de niveaux de vie sensiblement inférieurs à la norme dans la société»> (Podoluk, 1979). Pour les économistes, la pauvreté est un niveau de vie qui représente une privation par rapport à celui dont jouit la majorité de la population dans une société. Pour mesurer cette pauvreté, les économistes proposent d'utiliser le critère du revenu, critère généralement admis pour en tracer les limites.¹

¹ Si dans les pays occidentaux c'est dans la part du revenu brut utilisé pour la nourriture, le logement et le vêtement que se font les études sur la pauvreté, en Afrique (du moins en Guinée) ce calcul s'est fait à partir de la dépense totale des ménages ajustée par la taille.

On peut distinguer dans la littérature deux courants majeurs dans l'explication de la pauvreté. Pour le courant néo-conservateur, la pauvreté découlerait de la combinaison de trois facteurs: l'incapacité individuelle, la culture de la dépendance et les effets pervers du système d'aide sociale (Murray, 1992). Pour les auteurs qui soutiennent cette position, la pauvreté proviendrait de l'incapacité des individus à se faire une place dans le marché de l'emploi. Cette incapacité est culturelle et comportementale, mais proviendrait aussi des politiques d'assistance sociale. C'est pour cette raison que certains auteurs, comme Mead (1986), ont exigé un travail productif pour les bénéficiaires de l'aide sociale. Car, selon lui, le *welfare* retient trop longtemps les prestataires loin du marché de l'emploi. Il faut donc transformer le *welfare* en *workfare*. Pour le courant néo-conservateur, la pauvreté s'explique par l'incapacité individuelle et le manque de volonté de travailler. Cette situation se trouverait renforcée par le système d'aide sociale des pays Occidentaux, selon les auteurs néo-conservateurs.

Pour d'autres auteurs, comme Chillman (1992), le problème de la pauvreté ne réside ni dans les caractéristiques psychologiques des individus ni dans leur capacité professionnelle. Pour comprendre ce phénomène, il faut plutôt mettre l'accent sur les inégalités inhérentes aux systèmes sociaux, politiques et économiques. Le courant structuraliste explique la pauvreté en Occident par la structure du marché de l'emploi. Pour ce courant, il existe un écart énorme entre le niveau de qualification des personnes pauvres et les emplois disponibles dans la société occidentale. Les personnes pauvres font face à un double obstacle: d'une part, il y a trop peu d'emplois disponibles et de l'autre, très peu de chômeurs

sont capables de satisfaire aux exigences imposées par les employeurs (Wilson, 1989).

Tout en admettant certaines des conclusions des approches précédentes, McAll (1995, 1996) et McAll et White (1996) développent d'autres paramètres. Pour eux, la pauvreté n'est ni un "objet" ni "une condition". Elle est le résultat des rapports inégalitaires prenant place à l'intérieur d'un certain nombre de territoires sociaux (McAll, 1995). En d'autres termes, la pauvreté résulte de l'exclusion d'un certain nombre d'individus des institutions économiques, politiques et sociales. Ainsi, McAll (1996) soutient que pour comprendre les dynamiques qui produisent l'exclusion et la pauvreté, il faut repérer les "lieux d'interaction catégorielle" et identifier les catégories d'acteurs engagées dans l'appropriation collective des ressources.

Dans la littérature occidentale portant sur les conséquences de la pauvreté, quatre facteurs reviennent fréquemment. La pauvreté conduirait à la perte de la sécurité financière, à la réduction des contacts sociaux et à la fragilisation des liens familiaux et de la santé (McAll et Ulysse, 1996). L'absence de ressources suffisantes condamne la famille à vivre dans un espace réduit et le plus souvent insalubre. La pauvreté affecte aussi les liens familiaux en les réduisant et en affaiblissant l'autorité parentale. Selon le rapport de Robichaud et al. (1994)², la pauvreté "diminue les capacités parentales" et <<augmente la détresse psychologique chez les parents, ce qui en retour perturbe leurs relations avec leurs enfants>>.

² Ce rapport a pour titre: *Les liens entre la pauvreté et la santé mentale: de l'exclusion à l'équité.*

3.1.3 La pauvreté en Afrique

Dans le cas de l'Afrique, il faut réinterpréter les études sur les notions de dépendance et de clientélisme pour saisir les incidences de la pauvreté sur les liens sociaux. Avec la baisse des investissements de l'État africain consécutive à la réduction des ressources financières, plusieurs auteurs (Bayart, 1989; Lambert, 1991; De Sardan, 1996) ont décelé différentes formes de relations entre les cadres dirigeants, les commerçants (les catégories ayant un revenu régulier et suffisant) et la population. Celles-ci vont de la simple relation de parenté (où celui qui reçoit n'est pas tenu de rendre, car il n'a fait qu'obtenir ce qui lui est dû) au clientélisme. Les effets de la pauvreté sur la dépendance sont particulièrement visibles dans les centres urbains (notamment la capitale). Un milieu où, disent les auteurs (Balandier, 1955; Mercier, 1961), le système de parenté tend à s'élargir par la force des choses contrairement au milieu rural. Dans la ville africaine, des activités agricoles permettant l'autosubsistance ne sont plus possibles, et les emplois sont rares. Pour survivre, ceux qui n'ont pas accès à l'État vivent de l'entraide de la parenté, de la dépendance clientéliste et du secteur informel qui n'offre que des emplois précaires, intermittents et sous-payés <<De caractère familial, les relations dans ce milieu y sont de parenté et/ou de dépendance>> (Marie, 1981:358). Posant le problème du clientélisme, Médard (1976) affirme qu'il est:

Un rapport de dépendance personnelle non lié à la parenté qui repose sur un échange réciproque de faveurs entre deux personnes, le patron et le client, qui contrôlent des ressources inégales (103).

Compris comme tel, le rapport de clientèle est universel et est repérable dans toute société contemporaine, car son fondement repose sur les choses les mieux partagés: l'inégalité, la réciprocité et la proximité. Cette définition est, pour plusieurs auteurs, très restrictive en ce sens qu'elle ignore l'incidence des relations de dépendance sur la parenté et le phénomène de clientélisme. Certes, dans une famille (au sens restreint du terme) c'est l'échange indirect qui joue, car le parent qui reçoit n'est pas un débiteur. Cependant, plusieurs études sur les commerçants révèlent que <<Dès que l'ordre domestique ne peut être assujéti aux finalités de l'activité de commerce, ou lorsque parenté et alliance se révèlent encombrantes, les marchand(e)s adoptent des comportements de fuite ou s'éloignent de l'orbite familiale.>> (Grégoire et al, 1993:20).

A l'intérieur du groupe ethnique, quel est l'effet de la pauvreté sur les rapports de dépendance dont le clientélisme est la forme la plus courante? Pour certains auteurs, les membres d'un groupe ethnique, même s'ils ne sont pas tous des parents directs, ne sont pas pour autant des étrangers, d'autant plus qu'ils se réclament d'un ancêtre commun. Mais, rétorquent d'autres, les individus appartenant à un même ensemble ethnique ont des statuts socio-économiques très différents. Prendre en compte ces multiples dimensions dans la distinction entre un don clientéliste et un don de parenté n'est pas toujours une tâche aisée. Pour la plupart des auteurs, les dons qui découlent de la parenté et ceux de la clientèle sont inextricablement liés, en ce sens que les relations de parenté constituent la base des rapports sociaux en Afrique, ou du moins, l'enveloppe des rapports sociaux, une façon de donner <<un sens à ces relations extra-

familiales>> (Agier, 1983:247). Dans les faits, les relations de parenté, elles-mêmes, sont souvent prolongées ou dépassées par des relations de type clientéliste.

Les relations "solidaires" entre membres d'un même collectif marchand unis par différents liens (parenté, origine territoriale, pratique religieuse) [...] sécrètent davantage des hiérarchies que des solidarités. Loin de toute forme de sociabilité fondée sur l'entraide, les organisations marchandes interrégionales présentent une structure pyramidale reposant sur une somme de dépendances construites et entretenues par les patrons de commerce (Grégoire et al, 1993:19)

Ainsi, la distinction entre la relation de clientèle fondée sur la dépendance et de parenté, très tranchée sur le plan analytique, renvoie souvent à des réalités complexes surtout dans les sociétés où se maintiennent des modes d'intégration communautaire. On trouve, dès lors, une extrême variété de situations. Des liens les plus utilitaires où le client change de patron selon les enjeux, à des pratiques à connotation affective où le lien entre le patron et le client dépasse le seul échange d'intérêts (Badie, 1985:653). En tenant compte de la réalité de notre cadre d'étude, nous décrirons dans cette thèse la pauvreté comme la non-accession aux biens et services que se réservent les détenteurs du pouvoir.

3.2 L'ethnie

La notion d'ethnie possède une longue histoire dans la réflexion des hommes. Dans l'antiquité, la notion d'ethnie du grec "ethnos" signifiait "peuple", au sens de "nation". La signification était celle d'une catégorie de

groupe social distinct d'un autre. En langue latine, le mot ethnie, "ethnicus" veut dire "païen" (Coquery-Vidrovitch, 1994). Les "ethnies" servaient à désigner les peuples non chrétiens, les étrangers, autant dire à l'époque, les "sauvages". C'est ce sens de païens que l'usage ecclésiastique a consacré au mot ethnie en parlant de superstitions ethniques. C'est le premier sens consacré à la notion dans la langue française dès le XVI^e siècle.³

C'est au XIX^e siècle que le mot a connu un usage massif avec la naissance de l'ethnologie dont la vocation était d'étudier les sociétés autres que celles d'Europe. En effet, l'"Occident" considérait les sociétés d'Asie, d'Afrique, d'Amérique Latine et d'Océanie comme a-historiques et ne pouvant être étudiées que par une nouvelle discipline expressément fondée: l'ethnologie (Amselle 1985). Par ce fait, le concept d'ethnie marquait le caractère païen et primitif des sociétés non-occidentales en général, et africaines en particulier. Il marquait également la diversité particulariste qui les caractérise par rapport à la société occidentale considérée comme homogène (la nation). C'est du moins ce qui ressort de la description du dictionnaire des civilisations africaines:

Les premiers voyageurs européens en Afrique furent frappés par son extrême diversité humaine. En cheminant à travers le continent, on rencontrait des types physiques aux différences marquées, soulignées fréquemment par des déformations artificielles [...] accentuées par la variété des vêtements et des parures et rendues plus manifestes encore par la multiplicité des langues et des dialectes. Pour mettre quelque ordre dans cette diversité, on chercha à y distinguer les unités qu'on désigna par le terme ancien d'ethnie. Groupements "naturels"

³ Amselle, (1985); Cazemajou et Martin, (1983); et Guillaumin (1992, p.13-23).

organiques fondés sur le sang, enracinés en un certain terroir, aux origines lointaines et obscures et correspondant en quelque sorte à des sous-espèces du monde animal (1968: 45).

En se référant au plus grand nombre de définitions possibles proposées par certains auteurs (Honigmann, 1973; Mercier, 1961; Nicolas, 1973; Kozlov, 1974), on constate l'énumération quasi constante de certains traits pour identifier une ethnie: les membres d'une ethnie se réclament d'une origine ou d'une même descendance lointaine réelle ou mythique. Cet état de fait unit les membres d'une même ethnie en même temps qu'il les différencie de ceux des autres ethnies. Les membres de la même ethnie parlent la même langue, ou du moins se comprennent, partagent la même culture, et le plus souvent, vivent sur le même territoire.

Pour Mercier (1961: 65), par exemple,

L'ethnie est un groupe fermé descendant d'un ancêtre commun ou plus généralement ayant une même origine, possédant une culture homogène et parlant une langue commune, c'est également une unité d'ordre politique.

La position de Nicolas (1973:103) n'est pas très éloignée lorsqu'il affirme:

Une ethnie, à l'origine, c'est avant tout un ensemble social relativement clos et durable, enraciné dans un passé de caractère plus ou moins mythique. Ce groupe a un nom, des coutumes, des valeurs, généralement une langue propre. Il s'affirme comme différent de ses voisins.

Mais les attributs objectifs tels la langue et la religion ne sont pas suffisants car, argumente-t-il, un groupe peut revendiquer l'appartenance à une telle formation ethnique même si ces ancêtres se réclament d'un autre groupe. En fait, après avoir énuméré des attributs pour délimiter un groupe,

il relativise ces éléments. Ce qui montre, dira Kozlov, qu'à ces paramètres pertinents, selon les cas, il faut ajouter le fait qu'une ethnie est,

Un organisme social formé, sur un territoire déterminé, de groupes d'hommes ayant déjà, ou ayant établi, à mesure de l'évolution, divers liens (économiques, culturels, matrimoniaux, etc.), la communauté de langue, des traits de culture et de mode de vie communs (assez souvent la communauté de religion) un certain nombre de valeurs sociales et de traditions communes [...]. Les indices essentiels de l'ethnie sont: l'auto-conscience ethnique (dans laquelle l'idée de communauté d'origine et de destinées historiques joue un rôle en vue), la langue maternelle et le territoire, les particularités du psychisme, de la culture et du mode de vie; pour certains types d'ethnies, une forme déterminée de l'organisation socio-territoriale (étatique) ou l'aspiration nettement exprimée à mettre sur pied une telle organisation peuvent être aussi un indice (1974:32).

Au caractère objectif de l'ethnie, selon Nicolas, Kozlov de même que Breton (1983) ajoute une dimension politique qui est la conscience d'être une entité distincte.

L'un des problèmes que soulèvent ces définitions énumératives réside dans le fait que les attributs objectifs ou subjectifs sont pertinents selon les cas, d'où la pertinence de la remarque de Danielle Juteau qui disait, en résumant Weber, que

Le concept d'ethnie, terme fourre-tout, s'avère donc inutile puisqu'on ne peut définir une fois pour toutes, le contenu, la "nature" de la communauté ethnique [...] Les marques, les critères choisis pour identifier le groupe, suivent plutôt qu'ils ne précèdent le rapport social (1981:12).

A un autre niveau, et pour des raisons éthiques, certains auteurs refusent la notion d'ethnie. Pour Amselle (1985) et Simon (1975), il existe une proximité entre la notion d'ethnie et celle de "race". Cette proximité discrédite le concept et incite Simon à proposer la notion de "groupe ethnique" (*ethnic group*) en lieu et place de la notion d'ethnie. Sans proposer de substitut à la notion d'ethnie, Amselle fait remarquer que les termes "ethnie" et "tribu" s'utilisent dans le cas de l'Afrique parce qu'il:

S'agissait de classer à part certaines sociétés en leur déniaient une qualité spécifique. Il convenait de définir les sociétés amérindiennes, africaines et asiatiques comme autres et différentes des nôtres en leur ôtant ce par quoi elles pouvaient participer d'une commune humanité (Amselle, 1985:14).

C'est aussi l'avis de Bazin qui disait <<qu'à la différence de peuple ou de la nation produits d'une histoire, l'ethnie est en effet le résultat d'une opération de classement>> (1985:92). Classement qui apparaît dans l'Encyclopaedia universalis (1975) sous la forme d'un tableau des principales ethnies du monde. On y apprend, sur 44 pages, l'existence d'un millier d'ethnies d'Afrique, d'Amérique, d'Asie et d'Océanie. L'Europe n'a, aux regards de cette classification, qu'une vingtaine de petites ethnies confinées dans la Russie et les Balkans. Il semble y avoir derrière cette classification un jugement de valeur, une hiérarchisation de l'humanité empreinte d'idéologies et de préjugés négatifs. Longtemps utilisé par les ethnologues, surtout français, le terme "ethnie" a été pendant des années le concept avec lequel on a répertorié, classé et hiérarchisé les groupes humains. De nos jours, ce concept s'est raréfié, sous l'influence de la

littérature nord-américaine, pour laisser la place à la notion de groupe ethnique.

3. 3 Le groupe ethnique ou l'*ethnic group*

C'est dans les années 1940 que Lloyd Warner désignait par "ethnic group" les groupes culturels non encore "américanisés". Il s'agissait de classer un vaste ensemble d'individus, tout en indiquant la distance à parcourir pour mériter le respect et la considération. Cet étiquetage était une forme de pression pour amener les immigrants à adopter le modèle dominant et un puissant instrument d'exclusion aux mains de la majorité anglo-saxonne. Aux États-Unis, explique Schnapper,

On désigne par ce terme des groupes de populations qui ont la citoyenneté américaine et adhèrent à la constitution, adoptent l'américan way of life mais conservent des traits objectifs de leur culture d'origine, des organisations communes, un certain degré d'interconnaissance, d'interrelation et d'intermariage et qui interviennent normalement dans la politique pour défendre ce qu'ils considèrent comme leurs intérêts. Référence culturelle à un pays d'origine, conscience collective et reconnaissance comme lobby politique, constituent une des spécificités de la démocratie américaine (1990:142).

Défini en ces termes, le concept désigne un groupe spécifiquement américain et perd donc toute pertinence heuristique. C'est pour cette raison que Warner (1995) suggère de ne considérer que le fait que le concept met l'accent sur la notion de différence et permet, par

conséquent, de rassembler sous le même terme des situations certes distinctes à plusieurs égards mais sociologiquement parentes.

Dans la littérature nord-américaine l'expression "groupe ethnique" sert à désigner ces groupes définis comme culturellement non conformes au groupe majoritaire et que "leurs" différences "minorisent". Ce sont donc des "communautés d'histoire et de culture dominées". Certes, Danielle Juteau (1983), à qui nous empruntons cette définition, pensait en écrivant ces lignes aux communautés immigrantes d'Amérique du Nord (italiens, grecs, irlandais, arméniens et autres.). Si ces communautés possèdent des réseaux institutionnels de solidarité, elles n'ont, cependant, pas le contrôle de l'appareil d'État ou de projet politique visant à se l'approprier. Projet politique que Juteau (1983) à la suite de Simon (1975) considère comme fondamental pour distinguer le groupe ethnique, le groupe nationalitaire et la nation. On peut admettre avec Juteau (1983) que le groupe ethnique est un phénomène social qui renferme dans sa définition une part d'objectif et une part de subjectif.

Le groupe ethnique est un fait social, non une donnée biologique. Ce fait social comporte une part d'objectif et une part de subjectif, il se comprend dans le contexte d'un rapport entre ces groupes où sont mobilisés des agents ethniques, possesseurs d'une ethnicité qui se manifeste aux niveaux du comportement, de l'identité et de la mémoire collective (Juteau, 1983:44-45).

Autrement dit, la naissance ne produit pas l'ethnicité. Celle-ci est le produit de la socialisation qui est, en quelque sorte, une humanisation.

3. 3 L'état actuel du débat sur l'ethnicité

Le concept d'ethnicité, bien que dérivant de la notion de groupe ethnique, est plus récent. C'est aux États-Unis, au cours des années 1960 que le concept apparaît. Utilisé pour stigmatiser les minorités aux États-Unis, le concept a pris un sens revendicatif avec notamment l'*ethnic pride*, cette fierté du minoritaire affirmée par les militants noirs. Le sens actuel "d'ethnicité" est contemporain de ce retournement. Comprise de cette façon, l'ethnicité fut avant tout un mythe entretenu par des groupes sociaux en ascension (Steinberg, 1981). Mais ce phénomène n'est pas spécifique aux États-Unis en ce sens qu'il est caractéristique du monde contemporain (Glazer et Moryihan, 1975).

Dans l'ensemble, nous pensons que les écrits sur l'ethnicité véhiculent deux positions majeures, dans lesquelles se retrouvent de façon récurrente l'opposition ou la complémentarité entre conceptions objectivistes et subjectives. Dans le premier groupe, que nous désignerons comme déterministe, l'ethnicité est présentée comme un facteur déterminant des comportements et des actions sociales. Dans le second groupe, que nous considérons comme constructiviste, l'ethnicité est considérée comme un construit social qui n'a de signification que par rapport aux actions des acteurs sociaux. À ce stade de la thèse, nous ne présenterons pas la position de chaque auteur. Nous nous contenterons d'une synthèse qui nous permettra de faire le point sur le débat actuel sur l'ethnicité en montrant les points de convergence et de divergence.

3. 3.1 Les points de convergence

De façon générale, les théories actuelles sur l'ethnicité soulignent, avec force, que le Nous se construit par opposition à Eux. C'est-à-dire que le processus de construction d'un Moi collectif se fait toujours en opposition à un Autre collectif, <<chaque groupe ethnique se constitue et se reproduit dans un double processus simultané de différenciation, d'accentuation des particularismes et de rapprochement, de convergence, avec tous les autres groupes ethniques avec lesquels il est en contact>> (Juteau, 1983:25). Autrement dit, le groupe ethnique est une production sociale dont l'existence dépend de son rapport oppositionnel à d'autres (Juteau, 1983; Jenkins, 1994; Nagel, 1994). C'est ce qui a conduit Albert (1992) à présumer que <<du point de vue de l'ethnicité, il n'y a pas plus d'étranger que son voisin>>. Pour exister en tant qu'entité spécifique, les groupes ethniques construisent leur identité par voie de différenciation ou d'opposition par rapport aux éléments observables chez les autres collectivités.⁴ Wéber (1991:418) a insisté sur ce point de vue en affirmant que la différenciation ethnique se baserait souvent sur <<des différences qui sautent aux yeux dans la conduite quotidienne [...] précisément ces choses qui, autrement, peuvent paraître d'une portée sociale restreinte>>. Cependant, McAll (1990) a précisé que l'ethnicité n'est pas constituée par ces différences observables en tant que telles, mais plutôt par l'interprétation ethnique, c'est-à-dire l'usage social qu'en font les acteurs. En d'autres mots, l'ethnicité n'est pas constituée par des différences

⁴ On pourrait penser que certaines cicatrices et/ou styles vestimentaires que certains groupes ethniques imposent à leurs membres s'expliquent par l'absence de différences objectives avec les voisins avec lesquels le groupe est en contact régulier.

observables (quelle que soit l'importance de celles-ci), mais plutôt par l'usage social qu'en font les acteurs lorsqu'ils leur attribuent une signification particulière (McAll, 1990). La place des faits historiques, dans la construction des systèmes identitaires, s'expliquerait de la même façon. McAll (1995:84) affirme que le passé est constamment reconstruit et réinventé pour qu'il soit en conformité avec ce qui est censé être pertinent au temps présent.

On peut donc dire que la marque, pour reprendre la thèse de Bourdieu (1982:123), n'est pas naturelle bien que conventionnelle. Elle ne devient significative pour les uns et pour les autres que dans des rapports de domination et d'exploitation. Cela montre que les critères (les marqueurs) de séparation peuvent être créés ex-nihilo mais surtout que la marque, même quand elle existe, ne devient efficace et distinctive que dans des rapports de force particuliers. Ainsi, même la nature somatique du groupe, selon Guillaumin (1977:39-56), est un mensonge qui s'appuie sur une évidence, c'est-à-dire l'apparence (la couleur de la peau, le sexe ou la couleur des yeux). Cette distinction, entre les groupes, fondée sur des marqueurs, comme la peau, est, selon cet auteur, une construction imaginaire mais avec de terribles effets matériels. Ces marqueurs aident les acteurs sociaux à poser la situation sociale de tel ou tel groupe social comme inamovible, naturelle et donc éternelle.

Prenant en considération ces éléments, Hall (1990) soutient que l'ethnicité est un construit social qui s'insère dans l'univers des représentations sociales, et dont l'aboutissement, à l'instar de toute construction socioculturelle, n'est jamais définitive. Cette situation

découlerait du fait que les représentations et significations se transforment continuellement par suite de l'évolution des rapports entre les groupes sociaux et de l'influence exercée par différents facteurs (économiques, politiques, démographiques, etc.). C'est probablement pour cette raison que Cohen (1974) considère l'ethnicité comme une <<variable>> et Drummond (1980) comme une <<structure sociale en réserve>> utilisable au besoin par les acteurs sociaux. On devrait ajouter, à la suite de Wéber (1971), une structure sociale parmi d'autres d'autant plus que les communautés ethniques ne sont pas des groupes homogènes ni nécessairement harmonieuses. Lorsque la situation le permet, chaque groupe laisse apparaître une multiplicité de sous-groupes. Comprise dans ce sens, l'ethnicité serait, pour Barth (1969), un principe de division du monde social dont l'importance peut varier selon les époques et les situations. Cet aspect mouvant et dynamique de l'ethnicité est, pour Armstrong (1982), étroitement relié à son caractère relationnel. De nos jours, la plupart des chercheurs semblent admettre que:

L'ethnicité est construite et non naturelle, mais elle est réelle et non imaginaire. Elle demeure concrète tout en étant imaginée. Voilà le fondement de son caractère durable, de sa capacité mobilisatrice dans le monde d'hier et d'aujourd'hui (Juteau, 1996:104).

3. 3.1 Les points de divergence

A partir de ces éléments de convergence, les recherches actuelles sur l'ethnicité manifestent un certain nombre de divergences. La plupart des auteurs semblent admettre que l'ethnicité est un mode

particulier de regroupement d'acteurs, fondés sur une origine commune réelle ou imaginaire. Cette origine commune réelle, ou supposée, devient le fondement explicatif des ressemblances culturelles et affinités entre les membres du groupe. On peut reprendre les termes de Hobsbawm (1993) qui disait:

Je qualifierai donc d'ethnique tout groupe qui, pris comme un tout, se différencie de façon permanente des autres groupes qui vivent ou interviennent sur un certain territoire; cette différence s'opère par le nom, par les caractéristiques qui sont censées le distinguer des autres, et, bien entendu, par les traits communs aux membres du groupe, qu'ils soient réels ou seulement supposés tels (Hobsbawm, 1993:52).

Cependant, les auteurs s'opposent sur la nature des motifs qui incitent les groupes à se distinguer, les uns des autres. Nous avons décelé deux positions. Pour les uns, les besoins sous-jacents à cette définition des identités ethniques sont matériels (gagner du pouvoir ou obtenir des biens rares). Pour les autres, ils correspondent à la nécessité d'organiser de façon significative le monde social. Cette dualité explicative apparaît de façon évidente dans le débat relaté par Poutignat et Streiff-Fenart (1995). Ces auteurs croient savoir que pour Jayawardena, la forme que prend l'ethnicité dans une société particulière, dépend des relations de classe et de la répartition de la richesse et du pouvoir. Alors que pour Drummond, au contraire, c'est la charge symbolique de l'ethnicité qui la rend efficace dans la lutte politique. D'autres auteurs, comme Oppenheimer (1977) et Brass (1979), ont tenté de dépasser cette opposition entre la charge symbolique et les relations de classes en s'appuyant sur des études de cas. Dans tous les cas, comme le dit Brass (1979), les symboles ethniques ne deviennent

significatifs que lorsque les élites les utilisent comme bases de mobilisation pour trouver du soutien.

Un autre élément du débat actuel porte sur l'ethnicisation, c'est-à-dire le processus par lequel se construisent les groupes ethniques. Pour nous, il existe deux positions qui tout en s'opposant se recoupent à plusieurs niveaux. Pour expliquer le fondement de l'ethnicisation, le plus grand nombre d'auteurs actuels se réfère au processus de socialisation (Juteau, 1983; Isajiw, 1985; McAll, 1990). Cette socialisation fait référence au phénomène d'«*intériorisation des normes, des valeurs et des représentations propres à une société*» (Juteau, 1983:46). Ce processus d'intériorisation est le mécanisme par lequel l'individu, essentiellement durant les premières années de sa vie, acquiert une "humanité" conforme à celle du groupe au sein duquel il est socialisé. En retour, il éprouvera des affinités avec les membres de ce groupe en comparaison avec les membres des autres groupes. C'est donc par la cellule familiale, surtout par le labeur de la mère, que se reproduit le groupe ethnique (Juteau, 1983). Ceci est comparable à l'idée de McAll (1994:655), selon laquelle, le groupe ethnique serait une «*"parentalisation" ou "familialisation" des rapports de collaboration à l'intérieur d'une collectivité [...]*». Même la solidarité ethnique trouverait son fondement à cette période de la vie. «*La parenté évidente, qui sous-tend et qui "explique" la première expérience de solidarité et de coopération dans le contexte familial, est généralisée, par le biais de l'ethnicité à d'autres rapports subséquents de collaboration*» (McAll, 1995:84). Ainsi, le sentiment de partager une origine commune avec les membres d'un groupe ethnique, que renforce la présence tangible des

traits culturels communs, ne serait, selon Isajiw (1985, 1990), que le résultat d'un apprentissage. C'est ce processus qui permettrait, en partie, aux individus d'acquérir une identité conforme à celle du groupe au sein duquel ils sont socialisés. McAll (1990) replace, de son côté, le processus de socialisation dans le contexte des classes sociales. Selon lui, la socialisation dans les sociétés capitalistes a une double fonction complémentaire: d'une part, elle est le mécanisme par lequel se transmet l'héritage culturel indispensable à l'occupation des positions prédéterminées; d'autre part, elle prépare les acteurs à occuper leur position de classe dans le système de production.

Pour d'autres auteurs, la socialisation n'a pas le caractère durable, de permanence et d'homogénéité qu'on semble lui prêter (de Laurentis, 1986; Hall, 1991, 1992). Hall (1992) soutient, par exemple, que l'identité des acteurs est "fragmentée", parfois "multiple" et souvent "éphémère". Dans tous les cas, l'identité des acteurs est ouverte aux multiples propositions identificatoires pouvant se présenter au cours de l'expérience sociale. En fait, ce débat sur l'ethnicisation se prolonge par celui consacré au degré d'autonomie des acteurs dans la détermination des rôles et des statuts ethniques. Alors que les premiers insistent sur les logiques de domination qui contraignent les individus du groupe dominé à assumer une identité imposée; les seconds mettent l'accent sur le choix individuel dans l'identification ethnique. C'est un choix individuel qui amène les individus à mettre l'accent sur tel ou tel trait culturel ou somatique (Patterson, 1975). Même lorsque les Pakistanais habiteront dans les "ghettos" à Londres, Dahya (1977) défendra, d'après Poutignat et Streiff-

fenart (1995), l'idée que cela découlait d'un choix volontaire et rationnel et non pas d'une discrimination. D'autant plus que cette concentration urbaine, dans une société d'accueil culturellement étrangère, permet aux nouveaux arrivants de créer des structures matérielles et non matérielles qui incarnent leurs particularités culturelles.

Pour ceux qui se réclament de l'individualisme méthodologique, tous les individus connaissent les usages ethniques et les stéréotypes véhiculés à l'intérieur d'une société. De la même façon, chaque individu est capable de les exploiter en fonction des contraintes objectives qui pèsent sur lui. Nous pensons que c'est Handelman (1977) qui a saisi la relation entre le caractère libre ou contraignant et le type de société. Pour cet auteur, il y a deux types de choix et de contrainte suivant que les catégories ethniques sont arrangées de façon horizontale ou hiérarchique. Dans un arrangement horizontal, les individus auraient, selon lui, la possibilité de choisir leurs contacts sans aucune référence ethnique, ou mettre de l'avant tel trait culturel plutôt que tel autre. Dans les sociétés où prédominent les relations de type hiérarchiques, tous les attributs catégoriels d'une personne sont interprétés en termes d'ethnicité. Handelman (1977) soutient que c'est le cas des États-Unis entre les Noirs et les Blancs, alors qu'entre les Blancs les relations sont de type horizontal.

Le caractère contingent ou définitif est un autre élément actuel du débat. Ici aussi, on peut déceler deux positions. Pour certains auteurs, les revendications d'identité ethnique impliquent toujours des ressources matérielles. Pour les tenants de cette position, les frontières ethniques tendent à s'affaïsser lorsque l'appartenance ethnique cesse de conférer des

avantages matériels. De ce fait, une égale distribution des ressources tendrait à faire disparaître l'ethnicité.

Le conflit ethnique, dit Brass, est comme n'importe quelle autre forme de conflit, habituellement basé sur la rareté des biens et les menaces contre le bien-être des gens. La réduction de cette rareté et de ces menaces peut donc réduire ou supprimer les conflits ethniques (1976:234).

De ce point de vue, l'ethnicité est une réponse au racisme et à l'exclusion sociale. L'émergence, le maintien ou la disparition des groupes ethniques dépendraient donc, en partie, des politiques sociales mises en place pour lutter contre la marginalité et la distribution inégale des ressources (Hurth, 1977). Cette lecture entièrement instrumentale de l'ethnicité reste contestée par d'autres auteurs qui rappellent que l'ethnicité est une constante du comportement humain. Une forme de taxonomie populaire qui exprime l'aspect auto-réflexif d'une culture (Schwart, 1975), un système culturel de classification des humains au même titre que la parenté et le clan (Galaty, 1982). C'est aussi le point de vue que défend Comaroff (1987) lorsqu'il dit que l'ethnicité, comme le totémisme, est un moyen de classification subjective des individus en entité sociale. En définitive, on retiendra avec Armstrong (1982) que l'ethnicité est une donnée sous-jacente, activable au besoin, et contingente, puisque les conditions et les formes de son émergence sont historiquement déterminées.

Dans ce qui précède, nous avons présenté, dans le premier chapitre, notre problématique, nos questions de recherche et nos hypothèses. Dans le second chapitre, nous avons tenté de présenter les

différentes approches explicatives des conflits ethniques. Dans le troisième chapitre, nous avons exposé les différentes positions sur les principaux concepts de notre démarche. Dans la deuxième partie qui va suivre nous procéderons à notre étude de cas. Celle-ci porte sur la Guinée, mais elle débutera par ce qui fonde, en partie, historiquement l'unité de l'Afrique: la traite négrière, la colonisation, la naissance des États-nations africaines et l'instauration du parti unique.

PARTIE II

Le cas de la Guinée dans le contexte africain

La seconde partie de cette thèse porte sur notre étude de cas. Le premier chapitre de cette partie (chapitre IV) portera sur l'héritage historique des pays africains. Ce chapitre se subdivisera en quatre sections. Nous procéderons à une présentation physique, géographique et humaine de la Guinée dans le troisième chapitre de cette partie (chapitre V). Le chapitre VI qui suivra portera sur la situation économique et l'histoire politique récente de la Guinée. Il se subdivisera en deux sections.

CHAPITRE IV

Le contexte africain: la violence comme élément constitutif des États africains

Dans ce chapitre, nous allons faire ressortir les interférences du passé sur les violences actuelles. La question n'est pas, en soi, de savoir si les violences actuelles sont une séquelle du passé, mais d'essayer de situer les réalités actuelles dans une perspective historique globale. Cette vision de l'historique est celle de Guehenno (1989) qui disait:

Ce qui est historique n'est pas, ainsi que l'entendent de si nombreux historiens, ce qui est passé ni ce qui est mort, mais ce qui est durable, ce qui a mérité de vivre, ce qui fait la mémoire d'un peuple et ne cesse de déterminer sa volonté (Le Monde, 16-17 juillet, 1989).

Nous pensons qu'on ne peut comprendre les conflits actuels en soustrayant une ou des parties de l'histoire des populations africaines. Il s'agira de découper et d'analyser ce passé de l'Afrique en trois périodes: les périodes précoloniale, coloniale et celle de la naissance des États-nations, cette dernière s'étant caractérisée par l'instauration du parti unique. Si les deux dernières périodes ne posent pas de problèmes de délimitation, il n'en est pas de même pour la première. En parlant de la période précoloniale, à quel moment peut-on situer son point de départ? On peut admettre que l'histoire traditionnelle de l'Afrique couvre toute la période antérieure à la traite négrière, même si son analyse ne peut débuter qu'avec la pénétration de l'Islam à partir du désert du Sahara. Ce point de repère (XIe siècle) n'est pas fortuit, car coïncidant avec le début des témoignages écrits sur les processus sociaux et politiques de l'Afrique.

C'est l'objet de la première section de ce chapitre. La seconde section tournera autour de deux axes: la traite négrière et la colonisation, et la troisième section abordera la naissance des États-nations africains et la quatrième analysera l'instauration du parti unique.

4. 1: L'héritage précolonial

À la lecture des ouvrages portant sur cette période, nous avons décelé deux interprétations. La première que nous qualifierons de majoritaire (au sens sociologique du terme) est le discours du colonisateur sur les populations colonisées. Cette lecture de l'histoire met l'accent sur les conflits et les difficultés de cohabitation entre les entités sociales qui composaient le continent africain. Le second discours que nous qualifierons de minoritaire est celui des historiens africains dont les récits se rapprochent de l'histoire épique. Dans ces derniers documents, on apprend, certes, le fonctionnement de ces États et empires, l'émergence et la décadence de ceux-ci, mais très peu sur les relations ethniques. Notre propos dans cette section ne se situe ni dans le "primitivisme" africain véhiculé par le discours colonial ni dans celui de l'historiographie des "grands hommes" des historiens africains. Nous voulons à travers ces discours (majoritaire et minoritaire) retracer l'histoire des relations interethniques. Maintes études, de façon implicite ou explicite, ont souligné que bien avant la colonisation, les groupes ethniques qui peuplent le continent africain ont eu de multiples formes de relations.¹ Celles-ci ont été parfois des contacts de collaboration, parfois aussi de l'assimilation suite à

¹ Voir "Afrique noire et civilisation", Khartala, Paris, 1996.

une annexion, une domination ou, tout simplement, suite à une cohabitation prolongée. Ces processus, Juteau (1983) les résume ainsi:

Les groupes ethniques ne sont pas immuables, il n'y a qu'à regarder pour le constater. Leurs frontières fluctuent sans cesse. Certains groupes ethniques conquis disparaissent et s'assimilent, d'autres survivent, "s'épanouissent" même et parfois se libèrent (1983:42).

Illustrant ce processus, M'Bokolo (1992) fait remarquer que derrière la naissance des États traditionnels en Afrique, il est possible de déceler des stratégies des groupes sociaux en quête d'affirmation. Cela fut le cas de presque tous les États et empires qui se sont succédés sur le continent. De cette longue liste d'empires et États traditionnels, le plus ancien est celui du Ghana (III^e siècle au XI^e siècle). L'histoire du Ghana nous est parvenue grâce aux auteurs arabes tels qu'El Bekri (XI^e siècle), Mahmoud Kâti (XVI^e siècle) et Sâdi (XVII^e siècle). Pour la plupart des historiens, comme Ki-Zerbo (1974), le processus de formation de l'empire du Ghana est très peu connu. Selon cet auteur, la première dynastie régnante de cet empire (Bèrè) aurait été renversée au VIII^e siècle par les Soninké ou Sarakolé (un groupe ethnique de la région). C'est un Sarakolé qui succèdera sur le trône du Ghana. Vers la fin du XI^e siècle et sous les assauts répétés des Almoravides, l'empire du Ghana, d'après Ki-Zerbo (1974), succombe. Sur ces ruines, des vassaux émergent, s'affirment et dominent à leur tour. Ce fut d'abord le royaume Sosso qui conquiert toutes les anciennes possessions ghanéennes et imposa, à son tour, un tribut à l'ensemble des populations de la région. Cette domination Sosso ne dura que peu de temps. Niane (1960) relate dans son "épopée du Manding", avec détail, les préparatifs, les combats et la défaite du roi Sosso. À la

bataille de Krina (1235), l'armée malinkée dirigée par Soundiata Kéïta défait celle des Sosso; c'est le début de l'empire du Mali.

Cissoko (1966) affirme qu'à la fin du XIV^e siècle, les provinces Songhaï de la boucle du Niger, enrichies dans le grand négoce transsaharien furent les premières à conquérir leur indépendance et à s'agrandir aux dépens de l'empire mandingue (connu surtout sous le nom de Mali). Soni Ali Ber, celui qui conduisit l'empire Songhaï à son apogée, vainquit non seulement les armées malinké, mais aussi les armées de plusieurs autres groupes ethniques (les Dogon, les Mossi, les Peul et les Touareg). Ces victoires de Soni Ali Ber ont été le prélude à une persécution des Peul qu'il détestait, d'après Cissoko (1966:100).²

Dans ce tumulte, on peut affirmer que lorsque des groupes ethniques (en réalité, les armées composées en majorité des membres d'un groupe ethnique) l'emportaient sur les autres, ils les assimilaient si possible ou les dominaient en exigeant des tributs. Mais chaque groupe ethnique conservait son mode d'organisation sociale et politique. Pour Robert, cité par Perrot (1989), le tournant de ce processus d'agrandissement, de dépérissement, de fluctuation des frontières ethniques ou simplement de domination provient en partie de la pénétration de l'islam par la voie du désert. Avec cette nouvelle religion et en son nom, un roi ne domine plus son peuple, tout en faisant payer tribut aux autres empires vaincus,

Il devenait licite et méritoire d'aller razzier, troupeaux, récoltes et jolies filles chez les voisins païens pour agrandir son royaume et fournir en esclaves les marchands arabes qui allaient les

² Ces quelques éléments historiques sont ceux de l'Afrique occidentale. Ils sont indicatifs d'un processus que l'on peut observer dans d'autres régions de l'Afrique.

vendre sur les marchés méditerranéens (Robert et al., 1964:161).

Avec ce motif religieux, il devient possible de justifier les exactions et la domination d'un chef et de son groupe ethnique sur un autre. Le fait de s'emparer d'un troupeau, de s'approprier d'une terre et de son propriétaire n'était plus un simple acte guerrier, mais plutôt une oeuvre sainte (dijhad). Ainsi, dès le XVIII^e siècle, la religion devint une idéologie politique de domination qui permettra, d'après Botte (1994), de produire des esclaves pour le marché domestique et le marché international.

Cependant, les relations entre les groupes ethniques en Afrique n'ont pas toujours été violentes ou d'hostilités. D'ailleurs, certains des groupes ethniques, qui cohabitent sur le même territoire actuel (les États-nations actuels) et qui sont en conflit présentement, n'ont jamais eu de contact avant la colonisation. D'autres groupes ethniques actuels n'existaient pas ou n'avaient pas conscience de leurs particularités, constatent Amselle (1990) et Chrétien (1989). Pour les autres groupes qui avaient des contacts, bien avant la colonisation, les relations n'étaient pas toujours violentes. C'est d'ailleurs le contraire. Il y a, par exemple, les multiples cousinages à plaisanterie, "le sanankuya" et les équivalences entre les noms de familles de plusieurs groupes ethniques. Ce cousinage à l'intérieur et à l'extérieur des groupes ethniques s'est établi dans le temps à partir des liens totémiques³ et/ou des pactes historiques fondés sur des complémentarités d'intérêts et scellés par des alliances. Niane (1960) révèle ce genre d'alliances et de pactes dans l'empire mandingue en le désignant par le "pacte de Kourouanfouga". Il est aussi possible de constater ces liens transethniques par le canal des noms de famille en

³ Liens totémiques au sens de parenté classificatoire que lui donne Lévi-Strauss, (1962).

discutant avec les personnes âgées et les griots en Afrique. À titre d'exemple, en Guinée un Diallo (peul) du Fouta, un Diakité du « Wassoulou » et un Doukouré (Sarakolé) sont frères dans le "sanankuya". De la même façon, les Soumah (Soussou), les Keïta (Malinké), les Bangoura (Baga), les Cissoko (Malinké) et les Coulibaly (Bambara) sont des frères.⁴

4. 2: La colonisation

La conquête ne fut pas la première forme de relation entre les mondes occidental et africain. Les portugais qui avaient, les premiers, foulé les côtes occidentales (1436) avaient plutôt inauguré des rapports commerciaux en installant des comptoirs le long des côtes et des cours d'eau. Avec la découverte de l'Amérique, la gamme de produits commerciaux va s'élargir graduellement jusqu'à englober l'homme: c'est la traite des esclaves,

Avec elle s'ouvrit l'un des chapitres les moins glorieux de la bêtise humaine érigée sur le mépris d'un homme pour un autre homme qui se trouve réduit au simple rang d'un bois mort couleur d'ébène (Mulumba, 1987:53)

Érigée en institution à la grandeur du continent, la chasse à l'esclave dressa les groupes ethniques les uns contre les autres accélérant ainsi le dérèglement des relations de voisinage et les relations interpersonnelles. Dès la fin du XVI^e siècle, la demande insatiable des négriers incita les chefs des groupes ethniques à multiplier les razzias. Cette situation incita les groupes ethniques les moins forts à se réfugier

⁴ Voir Suret-Canale, (1963, p.10-43) et Portères (1966).

dans des régions montagneuses et difficiles d'accès. C'est le début du règne de l'insécurité à l'échelle d'un continent et cette

Insécurité hors de sa tribu se transformera en une insécurité du groupe lui-même dans un environnement social et humain empesté par la guérilla permanente et les razzias imprévisibles. La méfiance, la peur et la haine des uns et des autres, la peur et la haine de l'étranger [...] trouveront des justifications réelles; la crainte de voir en face de soi un chasseur d'esclaves, la hantise de se voir partir dans l'inconnu, les réactions d'autodéfense et d'agressivité vis-à-vis de l'étranger dont on ignore les véritables intentions (amitié ou capture, prise ou guerre) (Sylla; 1977: 52).

Une fois amorcé, le cycle s'arrêta difficilement. Avec la poudre et le fusil du négrier, l'Afrique devint une véritable battue où les États les plus faibles furent éliminés et où apparurent de nouveaux, enrichis par la traite. Cette situation, dira Mulumba (1987:63), «arrêta tout processus du progrès économique, freina l'évolution de grands empires africains, favorisa le démantèlement des empires qui existaient, dépeupla des régions entières». La soif du gain aidant, des rois et des chefs de guerre brisèrent des liens sacrés en attaquant, pillant et vendant même des composantes de leur propre groupe ethnique. Il n'est pas alors étonnant de voir des composantes d'un groupe ethnique s'enfuir avant de réclamer quelques années plus tard sa particularité, une ethnicité nouvelle.

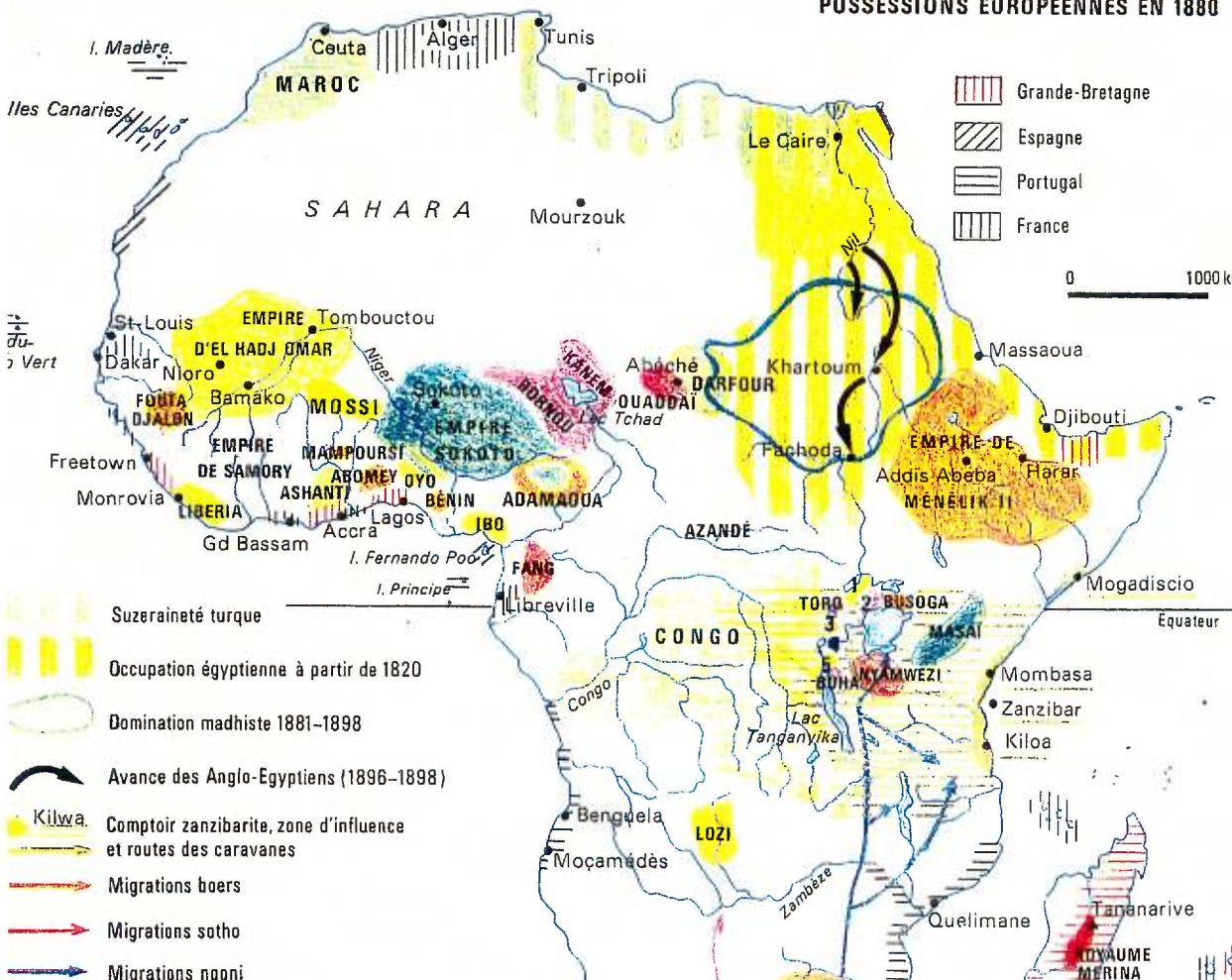
Avec la révolution industrielle, les préoccupations et les besoins de l'occident changent: au "bois d'ébène" se substituent les matières premières et les débouchés commerciaux. Pour concrétiser cette nouvelle orientation, les puissances européennes, après des années de tâtonnement, décrétèrent l'abolition officielle de l'esclavage (1835: Angleterre; 1848: France). Pour accéder aux matières premières de façon

continue, les puissances occidentales cherchèrent un contrôle exclusif et monopoliste. Désormais, la stratégie consista à conquérir des territoires exclusifs pour le besoin des industries de sa métropole. A cette course aux territoires tous les coups furent permis et les protagonistes ne s'en privèrent pas. Ce qui a eu pour conséquence, d'après Suret-Canale (1971), la multiplication des incidents connus sous le nom de "la guerre des drapeaux". Pour mettre fin à cette escalade, les principaux acteurs de la scène européenne et mondiale se rencontrèrent autour d'une table à Berlin. Pour les (14) pays européens participants à la conférence (du 15 novembre 1884 au 26 février 1885) s'imposa la <<nécessité de notifier, aux autres puissances, les traités de protectorat considérés comme équivalent à une prise de possession; de sanctionner les annexions ainsi opérées par une occupation effective réalisée avec les forces suffisantes>> (Suret-Canale; 1971: 226). Par cet acte, l'Afrique se retrouva dans le système mondial sans l'adhésion des sujets concernés. L'entreprise de la conquête coloniale qui s'officialisa et se légitima à partir de ce moment, ne se réalisa pas sans heurts, sans résistances et sans conflits. En réalité, c'est par la puissance de ses canons et de ses baïonnettes que l'Occident triompha. Victorieux, l'occident bouleversa et sapa la base des sociétés africaines en remettant en cause leurs structures sociales, politiques et économiques et en y imposant les siennes. De ce fait, la colonisation apparaît, dans les faits comme un facteur de destruction des formes sociales indigènes en <<portant la violence dans les maisons et dans les cerveaux du colonisé>> (Fanon, 1968). Les territoires conquis, selon les règles de la conférence de Berlin, se superposèrent aux frontières préexistantes; et par ce geste,

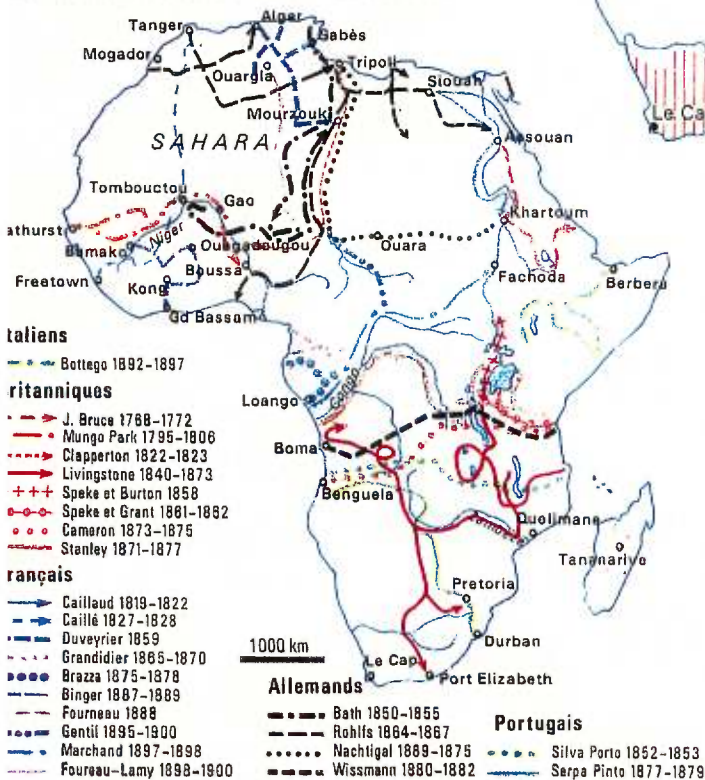
Des peuples entiers furent séparés en plusieurs tronçons impartis à des puissances coloniales différentes; et plusieurs d'entre eux se virent réunis dans un même territoire bon gré mal gré et

comme par hasard [...] alors que les royaumes et les groupes ethniques s'étaient plutôt d'est en ouest, les colonisateurs [...] sont remontés des côtes vers l'intérieur, du sud vers le nord en général (Sylla; 1977: 57).

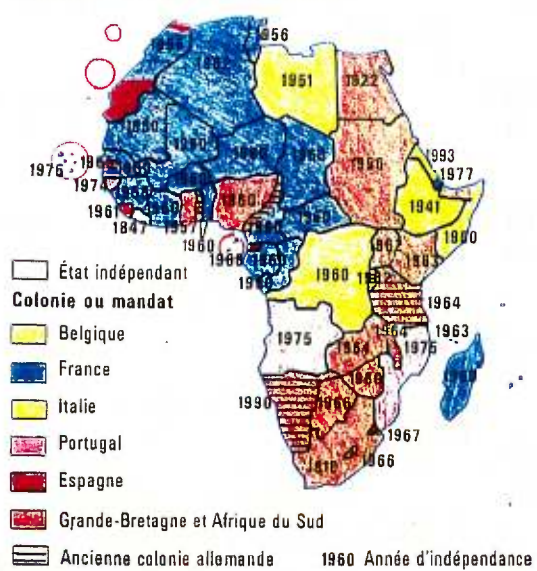
De la colonisation aux indépendances



PRINCIPALES EXPLORATIONS EUROPÉENNES



PARTAGE ET DÉCOLONISATION



Ainsi, comme le montrent si bien ces cartes, les membres d'un même groupe ethnique se trouvèrent alors divisés de part et d'autre des frontières imposées par les puissances coloniales. D'autres groupes ethniques rivaux dans un passé récent furent réunis par les frontières qui les identifient en "sujets" français, anglais ou autres. Dans plusieurs cas, des arabophones ou/et des musulmans ont été amenés, par le fait colonial, à vivre avec des "animistes" ou avec des membres de certains groupes ethniques, convertis au christianisme. Certains groupes ethniques qui dominaient une région donnée avant la colonisation, se sont retrouvés en position d'infériorité par le jeu du pouvoir colonial. D'autres groupes ethniques qui étaient en voie de perdre leur suprématie ou qui n'avaient jamais eu du pouvoir se virent l'offrir. Par la distribution inégale des faveurs économiques et des statuts sociaux entre les différents groupes ethniques à l'intérieur de la colonie, le colonialisme finit par envenimer les sentiments ethniques et favoriser même l'émergence de nouveaux groupes ethniques par le fractionnement de certains groupes (Perrot, 1989; Chrétien, 1986⁵). Pour parvenir à cette recombinaison, la colonisation détruisit ou figea de puissantes entités politiques (royaumes, empires et chefferies) dont le développement endogène aurait pu donner une conscience "nationalitaire" de type moderne. Prenant en compte cette dimension, Sylla (1977) dira qu'en tout Africain cohabite deux identités "nationales", l'une, résultant de son appartenance à un groupe ethnique et l'autre, de son appartenance à un territoire donné et représenté par un État. Par ce fait, l'Africain est perpétuellement tiraillé entre son identité ethnique, dont la présence est renouvelée régulièrement par le truchement de sa

⁵ Ces situations résumées par nous sont abondamment illustrées dans l'ouvrage collectif <<Les ethnies ont une histoire>>, Chrétien, (1986).

famille et des manifestations culturelles de son groupe ethnique; et de son identité "nationale" véhiculée par les institutions et les manifestations (sports, arts, etc.) de l'État:

Le problème qui se pose donc à l'Afrique noire actuelle vient du fait que les colonisateurs, dont l'intrusion a arrêté tout processus nationalitaire, n'ont pu ni détruire les nations embryonnaires constituées antérieurement à la colonisation, ni laisser de nouvelles nations au moment des indépendances (les nations territoriales actuelles étant des conglomérats d'ethnies disparates au sein desquels joue difficilement un processus nationalitaire global) (Sylla; 1977: 61).

La colonisation apparaît, avec le recul du temps, comme un long processus qui comporte trois stades (Lefebvre, 1976). Dans le premier stade, le conquérant transpose et impose ses institutions propres (religion, royauté, régime de propriété du sol, l'organisation urbaine). Dans ce cas de figure, le conquérant bouleverse de fond en comble la société colonisée en réorganisant le travail productif, selon les exigences de la métropole. Ce cas de conquête contient l'abolition de ce qui existait comme référence. Le deuxième stade de la colonisation est lié, selon le même auteur, à la montée du capitalisme et de l'industrialisation. A ce stade-ci, la domination politique, par des moyens violents, permet, aux centres impérialistes, de détenir les territoires pour l'implantation des populations de la métropole (Afrique du sud, Kenya); et l'exportation des capitaux et des marchandises. Les colonies deviennent de la sorte la source principale des matières premières et un débouché commercial non négligeable. La colonie, dans ces conditions, est un territoire qu'administre la métropole pour son bénéfice. Cela a été le cas des colonies africaines et asiatiques. Le troisième stade, selon le même auteur, est celui des années 1960 et se caractérise par un double processus. Il y a, d'une part, une décolonisation

politique, et parallèlement une extension mondiale du phénomène de domination. Dans tous les cas et quel que soit le stade ou le type considéré,

La colonisation est le mécanisme par lequel un pouvoir politique affecte un territoire, une activité, une collectivité ou une fonction productrice en établissant des rapports de domination. Les dominants ou colonisateurs aliènent et oppriment les dominés, c'est-à-dire les colonisés qui se trouvent en situation de moindre pouvoir (Ibo; 1982: 59).

Pour ce qui a trait aux rapports de domination, qui sont le fondement même de la colonisation, Sfia (1971) dit qu'ils sont de deux types. Le premier type est formé de rapports sociaux de "domination nue".⁶

Dans ce cas de figure,

les agents sociaux dominés ne sont pas, ou presque pas associés à la gérance du système, ni sur le plan idéologique, ni sur le plan institutionnel. Le mécanisme exclusif ou principal de reproduction du système est le mécanisme répressif (Sfia; 1971: 574).

Le second type de domination, la "domination occultée", se caractérise <<par le fait que les agents sociaux dominés sont associés à la gérance du système sur le plan idéologique et sur le plan institutionnel. Le mécanisme principal de reproduction du système est le mécanisme non-répressif, le mécanisme pacifique>> (ibid.: 575). On peut donc dire que la "domination nue" correspondrait aux deux premières étapes de la colonisation de Lefebvre (1978) et celle "occultée" au troisième stade du même auteur.

Pour s'assurer une certaine légitimité aux yeux des populations et pour asseoir son autorité, le pouvoir colonial a, d'après Aby cité par Ibo

⁶ Voir sur le même sujet, Fanon (1968).

(1982), soit supprimé, soit affaibli toute autorité, tout pouvoir et toute organisation préexistante rebelle à sa domination. Tout groupement, toute institution et toute structure jugée dangereuse, c'est-à-dire menaçante pour l'ordre colonial, s'exposait à la destruction, à l'anéantissement. Celles qui sont maintenues volontairement par la puissance coloniale, dans le cadre de la politique française d'assimilation-intégration, furent transformées à l'image du conquérant. C'est ce procédé qui a été baptisé le "Direct Rule" par opposition à "L'indirect Rule" britannique.⁷

Dans le cas de l'administration française, Touré (SD) affirme qu'elle chercha un contrôle immédiat, obtenu le plus souvent en jouant un groupe ethnique contre l'autre, tout en gardant en mémoire le caractère indivisible du pouvoir. Les historiens comme Davidson (1980) ou Decraene (1982) affirment que l'Afrique occidentale française (l'A.O.F.) a été administrée par l'intermédiaire de la chefferie, et cela même au moment de l'arrivée des Radicaux au pouvoir en France. Mais cette chefferie était, dans la plupart des cas, un "rafistolage" de ce que le pouvoir colonial a précédemment démolé. La chefferie, vidée de sa substance, était en réalité un appendice de l'administration coloniale. Cela transparaît dans le quotidien colonial et dans les directives administratives où on pouvait lire ce qui suit:

Les chefs ne sont pas d'anciens souverains dont nous voulons ménager les trônes: les trônes ou bien n'existaient pas ou bien ont été renversés par nous et ne seront plus relevés. Entre nous et les populations, il doit y avoir un truchement. C'est le chef qui est le truchement; non parce qu'il nous est imposé, mais parce que nous l'avons choisi parce qu'il est le meilleur (Aby; 1956: 25-26).

⁷ Nous convenons que l'opposition entre "colonisation directe" et "colonisation indirecte" est, à bien des égards caricaturale. Cependant, il nous semble utile dans le cas d'une thèse de faire état de toute les nuances.

Ainsi, la chefferie est devenue une fonction sans statut car tout le monde peut devenir chef aussi bien le cuisinier du colon que le commis du moment qu'il est désigné par l'administrateur ou le commandant. Suret-Canale (1992:97), relatant le cas spécifique du Fouta, dira que les anciennes hiérarchies traditionnelles furent détruites ou soumises à l'administration coloniale. De la sorte, dira cet auteur, la chefferie devient simplement une catégorie sociale privilégiée, exploitant les masses pour le compte de l'administration coloniale tout en récoltant au passage quelques miettes. Cette lecture de la fonction de la chefferie dans les colonies françaises, Suret-Canale (1992) l'a confirmée en révélant qu'en 1955 les chefs du Fouta (en Guinée) taxaient leurs sujets à toutes les occasions:

Contributions par tête, pour l'achat d'une maison, pour l'achat d'une voiture américaine, pour le financement d'un pèlerinage à la Mecque; 50 F par famille pour chaque fête, 25 F par fête pour le 14 juillet et le 11 novembre, 15 F à l'occasion du recensement. Pour chaque décès d'un adulte, 10.000 F CFA ou deux bœufs sont exigés comme droit de <<succession>>, faute de quoi les biens du défunt sont confisqués par le chef. Les <<gros bras>> des chefs (Batulabé au Fouta, gens <<de sac et de corde>>, écrivait Gilbert Vieillard) exécutent les décisions: les récalcitrants sont passés à tabac, leurs vêtements déchirés, on les attache pendant deux jours sans nourriture (Suret-Canale, 1992: 133).

Le lot des indigènes (l'immense majorité de la population) était le travail forcé, les arrestations, les bastonnades, les humiliations et les brimades. Les travaux forcés consistaient en diverses corvées comme le creusement des routes, la construction et l'entretien des bâtiments administratifs, des chemins de fer, des mines et des ponts. Encore aujourd'hui les vestiges matériels de cette époque sont visibles le long des axes de communication comme les routes et les chemins de fer. C'est aussi

pour réduire les charges financières de la métropole et éviter l'apparition du prolétariat, dira le même auteur, que les colons eurent recours à une main-d'oeuvre saisonnière à qui était interdit le déplacement sans autorisation.⁸

L'administration britannique, pragmatique et décentralisée, s'inspirant des théories de Lord Lugard (premier gouverneur colonial du Nigeria), chercha plutôt à remodeler les groupes ethniques dans une sorte d'autorégulation permettant une administration légère et donc peu coûteuse. Dans les colonies anglaises, "l'Indirect Rule" ou colonisation indirecte a été un procédé de gestion dont le fondement officiel, «est d'éviter la destruction de l'armature politique, économique et sociale précoloniale >> (Aquarone, 1987: 49). En réalité, l'inventeur de ce système colonial Lord Lugard voulait gouverner ce vaste ensemble qu'est le Nigeria (pays où a été expérimenté ce système) à moindre coût. Ce faisant, il octroya aux émirs Haussa du nord une large liberté d'action dans la collecte d'impôts. Faisant la synthèse de ce système colonial, Nodinot (1980) dira que "l'Indirect Rule" a conduit à une colonisation à deux vitesses. Dans une partie de la colonie, certains groupes ethniques se tournèrent sur eux-mêmes avec le maintien de leurs structures. Dans l'autre partie de la colonie, d'autres groupes s'ouvrirent à l'occidentalisation par le truchement de l'école, des églises et de l'administration britannique. Cette situation incita, selon Nicholas (1972), les leaders des autres groupes

⁸ Ce procédé est toujours en vigueur dans certains pays africains. Philippe (1992) le rapporte dans le cas de la Mauritanie. C'est aussi une pratique que j'ai constaté en Guinée et dans d'autres pays lors de mes visites (Guinée-Bissao, Gambie et Sierra Leone). Sur les principaux axes routiers se dressent des points de contrôle où les forces de sécurité exigent la carte d'identité à tous les passagers "ordinaires". En l'absence de la dite carte, le passager devra déboursé une certaine somme d'argent pour avoir le droit de continuer le voyage. Dans les villes, il est aussi fréquent que les autorités procèdent à des rafles massives des "petits citoyens" pour les déporter dans les villages.

ethniques à revendiquer la prise en compte de leur spécificité et à bénéficier des mêmes avantages, c'est-à-dire une liberté d'action dans la collecte des impôts. Dans l'analyse des effets pervers de l'"Indirect Rule", Kalonji (1971) ira plus loin en soutenant que ce système incita même des leaders des clans à l'intérieur des groupes ethniques à proclamer une ethnicité particulière.

Nous en déduisons avec Chrétien (1986) que le nombre astronomique des groupes ethniques en Afrique résulte, en partie, des particularités entretenues par la colonisation, relayées avec succès par les dirigeants avant et après les indépendances. On peut dire avec Aquarone (1987) que la mise en place de deux systèmes administratifs par la colonisation britannique a fait ressortir des différences et justifié des particularismes. Car derrière l'administration coloniale implantée dans l'une des parties du pays, l'église christianise et répand aussi l'instruction. De sorte qu'aux indépendances, constate Aquarone (1987), certains groupes ethniques ont des instruits, d'autres pas ou très peu.

A toutes ces différences héritées ou créées et, en tous cas, entretenues par la colonisation (britannique, française, espagnole et portugaise), il faut ajouter le poids des études ethnologiques occidentales et leur utilisation par les dirigeants africains après les indépendances. La littérature coloniale - héritière des pratiques de classement biologique du siècle précédent - véhicula d'innombrables clichés sur les groupes ethniques de l'Afrique. Clichés dont les fondements ne sont que des généralisations hâtives mêlant caractères physiques et traits moraux. Les exemples sont nombreux, mais contentons-nous de ceux relatifs aux Peuls et aux habitants du Burundi et du Rwanda (les Batutsi; les Bahutu et les

Batwa).⁹ Dans le cas des Peuls, Goerg (1989:267) rapporte que le colonialisme français les considérait comme une «race d'origine vraisemblablement sémitique, intellectuellement supérieure». Il est possible que dans un premier temps, le colonisateur occidental ait été fasciné par le «mystère de l'origine des Peuls, leur auréole de seigneurs, le raffinement de leur culture, la puissance de leur auteur foutanien» (Rivière; 1971: 41). Mais par la suite, le colonisateur français construira une théorie qui faisait des Peuls un semi-blanc, au teint cuivré, aux traits fins, issu des confins Egypto-éthiopiens, bref, une "race supérieure". Se référant à la catégorie Peul créée au Mali par l'administration coloniale, Amselle (1987:482) considère que «dès qu'elle est fabriquée, cette identité de groupe acquiert une existence autonome et devient l'objet d'un débat entre deux acteurs principaux: ceux qui se définissent comme Peul et ceux qui les définissent ainsi». D'autres anthropologues, comme pour rétablir la balance, trouvèrent chez les mêmes Peuls les pires défauts de l'humanité.

C'est probablement au Burundi et au Rwanda que les études anthropologiques eurent les plus grandes répercussions sociales et politiques. En effet, après avoir découvert des puissants royaumes en Afrique, ce qui discréditait la théorie de la primitivité des populations africaines, il a fallu aux missionnaires et aux explorateurs une explication nouvelle. Ce fut la théorie des Hamites. Ainsi, la splendeur de ces royaumes fut le fait de "faux nègres", c'est-à-dire les Batutsi qui seraient les descendants des Hamites venus d'Égypte depuis le Xe siècle. De la sorte, «Les Hutu étaient exclus de leur propre histoire, tandis que les Tutsi

⁹ Sur le Rwanda et le Burundi, voir Chrétien, (1984, p.11-52; 1985, 1992, p.71-83); Vidal, (1969, p. 348-401, 1973, 1989); Pages (1993).

étaient pensés comme étrangers à leur propre pays>> (Chrétien, 1992: 74).

Pour Ryckmans cité par Gahama et al. (1979:304),

Certains Batutsi rappelaient de "façon troublante le type de la momie de Ramses II". Presque à l'opposé, les Bahutu offraient le schème classique du "nègre proprement dit" : taille trapue, prognathisme, nez épaté, face ronde, cheveux crépus, etc. Tandis que les Batwa n'étaient que des "nains" apparentés aux pygmoides dont "le regard voilé semble craindre la clarté du jour, mais être fait pour percer l'ombre de la forêt et l'obscurité des nuits".

Avec cette théorie hamitique qui faisait des Batutsi une population supérieure, la seule apte au commandement, dont l'origine se trouve être au bord de la Méditerranée, la littérature coloniale provoqua une rupture profonde dans les sociétés rwandaise et burundaise. Avec l'origine hamitique des gouvernants, les gouvernés (les Bahutu et les Batwa en majorité) n'avaient plus aucune raison d'admettre l'autorité d'un Batutsi. De leur côté, les Batutsi, auréolés du mythe hamitique, n'eurent désormais que mépris pour leurs "sujets". C'est avec ce lourd héritage que naquirent les États-nations d'Afrique.

4. 3: L'État-nation en Afrique

L'objectif de cette section est de présenter et de discuter les différentes positions des auteurs sur l'avènement en Afrique des entités que l'on désigne de nos jours par le concept d'"État-nation". Avant de parvenir à l'Afrique, nous ferons un détour en Europe (l'histoire coloniale l'impose) à travers une synthèse de quelques théories sur la naissance de l'État-nation en Europe et des relations entre l'État et la nation.

Pour les relations entre la nation et l'État, nous distinguons deux positions: Une première position suggérerait que la nation ne serait que le résultat de l'intégration des groupes ethniques occupant un territoire donné. Ce n'est que par la suite qu'apparaît l'État dont le rôle serait d'incarner la personnalité nationale. Schnapper (1994) avance les exemples de l'Italie et de l'Allemagne pour étayer cette affirmation. La seconde position soutient que dans le processus de formation des nations, c'est l'État qui précède la nation et lui donne corps. La nation ne serait alors que le résultat d'un long processus historique de centralisation étatique. Pour Schnapper (1994), ce serait le cas de la France où il semblerait que le processus d'unification aurait été le fait de la dynastie des Capétiens. Ce n'est pas la position de Person (1989) qui perçoit derrière ce discours un mythe pour appuyer une réalité fictive: la nation.

Pour ce qui concerne les interprétations de la genèse de l'État-nation, nous faisons la distinction entre l'explication marxiste et celle qui s'articule davantage sur des variables politiques et culturelles. Pour Wallerstein (1974) et le courant marxiste, les origines de l'État-nation en Europe se confondent avec les bouleversements économiques qui se sont étalés du XVe au XVIIe siècle. Ces mutations technologiques et le développement de la navigation ont consacré l'émergence d'une économie à l'échelle planétaire. En plus de cette économie planétaire, Wallerstein fait appel à deux autres éléments pour expliquer l'avènement de l'État-nation en Europe. Il y a, d'une part, le poids des structures féodales qui imposèrent des limites aux pouvoirs centraux. Et de l'autre, la volonté de la bourgeoisie naissante d'avoir des centres urbains rayonnant sur des territoires de moyenne dimension. Pour cet auteur, la naissance de l'État-Nation dans sa "forme" européenne (France, Angleterre et Pays-Bas) résulte de la nature

des activités économiques dominantes et du rapport de force entre les différents acteurs sociaux.

Ce point de vue n'est pas partagé par Anderson, cité par Badie (1978). Pour cet auteur, commente Badie (1978), ce n'est pas la position dans le système économique international de la Renaissance qui explique la différence du système politique entre les pays européens, mais plutôt la trajectoire du développement de chaque pays. La première différence entre l'Ouest et l'Est de l'Europe réside, selon lui, dans le système féodal. Endogène à l'Ouest, il a été importé et greffé à l'Est. L'essentiel des problèmes de la construction de l'État-nation à l'Est découlerait de cette greffe sur des structures différentes. A l'Ouest, dit cet auteur, la féodalité était plus structurée avec des corps intermédiaires. Ce qui a contribué à la limite du pouvoir des rois. En Europe de l'Est (Prussie, Autriche-hongrie et Russie), dira-t-il, il y avait une faible différenciation des institutions et un droit à la propriété très limitée. Il ajoute à ces facteurs économiques et juridiques, des éléments démographiques et de stratégies militaires. Tous ces éléments l'amènent à conclure qu'en Europe de l'Est, l'État-nation est une décision du sommet pour rendre sécuritaire des vastes territoires inhabités. De Wallerstein à Anderson, il se dégage deux écoles. La première prend le système international pour unité d'analyse; la seconde envisage les États comme unité d'analyse. Dans les deux cas, le recours à l'histoire sert à éclairer les similitudes et à recenser les particularités.

D'un autre côté, Rokkan distinguerait, selon Badie (1978), trois formes de variables qui expliqueraient l'avènement de l'État-nation en Europe. Ces variables sont économiques, territoriales et culturelles. La variable économique étant préliminaire à la construction nationale, celle territoriale servant d'intermédiaire et la variable culturelle étant la

dépendante. Cette distinction permet à Rokkan d'établir la relation entre la construction étatique et l'intensité des flux commerciaux. Ce lien économique est indispensable à la construction étatique. Mais le territoire dans lequel s'effectuent ces échanges économiques doit être contrôlé et défendu. La variable culturelle recouvre, selon cet auteur, le degré d'homogénéité ethnique et linguistique des populations contrôlées dans ce territoire. C'est avec ce modèle que Rokkan met, en plus de la distinction Est/Ouest de l'Europe, celle entre le Nord et le Sud.

Dans le cas particulier de l'Afrique, il faut admettre avec Person (1981), que l'État-nation dans ce continent n'est pas un phénomène endogène. Ce modèle a été transféré en Afrique après le triomphe colonial pour maximiser la production. C'est donc par rapport à son passé colonial que l'on peut appréhender la naissance de l'État-nation en Afrique (Mbongo, 1985). La colonisation a érigé des frontières, formé des cadres et a implanté des structures desquelles l'État-nation africain tire son origine. En ce sens, l'État-nation africain est, comme l'a dit Person (1981), le prolongement de la colonie qui l'a précédé. C'est cet héritage colonial qui augmente la fragilité de l'État-nation en Afrique ainsi que de toutes les institutions qui lui sont subordonnées (Person, 1981; Sylla, 1977). D'un autre côté, le système colonial, par son pouvoir centralisateur, son ordre administratif, son enseignement, structura les nations africaines en devenant en imposant les frontières (Traoré, 1983; Mbongo, 1985; Huenu, 1983). Ce n'était, certes, pas son objectif, selon Traoré, mais le résultat. La colonisation a aussi permis la mise en place des structures modernisantes et la formation de cadres dirigeants par lesquelles les États souverains naîtront. Pour Mbongo (1985) par exemple, l'enseignement colonial, qui devait fournir exclusivement des auxiliaires à l'administration, a permis en

même temps la naissance des cadres qui vont contester et contraindre le système à une évolution forcée vers l'indépendance. Avec les indépendances, les frontières coloniales, qui n'étaient que des simples limites territoriales, vont désormais servir de cadre de référence et moyen d'identification. On verra partout, les ressortissants de chaque nouvel État revendiquer, avec plus ou moins de force sur le plan international, le sentiment d'appartenance à ces nouvelles entités.

Si la colonisation a conféré à différents groupes africains des identités nationales artificielles, il n'en demeure pas moins vrai que ces identités sont désormais effectives (Huenu, 1983, 338).

Person (1981) constate qu'il n'existe de nos jours presque pas de nation sans État; dans les nations, un seul élément reste stable: l'État. Et dans les pays africains, même cet État est fragile et instable. En choisissant la notion d'État-nation pour désigner les pays africains, nous avons voulu signifier que le processus national en Afrique n'est pas exclusivement endogène et que l'État, ici plus qu'ailleurs, a été, et demeure son principal support. Cet État est un outil qui se présente sous la forme d'un ensemble constitué de divers éléments. Parmi ces éléments, il y a des institutions, des instruments de coercition et de contrôle. Ces institutions permettent de créer et de maintenir une certaine cohésion sociale à l'intérieur des unités politiques que sont les nations (Schnapper, 1994).

Comment les auteurs ont-ils caractérisé l'État en soi? Si l'on se réfère à des penseurs tels que Rousseau, Montesquieu, Hobbes, Locke, cités par Fontaine (1990), nous constaterons qu'au-delà des divergences, il existe un trait commun. L'État ne constitue pas une réalité en soi, <<Les sources, les modalités, les limites de son action ne peuvent être cherchées ailleurs que dans les caractéristiques mêmes de l'interaction entre les

individus qui le composent>> (Boudon et Bourricaud, 1982:225). L'État correspond donc à la forme d'organisation la plus achevée pour rationaliser les relations entre les individus (Ibid:229).

Cette relation, dira Bergeron (1965), implique de tenir compte de l'autre, c'est-à-dire de s'orienter par rapport à lui pour qu'il y ait des probabilités d'action sociale. Cet auteur précise, en plus, que cette relation sociale ne conduit pas obligatoirement à une identité d'intérêt entre les individus. C'est à partir de cette notion de relation sociale que Bergeron introduit celle de <<relation politique>> qui se distingue du fait qu'elle postule l'appartenance obligatoire. Ainsi, l'État contemporain qui constitue <<le cadre général à l'intérieur duquel la vie politique se coule>> (Ibid:23), participe à des processus d'inclusion obligée des individus se retrouvant sur le territoire qu'il domine.

Cette idée, Zylberberg la partagerait, selon Fontaine (1990), lorsqu'il soutient que <<l'État est une entreprise d'inclusion obligatoire des acteurs sociaux et de détermination en dernière instance de l'action sociale au sein d'un ensemble territorial construit militairement et légitimé par la corporation étatique internationale>> (1988:3). Bien qu'importants, ces éléments n'épuisent pas les caractéristiques de l'État contemporain. Lacroix (1985:547), par exemple, avance le fait que l'État est un ensemble de postes politiques et administratifs offerts à l'appropriation sociale. De ce fait, l'État comprend autant les appareils bureaucratiques en tant que <<totalité cohérente>> (Krasner, 1984:224) que <<les individus occupant des positions qui les autorisent eux et eux seuls, à prendre et à exécuter des décisions contraignantes pour chacun et tous les segments de la société>> (Nordlinger, 1981:405). Dans cette thèse, ce sont ces individus qui sont au centre de notre investigation.

Après avoir suggéré d'où vient l'Etat-nation en Afrique et fait état de quelques caractéristiques de l'Etat en Afrique, il reste à préciser qu'une fois l'indépendance acquise, avec la transformation des territoires coloniaux en entité souveraine reconnue sur le plan international, il va se poser le problème de la gestion du nouveau pouvoir. Comment les nouveaux dirigeants vont-ils procéder? C'est l'objet de la section suivante.

4. 4: Le parti unique

L'objet de cette section est d'essayer de comprendre les incidences du parti unique sur la mobilisation de l'ethnicité. Pour ce faire, nous analyserons les conditions de mise en place du parti unique en Afrique et son action par rapport aux objectifs que s'étaient assignés ses initiateurs, avant d'analyser ses incidences sur l'instrumentalisation de l'ethnicité.

Au moment des indépendances, la plupart des États africains prévoyaient dans les textes fondamentaux la liberté de formation et d'action des partis politiques, disposition constitutionnelle qui disparaîtra au fil des années. On inclura dans la constitution zaïroise de 1968 que <<Le peuple zaïrois est organisé au sein du Mouvement Populaire de la Révolution>> (art.8). On retrouve la même disposition, à quelques nuances près, dans l'ancienne constitution gabonaise dans son article 14 << Le Parti Démocratique Gabonais assure la participation aux élections à tous les suffrages [...] nul ne peut se voir confier un mandat public s'il n'est investi par le parti >>. Le premier président mauritanien Moktar Ould Daddah ira plus loin dans ce domaine en affirmant au journal le Monde (11 avril 1962):

J'ai compris que les méthodes occidentales n'étaient pas adaptées à nos pays. Quelle est la liberté de l'homme qui a faim ? De celui qui souffre et qui ne reçoit pas de soins ? De celui qui est ignorant ? Il faut d'abord le libérer socialement et économiquement pour qu'un jour il puisse dire librement "oui" ou "non".

Dans les pays où le parti unique n'était pas prévu de façon explicite même après quelques années d'indépendance (Côte d'Ivoire, Cameroun, Gambie, Nigeria), le parti au pouvoir s'est retrouvé par son monopole sur l'État le seul sur l'échiquier politique. Cependant, il faut savoir que le parti unique n'est pas une invention africaine et n'a pas été exclusif au continent africain. Dans les pays de l'Europe de l'Est, où ce système a vu le jour, c'est au nom du prolétariat (entendons la dictature de celui-ci) que le parti unique s'approprie les biens de l'État. Il le fait en confiant la direction de cet appareil étatique aux dirigeants et cadres du parti. Le parti unique de l'Europe de l'Est est, selon Kabah (1995), l'émanation d'un mouvement révolutionnaire qui a permis à la classe ouvrière (ses dirigeants), de prendre le pouvoir des mains de la classe bourgeoise. Pour les communistes de l'Europe de l'Est, le parti unique est un parti d'avant-garde, avec son organisation structurée, hiérarchisée et disciplinée.¹⁰ Dans le cas de l'Afrique, cet auteur contestera l'hypothèse qui postule que le parti unique soit la prolongation de la tradition des royaumes et empires avec ses manières fortes et son culte de la personne.

Quels sont les fondements du parti unique en Afrique ? Dans le discours des premiers dirigeants africains, on retrouve invariablement les mêmes arguments pour légitimer l'existence du parti unique. Ces arguments sont au nombre de trois :

¹⁰ Voir Benoit, (1973); (de) Guy (1970). Plus spécifiquement, Mahiou (1969) et Lewis (1963) pour ce qui a trait au parti unique en Afrique.

Seul le parti unique peut promouvoir la modernisation en accélérant le processus de croissance économique; le parti unique seul peut arriver à une véritable intégration nationale; enfin, le parti unique est seul compatible avec une société sans classes (Sylla; 1977: 257).

En détaillant ces trois arguments, il apparaît que le premier ennemi de l'Afrique indépendante c'est la pauvreté et le sous-développement contre lesquels tous les efforts doivent se déployer. Pour atteindre cet objectif ultime, il n'y a qu'une seule arme efficace, le parti unique. Avec cet instrument, il devient possible de:

Bâtir une nation qui n'existe pas encore tout à fait, de rassembler les populations diverses qui ont été divisées et qui ont vécu les unes des autres. Dans ces conditions, si nous avons encouragé le multipartisme, nous aurions, à coup sûr, favorisé le développement des tendances particulières et sapé les fondements de notre unité. Quant à la construction nationale et cette nécessité de sortir du sous-développement, c'est un impératif évident auquel aucun État ne peut se soustraire. Alors seul un parti peut constituer cet instrument efficace dans la transformation de la société (Yacé; 1970: 55).

Dans un second temps, le polyethnisme des États africains est considéré comme un obstacle à la mise en place de la démocratie. L'essentiel de l'action intellectuelle et politique devait donc consister à mettre en place une conscience unitaire qui transcende l'appartenance ethnique. On disait à l'époque que la démocratie parlementaire suscitera et entretiendra le clivage ethnique. Pour les dirigeants, la primauté de la famille (au sens large du terme) sur l'individu et la persistance des loyautés et obligations multiples sont de nature à fausser le jeu démocratique. Cet avis, les dirigeants africains le partageaient avec certains auteurs occidentaux. Pour Duverger (1964:312), par exemple, «le pluralisme des partis, appliqué à des pays à structure sociale archaïque et à masses

populaires incultes, maintient et consolide le pouvoir des aristocraties traditionnelles, c'est-à-dire empêche l'établissement d'une véritable démocratie>>. Le troisième argument régulièrement mis de l'avant résulte de la présumée absence de classes sociales dans les sociétés africaines. Pour la totalité des dirigeants africains, le colonisateur était "l'autre" contre qui il fallait se battre. Avec la décolonisation, plus rien ne justifiait la pluralité des partis politiques. Avant de dresser le bilan du parti unique eu égard à ces trois objectifs de départ et d'analyser ces interférences sur la cristallisation des différences ethniques, commençons par caractériser le parti unique.

Avec l'instauration du parti unique, toute vie politique, toute manifestation et volonté politique doivent émaner du parti seul. Pour y parvenir, il exerce un contrôle constant à tous les échelons de la vie sociale et impose sa suprématie sur l'ensemble des institutions. Sékou Touré (premier président de la Guinée) a donné les raisons de cette suprématie:

Si le parti s'identifie au peuple, c'est-à-dire à la nation, il est évident que l'État doit également s'identifier au parti afin que se constitue la trilogie indissociable: peuple, parti, État. Ainsi, aucune raison de l'État ne peut ni ne doit prévaloir sur la ligne du parti (Philippe; 1992:123).

Par conséquent, le parti unique est donc un instrument type de domination, de globalisation et d'homogénéisation aux mains d'un groupe de dirigeants. Ils le font pour, disent-ils, réduire toutes les diversités au nom de valeurs et d'impératifs comme l'unité et l'intérêt national sacré. Pour y parvenir,

Les agents dominants du système politique bénéficient d'un statut de monopole ou de quasi-monopole [...] une position d'indépendance quasi absolue par rapport au système social et à tous les groupes au sein desquels ils ont le pouvoir d'interdire l'émergence d'agents sociaux qui

n'auraient pas leur approbation. A l'intérieur même du système politique, ces agents pour éviter et réduire les spécialisations fonctionnelles (et, par voie de conséquence, les oppositions et les transactions) entre les structures politiques ont soin de soumettre toutes les structures et tous les processus de conversion et de production des actions politiques à la surveillance et à l'animation de leurs propres émissaires (les cadres du parti) eux-mêmes constamment placés sous un régime d'émulation, de contrôle, de promotion et d'insécurité (Lavau; 1970:180).

Avec le triomphe du parti unique en Afrique, c'est aux instances du parti qu'il reviendra de proposer les administrateurs, avant de désigner directement ses militants comme administrateurs. Le parti unique se confond avec l'administration et les militants (responsables) du parti unique devenus maîtres de l'État n'admettront aucune contestation. Graduellement, on verra le parti unique se dissoudre dans l'État pour former avec lui un tout incritiquable. Les États-partis ou les partis-États de l'Afrique se transformèrent peu à peu en État sans parti. Deux orientations expliquent cet état de fait, selon Barry (1991). D'une part, les militants responsables devenus les principaux administrateurs utilisent de plus en plus des arguments techniques et technocratiques à la place du traditionnel discours politique. D'autre part, les politiciens devenus gestionnaires, en s'accaparant de l'administration publique, s'appuient de plus en plus sur les structures de l'État, réduisant ainsi le poids et le rôle du parti tout en conservant sa prééminence. Le parti unique devint de la sorte un puissant instrument d'encadrement coercitif du peuple qui renforce l'appareil d'État et permet à ceux qui le contrôlent de s'enrichir rapidement.

Après avoir décrit les fondements et caractérisé le fonctionnement du parti unique, il est essentiel de dire en quoi le parti unique a contribué à l'instrumentalisation de l'ethnicité. Sylla (1977) fait remarquer qu'après le

triomphe du parti unique dans les pays africains, on assista à une répartition du pouvoir et des responsabilités entre les différents cadres. Répartition faite de sorte que chaque groupe ethnique et chaque catégorie socioprofessionnelle aient le sentiment de participer effectivement au pouvoir. A ce jeu subtil d'équilibre et de dosage, des clans et des tendances se constituèrent autour de certaines personnalités politiques qui redistribuèrent les postes et les avantages de toutes sortes (frais médicaux, alimentaires, bourses, etc.). Cette politique de dosage a permis, certes, l'illusion d'une participation plus large, mais elle favorisa, selon cet auteur, en même temps le réveil et l'entretien des particularismes. Il n'est donc pas étonnant qu'avec le parti unique,

De nouvelles tribus naissent (ou renaissent) alors qu'elles avaient tendance à se fondre avec les ethnies apparentées: les clans se donnent des allures de tribus particulières et fondent des comités ethniques du parti afin de recevoir leur "part du gâteau" (Sylla; 1977:213).

Et puis, le parti unique africain lui-même a toujours eu son assise sur une ethnie dominante, ou plus précisément les cadres d'une ethnie donnée. Charles (1968) avait constaté qu'au sein du bureau politique national (B.P.N, l'organe de prise de décision du parti démocratique de Guinée, le P.D.G); il y avait 47% de Malinké (le groupe ethnique du chef du parti) de 1958 à 1966 (période couverte par son étude); 28% de Soussou; 14% de Forestier (dénomination qui cache une pluralité de groupes ethniques vivant dans la même région administrative); et seulement 11% de Peul. Alors que ces derniers représentaient à l'époque près de 29% de la population totale de la Guinée. Dans le même registre, mais sur un autre pays, Philippe (1992:238) constata qu'en Mauritanie, <<chaque chef d'État renversé et avec lui toute sa tribu sont régulièrement accusés d'avoir

accaparé l'État et amplement profité des richesses auxquelles leur position donnait accès>>.

Il est même possible que la représentation des régions, des leaders des groupes ethniques soit suffisante. Mais en l'absence d'une élection pluraliste et libre rien ne permet, dans le cadre du parti unique, de déterminer avec exactitude le poids politique réel des responsables ainsi associés au pouvoir. Surtout que, d'une part, ces responsables n'ont aucun mandat populaire crédible et que, d'autre part, l'essentiel du pouvoir est toujours concentré dans les mains d'un homme appuyé par une groupe d'individus conscient de lui-même et de ses privilèges. Derrière cet homme et avec sa protection, les cadres dirigeants s'enrichissent. Mais après lui, se révèle presque toujours un vide politique et institutionnel qui apparaît lors des grandes crises sociales. La confirmation de cet état de fait survient au moment des coups d'État. Une fois le chef du parti unique écarté, c'est l'ensemble des institutions politiques qui s'écroulent.

Incapable de résoudre les problèmes pour lesquels il avait été institué, le parti unique s'appuya, dans presque tous les pays africains, de plus en plus sur l'armée. C'est dans ces conditions que les propos de Fanon (1968:115) sont pertinents lorsqu'il dit: <<l'armée qui devient le soutien indispensable d'une répression systématisée. En l'absence d'un parlement c'est l'armée qui devient l'arbitre. Mais tôt ou tard elle découvrira son importance et fera peser sur le gouvernement le risque toujours ouvert d'un pronunciamiento>>. Mais lorsque l'armée prend le pouvoir, dira Sylla (1977:257), <<les conflits de partis et les problèmes tribaux réapparaissent au sein de la junte militaire et c'est la succession des coups d'État militaires, les groupes d'officiers s'insurgent les uns contre les autres>>.

Cette situation s'applique-t-elle à ce qui s'est passé en Guinée? Nous allons le vérifier après avoir présenté la Guinée dans le chapitre suivant.

CHAPITRE V

La Guinée: le pays et son histoire

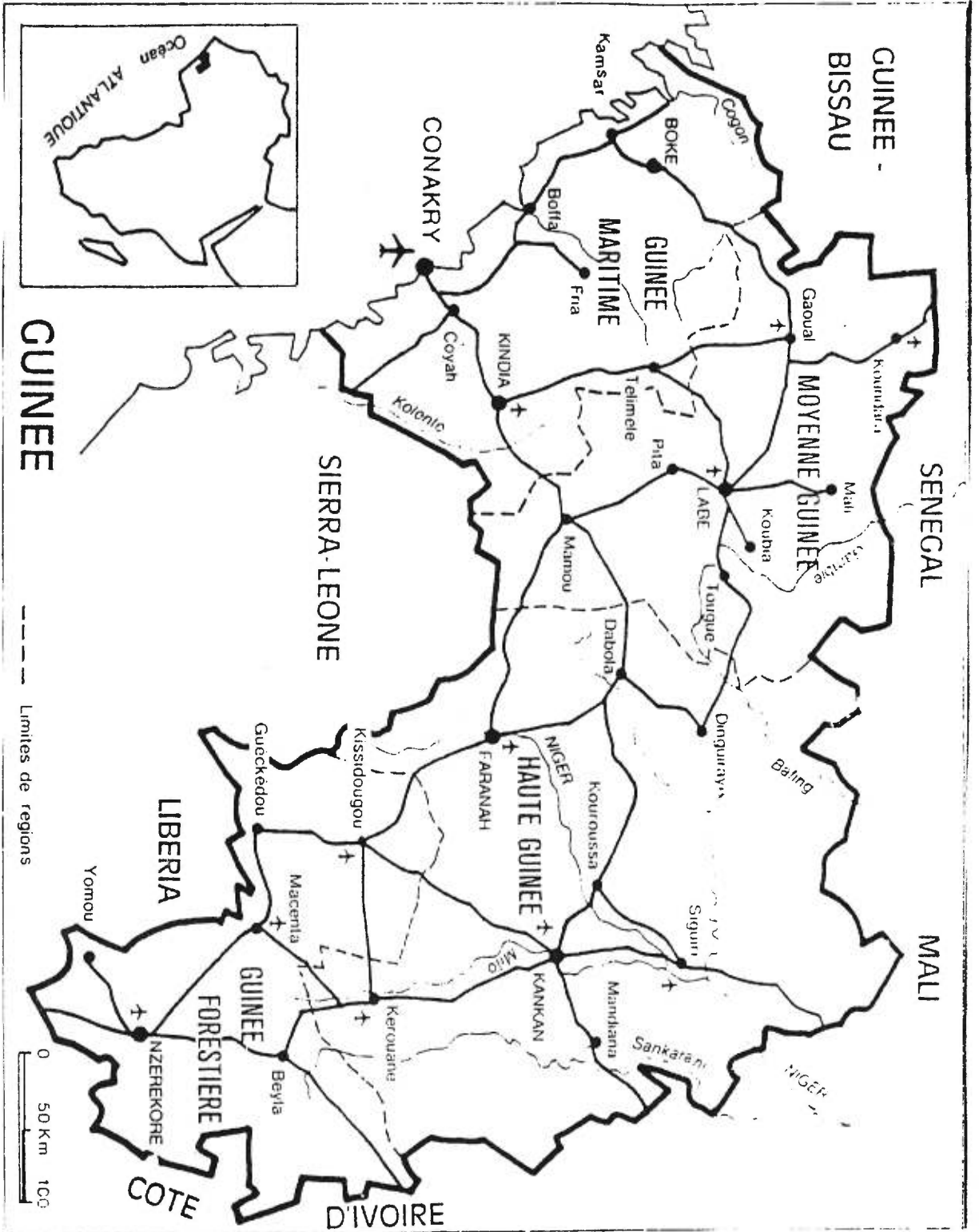
Cette présentation ne sera ni exhaustive ni pertinente pour n'importe quelle étude portant sur la Guinée. Elle doit servir surtout à fournir quelques éléments indispensables à la compréhension de notre recherche. Il sera question des données naturelles, c'est-à-dire les régions géographiques; des populations qui les habitent (les principaux groupes ethniques); des données économiques et enfin, un aperçu des grands repères historiques qui ont jalonné la vie politique de la Guinée indépendante.

5. 1: Les données naturelles et le tableau ethnique

Pays carrefour et côtier, la république de Guinée s'ouvre sur l'Atlantique avec un littoral long de 483 km sur une superficie d'environ 26.000 km² pour une population estimée à un peu plus de 6 millions d'habitants (6.300.000¹). Située en Afrique occidentale, la Guinée est limitée par la Guinée-Bissau au nord-ouest; le Sénégal et le Mali au nord et au nord-est; la Côte d'Ivoire à l'est; la Sierra Leone et le Liberia au sud. La Guinée couvre une zone naturelle très variée qui, du point de vue du relief, du climat, de l'hydrographie et de la végétation, forme une parfaite synthèse

¹ Estimation de l'enquête intégrale sur les Conditions de Vie des ménages avec volet "Budget et Consommation" -EIBC- (1994-1995).

de tout l'Ouest africain. Du point de vue géographique, on distingue quatre zones: la Basse Guinée qui est une plaine côtière très vallonnée et marécageuse; le massif tourmenté du Fouta Djallon où prennent naissance les plus grands fleuves du pays et de la sous-région (le Niger, le Sénégal, la Gambie); la Haute Guinée est le pays des savanes et des plateaux à faible relief; et enfin la zone montagneuse et boisée de la Guinée forestière. Décrivant cet ensemble, Suret-Canale (1970:13) dit qu'elle «a l'avantage de réunir dans un même ensemble national quatre grandes régions naturelles présentant chacune une originalité marquée dans leur relief, leur climat, leurs sols, leurs paysages, et la manière dont l'homme s'y est inscrit et les a modifiés». Pour plusieurs autres observateurs, comme Seck et al (1967:139), la Guinée «est [...] un pays où existent toutes les possibilités des pays voisins et qui en comporte d'autres qui ne se retrouvent pas au même degré ailleurs en Afrique occidentale». En dépit des variations liées à la conjoncture de la politique intérieure, la Guinée compte en moyenne une trentaine d'unités administratives dénommées régions administratives jusqu'en 1984 et rebaptisée préfectures. Cette structure (la région ou la préfecture) coiffe des arrondissements ou des sous-préfectures et est elle-même coiffée par la région ou la province. Les limites de cette entité administrative ont aussi été très fluctuantes depuis l'indépendance de la Guinée. C'est cette structure qui constitue l'administration régionale et qu'illustre la carte suivante.



Source: Charles (1989, P.8)

Pour ce qui concerne la répartition ethnique des populations guinéennes, Charles (1968) soutient que Guinéens et étrangers s'accordent sur les grandes lignes, même si aucun document récent ne donne de manière précise des chiffres pour étayer ces perceptions populaires. A notre connaissance, les documents récents qui fournissent des chiffres sur la répartition ethno-démographique de la Guinée le font sans indiquer une source précise, encore moins les bases de données d'où sont extraits ces chiffres. L'unique source en la matière est la thèse de Charles (1968) qui lui-même avait actualisé des données de 1960. Dans le cadre de cette thèse, nous emprunterons ces données. Nous aurions dû, après plus de trois décennies, ajuster ces données. Ce n'est malheureusement pas possible, car nous ignorons le taux d'accroissement naturel de chaque groupe ethnique du fait que l'appartenance ethnique est une variable absente des principaux recensements du pays. Nous partageons l'hypothèse de Charles à savoir que la proportion des groupes ethniques les uns par rapport aux autres est toujours la même. De ce fait, nous considérons qu'après une quarantaine d'années la représentativité numérique en pourcentage des différents groupes ethniques est restée identique <<à quelques "pour cent" près>>.²

² Le dernier recensement où figurait la variable ethnique date de 1960 et est l'œuvre des services statistiques de la France.

Tableau I:
GROUPES ETHNIQUES

Peul	28,60
Malinké	22,40
Soussou	13,00
Kissi	07,50
Guerzé	04,20
Toma	03,50
Autres ³	20,80
Total	100

Source: Charles, (1968, p.16).

Par région géographique, nous avons la situation ethnique suivante.⁴

³ La rubrique "autres" rassemble environ 16 à 18 (en fonction des documents) groupes ethniques.

⁴ Je suis redevable pour l'essentiel de cette section au cours non publié de feu Oularé Aly ancien chef de département de sociologie de l'Université de Conakry.

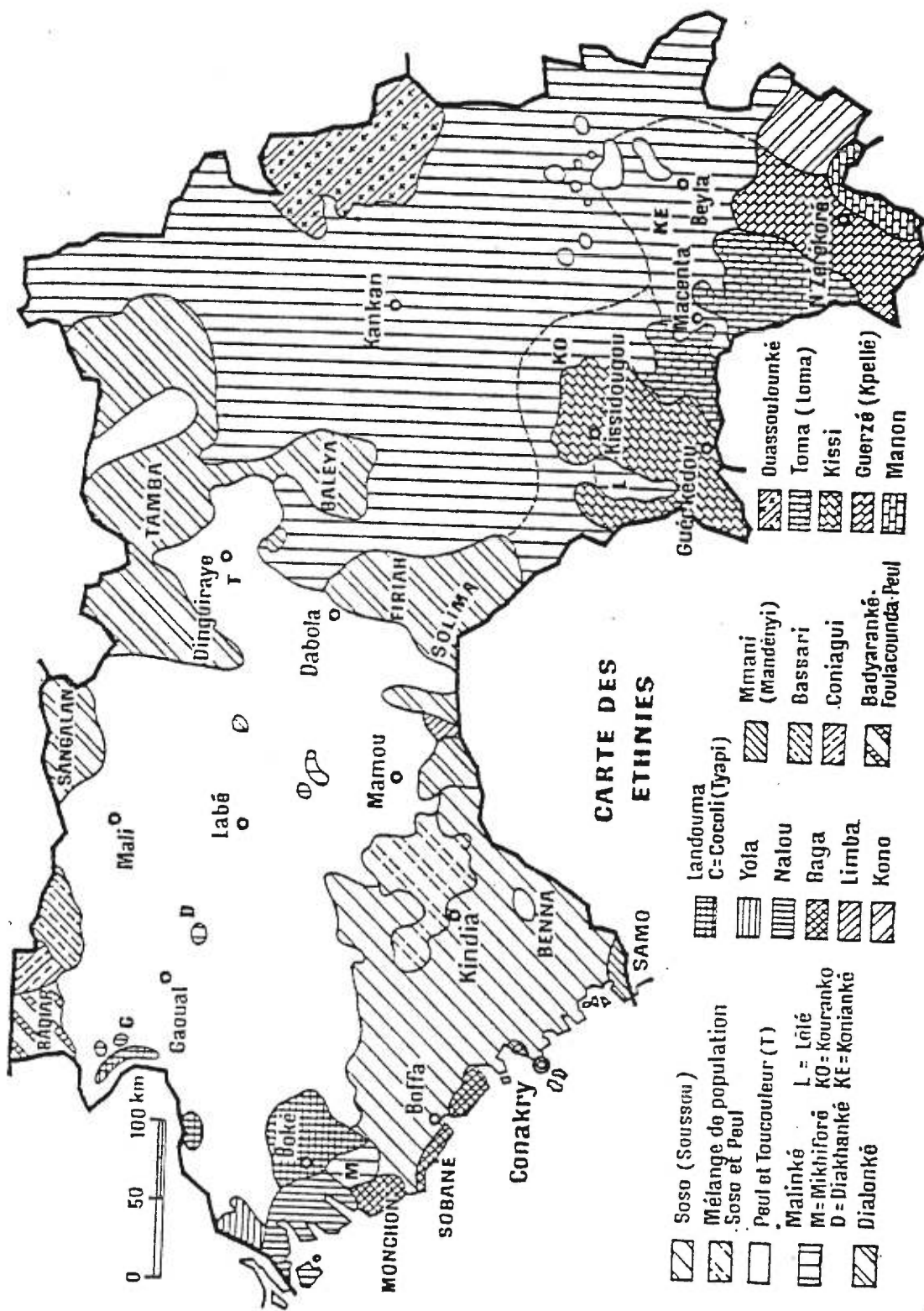


FIG. 5. — *Les ethnies guinéennes.*

Source: Suret-Canale, J. (1970, P.21)

5. 2: La Basse Guinée ou la Guinée Maritime

La Basse Guinée est la zone côtière de la Guinée avec un climat de "type soudanien maritime", où existe une alternance égale de deux saisons: une saison sèche et une saison pluvieuse. La saison des pluies (de juin à novembre) se caractérise par des pluies généralement abondantes avec, cependant, des variations annuelles importantes. Le total des pluies est très élevé, de 3 mètres à 4 mètres à Conakry. Au mois d'août, il peut tomber plus de 300 mm de pluie en une seule journée. En saison sèche, l'atmosphère est lourde d'humidité et la température peut atteindre 31° en avril. Grâce à son climat, la Guinée maritime est propice aux activités agricoles. On cultive principalement dans les rizières, du riz, des fruits dans les vergers et surtout de la banane et des ananas pour l'exportation et les marchés urbains. On distingue dans le territoire de la Basse Guinée deux entités sous-régionales: d'une part la plaine côtière marécageuse et d'autre part, les plaines intérieures et les plateaux de transition vers le Fouta. La région couvre près de 20% du territoire national et abrite la capitale et près de 22% de la population guinéenne.⁵

La Guinée maritime est sans aucun doute l'une des régions de la Guinée qui a connu et continue d'enregistrer les plus intenses brassages de populations. La grande mobilité qui a caractérisé les populations africaines au cours de leur histoire est plus observable ici que nulle part ailleurs sur le territoire guinéen. Cette remarque est d'autant plus juste, que l'installation

⁵ Dans cette thèse, nous faisons nôtre les estimations de Charmes et al (1994:36) sur la répartition démographique des populations entre les différentes régions. Ils indiquent que la Basse, Moyenne et Haute Guinée pèsent du même poids démographique (21.5 à 22.5%), la Guinée Forestière se situant à 18.5% et la ville de Conakry à 16%.

des populations en Guinée Maritime amorcée depuis une dizaine de siècles, d'après Aly Oularé (1986), se poursuit encore activement. Ces brassages de populations concernent des groupes ethniques divers tant sur le plan de la dimension du groupe que sur celui des structures socio-économiques et culturelles. Néanmoins, en Basse Guinée, les Soussou constituent le groupe ethnique dominant linguistiquement et numériquement avec plus de la moitié de la population de la région. Ce groupe ethnique tend aussi à absorber les minorités ethniques qui cohabitent avec lui dans la région. Les Soussou cohabitent avec une multitude de groupes ethniques dont aucun ne dépasse les 2% de la population régionale, exception faite des Baga. En plus des Soussou et des Baga, on dénombre les Nalou, les Landouma, les Mikiforé et les Téméné. Le tableau ethnique de la Basse Guinée serait incomplet si l'on omettait de signaler la présence de plus en plus massive des groupes ethniques des autres régions du pays attirés par la capitale (Conakry) et les cités industrielles de Fria et de Kamsar.

5. 3: La Moyenne Guinée ou Fouta Djallon

Qualifié par les géographes de château d'eau de l'Afrique occidentale, le Fouta est la région où prennent source la plupart des grands fleuves de la sous-région (le Sénégal, le Niger et la Gambie). Le Fouta s'étend sur le 1/4 du territoire national guinéen. Cette région est un ensemble de massifs et de plateaux découpés par des dépressions brutales et profondes. Le climat "foutanien" est de type tropical, modifié par l'altitude. Il comporte deux saisons bien tranchées avec une saison des pluies plus longue à cause du relief. Mais les pluies sont moins importantes en volume

(de mai à novembre) qu'en Basse Guinée, et le climat est plus doux avec des variations de température diurne plus marquées. En dépit de la misère des sols au Fouta, plusieurs cultures tropicales (riz, manioc, café et bananes), et méditerranéennes (vergers d'agrumes, pommes de terre, tomates et fraises), selon Suret-Canale (1970), peuvent donner de bons résultats avec quelques aménagements.

On distingue dans cette région, quatre sous-régions. La première sous-région regroupe les hauts plateaux du centre s'étirant sur l'axe Mamou-Mali et comprend les plateaux de Mamou-Dalaba (Mont Tinka 1.425 mètres); ceux de Mali qui surplombent les vallées de la Gambie et du Komba (Mont Loura 1.515 mètres) et ceux de Pita-Labé. La seconde sous-région comprend le plateau oriental et constitue les contreforts du massif foutanien à l'est des préfectures de Mamou, de Dalaba et de Tougué. La troisième sous-région comprend le plateau occidental et couvre les préfectures de Gaoual, Téliélé, Pita et Kindia. Ce plateau s'incline en pente douce vers la Basse Guinée et se prolonge parfois par les contreforts assez proches de la mer (Mont Gangan, Kakoulima, Benna). Enfin, les plaines du Badiar forment l'angle frontalier Saraboïdo, Koundara, Youkounkoun et constituent la quatrième sous-région. Elles appartiennent à un ensemble plutôt tourné vers la mer (Basse Guinée, Guinée-Bissau, Casamance).

Le Fouta est la région des Peul, bien qu'ils soient dispersés dans une forte proportion sur l'ensemble du pays. Les Peul cohabitent dans cette région, surtout au nord, avec les Foulakounda, les Cognagui, les Bassari et les Badiaranké. Les Peul sont surtout dominants numériquement sur les plateaux du centre, sur les plateaux oriental et occidental. Le groupe

ethnique des Djalonka, ayant conservé leur identité culturelle, existent au nord-est dans les préfectures de Mali, Koubia et Tougué. Installés dans la région depuis le XVI^e siècle, les Peul constituent l'un des plus importants groupes ethniques du pays (numériquement). Traditionnellement pasteurs, ils ne pratiquaient l'agriculture qu'autour des cases (cultures en "tapades": maïs, patates, manioc, taros). Les Peul seraient venus par vagues successives du Sahel sénégal-mauritanien et du Macina (Suret-Canale, 1970). Islamisés, ils déclenchèrent la "guerre sainte" aux populations autochtones et imposèrent un État théocratique, fondé sur l'Islam vers le XVIII^e siècle. Depuis une quarantaine d'années, il y a une mutation importante dans la gamme des activités des Peul. De pasteurs à agriculteurs, ils sont aujourd'hui les grands émigrés qui remplissent les rues des grandes villes guinéennes et des capitales africaines limitrophes. Lambert (1991), dans son étude sur l'univers des commerçants en Guinée, affirme que les commerçants Peul contrôlent le vaste secteur de l'alimentation. Le commerce, de l'ambulant au grossiste, est un "chaînon Peul". L'auteur affirme qu'à l'exception de quelques étrangers, les commerçants Peul sont les principaux importateurs des produits de consommation courante. Dans certaines villes, ils contrôlent des secteurs entiers du commerce et des services. C'est le cas des produits alimentaires d'importation, des tabacs, du petit détail dans les quartiers, des taxis urbains et interurbains. Rares sont les marchés du pays où ils ne représentent pas une large majorité des commerçants.

5. 4: La Haute Guinée

La Haute Guinée (environ 93.450 km²) est la région orientale de la République de Guinée. Elle est comprise entièrement dans le haut bassin du fleuve Djoliba (Niger). Elle est limitée à l'est par les républiques de Côte d'Ivoire et du Mali, au nord par la République du Mali, à l'ouest par la Moyenne Guinée et au sud par la Guinée forestière et la République de Sierra Léone. La Haute Guinée se caractérise par un relief monotone de plateaux, de nombreuses plaines le long des cours d'eaux et une saison des pluies qui ne s'étend que sur trois mois (de juillet à septembre). Les précipitations sont en général très faibles (1,52 m à 1,32 m) selon les services météorologiques de la Guinée. Le climat de cette région est de type soudanien classique avec un vent d'harmattan fortement desséchant.

La Haute Guinée a été pendant longtemps rattachée au Soudan (1899). C'est la région des Malinké (l'un des principaux groupes ethniques) et de quelques petits groupes ethniques, qu'on dit apparentés, comme les Kouranko et les Konianké. Mais cette population reste inégalement répartie sur le territoire de la région. L'essentiel de la population de la Haute Guinée se trouve concentrée dans les vallées et dans les deux grandes villes de Kankan et de Siguiri. Le village malinké se distingue par la forte concentration de l'habitat. Généralement, les concessions faites de petites cases rondes individuelles de banco coiffées de paille se regroupent en quartiers correspondant à un lignage. Il arrive même que tout un village réunisse les membres d'un même clan (Suret-Canale, 1970:60). Actuellement, on peut distinguer fondamentalement trois entités en Haute

Guinée. Il y a le grand ensemble malinké avec ses entités sous-régionales (les Dialonka du Firia et du Salima). La région des Toucouleur de Dinguiraye et enfin, dans la haute vallée du Sankarani se trouvent les Ouassoulouké qui sont, selon Suret-Canale (1970), des Peul qui se sont sédentarisés et ont adopté la langue malinké. Si l'agriculture reste la principale activité des habitants de la région, les Malinké sont, avec les Peul, les principaux commerçants du pays. Selon Lambert (1991:247),

Les commerçants Maninka-mori de Kankan et de Siguiri, et les commerçants de Mamou et Labé avaient fait fortune grâce à la contrebande avec les pays limitrophes. Les premiers exportaient de l'or au Mali et en Côte d'Ivoire en échanges de produits alimentaires revendus à prix fort en Guinée. Les seconds exportaient les produits agricoles au Sénégal où ils s'approvisionnaient en cigarettes et en divers produits manufacturés écoulés ensuite sur le marché guinéen. Les liens qu'ils entretenaient avec l'administration guinéenne les autorisaient à vendre au marché noir les denrées à bas prix auprès des coopératives.

À Conakry, ils détiennent le monopole du commerce de la friperie, des pièces détachées et se partagent avec les Peul, le transport urbain et interurbain. Ceux de l'intérieur du pays (Kankan et Siguiri) bien que n'étant pas importateurs, contrôlent, selon Lambert (1991), le secteur lucratif de la réexportation des produits alimentaires vers le Mali.

5. 5: La Guinée Forestière

La Guinée Forestière se présente, par rapport aux autres régions, comme un "bout du monde", une zone marginale coincée dans l'arrière dos

de la Sierra Leone et du Liberia. C'est, pour reprendre les termes de Suret-Canale (1970), l'arrière pays de la Sierra Leone et du Liberia. Elle correspond à une zone soulevée, dépassant 1500 mètres d'altitude (Simandou et Nimba). Le climat de la région est de type équatorial avec une pluviométrie répartie sur toute l'année, entrecoupée d'une petite saison sèche (de décembre à janvier). Cette pluviométrie abondante fait de la région une zone agricole de premier choix et porte fièrement l'insigne que lui avait donné Porez (1966:79): <<Un cinquième du territoire guinéen; neuf dixièmes du potentiel agricole>>. C'est en fait la région de la forêt, dense et humide. La température est en général uniforme (de 18 à 30°) avec une humidité constante durant toute l'année. Les précipitations sont assez abondantes (de 2,52 m à 1,46 m).

Avec 18.5% de la population guinéenne, la composition de la population en Guinée Forestière comprend quatre groupes principaux (Kissi, Guerzé, Toma et Manon) qui conservent une personnalité bien accusée. Les Kissien sont, d'après Charles (1968), les plus nombreux parmi les groupes ethniques habitant la Guinée Forestière. Ils sont surtout dominants dans deux préfectures: Kissidougou et Guéckédou. De nos jours et en raison de la présence massive des Malinké dans ces régions, les Kissien urbains sont, d'après nos propres constatations, des bilingues (kissien et malinké). Selon Paulme (1954), le village Kissi est petit et comporte rarement plus de deux familles. Les habitats sont des cases rondes à véranda se serrant autour d'une place centrale qui abrite le tombeau des anciens. Derrière les cases se trouvent les enclos qui servent de cabinet de toilette. À quelques mètres de ces enclos se trouvent le potager des femmes qui jouxtent la forêt sacrée.

Les Toma cultivent le riz sur les pentes brûlées et le maïs près des habitations. Les Guerzé et Kono présentent des caractéristiques assez voisines de celles des Toma. Généralement, l'habitat est groupé et est installé sur un replat, près d'un point d'eau et entouré d'une ceinture de forêt pour le culte. En plus des cases individuelles du chef de famille et des hommes mariés, il y a deux autres grandes cases. La première abrite les hommes célibataires et la seconde, les femmes qui y font la cuisine en temps de pluie. Bien que la religion musulmane fasse de plus en plus d'adeptes, elle reste toutefois, selon nous, marginale par rapport au christianisme et à "l'animisme" dans l'ensemble de la région forestière. Les autres groupes ethniques de la Guinée forestière (Toma, Guerzé et Manon) ont pendant longtemps, selon Arcin (1911), conservé une organisation socio-politique basée sur la prééminence des anciens. À ces différentes régions géographiques et administratives, il faut joindre la ville de Conakry qui est du point de vue administratif une région au même titre que les quatre autres régions naturelles de la Guinée.

5. 6: Conakry

Conakry, c'est la concentration de 15% de la population guinéenne (Diallo et al., 1996) et de toutes les activités politiques, administratives et économiques (port et aéroport international) à l'exception de l'extraction minière. Bien que Conakry ne s'étende que sur une vingtaine de kilomètres, elle abrite plus d'un million de la population nationale et pratiquement plus de la moitié de la population urbaine du pays (*Macro-économie et dimensions sociales de l'ajustement*, 1992). L'accroissement démographique de cette ville qui est passée, selon Charmes et al. (1994), de 32.000 habitants dans les années 1960 à plus d'un million dans les années 1990, accentue le déséquilibre entre la capitale et le reste du pays. Cette urbanisation galopante de Conakry répond, selon les autorités officielles, à une migration importante de la main-d'oeuvre jeune pour la plupart des cas et, parfois, de familles entières. Et cela en dépit des efforts des gouvernements successifs pour limiter l'exode vers la capitale. L'attrait de Conakry reste très fort dans les campagnes guinéennes. Cette population de la capitale serait, selon nous, à très forte prédominance Soussou.⁶ Les plus grandes écoles (privées et publiques) du pays et les institutions politiques et sanitaires se concentrent à Conakry. Ainsi, la population la plus instruite, les principales activités économiques, politiques et administratives du pays y sont concentrées. C'est dire que les emplois disponibles (publics et du secteur informel), comme le montre le tableau ci-dessous se concentrent à Conakry (Charmes et al., 1994).

⁶ En l'absence complète de statistiques à ce sujet, ces propos sont purement indicatifs.

L'emploi à Conakry

Tableau II:

	Secteur Moderne			Secteur Informel			Popul. Occ	% 91
	Public	Privé	Ensemb	Entre.Fa	Micro.Ent	Ensemb		
Agriculture	2 246	606	2 852	8 169	662	8 831	11 683	75,6
Ind. extractives	1 985	--	1 985	343	354	697	2 682	26,0
Ind. manufacture	864	1 791	2 655	40 330	948	41 703	44 357	94,0
Elec. Gaz.Eau	1 215	--	1 215	6 345	1 103	7 448	8 662	86,0
BTP	345	2 586	2 940	15 493	1 169	16 662	19 602	85,0
Commerce, Hotl	809	2.925	3.734	14 317	- 501	73 816	77 549	95,2
Transport	7 561	3 335	10 890	5 410	5 538	10 948	29 844	36,0
Banques, Servis	35 502	2 561	38 063	26 294	3 935	30 179	68 251	44,2
Autres services								
NCA	--	--	--	--	--	--	--	--
Ensemble	50 536	13 804	64 340	13 208	13 208	189 859	262 630	72,3
Ens. non agric	48 290	13 198	61 488	12 546	12 549	81 028	250 947	72,1

Source: Charmes et al., (1994:95)

D'après ces données, le secteur informel représente 376.835 emplois sur une population active totale non agricole de 524.352 personnes (soit 71,9%) (Charmes et al., 1994). Le secteur informel est donc celui qui offre des possibilités d'emplois et de revenu à la population urbaine. Pourtant, les emplois de ce secteur sont, le plus souvent, précaires et à faible rémunération. Mais avant de compléter cette description économique, il est utile de procéder à un petit rappel sur Conakry.

Conakry est une ville créée de toutes pièces par la France coloniale. Elle a supplanté *Dubrêka* (la première localité choisie) pour les avantages de son site et pour des considérations géographiques. Selon Rivière (1966) et Goerg (1990), ce que l'on nomme Conakry, de nos jours, est composé de deux entités territoriales: Conakry et Kaloum. Géographiquement, Conakry correspond à une presqu'île baignée par

l'océan Atlantique de tous les côtés à l'exception du nord-est qui s'évase et fait corps avec le continent. Le Kaloum, quant à lui, est une île et a longtemps été désigné par l'île de Tombo (nom qui désigne aujourd'hui un quartier de cette même île).

Durant les premières années de l'indépendance (1958-1975), Conakry était administrativement divisée en deux fédérations politiques: Conakry I qui correspond à l'île de Tombo, et Conakry II, la banlieue, dont la limite coupe à peu près la presqu'île à hauteur du km28. A partir des années 1975, cette même banlieue sera subdivisée en deux fédérations: Conakry II et III. La première se situant à l'est du chemin de fer et la seconde à l'ouest de celui-ci.

Plusieurs moments historiques sont, selon Rivière, inscrits dans la toponymie de Conakry. Certains noms, avec des déformations orthographiques du français, de l'anglais ou du portugais, dérivent de la présence des explorateurs Portugais comme (*Islas dos Idolhos* <<îles de Loos>> et *Coronthie* qui signifie le lieu de la <<quarantaine>>); d'autres, des anglais (*Day-break*, "le point-du-jour") ou les quartiers de *Manquépa* du français <<Manque pas>> ou <<il n'y manque rien>>, de *Sandarvalia* qui date du passage à Conakry en 1888 de l'explorateur français. D'autres noms de la capitale sont le fait des vagues successives des différents groupes ethniques attirés par la création de la capitale et de son développement. C'est le cas du quartier *Madina* qui était le lieu de résidence surveillée des notables Peul vaincus par le colon français. C'est aussi le cas de *Hafia* et de *Dixin Foula* (baptisé par les autorités après l'indépendance du nom de *Dixin école*) qui ont été fondés par des peul. Les Malinké ont aussi leur quartier à *Maninka-wondi*. Les Limba de la Sierra

Leone ont fondé et habité majoritairement dans le quartier de *Limbanta* et les Krow de la Côte d'Ivoire dans le *Krowtown*.

Chaque village, chaque quartier a une signification précise. Le sol natal, le coin de terre nourricière sur lequel l'homme vit et dans lequel il est inhumé est trop mêlé à son existence, pour que son vocable dépende du simple hasard. (Rivière, 1966:1011)

S'appuyant sur la tradition orale, Goerg (1990), après Rivière (1966), affirme que les premiers habitants de ce qui deviendra la capitale guinéenne sont les Baga. C'est à eux que l'on doit des noms comme: *Dixin, Tombo, Nongo, Tombolia, Kaporo, Ratoma, Rogbanè, Kipé*. Avec l'arrivée et l'installation des Soussou vers 1800, certaines zones porteront la marque de cette présence: *Couléwondy, Touguéwondi, Bonfi, Almamia*. Ces quartiers fondés par certains groupes ethniques restent encore, en dépit de la mobilité urbaine, des quartiers majoritairement habités par le même groupe ethnique. Ainsi, la presque île du Kaloum est fortement habitée par les Soussou, c'est aussi le cas dans les quartiers de *Couléwondy, Touguéwondi, Bonfi* et *Dixin-port*. Les Peul sont massivement présents dans les quartiers de *Dixin-mosquée, Madina, Hafia, Hamdallah et Bambetto*. Les Malinké restent concentrés dans les quartiers de *Coléah, la Cig et Matam*.

Des populations étrangères, les Léonais sont de retour depuis la guerre dans leur pays et les Ivoiriens ont presque disparu du paysage. Les français sont encore présents mais ont changé de position et de quartier, et ne participent plus ouvertement au processus politique du pays.⁷ C'est

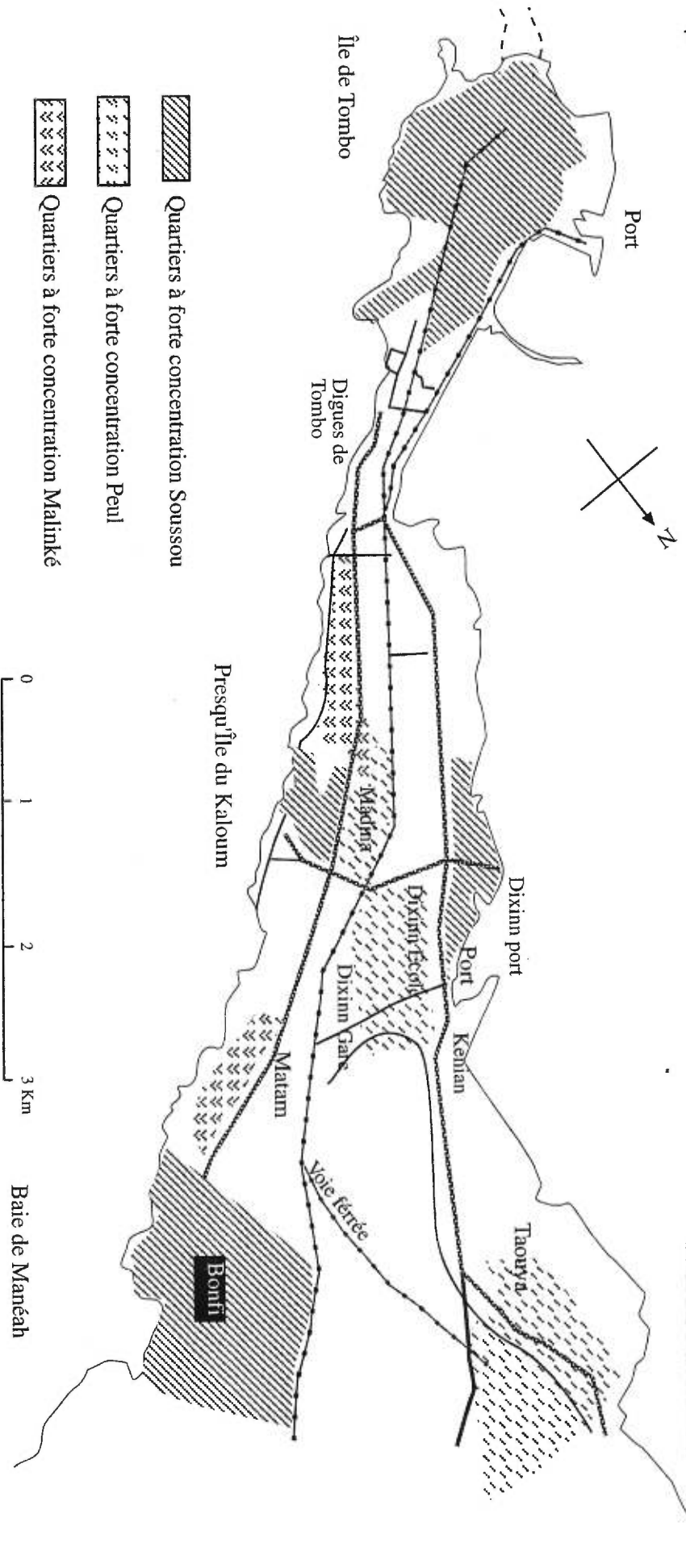
⁷ Cette affirmation mérite des explications. Du temps colonial, le premier acteur politique en Guinée était la France. Tel ne fut pas le cas durant le règne de Sékou Touré. Depuis le changement de régime survenu le 3 avril 1984, la France est redevenue très présente en Guinée. Elle est le premier partenaire commercial du pays et le premier donateur étranger. Elle entraîne et encadre la garde présidentielle et ses conseillers sont présents dans les secteurs clés comme les finances, les banques et les douanes.

généralement dans ces quartiers à forte concentration ethnique que débute les tensions ethniques et ces quartiers sont aussi les quartiers populaires de la capitale, c'est-à-dire les quartiers où habite la majeure partie de la population.

Pour expliquer ce type de regroupement ethnique, plusieurs hypothèses ont été avancées. Certains auteurs mettent l'accent sur la cooptation ethnique et la recherche de l'appui d'un frère ou d'un membre de son village (Bernus, 1969). D'autres privilégient la proximité du lieu de travail et la loi de l'offre et de la demande en matière de logement (Fourest, 1988). On peut admettre que ces facteurs jouent un certain rôle dans les regroupements ethniques et la formation d'îlots où certaines ethnies dominent et/ou sont mieux représentées qu'ailleurs. C'est le cas de certains quartiers de Conakry (*Dixin port, Dixin école, Bonfi, Hafia, Boulbinet, Coronthie*) où persistent des prédominances ethniques marquées (essentiellement Peul et Soussou). C'est cette occupation ethno-spatiale que la carte de Conakry tente d'illustrer à la page suivante.

CONAKRY ET SA BANLIEUE

BAIE DE SANGARÉAH



Source : Cette carte provient de notre connaissance empirique et de l'interprétation des données de Rivière (1966)

Dans ces quartiers populaires et à forte concentration ou coloration ethnique, il y a en moyenne 5.1 individus par pièce, alors que la moyenne de Conakry est de 3.2 individus par pièce (Diallo et al., 1996). Les citoyens ordinaires qui constituent 70% de la population de Conakry vivent dans des quartiers surpeuplés et mal desservis en eau et en électricité. De ces 70%, moins de 40% ont accès à l'eau courante. Si 84.4% des ménages ont accès à l'électricité, celle-ci ne passe que 9.15 heures par jour en moyenne. Dans ces quartiers populaires, l'évacuation des eaux pluviales est incomplète et celle des excréments mal assurée; les eaux usées stagnent et les déchets solides s'entassent dans les rues attendant l'hypothétique passage des services de voirie (Charmes et al., 1994). MBembe (1996) dira des quartiers de ce genre qu'ils «baignent dans les immondices rarement ramassés. Ces ordures lorsqu'elles débordent de toutes parts et infestent l'atmosphère d'odeurs pestilentielles, elles sont mises à feu. La fumée qui s'élève alors de ces quartiers peut être vue de loin» (MBembe, 1996:98). Dans ces quartiers, les routes sont en terre battue jonchées de nids de poule et de crevasses. La plupart des ronds-points sont signalés par une roue ou un fût délaissés au milieu de l'intersection. Dans ce genre de quartiers, à chaque passage d'automobile s'élève un «tourbillon de poussière rouge dont le piéton suffoque et qui colle aux vêtements, quitte à se transformer en une boue épaisse, plus collante encore, à la moindre pluie, intempérie plus que fréquente» (MBembe, 1996:61).

En raison, probablement, de l'insuffisance de l'offre d'habitats, le ménage défavorisé vit davantage à l'étroit, dans des maisons basses avec des vieux pneus pour aider les tôles à supporter les abondantes pluies du

mois d'août. Avec les grandes pluies de Conakry et l'absence de canaux d'évacuation dans ces quartiers, les rues se transforment en marais propices à l'expansion du paludisme, la principale cause de mortalité en Guinée (Charmes et al., 1994). Dans ces quartiers, où la majorité est sans emploi ni instruction, l'appel à la solidarité ethnique est indispensable pour pallier aux déficiences de l'État. À défaut de cette solidarité et devant la misère croissante, les habitants de ces quartiers profitent de toutes les occasions pour remplir le panier de la ménagère. Chaque événement, politique, sportif ou artistique, devient une occasion pour des bandes de jeunes⁸ de piller les marchés et les habitations des quartiers "riches". Des quartiers "riches" qui se trouvent, le plus souvent, de l'autre côté de la rue des quartiers pauvres.

A cette occupation fondée sur l'appartenance ethnique, régionale et villageoise, il faut ajouter celle fondée sur le statut socio-économique. La capitale guinéenne connaît cette autre division qui remonte à l'époque coloniale et qui n'est pas encore remise en cause. Cette division, résultat d'une mauvaise gestion de la ville dans le passé, comme dans le présent, est plus qu'urbanistique. Elle est sociale. Au lendemain de l'indépendance, les dirigeants guinéens se précipitèrent dans les logements laissés vacants par les colons français. A ces habitations héritées de la colonisation, se sont ajoutées d'autres à l'indépendance (1958) et lors de la libéralisation économique du 3 avril 1984. Aux quartiers administratifs de *Donka* se joignent ceux de *Kipé* et de *Nongo* où logent les nouveaux riches.

⁸ La population guinéenne est très jeune (22.9 ans d'âge moyen et 17 ans d'âge médian avec plus de 60% de moins de 25 ans). Cette caractéristique est plus marquée à Conakry (21.2 ans d'âge moyen et 63.9 % de moins de 25 ans).

En général, les quartiers des "nantis" se trouvent le long de l'océan Atlantique pour bénéficier de la brise marine après le climatiseur de la voiture, du bureau, de la chambre et du salon. Les habitants de ces corniches passent leurs vacances en Occident. Leurs enfants vont dans les meilleures écoles primaires et secondaires privées de la capitale ou de la sous région et fréquentent les universités canadiennes et américaines de préférence et européenne par défaut. Ces quartiers dégagent l'image de la tranquillité. Du point de vue de l'urbanisme, ces quartiers n'ont rien à envier à certains quartiers des capitales occidentales. Ils sont illuminés et les groupes électrogènes sont présents pour pallier aux déficiences de la Société guinéenne d'électricité (SOGEL). Les routes sont asphaltées et les poubelles régulièrement enlevées.

A cette double occupation territoriale basée d'une part sur l'appartenance ethnique et de l'autre sur le statut socio-économique, il faut mettre en relief la spécialisation ethnique dans les activités professionnelles. Les rares études, à notre connaissance, qui portent sur les commerçants en Guinée (par exemple Lambert (1991)), indiquent que les commerçants guinéens qui contrôlent l'importation et l'exportation sont des Malinké et surtout des Peul. Même les visiteurs constatent rapidement qu'en Guinée, les Peul et les Malinké contrôlent la totalité du commerce et les services (surtout informels) et ils passent pour les plus riches du pays. Ces commerçants ont réussi à mettre en place des puissants moyens de pression pour préserver leur monopole (Lambert, 1991). Selon Charmes et al., (1994:6) «Le système de relations qu'entretiennent les commerçants a du mal à dépasser les clivages ethniques. Il s'entretient ainsi des filières d'approvisionnement et des situations de monopole, peu efficaces pour faire

jouer la concurrence sur les prix, les qualités, les délais de livraison ou les conditions commerciales>>. Si ce monopole est économiquement désavantageux pour le consommateur, il est surtout politiquement dangereux. En effet, n'importe quel politicien peut, à la suite d'une hausse de prix, montrer le coupable en la personne de l'une ou l'autre de ces ethnies. Surtout si le président n'est pas originaire de ces ethnies. Et s'il est originaire de ces ethnies, on peut toujours faire valoir aux autres ethnies que la décision n'a été prise que pour favoriser ses "parents". Dans les quartiers des "nantis", en plus des cadres qui, dans l'ensemble, proviennent de tous les groupes ethniques, on ne rencontre que les commerçants peul et malinké. Cette situation qui conduit à une ségrégation territoriale des populations "autochtones" soussou, numériquement majoritaires dans la capitale, n'est pas de nature à apaiser les frustrations.

Au niveau des activités économiques dans la capitale, le commerce, surtout les grossistes, est associable à deux groupes ethniques: les Peul et les Malinké. Le petit commerce de détail, de son côté, est une activité largement partagée par les habitants de Conakry (toutes ethnies confondues). Pour les individus non salariés, le commerce est la première source de revenu (Diallo et al., 1996). En général, rares sont les ménages dont un membre au moins (le plus souvent la femme) ne se livre pas à un commerce quelconque. Qu'il s'agisse de la fillette d'une dizaine d'années qui vend des oranges épluchées dans les cours de l'école, du jeune garçon qui vend du *Djindjan*⁹ sous le chaud soleil de midi des tropiques. Ou alors de cette femme qui a préparé des beignets qu'elle va écouler au marché; de

⁹ Jus fait à partir du mélange du gingembre, du sucre et de l'eau. C'est la boisson qui compétitionne le plus le Coca-cola fabriqué par la brasserie locale.

cette autre femme fonctionnaire qui apporte avec elle des pagnes ou des produits de beauté à son service pour les vendre à ses collègues ou enfin, de cette autre femme qui, tout en préparant le repas familial, vend des cigarettes au passant.

L'objectif de ce chapitre était de familiariser nos lecteurs avec la structure géographique, administrative et ethno-démographique de la Guinée. Le chapitre qui va suivre poursuivra cette présentation en mettant l'accent sur la structure économique et l'histoire politique de la Guinée.

CHAPITRE VI

Aperçu historique de la Guinée indépendante

Le chapitre que nous amorçons ici a comme visée principale la présentation des événements marquants de la vie économique et politique de la Guinée. Dans la première section, nous ferons état de la situation économique de la Guinée de l'indépendance aux années 1989. Dans la seconde section, nous restituerons l'histoire politique de la Guinée des années 1946 aux années 1989.

6. 1: Situation économique de la Guinée

La Guinée est indépendante depuis 1958. Sur cette courte période, pour la vie d'un pays, la Guinée a connu deux régimes politiques (le socialisme et le libéralisme)¹, deux présidents de la République, un système de parti unique, un régime militaire et un régime présidentiel avec une quarantaine de partis politiques.

Quand la Guinée accéda à l'indépendance en octobre 1958, le parti au pouvoir, le Parti Démocratique de Guinée (P.D.G.) opta pour un modèle de développement socialiste sous un système monopartiste. La politique économique de développement tournait autour de la nationalisation des banques et du commerce de gros, la création

¹ Dans le cas de la Guinée, le socialisme signifie l'étatisation du secteur commercial et le contraire, libéralisme.

d'entreprises d'État tant industrielles que commerciales (Comptoir Guinéen de commerce extérieur "CGCE" et le Comptoir Guinéen de Commerce Intérieur "CGCI"), la collectivisation de l'agriculture et de l'élevage par l'instauration des brigades de production agricoles et des fermes d'État et enfin, l'émission d'une monnaie nationale (Rivière, 1971 et 1975; Cournanel, 1985).

En 1963, devant l'échec de cette politique, le pouvoir assouplit la réglementation et libéralisa de nouveau le commerce. Un an plus tard, le 8 novembre 1964, une loi-cadre réaffirme de nouveau la voie socialiste du développement et rétablit le monopole de l'État sur le commerce extérieur.² Il faudra attendre le rationnement des années 1967, les mesures anti-inflationnistes de 1975 et la révolte des femmes de Conakry en 1977 pour que Sékou Touré (le chef du P.D.G.) libéralise le commerce. Certains commerçants s'exilèrent dans les pays limitrophes à cause de l'étatisation et ils continuèrent à commercer avec la Guinée à travers de multiples réseaux de contrebande. Des fonctionnaires et d'autres commerçants profitèrent de la situation de pénurie ainsi créée:

Les liens entretenus avec l'État permettaient cependant à un nombre croissant d'opérateurs économiques d'obtenir les autorisations pour mener à bien leur négoce. Les commerçants libanais les plus fortunés, qui avaient les moyens d'acheter les faveurs de l'administration, tirèrent paradoxalement parti de cette politique centralisatrice (Lambert, 1991:291).

Ces commerçants qui s'enrichirent en jouant sur la pénurie de l'époque sont tous revenus après le changement du régime en 1984. Ce

² Ce coup d'arrêt à cette libéralisation du commerce survient en même temps que l'arrestation de "petit Touré" et de plusieurs autres commerçants pour activité subversive.

sont eux qui contrôlent l'importation et la distribution des denrées de première nécessité, comme le riz.³ Ces commerçants, qui avaient les moyens d'importer de grandes quantités de marchandises, sont passés de quinze en 1988 à cinq en 1990 (Lambert, 1991:499).

D'après le document "*Macro-économie et dimensions sociales de l'ajustement*" (1992) du Ministère du plan et des finances de la Guinée, la Guinée n'enregistra de 1960 à 1974 qu'une croissance de 2.2% du PIB par an, de 3.5% par an entre 1975 et 1980 et seulement de 0.25% de 1981 à 1984 (date du changement de régime). Le seul secteur échappant à ce marasme fut le secteur minier, particulièrement la bauxite. Ainsi, les deux entreprises minières (Friguia et C.B.G), où l'État guinéen est actionnaire avec des partenaires étrangers⁴, contribuèrent en 1986 pour 92% du revenu fiscal de l'État guinéen, pour 19.5% du PIB et employèrent jusqu'à 9.000 personnes (Ibid:2). Ces entreprises ont contribué de près de 32,8% du PIB en 1990 et de près de 80% du revenu fiscal de l'État guinéen (*Atlas JA*, 1996:96-97).

Avec le changement de régime survenu le 3 avril 1984, une orientation libérale fut mise en place par la nouvelle équipe avec l'appui des institutions occidentales. Toute les entreprises d'État furent dissoutes, un nouveau secteur bancaire mis en place et les subventions aux produits de base et aux services publics furent progressivement supprimées. La première réaction de l'économie fut, aux regards des indicateurs économiques, positive. C'est-à-dire que la croissance économique tourna

³Lambert (1991) révèle que le gouvernement a sollicité en 1988 auprès de l'un de ces commerçants pour importer 6.000 tonnes de riz

⁴ Certaines des multinationales qui exploitent la bauxite guinéenne sont: Péchiney (France), Alcan (Québec) et Alcoa (USA).

autour de 5.1% durant la période 1985-1994 (Charmes et al., 1994). Les secteurs qui ont réagi le plus positivement furent les bâtiments et travaux publics et, dans une moindre mesure, les services (commerce et transport). Quant au secteur minier, principal exportateur, il enregistra une croissance de 3.2% par an. Depuis 1990, la croissance économique s'essouffla avec une augmentation de 2.3% en 1991 et 2.8% en 1992 (Ibid:4).

Si le secteur primaire a connu une croissance moyenne de 2.6% par an entre 1986 et 1990, l'agriculture ne s'est développée qu'à un rythme de 2.3% l'an. Cette progression est inférieure au taux de croissance de la population guinéenne (Charmes et al, 1994). Et les importations continuent de grimper, notamment le riz dont la quantité importée est passée de 19.270 tonnes métriques en 1994 à 27.667 tonnes en 1995 pour respectivement 43.4 millions de dollars US et 85.7 millions de dollars US (Diallo et al., 1996). L'importation et la commercialisation du riz est un enjeu important en raison de la facilité de l'écoulement de ce produit. En effet, le riz est, de loin, la première céréale consommée par les Guinéens (Lambert, 1991:293). L'État, par le truchement des commerçants et des compagnies étrangères, importe également des produits chimiques, minéraux (ciment, soude caustique), pétroliers, du matériel électrique, des appareils électroménagers et des véhicules. En fait, c'est presque la totalité des biens de consommation et d'équipement (du lait à la machinerie lourde) que la Guinée importe. En dépit des ressources naturelles du pays, l'aide étrangère contribua pour 50% du budget annuel de l'État guinéen avec une somme de 313,7 millions de \$ en 1990 (*Atlas JA*, 1996:96).

Cette situation, ancienne et nouvelle, se répercute sur la création d'emplois en Guinée. En 1957, Suret-Canale (1970:141) évaluait à 12.000

le nombre des ouvriers et des employés, à 66.000 les manoeuvres dans l'industrie, les transports et l'agriculture. Dans l'administration, cet auteur distinguait deux catégories de cadres: les cadres subalternes et moyens recrutés sur concours et les instituteurs et médecins sortant de l'école normale fédérale William-Ponty (située au Sénégal). À partir de l'indépendance, on constatera un accroissement significatif des individus employés dans le secteur moderne.

Salariés inscrits par branche d'activités (septembre 1963)

Tableau III

	Nombre	Pourcentage
Administration de l'État	20 599	38,8
Entreprises d'État et secteur privé	32 558	61,2
(Agriculture, pêche et élevage) 3 143		5,9
(Mines) 3 233		6,1
(Industrie) 2 300		4,3
(Construction et travaux publics) 6 517		12,3
(Transports) 817		1,5
(Eau et électricité) 342		2,5
(Banques, assurance et commerce) 2 561		4,8
(Hôtels et domesticité) 12 644		23,8
Total	53 137	100,0

Source: Diakité (1970), tableau 10, p.259.

Dans les années 1970, le total des salariés se chiffrera à 2,5% de la population guinéenne, les cadres supérieurs à 0,07% et les cadres techniques 0,18% (Rivière, 1978). Mais depuis lors, il n'y a pas eu un

accroissement significatif du nombre de salariés du secteur moderne en Guinée. Les faibles performances économiques ont entraîné plutôt une croissance de l'économie informelle. Les chiffres les plus récents indiquent que la structure de l'emploi à Conakry repose sur trois secteurs (Charmes et al., 1994):

- la fonction publique avec 28 147 emplois;
- le secteur moderne privé et para étatique avec 20 625 emplois;
- le secteur informel sédentaire (d'où l'on exclut certains métiers comme les vendeurs ambulants, les tabliers et les gargotiers), soit 69 808 emplois;

À ces secteurs, il faut ajouter d'autres emplois précaires, cachés (dans les concessions) et celui des apprentis, soit 55 710 emplois.

Structure de l'emploi en Guinée en 1991

Tableau IV:

	Secteur moderne	%	%	Secteur Informel	%	%	Ensemble	%	%
ENSEMBLE DU PAYS									
Industries	18 824	18,3	11,6	140 134	37,2	88,4	158 558	30,2	100
Commerce	3 734	3,7	2,7	147 500	39,1	97,5	151 234	28,8	100
Services	78 699	78,0	46,9	89 201	23,7	53,1	167 900	31,9	100
Non classés	-	-	-	-	-	-	46 660	8,9	-
Ensemble	100 857	100	19,2	376 835	100	71,9	524 352	100	100
CONAKRY									
Industries	8 795	14,3	11,7	66 510	36,7	88,3	75 305	31,0	100
Commerce	3 734	6,1	4,8	73 816	40,7	95,2	77 550	31,9	100
Services	48 959	79,6	54,3	41 127	23,6	45,7	90 089	37,1	100
Ensemble	61 488	100	25,3	181 453	100	74,7	242 941	100	100
AUTRES VILLES									
Industries	12 391	38,3	24,6	37 931	29,9	75,4	50 322	31,6	100
Commerce	-	-	-	51 492	40,5	100,0	51 492	32,3	100
Services	19 978	61,7	40,2	29 667	23,4	59,8	49 645	31,1	100
Non classés	-	-	-	7 943	6,2	100,0	7 943	5,0	100
Ensemble	32 369	100	20,3	127 033	100	79,7	159 402	100	100
MILIEU RURAL									
Industries	1 483	13,2	3,8	37 093	52,1	96,8	38 576	46,8	100
Commerce	-	-	-	22 195	31,1	100,0	22 195	26,9	100
Services	9 742	86,8	49,4	9 963	14,0	50,6	19 705	23,9	100
Non classé	-	-	-	2 004	2,8	100	2 004	2,4	100
Ensemble	11 225	100	13,6	71 225	100	86,4	82 480	100	100

Source: Charmes et al., 1994:97

Au niveau de l'éducation, il faut dire qu'au moment de l'indépendance en 1958, la Guinée comptait 400 étudiants inscrits en

dehors du pays, et 2 547 élèves dont 370 filles au secondaire à l'intérieur du pays. Le personnel enseignant se chiffrait à 62 professeurs au secondaire et 500 instituteurs au primaire (Rivière, 1973). Le pays ne comptait que 11 cadres ayant fait des études supérieures avec un unique licencié en droit. En effet, il aura fallu attendre 1953 pour voir les premiers bacheliers formés en Guinée avec seulement 5 admis et 15 en 1958 quelque temps avant l'indépendance (ibid.:89).

Après l'indépendance, des efforts en matière d'éducation donnèrent des résultats tangibles. Ainsi, en 1969 (un peu plus de dix ans après l'indépendance), on recensa officiellement 210.498 élèves, soit un taux de scolarisation de 29% au primaire et de 10% au secondaire. Dans l'enseignement supérieur, il faut relever l'ouverture, en octobre 1962, d'un institut polytechnique à Conakry pour la formation, entre autres, d'ingénieurs, de médecins, de professeurs, d'administrateurs. En 1979, cet institut comptait 690 étudiants et décerna 73 diplômes. Cette même année, un autre institut était créé à Kankan (au nord-est du pays). En 1994, Diallo et al., (1996) rapportent que le Programme d'ajustement structurel (PASE) a permis un accroissement significatif du taux brut de scolarisation (43%).

Au regard de tous ces indicateurs, on doit admettre que la Guinée est un pays pauvre. D'après Diallo et al., (1996:14) la population totale vivant en dessous du seuil de pauvreté représente 40.3% de la population totale du pays, soit 2.535.405 individus. Au niveau de ce groupe, près de 13% de la population, soit 817.225 individus se trouvent dans une situation d'extrême pauvreté⁵. Mais cette pauvreté ne touche pas de la même façon

⁵ Les documents portant sur la pauvreté en Guinée ont utilisé une seule méthode pour la détermination du seuil de pauvreté. Cette méthode repose sur la notion de seuil absolu.

les zones d'habitation et les groupes socio-économiques. Si l'on en croit les auteurs de ce rapport, la pauvreté en Guinée est à la fois urbaine et rurale avec 52.5% de la population dans la zone rurale vivant dans la pauvreté, soit 2 218 736 individus. C'est aussi en milieu rural que les plus pauvres se retrouvent majoritairement. Cette situation pourrait expliquer l'exode rural vers Conakry.

La pauvreté ne touche pas de la même façon les régions naturelles. Le document mentionné ci-dessus et nos propres analyses des données de base de la même enquête montrent que la Haute et la Moyenne Guinée présentent les ratios de pauvreté les plus élevés. Près de 62% de la population de la Haute Guinée et 50% de celle de la Moyenne Guinée sont pauvres, c'est-à-dire vivent avec un revenu annuel inférieur à 293.714 FG par personne. La Guinée Forestière est la seule région qui enregistre un ratio de pauvreté en dessous de la moyenne nationale (32.6%). La Basse Guinée se situe à la troisième place avec un ratio de 41%. C'est aussi les régions de la Moyenne et de la Haute Guinée qui ont le plus faible taux net de scolarisation (TNS) avec respectivement 20.6 et 24.3%. Ce sont aussi les ressortissants de ces régions (plus particulièrement les Peul) qui contribuent le plus au revenu de leur famille (21.2%) restée au village.

La pauvreté en Guinée n'affecte pas non plus toutes les catégories sociales de la même façon. Les plus pauvres parmi les pauvres se retrouvent dans la catégorie des agriculteurs de cultures vivrières ou d'exportations. Cette situation se complique davantage si en plus le chef de ménage est polygame. Dans ce cas de figure, le ratio de pauvreté se situe à

L'idée sous jacente est l'obtention d'une norme en deça de laquelle les ressources (la dépense par tête est l'indicateur de revenu choisi) sont insuffisantes pour satisfaire les besoins essentiels des individus.

48% et atteint 62% si en plus s'ajoute un nombre élevé d'individus au sein du ménage. Et c'est souvent le cas, car le ménage type en Guinée est, selon Schwartz (1989), de 9 personnes.

Cette pauvreté se manifeste concrètement à travers la répartition des dépenses. Alors que les pauvres en Guinée consacrent 61.4% de leurs dépenses à l'alimentation, les non pauvres⁶ n'y consacrent que 47.4% de leur revenu. En réalité, cette dépense au niveau des pauvres est plutôt une autoconsommation de la production vivrière. Pour les biens et services, la part des pauvres ne représente que 17% de la consommation nationale, c'est-à-dire que 60% de la population consomme pour 83% des biens et services. Ce constat est valable au niveau de tous les postes de dépenses. Par exemple, les pauvres consacrent 34.4% de leur dépenses alimentaires à l'achat de céréales (essentiellement le riz); alors qu'ils ne consacrent que 15.5% des dépenses à l'achat de la viande/volaille/poissons.

Cette sous-consommation des pauvres, dans le domaine des biens et des services, touche des secteurs vitaux comme la scolarisation et la consultation médicale. La Guinée, avec la mise en place du Programme d'ajustement sectoriel de l'éducation (PASE), a connu un taux brut de scolarisation d'environ 44.5% en 1993-1994. Mais, cet accroissement du niveau de scolarisation ventilé en fonction du revenu des Guinéens montre des disparités énormes. En fait, le taux de scolarisation pour les enfants des pauvres est de 22.4%. Ce chiffre confirme la relation entre le niveau de vie des individus et l'opportunité de fréquenter l'école. En plus d'être sous-

⁶ Désignation empruntée aux auteurs du rapport *Un profil de la pauvreté* (1996) qui cache une diversité de situations. Car, un rapport d'évaluation sur les *Dimensions Sociales de l'Ajustement Structurel* (Bah, 1994) indique que 5% de la population effectuent 75% des dépenses courantes en Guinée.

scolarisés, les enfants des pauvres, lorsqu'ils accèdent à l'école, doivent se contenter de fréquenter les écoles publiques, ces dernières étant les moins performantes avec un taux de déperdition des enfants des pauvres qui ne se compare qu'avec celui des filles de toutes les catégories combinées (21.3% et 22.4%). Au niveau des soins de santé, l'étude du Ministère des finances révèle que durant les quatre dernières semaines de l'enquête qui s'est déroulée du 27 janvier 1994 au 10 février 1995, il n'y a eu que 13% de pauvres qui ont eu accès à un médecin.

Dans l'ensemble, on doit retenir qu'en Guinée, 40.3% de la population se trouvent dans une situation de pauvreté absolue et 13% de ces pauvres sont dans l'extrême pauvreté. Ces pauvres vivent surtout en campagne et se localisent davantage en Haute et en Moyenne Guinée. La pauvreté est fortement liée au statut socio-économique (agriculteur) et à la taille du ménage (polygamie et ménage nombreux). Ces pauvres vivent de l'agriculture et dépensent davantage pour la nourriture. Ces données révèlent aussi et surtout que la pauvreté est fortement liée à deux facteurs: le statut professionnel du chef de ménage et la région d'habitation. Les facteurs aggravant cette pauvreté sont la polygamie qui aboutit, plus souvent qu'autrement, à l'accroissement du nombre de personnes dans un ménage.

Sur la structure du ménage type en Guinée, Schwartz (1989) dit qu'en 1984 il comportait neuf membres, dont deux actifs (un salarié et un non-salarié). Les revenus <<officiels>> (salaires, bénéfices artisanaux et commerciaux) de ses deux actifs ne permettent de couvrir que 40% des dépenses. Une autre enquête du même type réalisée en décembre 1986 (après les ajustements imposés par les institutions financières

internationales) montre que le salaire moyen, à l'époque, du simple cadre guinéen (celui qui ne possède aucun poste d'autorité) ne pouvait couvrir que 20% des dépenses d'un ménage de 9 personnes et était insuffisant à lui seul pour faire vivre une famille de 4 personnes.

Cette présentation de la structure des ménages en Guinée serait incomplète si on ne précise pas qu'un ménage sur 2 est un ménage élargi. C'est-à-dire qu'il est formé d'un chef de famille, du conjoint, des enfants et des apparentés (Charmes et al., 1994). Le ménage élargi est surtout fréquent en milieu urbain (29% de tous les ménages contre 11% en milieu rural) (*Dimensions sociales de l'ajustement structurel*, 1992). Les mauvaises langues attribuent l'exode rural au meilleur fonctionnement des réseaux de parenté et de clientèle dans la capitale. Surtout que les ménages élargis se retrouvent surtout dans le groupe professionnel dont le chef est salarié (secteur public) de Conakry. C'est aussi ce groupe qui a l'un des taux de dépendance⁷ le plus élevé avec un taux de 2,3%. Ce taux est de 1.15% pour l'ensemble de la Guinée. À Conakry, ce taux passe à 2,1%.

En l'absence de toute structure pour recevoir les étudiants venus compléter leur formation dans la capitale ou des jeunes ruraux à la recherche d'un emploi, il appartient à chaque résident urbain d'être solidaire des ressortissants de son groupe ethnique, ou du moins des gens de son village, en fournissant hébergement, nourriture et aide dans les démarches. Relatant sa vie d'exilée en Côte d'Ivoire et les problèmes de

⁷ D'après le rapport final *Dimensions Sociales de l'Ajustement Structurel* Rapport final (1993), le taux de dépendance économique représente le rapport entre le nombre d'inactifs et le nombre d'actifs. Cet indicateur exprime la charge économique (en terme d'inactifs supportée par chaque actif guinéen). Cependant, ces chiffres ne prennent pas en considération la multiplicité des travaux que ces inactifs font pour le chef de famille (entretien de la maison, des enfants et du véhicule, la cuisine et les autres travaux domestiques).

logement, Bah (1996) révèle que: <<L'arrivée simultanée de plusieurs parents avait bloqué les possibilités de logement au niveau de la famille. Chez moi il y avait en plus de mes enfants, ma mère, ma belle-mère, une nièce, une belle-soeur et la famille de Hacimiou>> (Bah, 1996:202). Cette situation n'est pas nouvelle, déjà dans les années 1960, Balandier l'avait remarquée et notée en ces termes:

De l'unité que maintiennent encore les divers fragments familiaux, nous avons la preuve dans l'appui que peuvent trouver, auprès de ces derniers, les membres du groupe lors de leur longue recherche d'une profession. Tel de nos informateurs appartenant à l'ethnie Mbochi a ainsi réalisé un véritable tour de force de parenté: il s'est fait embaucher en suivant un de ses frères réels travaillant à bord d'un bateau qui assure la liaison Brazaville-Bangui, puis il s'est fixé chez un "frère aîné" à Poto-Poto le temps de faire un premier apprentissage, il essaya ensuite de travailler à Pointe-Noire en profitant de l'hospitalité d'un oncle paternel et revint chez un parent de Bazaville après quelques mois d'essais malheureux (Balandier, 1955:127-129).

Cette hospitalité est réciproque et se pratique à double sens. A l'occasion de ses visites fréquentes dans son village pour divers motifs: décès, mariages, naissances, etc., l'habitant de Conakry recevra hébergement et nourriture de sa parenté. De la même façon, chaque visiteur qui vient de la campagne aura pour son hôte quelques produits vivriers ou animaliers du village. Cependant, cet échange est inégal et confirme le lien de dépendance d'une grande partie de la population urbaine qui ne saurait se comprendre qu'en la reliant à la situation de l'emploi en Guinée (en réalité, le chômage).

Le nombre de chômeurs, selon les documents officiels, ne se chiffre qu'à 1,8% de la population active⁸. Cependant, il apparaît que ce chômage affecte surtout les populations urbaines (7% de celles-ci) et seulement 0,3% en milieu rural. Ce phénomène atteint des proportions inquiétantes, en raison de la faiblesse du pouvoir d'achat et de la charge sociale des salariés, à Conakry où le taux s'élève à 10,2%. Mais le plus inquiétant est, selon Diallo et al. (1996), que la probabilité de trouver un emploi en Guinée baisse avec l'augmentation du niveau d'instruction de l'individu. Ce chômage est de 18% pour ceux ayant un niveau d'instruction universitaire.⁹ Il est de 17% pour ceux ayant accédé à l'enseignement technique et professionnel. Il tombe à 7% pour les personnes ayant un niveau d'instruction équivalent au secondaire, 3% pour les individus dont le niveau d'instruction n'excède pas le primaire et 1% pour les "sans instruction".

Même si, plusieurs années de suite (de 1992 à 1995), ce pays a été classé au dernier rang de l'Indice de développement humain (IDH) des Nations Unies, la Guinée, d'un point de vue des potentialités, est un pays riche. Avec un accès maritime et ses multiples cours d'eau, la pêche artisanale et industrielle contribue et pourrait contribuer davantage à l'amélioration du niveau de vie des populations guinéennes. C'est aussi le cas de l'agriculture qui est pratiquée par plus de 75% de la population

⁸ Hersen (1984) relève que les mesures statistiques ne considèrent pas comme chômeurs les individus qui n'ont pas les qualifications nécessaires pour occuper un emploi ou qui n'ont jamais travaillé.

⁹ Nous pensons que ce chiffre de 18% est très conservateur, car depuis 13 ans (1984) le recrutement à la fonction publique (le principal employeur des diplômés du système universitaire) est très limité ou nul. Nous pensons qu'à l'exception de quelques rares diplômés ayant réussi à se faire recruter dans la fonction publique, le reste se trouve au chômage ou dans le secteur informel en attendant un hypothétique emploi dans la fonction publique.

active de la Guinée. Les atouts économiques véritables du pays sont dans l'abondance et la variété des ressources minières. Les principaux gisements miniers connus en Guinée sont: la bauxite¹⁰ à Fria, Kamsar et Kindia (en exploitation), ceux de Dabola et de Tougué; le fer du Nimba et du Simandou; et les innombrables sites aurifères et diamantifères (Suret-Canale, 1970). Le secteur minier contribue pour 32,8% du PIB, avec 17,5 millions de tonnes de bauxite (le 2^e rang mondial), 640.000 tonnes d'alumine, diamants 146.000 carats et 3,5 tonnes d'or. En attendant la mise en valeur des autres richesses agricoles et minières (bauxite, 8 milliards de tonnes, fer 15 milliards de tonnes, or et daimant 200 millions de carats), la Guinée reste, au regard des critères des organismes d'aide au développement, un pays pauvre. Il a une dette extérieure publique de 2,6 milliards de dollars en 1993, un service de la dette de 72 millions de dollars par an, une croissance de 3,5% en 1994 et une inflation de 10% (*Atlas JA*, 1996). Voici, succinctement brossée, l'histoire économique de la Guinée. Dans les pages qui suivent, nous relaterons son histoire politique.

6. 2: Histoire politique de la Guinée

Concernant l'histoire de la Guinée, Suret-Canale (1960) affirme que les <<Rivières du Sud>>¹¹ n'ont eu leur autonomie administrative par rapport au Sénégal qu'en 1890. Selon cet auteur, les limites territoriales de la Guinée n'auront leurs tracées définitives qu'avec le décret du 17 octobre

¹⁰ Sur les difficultés d'une industrialisation de la Guinée à partir de la bauxite, voir Campbell (1983).

¹¹ Le premier nom de ce qui deviendra plus tard la Guinée française.

1899. Ainsi s'achevait la conquête et s'ouvrait une nouvelle phase: celle de l'administration coloniale. En lieu et en place des chefferies traditionnelles, la France implanta de nouvelles structures politiques et administratives. Au sommet de celles-ci, se trouvait le Gouverneur général (A.O.F) ayant son siège à Dakar et, en dessous, le Gouverneur du territoire qui coiffait des dizaines d'administrateurs (européens) des cercles administratifs. Au bas de l'échelle, il y avait le canton et le village administrés par des chefs africains qualifiés de <<traditionnels>> ou de <<coutumiers>>.

L'activité politique formelle des Guinéens ne fût tolérée par les colons que vers la fin de la seconde guerre mondiale. Les premières formations politiques (1945) étaient, au départ, des amicales régionalistes et ethniques, regroupant à Conakry les originaires d'un "cercle"¹² ou les membres d'une ethnie. Parmi ces associations, on peut citer: l'Association Gilbert Vieillard (Peul); l'Union de la Basse Guinée (Soussou); l'Union du Mandé (Malinké); l'Union des Métis et enfin l'Union des Insulaires (regroupant les originaires des îles de Loos). À côté de ces amicales dont le but déclaré était la politique, Goerg (1992) dénombre plus de 373 associations. La grande majorité de ces associations, dont les objectifs étaient variés, se concentraient à Conakry. Dès le début, la vie politique apparaît comme dominée par des considérations ethniques ou, du moins, régionalistes. Les unes et les autres se recoupent le plus souvent. D'ailleurs, au congrès constitutif du Rassemblement Démocratique Africain (R.D.A.) en octobre 1946, la première force politique sous-régionale de l'ère coloniale, les principaux invités ne seront autres que les dirigeants de ces groupements ethniques. Il faudra attendre juin 1947 pour voir naître la

¹² Unité administrative de l'époque coloniale.

section locale du R.D.A. en Guinée, c'est le Parti Démocratique de Guinée (P.D.G.) avec comme dirigeant, le Malien Madeïra Keïta. Après sa constitution, le P.D.G-R.D.A verra son existence compromise, selon Suret-Canale (1966), suite aux limogeages des ministres du Parti communiste français dans le gouvernement de la métropole. Avec ce départ des communistes français du gouvernement, l'administration incita fortement ses fonctionnaires (les premiers clients des formations politiques) au boycottage du R.D.A.. C'est dans ce climat que le P.D.G. se trouve une nouvelle position sur l'échiquier politique en attaquant la chefferie et la discrimination raciale.

Le P.D.G se sert du problème des anciens serfs et des gens de caste chez les Soussou de Moréah, les Foulas et les Malinké pour s'implanter dans ces régions, en dénonçant les structures aristocratiques (Kaba, 1989:135).

Dans la foulée, ce parti s'affirma aussi au-dessus des rivalités ethniques, du moins sur le plan des principes, tout en se dotant d'un triumvirat ethnique pour sa direction: Sékou Touré (Malinké), Saïfoulaye Diallo (Peul) et Lansana Béavogui (Toma). Face au P.D.G., deux partis politiques entrèrent en compétition: c'est le Bloc Africain de Guinée (B.A.G.) animé par Diawadou Barry (fils d'un des chefs religieux du Fouta Djallon) et de la Démocratie Socialiste de Guinée qui devient la section guinéenne du Parti du Regroupement Africain (P.R.A.). Ce dernier parti était dirigé par Ibrahima Barry dit "Barry III". La situation sociale pourrissante due aux brimades et aux injustices de la chefferie et l'absence de programmes révolutionnaires du B.A.G. et du P.R.A. ouvrirent au P.D.G. le champ des revendications populaires et des victoires électorales. Le P.D.G. adoptera des revendications répondant aux aspirations d'une majorité de Guinéens comme: <<lutte contre la discrimination raciale [...]; lutte contre la chefferie,

rouage décisif de l'appareil administratif colonial>> (Suret-Canale, 1970:146). C'est cette stratégie qui permit au P.D.G. de passer de 1951 à 1957, de regroupement minoritaire à parti majoritaire (voir les cartes électorales aux pages suivantes).

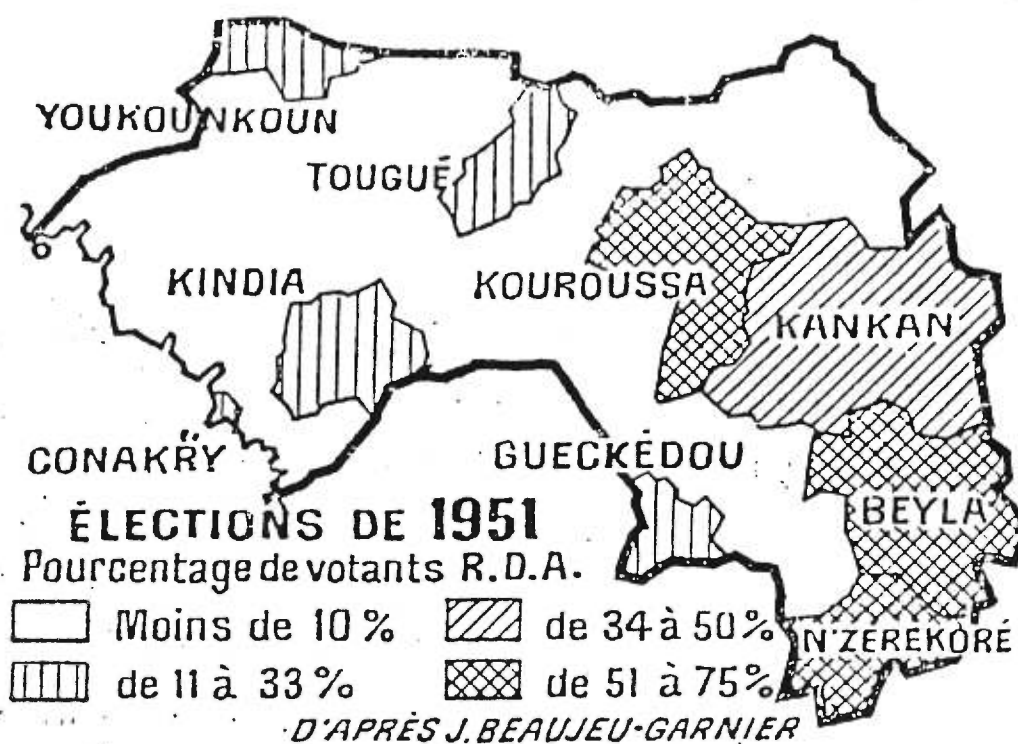


FIG. 11. — Elections législatives de 1951.

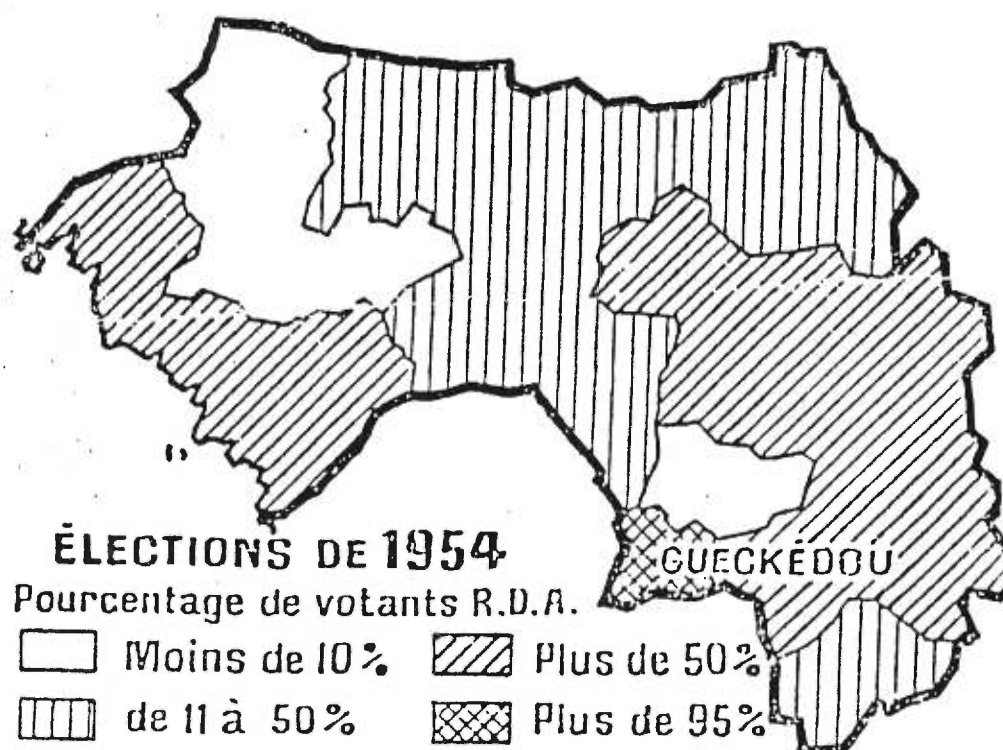


FIG. 12. — Elections législatives de 1954.

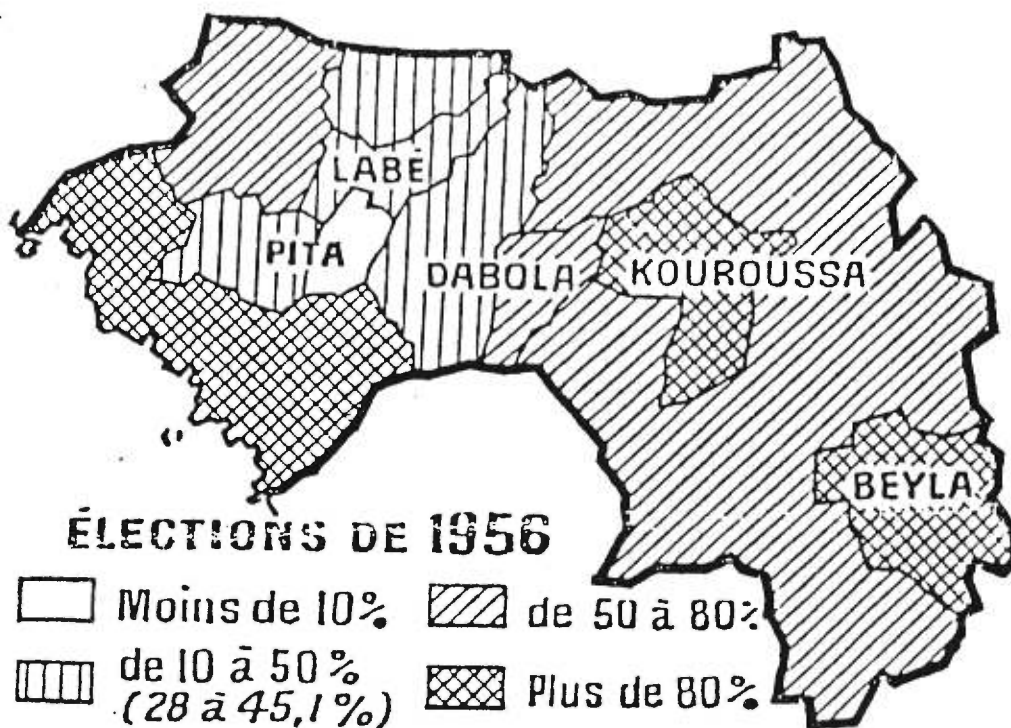


FIG. 13. — Elections législatives du 2 janvier 1956.

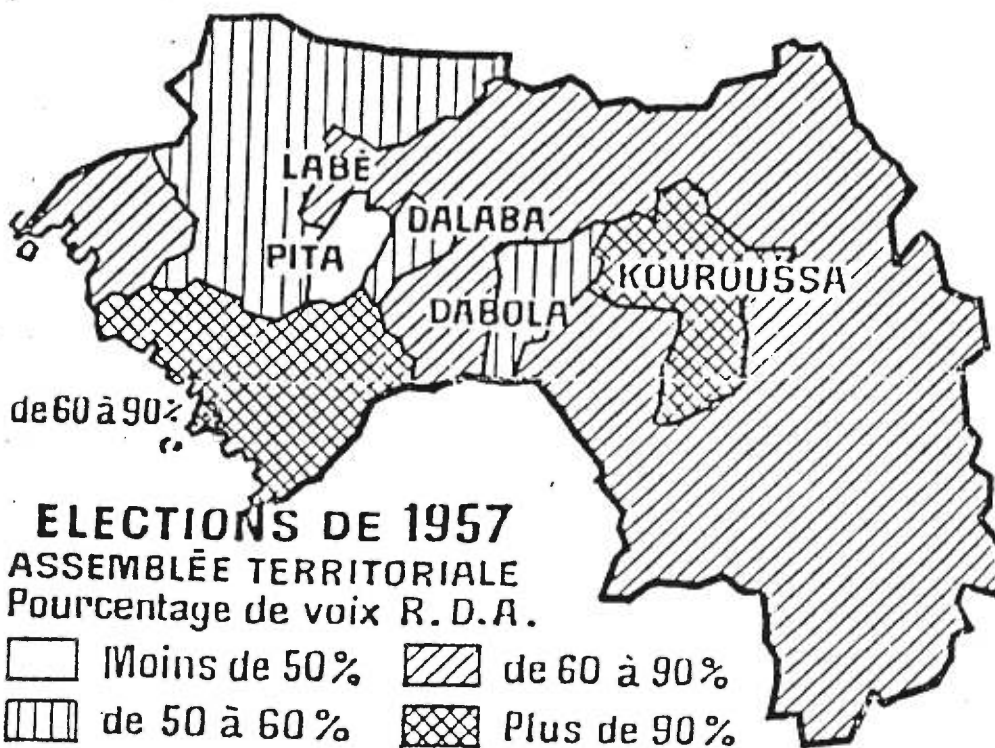


FIG. 14. — Elections à l'Assemblée territoriale (1957).

Source: Suret-Canale Jean: op cit p. 162

Avec le vote de la Loi-cadre en France, la Guinée, comme toutes les colonies françaises d'Afrique, entra dans une nouvelle ère. C'est la marche vers l'indépendance. La lutte s'intensifia entre les partis politiques pour le contrôle du gouvernement territorial. Finalement, à l'élection de l'Assemblée territoriale du 3 mars 1957, le P.D.G. enleva 57 sièges sur 60. C'est le moment où on assista à la plus importante violence collective. Officiellement les combats opposèrent les Peul (partisans du B.A.G.) aux Soussou (partisans du P.D.G.). Cette campagne d'intimidation violente atteignit son apogée dans les échauffourées de mai 1958. L'intensité des incidents et leur extension géographique conduira Diawadou Barry, un des leaders de l'époque, à affirmer dans un éditorial :

Il se déroule actuellement en Guinée française un véritable drame qui, pour être couvert par les officiels, n'en est que plus horrible [...]. En d'autres termes, le leader R.D.A. a célébré sans risques les funérailles de la légalité pour qu'enfin la force prime le droit, transformant sa majorité en hystérie guerrière [...] Le martyr de la Guinée dure depuis quatre ans [...]. De larges couches de la population livrées au matraquage inhumain du R.D.A. se posent la question lancinante: "qui arrêtera le drame" (1958).

Liste des incidents graves survenus dans les préfectures de Guinée (juillet 1954- septembre 1958)

<u>Conakry</u>	
3-7 oct.54	1 blessé
31 janv. 55	1 mort, 44 blessés
10 janv.56	29 blessés
9 avr.56	6 bléssés
5 oct. 56	8 morts, 263 blessés
20 nov. 56	5 blessés
29 nov 56	1 blessé
20 fév.58	15 blessés
29 avr. 58	27 blessés
1-5 mai 58	26 morts, 392 blessés

<u>Forécariah</u> 19-23 sept. 55 28 sept. 55 31 mars 57 31 mars 57 2 avr. 57 19 mai 57 3 mai 58 4 mai 58	2 blessés 8 blessés 20 blessés 3 blessés (à moribaya) 10 blessés (à bentya) 4 blessés (à kabah) 4 blessés (moussaya) 2 blessés (à koffio)
<u>Coyah</u> 21 nov. 54 2-3 oct. 55 16 mars 57	3 blessés 1 mort, ? blessés 1 blessé
<u>Dubréka</u> 9 déc. 54 16 mars 57	7 blessés 1 mort, 30 blessés
<u>Boffa</u> 17 oct. 55 31 mars. 57	1 mort, 4 blessés 1 mort, 3 blessés
<u>Boké</u> 15 juillet. 55 2 mars 57 12 juil. 57 18 juil. 57 11 sept.57	23 blessés 9 blessés 5 blessés 5 blessés 3 blessés
<u>Kindia</u> 8 mai. 58	1 mort, 3 blessés
<u>Pita</u> 21 mars. 57 5 mai 58	2 blessés 2 blessés (à Gongorè)
<u>Gaoual</u> 20 mars 57	3 blessés
<u>Youkounkoun</u> 11 déc.55 12 sept. 58	1 mort, 22 blessés 1 mort, 15 blessés
<u>Kankan</u> 5 mai 57	2 morts, 15 blessés
<u>Faranah</u> 23 janvier 57 15 nov.57 4 déc. 57	6 blessés 1 mort, 33 blessés 1 blessé

<u>Dabola</u> 20 mars 57 5 mai 58	? blessés 2 blessés
<u>Siquiri</u> 21 mars 57 25 avr.57	18 blessés 8 blessés
<u>N'zerekoré</u> 8 déc.56 18 déc.56 1 avr.57 25 août 57 11-20 sept.57 22 sept.57	38 blessés (à Lola) 10 blessés (à Booun) 2 blessés (à Péla) 3 blessés (à Bounouma) 22 blessés 1 blessé
<u>Macenta</u> 30 mai 55 3 janv.57 23 août.57 23-28 août 57	11 blessés 23 blessés (à Daro-koadou) 2 morts, 7 blessés à Kasandra 19 blessés
<u>Kissidougou</u> 17 déc.54 11 fév.57 22 nov.57	5 blessés 5 blessés 1 blessé
<u>Gueckedou</u> 1 juin.55	1 mort

Source: Charles (1992, p.370).

C'est ce climat que le général de Gaulle trouva en foulant le sol de la Guinée. À la phrase "nationaliste" de Sékou Touré le 28 septembre <<Nous préférons la liberté dans la pauvreté à l'opulence dans l'esclavage>>, le Général Charles De Gaulle rétorquera en disant <<[...] l'indépendance est à la disposition de la Guinée, elle peut la prendre en disant "non" [...] la métropole n'y fera pas obstacle>> (Touré; 1958: 85). C'est ce que la Guinée fit en devenant la première colonie française d'Afrique à acquérir l'indépendance. Le B.A.G. et le P.R.A. se laissèrent absorber par le P.D.G. au nom de la concorde, de l'unité nationale et du développement du pays. Cet accord entre ces deux partis et le P.D.G., dira Kondé (1974),

intervint dans les tout premiers jours de l'indépendance. C'est cette situation qui permettra à Sékou Touré de déclarer quelques jours après l'indépendance que le peuple de Guinée avait <<transcendé les contradictions mineures qui le divisaient en de nombreux partis politiques>> (Ameillon, 1964:45). Cette absorption négociée des autres partis politiques conduira Kaba (1995) à soutenir que,

La responsabilité d'instituer le parti unique repose peu ou prou sur l'ensemble de l'élite guinéenne de 1958, y compris les cadres du P.D.G et les grands chefs de l'opposition. C'est tout un pays, toute une génération qui a cru à ce système (Kaba; 1995: 86).

Dans tous les cas, en votant pour le "non" au projet de constitution soumis par référendum le 28 septembre par la puissance de tutelle, la Guinée obtint son indépendance. La proclamation en fut faite le 20 octobre par l'Assemblée territoriale qui se transforma en Assemblée nationale. Dès la proclamation de l'indépendance, un décret organisa la suppression de la liberté d'information. On alla, dira Kaké (1987), jusqu'à déconseiller aux particuliers de posséder des postes récepteurs. Le 1^{er} mars de la même année, ce fut l'interdiction du quotidien *Guinée matin*. Désormais, le seul journal toléré était l'hebdomadaire du parti, *la Liberté* qui prendra, plus tard, la dénomination de *Horoya*¹³. À la même année, toutes les composantes sociales furent encadrées par des structures du P.D.G.. Pour les jeunes, ce fut la Jeunesse du rassemblement démocratique africain (J.R.D.A.). Toutes les femmes se retrouvèrent dans l'Union révolutionnaire des femmes de Guinée (l'U.R.F.G.), et les travailleurs, dans la Confédération nationale des travailleurs de Guinée (C.N.T.G.). Le P.D.G. supprima aussi

¹³ Horoya signifie "liberté" en süssu et en maninka (deux langues du pays).

toutes les associations d'originaires, culturelles et d'entraide qui étaient nombreuses dans la capitale. Ainsi, après avoir éliminé les partis politiques adverses de la scène politique, le P.D.G. mit la main sur toutes les organisations politiques du pays. Pour Kondé (1974), ces mesures combinées aux mesures économiques (émission du franc guinéen, étatisation du commerce, planification) basculèrent la Guinée dans le chaos. Cette totalisation du pouvoir qui se mit en place, dès les premières années de l'indépendance, se doubla du refus de coopération de la France, ancienne puissance coloniale. En effet, une fois l'indépendance guinéenne acquise, la France coupa les crédits et provoqua le départ des cadres et techniciens français à tous les niveaux. Devant cette situation, la Guinée reçut le soutien de milliers de cadres africains et antillais mais surtout, de celui des pays de l'Europe de l'est. En plus de cet appui international, le P.D.G. se tourna aussi vers ses militants les plus actifs pour occuper les postes politiques, administratifs et ceux du secteur nationalisé de l'économie. C'est cette mainmise totale et cette confusion institutionnelle qui aboutira à ce que l'on a baptisé le parti-État, c'est-à-dire que le parti se dissout dans l'État pour former avec lui un tout incriticable.

Sandbrook (1987:19) disait que «<Tout dirigeant recherche la légitimité, c'est-à-dire la conviction, chez les bureaucrates et les citoyens qu'ils sont dans l'obligation d'obéir à ceux qui occupent certaines positions d'autorité>>. Dans le cas de la Guinée, l'indépendance acquise, Sékou Touré bâtit une grande partie de sa légitimité sur son combat contre le colonialisme. Toutes les occasions furent bonnes pour réaffirmer son sacrifice, son courage dans la lutte anti-coloniale. Ainsi, la grève de 1956 qu'il avait initiée pour l'augmentation salariale des Africains et son fameux

discours devant le Général Charles De Gaulle furent des parties intégrantes des cours d'histoire et de philosophie de tous les cycles d'études. Il greffa sur ses actions contre le colonialisme, son lien de famille avec Samory Touré¹⁴. Pendant tout son règne, les chants populaires, les manifestations théâtrales et les orchestres modernes (plus d'une trentaine de formations dans le pays) répétèrent inlassablement, et dans toutes les langues du pays, la bravoure, l'intelligence et le patriotisme de Sékou Touré. En l'absence de la télévision (jusqu'en 1977), la radio nationale débutait et achevait ses programmes avec ses slogans. Avec l'avènement de la télévision, à sa voix s'ajouta son effigie qui sortait du soleil pour se confondre au drapeau national. Dans les écoles, et à tous les cycles, l'histoire du P.D.G (et donc de son chef) devint celle de la Guinée. Cette personnalisation de l'État et de l'univers politique, Bakary (1991) la nomme <<l'État personne>> dans la mesure où l'État prend la figure emblématique du président. Pourtant et en dépit de son pouvoir sans partage¹⁵, Sékou Touré procédait à des élections présidentielles où il était, bien sur, le seul candidat. Par cet acte formel, il cherchait en premier lieu une légitimité internationale.

Dans l'histoire politique de la Guinée indépendante, l'un des faits marquants aura été la multiplicité des "coups d'État" que le P.D.G. et son chef ont annoncé avoir découverts et matés. Pratiquement toutes les catégories socioprofessionnelles eurent des comploteurs: des enseignants

¹⁴ D'après l'historiographie officielle du P.D.G, Sékou Touré serait un petit fils de Samory Touré (une figure historique qui s'est illustrée en luttant contre les troupes coloniales africaines). Sur le sujet, voir Kaké (1987).

¹⁵ En plus des titres constitutionnels de Sékou Touré en tant que président de la République et chef du parti, les journalistes le désignaient par celui de "Responsable Suprême de la Revolution" et même celui "d'homme-peuple" pour signifier, sans aucun doute, que ses idées remplaçaient celles du peuple.

aux militaires en passant par les commerçants, les mercenaires, les étudiants et les femmes. Même une ethnie, en l'occurrence les Peul, à eu son complot. De cette longue liste de complots, le premier annoncé par le P.D.G est celui d'avril 1960, complot dit de Diallo Ibrahima. Kaké (1987:96) dit que ce complot donna lieu à une centaine d'arrestations et une dizaine de personnes trouvèrent la mort après avoir été torturées. Le second complot révélé par le pouvoir date de novembre 1961 et est attribué au Syndicat national des enseignants. Suite à ces arrestations, des troubles menées par les élèves et les étudiants éclatèrent dans plusieurs villes du pays (Kindia, Labé et Conakry). En octobre 1965, un communiqué du P.D.G annonça l'arrestation de plusieurs comploteurs. Pour plusieurs observateurs de la scène politique guinéenne, comme Kaké (1987), il ne s'agissait que d'une tentative de quelques cadres et hommes d'affaires guinéens de faire agréer un parti politique d'opposition tel que prévu par la constitution. C'est le complot dit de <<petit Touré>> (du nom d'un haut cadre de l'État).

En mars 1969, une dispute eut lieu à Labé (450 km de Conakry) entre des sous-officiers et des responsables locaux du parti. Il s'ensuivit des propos menaçants en direction de Sékou Touré. Ordre fut donné d'arrêter et de transférer ces soldats à Conakry. Sur le chemin, les soldats-prévenus détournèrent l'avion en direction du Mali et larguèrent le commissaire chargé de les convoier. Manquant de carburant, semble-t-il, l'avion militaire fit un atterrissage forcé à l'intérieur du territoire guinéen. Les soldats furent repris et acheminés à Conakry. Suite à ces événements, le régime annonça la découverte d'un autre complot: celui des "officiers félons" et des "politiciens véreux".

Le 22 novembre 1970, l'armée portugaise et des exilés guinéens débarquèrent en Guinée. Les premiers voulaient, selon le même auteur, libérer des détenus du Parti africain de l'indépendance de la Guinée-Bissao et du Cap-vert (le PAIGC); alors que les seconds souhaitaient renverser le régime. Les premiers réussirent, les seconds échouèrent. Suite à cet échec, le régime eut la main lourde. Alors que la radio nationale faisait diffuser un poème "Adieu les traîtres", l'Assemblée nationale fut érigée en tribunal révolutionnaire suprême. En plus, le régime annonça <<ouvert le dossier de la 5^e colonne>>¹⁶, préparant ainsi l'opinion publique aux arrestations futures. Sur cette période, Kondé (1974:28) dit que <<ce fut l'ère des "procès" radiophoniques, des "tribunaux" de quartier ou de village, du dédoublement, de l'incitation à la haine, du conditionnement des foules par la terreur et les assassinats>>. En tout cas, un an après les procès de 1971, la commission internationale de juristes soulevait la question de <<l'effondrement de toute légalité en Guinée>>, et dénonçait la <<comédie juridique à grand spectacle que constituaient de tels procès>>. Pour l'ensemble de la période, Kondé (1974) aura dénombré quatre-vingt-onze condamnations à mort dont trente-trois par contumace, soixante-huit condamnations aux travaux forcés à perpétuité, des pendaisons publiques avec exposition des corps des suppliciés. Analysant ces purges, Kaké (1987:156) dira que, les <<années 1970 et 1971 se résumaient à une immense et absurde opération de police de caractère préventif et à un important règlement de comptes>>.

¹⁶ La cinquième colonne est le nom sous lequel le P.D.G avait désigné les "comploteurs" arrêtés de 1970 à 1971.

En juillet 1976, le régime annonça un autre complot qui lui était essentiellement ethnique, c'est le complot "Peul". Comme toujours des dizaines de cadres civils et militaires passèrent aux "aveux radiophoniques". Des dizaines d'autres cadres peul publièrent des déclarations pour jurer fidélité au parti et à son dirigeant tout en fustigeant le soit disant ethnocentrisme des cadres peul. Dans le cas de ce complot dit peul, Sékou Touré, s'appuyant sur des faits historiques, que plusieurs contestent, rappela que les Peul ont jadis spolié les Dialonka de leurs terres (faisant allusion aux migrations et à l'installation des populations aux cours des siècles précédents). Pire, les Peul se seraient installés très tardivement (aux environs du XVIIe siècle) dans l'actuelle Guinée, ce qui réduit, à ses yeux, leur citoyenneté guinéenne. À ces accusations, Sékou Touré joignit les bonnes relations qui existaient entre l'administration coloniale et la chefferie peule. Pire, les Peul - essentiellement les hommes - étaient, à ses yeux, ethnocentristes. La preuve se trouverait dans le pourcentage élevé de l'endogamie des hommes peul.

Un an plus tard (le 29 août 1977), les vendeuses du principal marché de Conakry (*Madina*) marchèrent sur la présidence. Elles revendiquaient, entre autres, la libéralisation du commerce et la suppression de la fameuse "Police économique". Leurs revendications se transformèrent les jours suivants en contestation publique du régime. L'armée, sur ordre du pouvoir, tira sur la foule et opéra de nombreuses arrestations.

C'est l'analyse de cette longue liste de complots qui a conduit *Jeune Afrique* (1976, n 480:21) à affirmer que «Le complot est l'arme favorite de M. Sékou Touré [...]. Il lui permet d'entretenir une tension

politique telle que nul ne songe à faire autre chose>>. C'est la même analyse que fait Rivière (1978:142) pour qui, le "complot" est une arme pour dénouer les difficultés du régime. Il <<sert de dérivatif, de manoeuvre de diversion, d'exutoire aux difficultés économiques et politiques>>. Faisant le bilan des purges qui ont frappé l'élite guinéenne depuis l'indépendance jusqu'à la mort du premier président (28 mars 1984), Kaké (1987:165-166) constate que sur les dix-sept membres que comptait le bureau politique national (B.P.N, organe dirigeant du P.D.G.) au lendemain de l'indépendance, sept seulement survivront jusqu'à la disparition de leur chef en 1984. Après l'agression de l'armée coloniale portugaise à Conakry le 22 novembre 1970, seize membres du gouvernement sur vingt-quatre furent arrêtés, ainsi que 90% des officiers des états-majors de l'armée et des centaines de cadres et des commerçants. La machine répressive du parti, durant les vingt-six ans de son règne, broiera sans distinction anciens opposants et militants de première heure. Elle semble avoir fait peu de distinction dans les arrestations¹⁷ entre les membres des différents groupes ethniques jusqu'au dernier complot révélé: celui de Diallo Télili (premier secrétaire général de l'O.U.A.).

6. 2. 1: La violence comme stratégie du pouvoir

En tenant compte de ce qui précède, on peut affirmer dans le cas de la Guinée que le parti unique ou, du moins, la concentration du pouvoir

¹⁷ En fait, cette affirmation est une hypothèse qui mérite confirmation par une étude exhaustive des arrestations, tortures et exécutions opérées durant les 26 ans qu'a duré le règne du P.D.G.

dans les mains d'un homme (Sékou Touré) a précédé l'indépendance. Dans les précédentes cartes électorales (P. 158-159), nous avons montré que le P.D.G., un an avant l'indépendance, était largement majoritaire avec 57 sièges sur 60. De sorte qu'à l'indépendance, le 2 octobre 1958, les partis de l'opposition constituaient un regroupement marginal dans la vie politique du pays. Cette écrasante victoire ne s'est pas faite, d'après certains auteurs, par la seule force de persuasion discursive. Analysant le processus de mise en place des pouvoirs en Guinée, Charles (1992:361) soutient que la violence est aux <<origines mêmes du régime touréen, lors de sa mise en place dans les années qui précédèrent l'indépendance, soit de 1954 à 1958>>. Durant cette période, il fait état de 75 incidents graves qui occasionnèrent <<vraisemblablement au-delà de 70 morts>>, des centaines de blessés et de la destruction d'innombrables biens. Cette violence n'a pas été seulement physique, elle a aussi été verbale, l'une entretenant l'autre au bénéfice de la conquête du pouvoir. L'auteur soutient que

La violence a été utilisée avec une extrême habilité et une grande efficacité pour conquérir d'abord un pouvoir de fait, puis un pouvoir de droit permettant successivement d'éliminer tous les adversaires (Charles, 1992:371).

Kondé (1974) partage cette lecture de l'avènement du P.D.G. au pouvoir. Pour lui aussi, la violence est congénitale au P.D.G.. Dès la mise en place de la loi cadre qui accordait l'autonomie interne aux territoires, le P.D.G. utilisa la violence (assassinats des militants non-R.D.A et incendies), comme l'instrument de son hégémonie. D'autres auteurs, comme Keïta (1977:52), confirment et glorifient ce cycle de répression et de terreur du P.D.G.

Ses commandos, [assure-t-il], dressent des barricades, procèdent à des contrôles sévères,

exigeant la carte du P.D.G. pour démasquer les provocateurs [...] Dès lors, la terreur populaire est organisée: la réaction est prise de panique.

De provocation en opération de commandos, le P.D.G. intimida ses adversaires et s'assura l'exclusivité de la représentation populaire. Cette lecture des événements est nuancée par Suret-Canale (1992) qui soutient que la violence du P.D.G était une sorte de légitime défense contre la chefferie et l'administration coloniale. Cette interprétation de Suret-Canale aurait pu se défendre plus facilement si, en 1957, le P.D.G n'avait pas eu une écrasante majorité à l'Assemblée territoriale et son chef à la vice-présidence du conseil du gouvernement. La position de Charles (1992) est catégorique sur le sujet. Pour lui, le P.D.G, à partir de 1955, a plongé la Guinée dans une atmosphère de peur et d'insécurité qui se prolongera jusqu'après l'indépendance. Dans tous les cas, l'indépendance obtenue, certains adversaires politiques du P.D.G se rallièrent et obtinrent en échange des postes administratifs avant de mourir dans les pénitenciers guinéens. D'autres quittèrent pour un long exil de 26 ans.

Pour le citoyen ordinaire, cette violence institutionnelle s'est doublée d'une pénurie des biens de première nécessité et d'une coercition au quotidien qui, elle, est toujours très présente. Cette coercition se manifesta d'abord par l'absence d'autonomie des moyens de communication publique. Si la presse écrite est abondante et indépendante du pouvoir depuis le 3 avril 1984, la radio et la télévision sont entièrement contrôlées par le pouvoir. Cette situation de monopole sur la radio et la télévision qui prévalait sous le premier régime continue. À Conakry, le siège de la radiotélévision est une forteresse gardée en permanence par la garde

présidentielle. Ne dit-on pas en Afrique que <<c'est vrai puisque la radio l'a dit>>. La radio et la télévision sont les deux principaux moyens d'information d'une population majoritairement analphabète.

Mais la coercition la plus courante, celle qui s'exerce sur la vie de tous les jours des populations, reste les contrôles routiers et les rafles nocturnes. Ces contrôles sont systématiques dans la capitale guinéenne dès la tombée de la nuit. À chaque carrefour, les hommes en uniforme fouillent, interrogent et réclament le <<yembé saré¹⁸>> à tous "les petits citoyens" qui osent s'aventurer loin de leur concession à la tombée de la nuit.¹⁹ Pour ceux qui utilisent des voitures luxueuses ou avec des immatriculations officielles (V.A; G.G; C.M.D et I.T), le respect est total. Les taxis de la capitale ne circulent que dans des zones rigoureusement limitées par les pratiques de la police routière. En effet, chaque chauffeur de taxi est tenu de verser une certaine somme (1.000 fg le plus souvent) par jour aux policiers qui patrouillent le tronçon dans lequel il transporte ses passagers. Cette somme lui donne le droit de circuler sur ce tronçon toute la journée sans tracasserie de la part d'un autre policier. Mais s'il se hasarde hors de cette limite, il perd son droit et est obligé de payer une nouvelle taxe de "péage" pour avoir le droit de circuler. Le soir venu, les policiers déployés dans la ville rendent compte à leurs supérieurs qui partagent le butin. Pour les taxis-brousses²⁰, sortir de la capitale est le premier obstacle. Sur l'unique voie d'accès à la capitale guinéenne, il y a le fameux barrage de 36 km où se côtoient des détachements de tous les corps de sécurité de la

¹⁸ Littéralement en soussou, le prix du tabac.

¹⁹ Cette pratique n'est-elle pas l'indignité des indépendances?

²⁰ Il s'agit des taxis qui vont à l'intérieur du pays.

Guinée. Empruntons à Ngangue (1993) sa description du contrôle routier en Afrique:

Après le contrôle du "dossier", le policier demande au taximan de freiner. Si les feux stop ne s'allument pas, le pauvre chauffeur passe à la trappe. Sinon, l'inspection continue. Tout y passe: les pneus, les freins, les phares, les amortisseurs, les clignotants, les pare-chocs. De guerre lasse, les flics ont recours à leur dernière carte qui est l'absence d'extincteur et de boîte de pharmacie, avant de demander les papiers de tous les passagers. Le deuxième artifice est tout simplement la perte de temps. Le policier stoppe un taxi, demande le "dossier" et s'éloigne du véhicule. Pressés et las d'attendre, les clients sortent un à un du taxi et empruntent d'autres occasions [...] Dès que le taximan donne "500", le policier lui remet le "dossier", et le pigeon est libre et peut s'envoler pour être plumé ailleurs. (Ngangue, 1993:11)

Pour les chauffeurs et leurs passagers, la litanie des contrôles se poursuivra tout au long du trajet. Entre Conakry et Labé (450 km environ) par exemple, nous avons durant notre dernier séjour en Guinée (période de calme du point de vue politique et social) comptabilisé douze contrôles fixes et huit autres mobiles. Cette pratique ne touche pas que le transport des passagers,

En ce qui concerne la distribution des marchandises dans le pays, l'obtention d'une autorisation de transfert de riz, le passage de barrières douanières et des barrages policiers, en particuliers au "kilomètre 36" de la capitale, font également l'objet d'un prélèvement de la part des agents des différentes administrations. (Lambert, 1991:503).

En dépit de la promesse des militaires de mettre fin à ces pratiques, force est de constater qu'il n'en est rien. Avec l'arrivée au pouvoir des militaires, la première décision fût la dissolution de l'Assemblée

nationale et l'interdiction du P.D.G.. Les autres mesures furent d'ouvrir les frontières externes et de supprimer l'impôt en nature que devaient payer les populations rurales pour nourrir les cadres des villes. Il faut aussi noter la liberté accordée aux Guinéens de se réunir et de s'associer. Suite à cette décision, la Guinée assistera à une nouvelle prolifération des associations d'originaires à Conakry. Certaines associations regroupent des membres d'un même lignage, d'autres regroupent des originaires d'un même village, d'une même sous-préfecture, d'une même préfecture ou d'une même région naturelle. Sur ce sujet, il y a manifestement une différence notable entre le premier et le second régime. Sous le premier régime, les autorités étaient hostiles aux <<associations volontaires>> et réprouvaient et réprimaient, comme au Mali <<tous les actes de discrimination raciale ou ethnique ainsi que la propagande régionaliste>> (Amselle, 1987:483). Depuis le changement de régime en 1984, le nouveau pouvoir a toléré et même encouragé la renaissance des associations d'originaires.

Pendant que le combat colonial et ses origines familiales ont été le fondement de la légitimité du pouvoir de Sékou Touré, Lansana Conté (le nouveau président) se contentera d'être le tombeur du P.D.G. sans effusion de sang, ainsi que celui qui a permis à des milliers de Guinéens de mettre fin à leur exil et à des familles de se retrouver. Tandis que Sékou Touré a souligné l'héroïsme de ses ancêtres, Lansana Conté mettra l'accent sur la modestie de ses origines et son attachement au village et à la terre (il est propriétaire d'un grand domaine agricole dans son village). Contrairement aux idéaux révolutionnaires et panafricain de Sékou Touré, Lansana Conté mettra de l'avant son amour pour la réconciliation nationale et se définira comme paysan, soldat et enfin président.

Durant le règne du P.D.G., la répression institutionnelle était le domaine réservé du Comité révolutionnaire (dont les principaux membres étaient de la famille du président) qui coiffait l'ensemble du dispositif de sécurité de l'État. Avec l'arrivée des militaires au devant de la scène politique, c'est le ministère de l'intérieur qui va contrôler et orienter la répression. Ce ministère est responsable de l'administration régionale (gouverneurs, préfets et sous-préfets) et des forces de police. Généralement, il appartient au titulaire de ce poste, en collaboration avec celui de la défense, de réprimer les mouvements sociaux et les organisations politiques par des arrestations, des internements et même des tortures.²¹ Durant le règne du P.D.G., le pouvoir judiciaire avait complètement disparu. Le P.D.G., par son Comité révolutionnaire, arrêtait, condamnait et exécutait. Avec les militaires, il y aura la Cour de sûreté de l'État et la Cour martiale. La première est compétente pour <<les crimes et délits commis contre la sûreté extérieure de l'État ainsi que tous les crimes et délits qui leur sont connexes>>. La seconde exerce les mêmes prérogatives pour les militaires et les corps para-militaires. Ce sont ces deux juridictions d'exception qui se chargèrent de juger et de condamner des centaines de cadres civils et militaires en 1987. Les Guinéens ne connurent le verdict de ces procès, tenus dans le grand secret, que par un lapidaire communiqué radiophonique complété le lendemain par un autre communiqué diffusé par l'organe officiel de l'État, le *Horoya* du 6-5-1987.

²¹ Pour ce qui concerne la torture en Guinée, essentiellement sous le règne du P.D.G, voir, entre autres, <<L'aveu sous les tropiques>>, Politique africaine, n7, septembre 1982 et Blancard (1982, p.17-34).

6. 2. 2: Bref éclairage sur les événements du 3 avril 1984 au 5 juillet 1985

Le 26 mars 1984 Sékou Touré (premier président de Guinée) mourait à Cleveland (USA). Une semaine plus tard un groupe d'officiers s'emparèrent du pouvoir. Une année après, le nouveau chef de l'État procéda à un important remaniement ministériel. Celui-ci fut marqué par la suppression du poste de premier ministre, la nomination de son ancien titulaire au poste de ministre d'État chargé de l'éducation et le départ de plusieurs cadres malinké du gouvernement. Pour éviter que ces officiers et sous-officiers malinké, évincés du gouvernement, ne reprennent le contrôle des casernes, où les choses sérieuses se nouent et se dénouent, ils furent nommés à des postes administratifs (préfets, gouverneurs de province, ambassadeurs, etc.) loin de Conakry. Après ce remaniement, la Guinée vivra une veillée d'armes, de près de sept mois, à peine voilée, émaillée de menaces, de défis et de provocations, entre le président Lansana Conté (Soussou) et son ancien premier ministre Diarra Traoré (Malinké). C'est dans ce climat de tension que Lansana Conté (président en exercice sortant de la C.D.E.A.O.) quitta Conakry dans l'après-midi du 4 juillet pour se rendre dans la capitale togolaise. À 21h, sur les antennes de la radio nationale située dans la presqu'île du Kaloum, la voix²² de Diarra Traoré annonça la fin du comité militaire de redressement national (C.M.R.N) et la mise en place d'un Conseil national d'État (C.N.É) dont il se proclama le président.

²² Il existe deux versions de ces événements. La version officielle affirme que Diarra Traoré et des officiers de son groupe ethnique ont tenté et échoué de prendre le pouvoir. Les partisans de Diarra soutiennent, au contraire, que lui et ses compagnons sont tombés, ce soir du 4 juillet dans une souricière tendue par Lansana Conté et ses partisans.

Alors que l'essentiel de l'armée sembla rester fidèle au président Lansana Conté, des bandes de jeunes scandaient en süssu²³ leur hostilité à l'initiateur du coup d'État. Dès les premières heures du 5 juillet, l'opposition au coup d'État donna lieu à une mise en cause collective des Malinké (groupe ethnique du premier ministre et du premier président de la Guinée). Les boutiques, les dépôts de commerce, les logements de certains Malinké furent pillés, et le président Lansana Conté (du groupe ethnique Soussou) dénonça la tentative comme un <<coup d'État malinké²⁴>> et dit aux pilleurs <<Wo fatara²⁵>>.

Après cette tentative avortée du 4 juillet 1985 (c'est la période couverte par notre étude), il y eut parmi les commerçants, les cadres civils et militaires malinké des centaines d'arrestations et de multiples pillages de leurs biens. Des centaines d'officiers, de sous-officiers et des cadres malinké furent arrêtés, probablement torturés avant d'être, pour certains, exécutés. Dans la foulée, les principaux dignitaires du premier régime (essentiellement les membres de la famille de Sékou Touré) furent exterminés en catimini après quelques mois de détention. Au total, *Horoya*²⁶, révéla l'arrestation et la condamnation de 82 civils et de 129 militaires. Sur les 82 civils, 16 étaient des anciens ministres, 16 autres étaient des cadres subalternes (surtout des épouses et des parents de Sékou Touré) et les 50 autres étaient des cadres supérieurs occupant des fonctions administratives importantes. Des 129 militaires, 98 étaient des officiers (dont un général, trois colonels, treize chefs de bataillons et vingt et

²³ Langue des Soussou et du président et la plus parlée de la capitale.

²⁴ Ces propos sont relatés par Dubresson (1989, p.4).

²⁵ Littéralement en Süssu, <<vous avez bien fait>>.

²⁶ Organe officiel d'information dans sa livraison du 6-5-1987, n 382.

un capitaines qui occupaient tous des hautes fonctions dans l'administration ou dans l'armée) et 18 des sous-officiers. Cette liste serait incomplète si l'on omettait les 140 relaxés (80 civils et 60 militaires) pour insuffisance de preuves. De ces 60 militaires relaxés, 31 étaient des officiers et 29 des sous-officiers. Les rares cadres et officiers des autres ethnies qui étaient arrêtés lors de ces évènements furent libérés en même temps que 38 autres Malinké.

Nous pensons que cette liste n'est que la pointe de l'iceberg du processus d'épuration des cadres malinké. Pour être proche de la réalité, il faudrait probablement multiplier le chiffre de 351 arrestations par deux au minimum. Nous nous rappelons à l'époque que certains cadres arrêtés, surtout des civils, ont fait quelques jours, d'autres quelques mois avant de recouvrer la liberté sans aucune forme d'explication. Dans tous les cas, des 129 militaires et 82 civils arrêtés, jugés et condamnés, ne recouvrèrent la liberté que 46 militaires (4 officiers et 42 sous-officiers), 16 civils (dont six employés), 7 directeurs de service et 3 anciens ministres. Après cette exclusion des cadres malinké aux postes-clés, des tracts circulèrent dans la ville de Conakry appelant au réveil des Malinké. Dans les cafés de la capitale, les rumeurs se multiplièrent, faisant état de la constitution d'un mouvement "Mandingue²⁷" en Côte d'Ivoire. En dépit des tensions qui résultèrent de ces arrestations, la Guinée n'aura pas sombré dans un conflit ethnique généralisé. Ces tensions, qui en d'autres lieux ont abouti à des conflits ethniques, ne donnèrent lieu qu'à quelques débordements rapidement maîtrisés. Comment expliquer qu'un pays qui a connu toutes ces tensions n'a-t-il pas sombré dans une violence collective généralisée?

²⁷ Le Mandingue est la région où habitaient les Malinké à l'intérieur de l'empire du Mali.

Avant de considérer cette question, il est essentiel de dire comment avons-nous procédé pour identifier l'appartenance ethnique des individus qui ont été *nommés, mutés, destitués ou arrêtés*. Cette interrogation est d'autant plus pertinente qu'en Guinée ce sujet est tabou et/ou éludé en public. La question de l'identification ethnique des cadres dirigeants civils et militaires est d'ordre méthodologique, mais elle relève aussi et surtout du débat au centre de cette thèse. Il s'agira de rendre explicite la façon dont les Guinéens identifient l'appartenance ethnique et, de par ce fait même, participer à la mise à l'épreuve de nos hypothèses. C'est par cette identification ethnique que nous débuterons le prochain chapitre.

CHAPITRE VII

Occupation du pouvoir et appartenance ethnique en Guinée

Dans ce chapitre, nous proposons de présenter la distribution des promotions et des postes de responsabilité au sein des instances de pouvoir de l'État guinéen. Cette opération doit nous permettre de vérifier l'existence de lien entre l'occupation des postes de responsabilité et l'appartenance ethnique. Pour y parvenir, nous allons indiquer dans la première section le procédé par lequel nous avons identifié les cadres guinéens. Dans la seconde section, nous examinerons les promotions des officiers et sous-officiers de l'armée guinéenne et la distribution des postes de commandement au sein de la dite institution. Dans cette seconde section, nous nous intéresserons aux militaires (officiers et sous-officiers) promus de 1984 à 1989 et aux officiers en position de commandement de l'armée nationale de la Guinée.¹ Dans la troisième section, nous évaluerons la distribution des postes au niveau de l'administration pour la même période, notamment à travers les postes ministériels et ceux des préfets et sous-préfets. Dans les deux cas, l'observation est relative à la représentation du groupe ethnique du président au pouvoir.

¹ Les postes concernés sont: les chefs d'état major des différents corps (interarme, armée de terre, la marine, l'aviation et la gendarmerie) et leur adjoints; les chefs des régions militaires (au nombre de quatre); les chefs des bataillons de Conakry (au nombre de trois); et les chefs des unités spéciales (chars, troupes aéroportées et la garde présidentielle mise en place à partir de 1985 avec l'aide de la France. Ce qui fait un total de vingt et un officiers.

7. 1: L'identification ethnique des cadres

L'intérêt de cette partie de l'étude est la détermination ethnique des membres de notre population cible (les cadres dirigeants). Pour cette raison, nous discuterons dans cette section, des difficultés liées à la classification ethnique. On peut résumer ces difficultés en disant que le problème se pose différemment selon qu'il s'agit d'une auto-identification ou d'une identification par un regard extérieur (enquêteur ou chercheur). Dans le cas de l'auto-identification, le problème se posera différemment selon le lieu où a lieu celle-ci (au village, en ville, dans la capitale ou à l'étranger, seul ou en public). Il se posera aussi différemment selon le statut de l'interlocuteur (un étranger au pays, un compatriote qui appartient au même groupe ou à un groupe apparenté, un subalterne ou un supérieur), et le moment (une période de tension sociale par exemple).

Le résultat ne sera pas forcément identique si ce sont les intéressés qui se classent eux-mêmes comme membres de tel groupe, ou si leur appartenance leur est signifiée du dehors, par le regard de l'étranger (Pouillon, 1982:21). Dans le cas d'une classification par un regard extérieur, les paramètres pris généralement en considération se limitent presque toujours à un certain nombre de marqueurs comme la langue parlée, le lieu d'habitation, l'origine réelle ou supposée ou le nom de famille, ou la combinaison de quelques uns de ces critères.² Cependant, les populations et les individus que l'on classe d'une façon ou d'une autre ne sont ni totalement distinctes, ni homogènes. C'est pour cette raison que certains auteurs prétendent que toute identification ethnique, pour être sans

² Sur les problèmes de classification, voir Oriol (1979, p.19-28) et Pouillon (1982, p.20-29).

équivoque, doit avoir un double consentement: celui de l'individu identifié comme tel et de la collectivité (le groupe ethnique "d'origine" de l'individu et les autres membres des groupes ethniques en relation avec son groupe).

Ce double accord n'est pas aisé à obtenir et n'est même pas indispensable du point de vue de la recherche. Car l'identification, pour les fins de recherche, se fait en fonction de ce qui est généralement admis par la population concernée. Mais même en faisant abstraction de ces considérations, il peut survenir d'autres complications. A titre d'exemple, lorsque les individus sont issus d'un couple mixte (deux ethnies) ou lorsqu'ils proviennent de certaines minorités ethniques que les chercheurs ont tendance à ranger dans des ensembles plus vastes. Rivière (1966) avait constaté l'existence de différences linguistiques et culturelles entre les Peul du Fouta et ceux du Wassoulou alors que tous se réclament du groupe ethnique "Peul". Dans le cas des couples mixtes le caractère patriarcal du système de filiation en Guinée limite la discussion: tout individu est fils de son père et appartient de ce fait au groupe ethnique de celui-ci. Dans le quotidien de la vie politique, les individus issus d'un métissage ethnique ou qui ont un nom de famille qu'on rencontre dans d'autres groupes ethniques peuvent changer constamment de "casquettes", au gré des événements et des forces en présence. C'est aussi le cas des individus membres des minorités ethniques. Ces individus acceptent ou pas d'être identifiés à un grand groupe ethnique englobant leur entité selon les circonstances, les interlocuteurs et les rapports de force du moment. Il existe un autre cas illustratif où l'individu est marié à une ou plusieurs femmes appartenant à d'autres groupes ethniques.

Si l'identification de la personne ne pose pas de problème en soi, ses réseaux de relations et de solidarités seront, probablement, horizontaux

et donc transethniques. Il est courant d'entendre certains individus préciser, dès après leur auto-identification ethnique, l'appartenance ethnique de leur(s) épouse(s), de leur mère ou de leur grand-mère comme pour "diluer" leur propre appartenance ethnique ou signifier la multiplicité de celle-ci. D'ailleurs, le plus souvent, chaque individu appartient à de nombreuses entités qu'il pourra revendiquer au moment qu'il juge opportun. Nicholas (1987) révèle que l'Africain possède plusieurs identités qu'il lui faut sans cesse accorder. Un Africain peut revendiquer l'appartenance ethnique de ses ascendants matrimoniaux (dans un groupe patriarcal) ou se sentir solidaire à celui de son épouse. Il est aussi citoyen d'un pays.

Le cadre "ethnique" n'est pas le seul cadre sociologique de la vie de l'Africain moderne. L'attachement de celui-ci à son groupe "ethnique" varie selon ses fonctions, son statut, son éducation, ses engagements politiques ou l'événement. (Nicolas, 1973:1023)

Il nous a été possible de constater en Guinée que des cadres surtout, mais pas exclusivement, "changent" leur identification ethnique en fonction des événements. Avant le 3 avril 1984, plusieurs Soussou, Peul et Forestier ayant des noms de famille qu'on rencontre chez les Malinké réclamaient, parfois, une ethnicité malinké (le président d'alors était malinké). Avec l'arrivée au pouvoir de Lansana Conté (un Soussou), le même phénomène s'est produit en ce qui concerne l'ethnie Soussou.

Tous ces obstacles qui sont le propre de toute opération d'identification témoignent, d'une part, du caractère fluctuant des frontières ethniques et de l'autre, de l'autonomie relative des acteurs qui se choisissent une identité selon les circonstances et les différents rapports sociaux dans lesquels ils sont engagés (de Laurentis, 1986; Hall, 1990). Multiples facteurs favorisent cette fluidité de l'appartenance ethnique, selon

Van den Berghe (1971). Ce sont notamment la dynamique urbaine, celle de l'acculturation et de l'exogamie. Il arrive souvent, d'après cet auteur, que la vie urbaine prolongée produise une situation où il devient impossible de répartir l'ensemble de la population en catégories ethniques se reconnaissant comme telles et mutuellement exclusives. Cette position, Nicholas (1973, 1987), la partage en précisant que la revendication de l'appartenance ethnique peut varier selon les facteurs en jeu - lieu de résidence, intérêts en cause, niveau de l'enjeu, degré d'affinité entre les parties. Faisant l'historique des brassages de population, Van den Berghe (1971) note que le processus d'acculturation de certaines populations africaines n'a pas débuté avec l'"occidentalisation". C'est une situation qui remonterait au XV^{ième} siècle avec notamment les grands Empires de l'ouest africain. On peut donc admettre avec cet auteur que le commerce sur une large échelle, l'expansion de l'islam et du christianisme, la propagation de certaines langues commerciales ou urbaines (maninka et dioula) et l'urbanisation ont contribué à compliquer la saisie de l'appartenance ethnique en Afrique de l'Ouest. À ces éléments très anciens, il faut ajouter la multiplication des mariages interethniques dans les centres urbains qui augmentent la fluidité de l'appartenance ethnique.

Dans tous les cas, la classification ethnique dans cette thèse n'est à considérer que du seul point de vue sociologique. Même dans les regroupements ou les distinctions entre les groupes ethniques, notre seul critère a été les groupes ethniques tels qu'admis couramment par les Guinéens en Guinée. Il s'agit dans le cadre de cette thèse des groupes ethniques (Soussou, Peul, Malinké, et Forestier) numériquement les plus importants (cf. Tableau 1, p.120), dont les leaders jouent un rôle majeur dans la vie politique. L'importance des autres groupes ethniques n'apparaît

que dans des situations locales précises et n'a donc pas d'incidence dans le cadre de notre étude. Il est possible de distinguer en Guinée au moins 23 groupes ethniques, d'inégale importance numérique. Chacun de ces groupes ethniques possède une langue, des coutumes, des formes d'organisation et un habitat.

Dans cette diversité, comment déterminer l'appartenance ethnique des individus? En consultant la thèse de Bernard Charles (1968), nous avons découvert une partie de la réponse à notre interrogation. En effet, cet auteur avait produit un tableau des noms de famille transethniques en Guinée. Nous avons, de notre côté, cherché à établir une liste détaillée de tous les noms de famille que l'on rencontre dans ce pays. Ces noms, nous les avons classés à l'intérieur de quatre rubriques qui correspondent aux ensembles ethniques de la Guinée. En nous situant toujours, d'un point de vue socio-politique, nous avons groupé des populations ne parlant pas forcément toujours, et en tout temps, la même langue³, c'est le cas des Baga, des Landouma avec les Soussou; cela a été aussi le cas des Toucouleur, des Foulacounda avec les Peul; des Konianké, des Kouranko avec les Malinké. En le faisant, nous avons obtenu le tableau suivant.

³ Suret-Canale (1970:48) prédisait l'absorption des Baga de Monchon et du Koba dans une génération. Aujourd'hui (après plus de 2 décennies), il se confirme l'imprudence de prédire en sciences humaines. Car les Baga, en dépit de leur absorption linguistique en ville, continuent à revendiquer une ethnicité Baga.

Classification des noms de famille en Guinée selon les ethnies

Tableau IV:

Soussou et affiliés (Baga, Nalou, Landouma)	Peul et "hali pular" (Toucouleur et Foulacounda)	Malinké et affiliés (Kouranko et Konianké)	"Forestier" (Kissi, Toma , Guerzé et Manon)
Bangoura, Camara, Cissé, Conté, Keita, Kouyaté, Fofana, Nabi, Sampil, Somparé, Soumah, Sylla, Touré, Yansané, Yattara, Youlah.	Bah, Baldet, Barry, Boiro, Camara, Diakité, Diallo, Diawné, Doukouré, Dramé, Kouyaté, LY, Maréga, Mara, Sall, Sangaré, Sow, Sidibé, Sylla, Tall, Thiam, Tounkara, Touré.	Condé, Conté, Damaro, Diané, Dioumési, Kaba, Kanté (Diarso, Bambana), Keita (Mansaré, Konaté, Coulibaly), Kourouma, Kouyaté, Mara, Niaré, Sané, Sano, Sangaré, Sidibé, Soumaoro, Sylla, Tounkara, Touré, Traoré.	Béavogui, Dopavogui, Doré, Fassou, Guilavogui, Gomou, Haba, Hamoutéanou, Ifono, Honomou, Kamano, Kantambadouno, Koivogui, Koundouno, Kourouma, Mansaré, Millimono, Léo, Loulémou, Mano, Onivogui, Sakouvogui, Soropogui, Soumaoro, Tenguiano, Tiagba, Tolno, Zoumanigui, Yombouno. ⁴

Après avoir procédé de cette façon, nous avons remarqué, après Charles (1968), que certains noms de famille se rencontrent dans plusieurs groupes ethniques. Nous en sommes arrivé à l'idée que le seul nom de famille (à quelques exceptions près, par exemple certains Forestiers et Peul) ne peut permettre d'identifier l'appartenance ethnique d'un individu. Pour plusieurs raisons, des noms identiques sont utilisés par plusieurs groupes ethniques soit par suite de la domination d'un groupe sur d'autres; soit par suite du brassage des populations pendant une longue période; soit par suite des migrations et de l'assimilation d'un groupe par d'autres groupes. Les noms de famille qui sont les plus transethniques en Guinée sont:

⁴ Tous les noms des Forestiers (surtout les Kissiens) ne sont pas sur cette liste. Nous avons pensé qu'il n'est pas utile de l'allonger. Chez les Kissiens, le nom de famille se termine toujours par "No". Il se termine toujours par "Gui" chez les Toma.

Groupes ethniques possibles

Tableau V:

Noms	Soussou	Peul	Malinké	Forestier
Camara	+	+	+	+
Cissé	+		+	
Conté	+		+	
Diawné		+	+	
Fofana	+		+	
Kourouma			+	+
Kouyaté	+	+	+	
Mara			+	+
Sangaré		+	+	
Sylla	+	+	+	
Sidibé		+	+	
Toukara		+	+	
Touré	+	+	+	

Source: ce tableau a été créé à partir des classifications de Charles (1968).

Pour éviter de tomber dans la confusion, nous avons donc été amené à ajouter au nom de famille la région de naissance lorsque cette information était disponible. En effet, chaque région géographique de la Guinée est habitée par un groupe ethnique qui exerce une forte domination culturelle et linguistique. Cette domination culturelle et linguistique des principaux groupes ethniques (Soussou, Peul, Malinké) dans chaque région géographique du pays est de nature à assurer l'homogénéité relative de ceux qui y vivent, étant donné que plus de 80% des membres de chaque groupe ethnique demeurent dans leur région d'origine. Par ce procédé, on peut présumer que dans la majorité des cas, un Camara né au Fouta a de très fortes chances d'être ethnicisé peul. Il en va de même dans le cas des autres noms de famille.

C'est après avoir constitué ces deux tableaux que nous avons eu recours à quelques informateurs à qui nous avons soumis la liste nominative des membres de notre population cible. Chaque fois qu'un individu de notre population cible a eu un classement double, par au moins deux de nos informateurs, nous avons été amené à discuter avec eux pour justifier l'écart. Il reste que la ventilation des cadres entre les différents groupes ethniques est de nous. La principale source, d'où nous avons tiré les noms de cette population cible, est le Journal officiel. Aucun membre de cette population cible n'a été contacté pour s'auto-identifier ou valider cette identification. Cette identification ethnique est celle d'un observateur qui appartient, néanmoins, au même pays que la population étudiée.

Dans l'ensemble, les individus concernés par notre étude représentent une petite minorité, et de l'administration dont les effectifs sont passés de 90.000 en 1984 à 50.000 en 1989⁵, et de l'armée dont les effectifs sont, à en croire Gaud (1995) de 9.700 hommes.⁶ Dans tous les cas, chaque fois que nous ferons état d'un mouvement de personnel nous indiquerons le nombre de personnes concernées. Au-delà des chiffres ou du nombre, ce qui compte c'est la position des cadres dans l'administration et dans l'armée, car comme disait Soumah (1996:11) dans les colonnes du journal *L'Indépendant*: «Ce n'est pas la répression de la loi qui appauvrit celui de l'ex-avant (*ministres, préfets ou directeurs*), mais c'est plutôt une simple affectation, quand la personne se croyait inamovible». Nous nous intéresserons en particulier aux postes ministériels, aux postes de commandement de l'administration régionale (préfets et sous-préfets); et

⁵ On peut consulter sur ce sujet Schwartz, (1989, p.89-96).

⁶ L'armée guinéenne compte combien d'hommes? Cette question est sans réponse exacte, car les diverses sources ne s'accordent pas sur le même chiffre. Certaines sources font état de 9.000 hommes alors que d'autres estiment l'armée Guinéenne à 13.000. Le pouvoir lui-même entretient la controverse en refusant de rendre publics ses propres chiffres.

enfin, aux postes de commandement dans l'armée (les états majors et les principales garnisons) du pays. Et les personnes concernées sont celles ayant été *mutées, destituées, ou promues à des postes par décret présidentiel et ceux qui ont été arrêtées pour des motifs politiques.*

Avant la présentation des faits que nous avons collectés pour cette partie de la thèse, il faut faire quelques remarques. D'abord, nous avons constaté que les mécanismes par lesquels sont désignés ceux qui obtiennent des promotions d'un chef d'État ne sont pas facilement accessibles. Dans le circuit que suit tout projet de décret, les pressions sont multiples et parfois contradictoires. De l'établissement de la liste des promus à la promulgation du décret, le chemin est long et les intervenants nombreux, même si en bout de ligne le dernier mot revient au président lui-même et à son cabinet (les collaborateurs les plus en contact avec le chef d'État). Derrière ces décrets et ordonnances qui sont à la base de nos données empiriques, nous cherchons les faits constants, les régularités qui indiqueraient que ces actes ne sont pas le fait du hasard. D'un autre côté, nous nous abstiendrons de porter un jugement sur le mérite et la capacité des individus à assumer les charges inhérentes à la fonction occupée ou au grade obtenu; car nous n'avons pas suffisamment d'éléments pertinents sur ce sujet pour nous prononcer avec certitude.

7. 2: L'armée nationale et son commandement

L'histoire de l'armée guinéenne et de ses officiers se confond avec celle de l'État guinéen. C'est par un décret datant du 1^{er} novembre 1958 que Sékou Touré instaura l'armée guinéenne. Les premiers officiers et sous-officiers proviendront pour l'essentiel de l'armée coloniale française. A ces officiers et sous-officiers de l'ère coloniale viendront s'ajouter au fil des années des sortants des académies militaires des pays de l'Europe de l'Est (principalement de l'U.R.S.S.). Depuis une quinzaine d'années, d'autres pays ont pris la relève dans la formation des officiers. Parmi ceux-ci, on peut citer la France, les U.S.A et certains pays africains comme le Maroc.

En dépit de l'absence d'informations écrites fiables durant le règne de Sékou Touré sur les questions ayant trait à l'armée, nous avons constaté à partir de la liste des corps constitués au moment des obsèques de ce dernier (avril 1984) que 13 des 17 postes de commandement de l'armée guinéenne étaient occupés par des officiers du même groupe ethnique que lui. Cette situation s'est reflétée dans la composition du Comité Militaire de Redressement National (qui regroupe les "responsables" du coup d'État) le lendemain du 3 avril.

Composition du C.M.R.N.(3 avril 1984)⁷

Tableau VI

Groupes Ethniques	Membres
Soussou	6
Peul	5
Malinké	11
Forestier	2
Total	24

On remarquera que les officiers malinké sont les plus nombreux dans l'organe qui a renversé le P.D.G.. Détenant les principaux postes de commandement dans l'armée avant le 3 avril, les officiers malinké avaient la possibilité, du moins théoriquement, d'empêcher la réussite pacifique d'un coup d'État. Les associer tout en leur concédant la plupart des postes clés furent le prix du renversement pacifique du régime de Sékou Touré.⁸ Viennent ensuite dans l'ordre les officiers soussou, peul et forestier. Quelques mois (21 juin 1984) après la prise du pouvoir, le C.M.R.N, qui était un comité collégial, se hiérarchisa et se fractionna. Désormais, le chef de l'État (Lansana Conté) devint président du dit organe et il s'adjoignit un comité exécutif de dix officiers. Un an plus tard, un important remaniement marqua le départ massif des officiers malinké du C.M.R.N.. Ce limogeage massif des officiers malinké (le nombre en pourcentage des officiers s'est fondu du tiers, passant de 38% à 11%) a été complété par d'autres limogeages de cadres civils malinké dans la fonction publique et des exécutions (déjà évoqués dans le chapitre VI, 6. 2. 2). En plus d'une réduction des effectifs du C.M.R.N qui voit le nombre passer de 28 à 17, les

⁷ Dans ce tableau comme dans tous les autres qui portent sur la répartition ethnique des individus, la ventilation entre les groupes ethniques est de nous. Nous indiquerons en bas de page le n. du Journal Officiel ou le document dans lequel sont publiées les nominations. Il s'agit, dans ce cas ci-dessus, du J.O du 30 juillet 1984.

⁸ Siradiou Diallo dans le Jeune Afrique du 24 juillet, n 1281, p.14 fait la même lecture en ce qui concerne la détention des postes-clé par des officiers malinké dans l'administration.

officiers du même groupe ethnique que le président Lansana Conté deviennent presque majoritaire avec 47 % des sièges.

Composition du C.M.R.N.(22 décembre 1985)⁹

Tableau VII

Groupes Ethniques	Membres
Soussou	8
Peul	4
Malinké	2
Forestier	3
Total	17

Avec ce remaniement, la prépondérance numérique des officiers appartenant au même groupe ethnique que le président Lansana Conté dans l'instance suprême de décision est réelle. Est-ce que le même phénomène est perceptible dans la distribution des grades ? Nous allons le vérifier en opérant une double comparaison: d'une part, avec les "grands groupes ethniques" de la Guinée et de l'autre, par rapport aux différents grades des promus.

D'abord il faut rappeler qu'au lendemain de la prise du pouvoir par l'armée, et probablement pour se concilier les faveurs de l'ensemble des forces armées, une promotion automatique au grade supérieur avait été accordée à tous les sous-officiers (du caporal à l'adjudant-chef) ainsi qu'à tous les sous-lieutenants. Dans la foulée, les 265 sous-officiers promus sous-lieutenants par Sékou Touré quelque temps avant sa mort passeront au grade de lieutenant en avril 1984. En décembre de la même année, une dizaine d'officiers obtiennent des promotions. Un an plus tard, en octobre, intervient une seconde promotion d'officiers supérieurs. Cinq ans plus tard, en juin 1989, une promotion massive interviendra et seront concernés: 214 officiers (desquels nous exclurons les 18 officiers de la police et de la

⁹J.O du 30 décembre 1985, n. 42.

garde républicaine en raison de leur moindre pouvoir réel), 233 sous-officiers qui accèderont au grade de lieutenant (dont 25 de la police et de la garde républicaine) et 92 aspirants. Nous analyserons les promus de 1989 après ceux de 1985.

Promotion d'octobre 1985¹⁰

Tableau VIII

Grade G.Ethnique	Capitaine	Chef de Bataillon	Lieut-colonel	Total
Soussou	8	3	0	13
Peul	6	2	0	08
Malinké	4	5	1	10
Forestier	5	3	0	08
"Autres"	0	1	0	01

Si dans l'ensemble la représentation des Malinké et des Soussou est sensiblement égale en chiffres, on remarquera que l'unique lieutenant-colonel est du groupe ethnique Malinké. Une analyse par grade montre qu'au niveau des capitaines, les officiers soussou ont obtenu le double de la nomination des Malinké, alors que les Peul sont au second rang et les Forestier, au troisième rang. Au niveau des chefs de bataillon, les officiers malinké viennent au premier rang pour le nombre de personnes gradées, suivent à égalité les Forestier et les Soussou, tandis que les Peul ferment le rang. Cependant, il faut restituer le contexte dans lequel ces promotions ont eu lieu. Ces officiers ont été promus le lendemain d'un coup d'État et d'une importante purge d'officiers supérieurs malinkés (4 juillet 1985). Peut-on supposer une relation entre ces deux événements? Cette interrogation nous

¹⁰ J.O du 15-30 octobre 1985, n. 037-038. Il est utile de mentionner que 21 des 38 promus sont de l'armée de terre, c'est-à-dire l'unique lieutenant-colonel, les 14 chefs de bataillon et 6 des 23 capitaines.

impose l'observation des autres promotions pour nous assurer que l'équilibre dans la distribution des grades les plus élevés au sein de l'armée constaté en 1985 ne résulte pas d'une conjoncture politique particulière, en l'occurrence la purge de 1985.

Promotion de juillet 1989¹¹

Tableau IX

Grade/ G.E	Aspirant	Sous- lieut	Lieut.	Capit	Chef de Bat	%	% de la popul
Soussou	30	52	30	17	13	29%	13,00%
Peul	22	29	21	10	03	17%	28,60%
Malinké	27	77	39	14	05	33%	22,40%
Forestier	10	36	20	10	03	15%	15,20%
"Autres"	5	14	6	4	1	6%	20,80%
Total	94	208	116	55	25	100%	100%

Un regard global sur le nombre de gradés, sans considération du grade, montre que les Malinké avec 33% du total des promus dépassent les Soussou (29%), les Peul (17%) et les Forestier (15%). Ce simple constat, vu qu'il porte sur de grands nombres, remet en question l'idée selon laquelle l'octroi des postes au sein de l'État est lié au fait ethnique. En effet, et en dépit de l'appartenance du chef de l'État au groupe ethnique Soussou, on remarque que c'est seulement au niveau des aspirants que l'on constate une légère surreprésentation des ressortissants de ce groupe ethnique. Au niveau des sous-officiers, les Peul semblent sous-représentés même par rapport aux Forestier, alors que les Malinké dépassent largement les Soussou. En admettant que derrière ces promotions de sous-officiers il n'y ait aucune considération ethnique, ne pourrait-on pas penser que ces

¹¹ J.O du 10 juillet 1989. L'effectif des promus est de 196 officiers, de 208 sous-officiers et 94 aspirant, soit au total 498 promus.

présents pourcentages sont le reflet de la compétence des promus et du poids démographique réel de chaque groupe ethnique au sein de l'armée?¹² Cette présomption aurait été plus facile à étayer si nous avions plusieurs nominations d'aspirants et de sous-officiers étalées sur plusieurs années.

Si la corrélation entre le nombre de promus d'un groupe ethnique et le fait d'avoir ses ressortissants au sommet de l'État n'est pas établie dans le cas des aspirants et des sous-officiers, peut-on soutenir le même argument au niveau des officiers supérieurs? Une lecture même sommaire, du tableau IX, montre que les disparités entre le pourcentage d'officiers (sans aucune considération de grade) malinké et soussou sont, dans l'ensemble, légères. Il se dégage une sorte de classement où nous avons, les Soussou au premier rang, et par ordre décroissant les Malinké, suivis des Peul, des Forestier et enfin des "autres". Cependant, les officiers malinké dépassent pour une fois (au niveau des lieutenants) les Soussou avant de maintenir la seconde place pour tous les autres grades. Pendant ce temps, les Peul et les Forestier s'équilibrent dans l'ensemble. Ce tableau IX ne confirme pas totalement le lien entre l'accroissement des promus d'un groupe ethnique et la présence d'un des membres de ce groupe au sommet de l'État. Cependant, il soulève des doutes. En effet, le tableau montre que plus les grades sont élevés plus les individus gradés semblent être du même groupe ethnique que le chef de l'État. Comment expliquer que dans les grades les plus élevés, la prédominance des officiers supérieurs (capitaine, et surtout chef de bataillon) appartenant au même groupe que le président soit manifeste. Il faut éliminer d'office l'argument de la

¹² Siradiou Diallo OP.cit, p 14, affirme que les Malinké constituent à eux seuls 60 % des effectifs de l'armée guinéenne.

compétence, de l'ancienneté ou des faits d'armes. La biographie des officiers guinéens qui ont eu la charge de l'État, le 3 avril 1984, montre, à quelques exceptions près, qu'ils ont le même parcours scolaire et professionnel. Ils ont complété dans l'ensemble l'école primaire, certains sont des instituteurs ou des moniteurs de formation, et tous ont fait des écoles militaires, coloniales françaises pour les plus âgés, et nationales (Ecole Militaire Inter-Arme) pour les plus jeunes. Bien que le Journal Officiel n'indique pas la classe¹³ à laquelle appartiennent les officiers promus, certains font la même observation que nous, à savoir l'absence de corrélation entre l'ancienneté et l'octroi de grade.¹⁴ Les officiers qui ont obtenu des promotions entre 1984 et 1989, à quelques exceptions près, ne pouvaient se prévaloir d'une quelconque ancienneté. L'argument du fait d'armes ne pouvait pas être évoqué pour justifier l'octroi de grade, la Guinée n'ayant, à notre connaissance, participé à aucun conflit interne ou externe entre 1984 et 1989.

D'ailleurs, Bah (1993) dans son mémorandum, affirme que des 23 plus haut gradés de l'armée guinéenne au moment de cette rédaction, 3 sont Forestier, 3 sont Peul, 5 sont Malinké et les 12 autres sont Soussou. Cet aspect est important pour au moins une raison: dans l'armée, le commandement revient au plus ancien dans le grade le plus élevé. Ce commandement est le fait de pouvoir donner des ordres aux subalternes avec la légitimité du galon. Regardons du côté des postes de

¹³ La classe dans l'armée indique l'année de recrutement de l'intéressé. L'ancienneté (le nombre d'années passées dans l'armée) est l'un des critères pris en compte dans l'avancement des militaires.

¹⁴ Au moment de la rédaction de cette thèse a eu lieu une mutinerie de l'armée à Conakry. L'une des revendications des mutins était le respect de l'ancienneté dans l'octroi des grades.

commandement pour voir si le fait de donner des grades élevés se concrétise par la nomination aux postes de commandement.

Postes de commandement dans l'armée (1984-1986)¹⁵

Tableau X

G.Eth/année	1984	1985	1986	% de la popul
Soussou	04	10	15	13,00%
Peul	00	03	04	28,60%
Malinké	13	06	02	22,40%
Forestier	00	00	00	15,20%
Autres	00	00	00	20,80%
Total	17	19	21	100%

On constate aisément que la représentation d'un groupe ethnique dans les postes d'autorité est largement proportionnelle à la présence de ressortissants de celui-ci au sommet de l'État. Au moment de la prise du pouvoir par le C.M.R.N, le 3 avril 1984, alors que les Peul et les Forestier étaient complètement absents des postes de commandement, les officiers malinké détenaient 76% des postes. Dès l'arrivée de Lansana Conté, le nombre d'officiers soussou va doubler en une année et tripler dans les trois ans. Parallèlement, le nombre d'officiers malinké va baisser passant de 76% des postes à 31% la première année et à 9% la deuxième année. Le tableau montre aussi que la baisse du nombre d'officiers malinké dans les postes de commandement et l'accroissement d'officiers soussou se sont faites en même temps que l'arrivée d'un troisième acteur, les officiers peuls. Même en faisant abstraction de la représentation démographique des trois grands groupes au sein de la population guinéenne ou au sein de l'armée, on ne peut s'empêcher de remarquer l'ampleur du mouvement sur une courte période de temps.

¹⁵ J.O 037, 038 du 28 et 15-30 octobre 1985 et Bah (1993).

Charles (1989), dans son analyse de la mise en place du régime militaire, fait remarquer que d'avril 1984 à juin 1989, les militaires représentaient 23% de toutes les nominations; soit 27% dans les entreprises nationales, 25% dans les fonctions gouvernementales et 28% dans les fonctions administratives de commandement régional. Mais pour l'essentiel, ces militaires proviennent de l'armée de terre. C'est-à-dire le corps le plus nombreux de l'armée guinéenne, celui d'où vient le chef de l'État.

7. 3: L'administration, un autre élément du pouvoir

Les agents de la fonction publique guinéenne viennent, pour l'essentiel, de trois horizons. Les plus anciens viennent de l'administration coloniale, les autres viennent du système de formation national et étranger. Dans l'ensemble, les cadres dirigeants civils de la Guinée de 1984 viennent de deux instituts de formation (Conakry et Kankan). Certains ont complété cette première formation universitaire dans les universités étrangères (Union Soviétique et ancien bloc de l'Est, Afrique du Nord, France et de plus en plus des USA et du Canada).

Des 50 080 agents de la fonction publique (Diallo et al., 1996), les seuls qui intéressent notre thèse sont ceux qui ont obtenu ou perdu des postes permettant d'avoir accès aux ressources de l'État (budget, crédit, emprunts bancaires et de multiples autres facilités). Ces postes sont, dans l'administration, les membres du gouvernement et les chefs de l'administration régionale (préfets et sous-préfets), et la période couverte est de 1984 à 1989. Le fait de ne retenir que les ministres et les chefs de

l'administration régionale s'est imposé dans la mesure où l'assemblée nationale et l'unique parti politique (le PDG) ont été dissous depuis 1984. Et puis, ceux mentionnés ci-dessus sont les ordonnateurs légaux des budgets de fonctionnement et d'investissement de l'État guinéen.

Analysant la thèse de Charles (1968), Rivière (1978) fait ressortir le fait que les groupes ethniques (Soussou, Peul, Malinké et Forestier) étaient, à l'époque du régime de Sékou Touré, inégalement représentés dans les personnels administratif, syndical et politique.

Par ordre d'importance numérique, les Malinké viennent au premier rang avec 33 à 40% des fonctionnaires, des politiciens et des syndicalistes; les Foula (*les Peul*) au second rang avec 23 à 29%, puis les Soussou (17-19%) et les Forestiers (7-9%) (Charles, 1968; 120).

Cette prédominance des Malinké est, à en croire Rivière (1978), plus manifeste dans l'administration régionale (gouverneurs, secrétaires de régions, chefs d'arrondissement central et commandants d'arrondissement) avec 43 à 51% du personnel recensé. Combinée à une sous-représentation des Peul et surtout des Forestier, elle a permis à Charles (1967) d'affirmer, à l'époque, que

Les Malinké détiennent le pouvoir dans la majorité des régions administratives et sur l'ensemble du territoire. Ce peut être une raison, parmi d'autres, permettant d'expliquer la solidité du régime guinéen qui tient envers et contre tout, malgré ses adversaires qui annoncent périodiquement sa chute, malgré ses propres fautes (Charles, 1968: 210).

A quelques mois de son décès (le 15 janvier 1984), Sékou Touré procéda aux nominations de sous-préfets. Trois mois après, le nouveau président (Lansana Conté) procède lui aussi à ses premières nominations

de sous-préfets (30 août 1984). Nous allons les comparer pour voir s'il y a des modifications dans la répartition ethnique des sous-préfets.

Origine ethnique des sous-préfets.¹⁶

Tableaux XI

Groupe Ethnique	15 Janv 1984	30 août 1984	Différence	% de la population
Soussou	05 (7,93%)	20 (16%)	+ 8%	13,00%
Peul	18 (28,57%)	40 (32%)	+ 4%	28,60%
Malinké	32 (50,79%)	49 (39,2%)	- 11%	22,40%
Forestier	05 (7,93%)	11 (8,8%)	+ 1%	15,20%
Autres	03 (4,76%)	05 (4%)	~ 0%	20,80%

On remarquera tout d'abord l'accroissement du nombre de sous-préfectures (unité administrative) qui passe de 63 à 125 comme si la nouvelle équipe voulait accroître l'encadrement des populations rurales tout en augmentant le nombre de bénéficiaires du changement de régime. On constate aussi un rééquilibrage aux dépens des Malinké qui se traduit par une légère amélioration pour les ensembles Peul et Forestier et plus nette pour les Soussou. Cependant, même après une perte de 11% de postes de sous-préfets, les Malinké dépassent encore le groupe ethnique Peul (celui auquel il se mesure numériquement). Cette prépondérance des Malinké au niveau de l'administration régionale s'expliquerait, en partie, par le poids de l'héritage (les 26 ans de règne de Sékou Touré); mais aussi par le fait, qu'au lendemain du 3 avril les officiers malinkés étaient encore les plus nombreux dans les instances suprêmes de prise de décision, notamment le CMRN. Cette surreprésentation des Malinké dans l'administration régionale et dans les entreprises publiques avait d'ailleurs été l'un des constats majeurs de la thèse de Charles (1968:142) qui notait, il y a déjà quelques années, que:

¹⁶ J.O du 15 janvier et du 30 août 1984.

Les deux secteurs (administration régionale et entreprise nationale), surtout le premier, sont névralgiques car ils sont ceux où la population peut avoir les plus nombreux contacts avec les responsables.

Cette prépondérance l'est, aussi, dans le commandement régional (les préfets ou gouverneurs) où leurs pourcentages, pour l'ensemble du règne de Sékou Touré, tournent en moyenne autour de 43 à 51%. Nos résultats pour l'administration régionale sous le règne de Sékou Touré convergent avec ceux de la dernière étude de Charles (1989) qui constatait que:

Sur les 700 personnes ayant occupé ces postes, 50% peuvent être identifiées comme Malinké, 29% Peul, 11% Soussou, 10% Forestier avec moins de 5% d'individus non identifiés ethniquement (Charles, 1989: 20).

Origine ethnique des préfets.¹⁷

Tableau XII

Groupe Ethnique	Règne de S.T	15-30 oct 1985	% de la popul
Soussou	12 à 15 %	22%	13,00%
Peul	26 à 29 %	33%	28,60%
Malinké	48 à 50 %	25%	22,40%
Forestier	08 à 10 %	16%	15,20%
Autres	06 à 06 %	02%	20,80%

Durant le règne de Sékou Touré, on remarquera que les écarts sont, dans l'ensemble, constants. Ces écarts sont aussi constants au niveau des deux extrêmes. Ainsi, les écarts entre les minima et les maxima pour chaque groupe ethnique ne dépassent pas les 3% pour les cadres des trois principaux groupes ethniques du pays. Comme si derrière ces équilibres se cache une régulation consciente. À partir du changement de régime le 3

¹⁷ Notre analyse des nominations de préfets s'arrête en 1985 en raison du fait qu'après cette date, il n'y a pas eu de grandes vagues de nominations dans l'administration régionale - préfets et sous-préfets -. À titre d'exemple, il faut savoir que jusqu'en 1983, il n'y a eu que vingt nominations de préfets soit: 5 en mai 86, 3 en septembre 86, 6 en mars 88, 2 en août 88 et enfin, 9 en décembre 88.

avril 1984, on remarque le dépassement des Malinké par les Peul dans l'administration régionale. C'est à cette époque que Lansana Conté décida de nommer à la tête de chaque préfecture un originaire de celle-ci pour, disait-il à l'époque, assainir la gestion des budgets préfectoraux. Dans cet exercice, affirment certains, des cadres peul, originaires de certaines préfectures où vivent une importante minorité numérique de peul, se sont retrouvés à la tête de l'administration régionale. C'est le cas des préfectures de Boké et Dabola qui auront des Peul comme préfets. Dans les échelons supérieurs de l'État, peut-on observer avec le changement de régime des changements dans la composition ethno-démographique du gouvernement? C'est l'objet du tableau suivant.

Origine ethnique des membres du Gouvernement.¹⁸

Tableau XIII

Gouv Ethnie	Gouv 6 avr 84	Gouv 18 déc 84	Gouv 22 déc 85	Gouv 30 juin 89	% de la population
Soussou	09 (29%)	09 (30%)	12 (37%)	12 (37%)	13,00 %
Peul	06 (19%)	10 (33%)	07 (21%)	07 (23%)	28,60%
Malinké	(41%)	07 (23%)	07 (21%)	05 (16%)	22,40%
Forestier	03 (9%)	04 (13%)	05 (15%)	05 (16%)	15,20%
"Autres"	00 (0%)	00 (0%)	01 (3%)	00 (0%)	20,80%

Lors de la formation du premier gouvernement en avril 1984, les officiers et cadres malinké furent les plus nombreux avec 41% des postes. Dès le premier remaniement ministériel le 18 décembre 1984, les cadres civils et militaires malinké perdirent leur suprématie numérique, détenue

¹⁸ Dans le décompte, nous n'avons pas pris en considération le président de la République et le gouverneur de la Banque centrale, même si ce dernier a rang de ministre et de ce fait assiste au conseil de ministres. Ces données sont une compilation des informations du journal "Le monde" du 6 avril 1984, des J.O du 30 décembre et du 10 juillet 1989.

sous Sékou Touré, et qui s'était poursuivie lors de la formation du premier gouvernement de la Deuxième république (le nom que s'était donné les tombeurs du PDG). Dans l'ensemble, les Malinké passent de 41% à 16%. Les Soussou font le sens contraire passant de 29%, 30%, 37% et 43%, suivis en cela par les Peul (19%, 33%, 21% à 23%); alors que les Forestier ont une progression régulière mais légère (de 3 à 4 et enfin à 5%).

Dans l'administration comme au niveau de l'armée, on remarque que le raisonnement de type segmentaire n'est valable que pour les postes clés de l'État. Il s'agit essentiellement des postes où s'exerce l'autorité réelle, des postes où l'on contrôle les plus importantes ressources financières et humaines de l'État, ce qui facilite le prélèvement et où se prennent les décisions capitales d'intérêt nationale. En fait, ce sont des positions stratégiques qui font que l'on peut verrouiller, dans un sens ou dans l'autre, le destin d'un pays. L'exposé de ces données montre que c'est l'occupation de ces fonctions étatiques qui est au centre de la lutte. Quel est le lien entre cette lutte au sommet entre des cadres et le caractère ethnique des conflits? Plus précisément, on pourrait se demander pourquoi la population participe à des luttes qui concernent, apparemment, ceux qui sont ou qui veulent accéder au pouvoir. Nous allons essayer de comprendre ce lien à travers la dépendance économique et les institutions de contrôle de la population que sont les associations d'originaires.

CHAPITRE VIII

Clientélisme, inégalité sociale et dépendance

Dans ce chapitre, nous allons traiter, d'une part, du lien entre les cadres dirigeants et la population et de l'autre, nous tenterons de comprendre le fondement de l'exclusion de certains cadres Malinké. Nous le ferons à travers deux sections. Dans la première, nous analyserons le lien entre la pauvreté et la dépendance des populations guinéennes de façon globale. La seconde section abordera la même question à travers les associations d'originaires.

8. 1: Le lien entre la pauvreté et la dépendance

Nous avons noté dans le chapitre VI le faible nombre de salariés à Conakry et en Guinée, et surtout la proportion de la population (40%) du pays qui vit en dessous du seuil de pauvreté. Nous avons mis en relief, entre autres, le fait que cette pauvreté est liée à une faiblesse de la mise en valeur des ressources du pays. Mais cette pauvreté est surtout le résultat d'une distribution inégale de la richesse collective entre des catégories socio-économiques (les paysans étant au bas de l'échelle). Pour tous ces pauvres, l'accès aux biens et services matériels de toutes sortes (soins de santé, fournitures scolaires, habillement et parfois même nourriture) est souvent conditionné par la relation que l'on peut avoir avec celui qui possède. Il n'est donc pas étonnant que les rapports les plus fréquents dans cette situation soient des rapports de dépendance.

Si la pauvreté en Guinée est présente en ville comme en campagne, nos données indiquent que dans les campagnes guinéennes, les individus n'ont pas une dépendance alimentaire absolue. Ils vivent, pour l'essentiel, de l'autoconsommation. Le reste des besoins est comblé par l'entraide et la solidarité entre des individus aux statuts, certes, différents mais aux liens de parenté réels. Le paysan, en dépit des besoins non-comblés (santé, biens manufacturés) possède une autonomie alimentaire, ce qui lui assure une certaine indépendance par rapport aux membres de son village. En milieu urbain, le nouveau citadin rencontre de nouvelles réalités sociales, comme le chômage et la surmonétarisation. En l'absence d'emploi et de ressources, le nouveau citadin est obligé, pour survivre, de s'appuyer sur les membres de sa famille, de son village et tout autre membre de son groupe ethnique capable de subvenir à ses besoins. Comparant la situation de la corruption en Afrique et en Europe, Olivier De Sardan (1996) constate que la spécificité de l'Afrique provient de la surmonétarisation qui fait qu'il faut donner partout et en tout temps de l'argent:

donner de "l'argent du taxi" à qui vient vous rendre visite, donner des pièces de monnaie aux enfants des amis, donner de quoi acheter un pagne à une cousine qui va à la fête de son école, donner un billet à sa belle-mère qu'on croise dans la rue, donner 500 CFA pour acheter des cigarettes à un collègue de travail, dépanner un voisin ou une vague relation dans le besoin (Olivier De Sardan, 1996:110).

En effet, à Conakry et dans les autres villes de la Guinée, pour ceux qui sont dans le besoin, il faut faire appel à la parenté pour trouver un plat à l'heure du repas, un seau d'eau pour faire son bain, un habit pour la fête, une somme d'argent pour payer l'ordonnance. Pour les choses plus difficiles d'accès comme l'attribution d'un terrain, l'obtention d'une bourse

de formation à l'étranger, l'engagement à la fonction publique et même l'obtention d'une promotion, l'utilisation des relations parentales ou clientélistes sera encore décisive. <<Les fonctionnaires font fonctionner l'État à leur profit [...] Ces agents de l'État, à leur tour, sont souvent eux-mêmes capturés par leur famille, leur village et leur clientèle. La boucle est ainsi bouclée>> (Médard, 1991).

La faiblesse du taux de scolarisation et le poids du secteur informel dans la création d'emplois sont aussi caractéristiques de la Guinée. Mais l'aspect qui mérite d'être rappelé, c'est le fait qu'en Guinée l'école ne favorise pas nécessairement l'insertion professionnelle et cela expliquerait, en partie, la désaffection des populations vis-à-vis du système scolaire. On peut même avancer que si le chômage contribue à l'exacerbation du caractère ethnique des manifestations collectives, la scolarisation ferait autant. Car, comme le montrent les chiffres sur la corrélation entre taux de chômage et niveau d'instruction, en Guinée, plus on est instruit, moins on a de la chance de trouver un emploi. Cette instruction non garante d'avenir mais qui éloigne les jeunes de leur milieu traditionnel tout en élevant les attentes individuelles, conduit, selon Mallet (1966), à leur aliénation et à ne s'occuper que de politique.¹

En fait, le principal secteur qui offre de l'emploi aux Guinéens est le secteur informel, comme l'avait montré le tableau II du chapitre VI. Même s'il permet de survivre à une grande partie de la population urbaine, le secteur informel est incapable, pour le moment du moins, d'absorber le taux de chômage devenu endémique. Ce secteur informel exprime, pour certains auteurs comme Martinez (1994:93), le dynamisme des populations du

¹ Ce constat a été fait aussi concernant la situation du Congo par Dorier-April Politique africaine, n. 63, octobre 1996, p.73-88.

Tiers Monde, même s'il n'est pas porteur de croissance durable à cause de sa fragilité et de sa marginalisation. Ce secteur risque, d'après cet auteur, de réduire le bon fonctionnement de l'État, pour lequel l'apport fiscal assure sa survie. Même ce secteur, qui semble la "vache à lait", des populations urbaines devient difficile d'accès. Faisant une évaluation des possibilités d'emplois dans ce secteur, Charmes et al. (1994) révèlent que ce secteur se caractérise, à Conakry, par un certain nombre de barrières. Parmi celles-ci, ils citent l'existence des filières de transmission des connaissances de type lignager et ethnique et le fait que les offres d'emploi suivent les mêmes filières. L'appartenance ethnique semble être un facteur prépondérant pour apprendre un métier ou trouver un emploi dans le secteur informel. Même dans le commerce, Lambert (1991:494) révèle qu'«un des objectifs de la SCF (Société commerciale et financière) fut de promouvoir l'entrepreneuriat guinéen en s'appuyant sur la solidarité ethnique». Nous avons aussi vu que c'est le même principe qui permet l'obtention des rares emplois offerts par l'administration publique.

En Guinée, les secteurs public et privé sont dans l'incapacité d'offrir des emplois à tous les Guinéens. Pour tous les autres, il ne reste que le chômage. Une situation qui aboutit, par la force des choses, au résultat suivant: pour chaque personne d'un groupe ethnique qui travaille, il y en a plusieurs qui ne travaillent pas. Dans ces conditions, il appartient à quelques individus dans chaque famille de prendre en charge les dépenses de première nécessité comme les soins de santé et certaines dépenses courantes (l'alimentation et l'habillement). C'est cette situation qui explique que les pauvres en Guinée, en ville comme en campagne, se rendent très rarement dans les institutions sanitaires du pays. Pour bénéficier des soins les plus élémentaires, les pauvres sont dans l'obligation de s'adresser aux

membres de leur famille (quand l'un de ses membres occupe une position de pouvoir). Dans le cas contraire, on s'invente un parent à qui on fait allégeance. En l'absence d'une politique de création et de répartition équitable de la richesse nationale, mais aussi d'une prise en charge de la pauvreté par l'État (assurance sociale, médicale et pension de vieillesse), la pauvreté de la majorité est un fardeau collectif qu'il faut partager, avec sa famille, son village et son ethnie. Ainsi se construit et se perpétue le lien entre pauvreté et ethnicité. Ce constat, Ela (1982) l'avait déjà émis en disant que l'une des meilleures façons de combattre le recours à l'ethnicité serait d'empêcher les gens d'être contraints de s'appuyer sur ce qu'il nomme "des formes de solidarité étroite". Compris dans ce sens, le recours à l'ethnicité ne serait que le résultat de l'insécurité sociale qui découle du manque de travail et de ressources.

Le sous-emploi et le chômage accentuent donc la dépendance et renforcent la solidarité ethnique. Car, le Guinéen, pour se trouver un emploi, se soigner ou tout simplement faire valoir ses droits civiques, s'appuie sur un membre de son groupe ethnique. Il croit, et c'est souvent le cas, que l'hôpital, le dispensaire, l'école, le ministère ne lui sont accessibles que dans la mesure où il y trouve un membre de son groupe ethnique. Nous voulons dire que le Guinéen "ordinaire" a la conviction que pour satisfaire ses besoins de citoyen, même les plus vitaux, il lui est indispensable de passer par un intermédiaire qui est, le plus souvent, un cadre dirigeant lié à lui par la parenté ou des liens d'allégeance de nature clientéliste;

[...] Dans un contexte de disfonctionnement des appareils administratifs et bureaucratiques, et de rareté dramatique des ressources, la multiplication des interventions en faveur de tel ou tel devient peu à peu le mode normal de gestion des dossiers et des cas (Olivier De Sardan, 1996:121).

Dans ces conditions, on peut défendre l'idée que l'ethnicité est un canal pour accéder aux biens et services, un moyen d'action pour accéder à des ressources nationales qui sont confisquées par une poignée d'individus au sommet de l'État.

Cette dépendance économique de la majorité de la population se double d'une dépendance idéologique. Possédant le savoir et accédant facilement aux sources d'information, les cadres dirigeants de toutes les ethnies sont les intermédiaires entre l'État et l'ethnie. Filtrant l'information dans les deux sens, à travers, entre autres, les associations d'originaires, les cadres définissent les critères d'adhésion, de soutien et de contestation de tout pouvoir. Nous avons aussi vu que la radio et la télévision restent un monopole du pouvoir. En contrôlant le moyen principal par lequel la population s'informe, le pouvoir en place (quel qu'il soit) cherche à être l'unique porteur de la "vérité". Pour ceux qui espèrent accéder au pouvoir, il ne reste que la production et la distribution des cassettes audio. Dans les deux cas, les protagonistes cherchent à orienter et à contrôler les populations analphabètes.

On ne doit donc pas s'étonner du caractère ethnique des conflits sociaux dans la mesure où le canal par lequel les individus obtiennent les biens et les services passent par le "filtre" ethnique. La participation des uns (la population) aux conflits des autres (les cadres dirigeants) découle donc de la dépendance économique et même "idéologique" des premiers sur les seconds. Cette dépendance économique de la population est surtout manifeste dans les villes. Une dépendance qui se manifesterait à travers les associations d'originaires.

8. 2 Les associations d'originaires

Les associations d'originaires ne sont pas un phénomène nouveau dans le paysage de la Guinée. Leur histoire date de plusieurs décennies. À l'époque coloniale, nous avons vu que les premières formations politiques de la Guinée coloniale dérivait directement de ces associations d'originaires. Interdites sous le P.D.G., les associations d'originaires ont repris de la vigueur et jouent de plus en plus un rôle politique majeur. Ce rappel montre que les associations d'originaires naissent, se multiplient ou disparaissent selon que l'environnement socio-politique leur est hostile ou hospitalier.

Les associations d'originaires se présentent souvent comme des organismes qui visent la promotion socio-économique des préfectures, sous-préfectures ou villages. Or en Guinée, les régions correspondent à des territoires ethniques presque homogènes. Dans ces circonstances, la promotion de la région ressemble à s'y méprendre à la promotion d'un groupe ethnique.

Pour certains des gens impliqués dans la gestion de ces mouvements ou bénéficiaires des services de ces mouvements, les associations d'originaires permettent, d'après Bah (1996), de pallier aux carences de l'action gouvernementale. Ce constat, il l'exprime en ces termes: <<Pour maintenir l'intérêt des membres, l'amicale a pris en main leurs préoccupations: interventions dans les écoles pour inscrire les élèves, dans les hopitaux, les commissariats de police, la sûreté nationale, les mairies, les entreprises privées>> (Bah, 1996:230). Les associations d'originaires peuvent aussi préparer le terrain à l'arrivée d'une ou de

plusieurs interventions de l'État ou des Organisations non gouvernementales (O.N.G) en canalisant et en drainant vers les régions d'origine les divers services techniques publics ou privés du pouvoir central. Dans ce cas, les associations sont des agents de liaison entre le milieu urbain et le milieu rural et des relais des services compétents de l'État. Cette perception apparaît clairement dans les propos de certains cadres guinéens, comme Bah (1990), quand ils affirment que le gouvernement a beau définir un programme de développement et disposer des moyens matériels, si les cadres de cette région ne s'intéressent pas à la région, le progrès ne sera pas aussi rapide qu'on le voudrait et il ne sera pas réalisable. Ils prétendent que l'encadrement des paysans de la région par les techniciens de l'État est insuffisante sans le concours et les conseils des compatriotes (c'est-à-dire de même origine ethnique). Il appartient aux cadres de la région d'expliquer les programmes de développement après le passage des autorités officielles. Ils ajoutent, enfin, qu'une action dirigée ou appuyée par les cadres de la région est de nature à apaiser la méfiance des populations locales. Dans ce sens, les associations d'originaires restent des agents de liaison, des intermédiaires, des avocats et des agents catalyseurs du développement socio-économique d'une localité.

Cette promotion socio-économique qui est, généralement, le but avoué, se réalise à travers une mobilisation la plus large possible de tous les citoyens originaires de la localité. Comme tel, les différences sociales se doivent de s'effacer pour ne laisser que l'appartenance à la même origine territoriale. Dans la réalité, les stratifications nouvelles (cadres supérieurs, cadres subalternes, manoeuvres et employés, etc.) vont se superposer aux anciennes (nobles, esclaves et castes). Cette tendance qui consiste à

ignorer les différences de statuts ou à les minimiser avait été remarquée par Wallerstein au cours des années 1960, d'après Ibo (1983).

À Conakry, il existe des associations de plusieurs natures. Certaines regroupent des gens d'un même lignage². D'autres regroupent des ressortissants d'un même village, d'une même sous-préfecture, d'une même préfecture et même d'une même région. Ces dernières qui se dénomment les coordinations régionales sont très impliquées dans la vie politique. Depuis une dizaine d'années, ces coordinations régionales organisent des réunions et publient des communiqués. Non reconnues par le pouvoir, ces coordinations sont, cependant, utilisées par tous les acteurs politiques, chaque fois que la situation l'exige. Le président n'hésite pas à les recevoir en entretien officiel sous le regard de la télévision nationale lorsqu'elles prennent position en sa faveur. Dans le cas contraire, leur représentativité et leur légitimité sont mises en cause. L'opposition, de son côté, recherche continuellement le support de ces coordinations qui n'ont jamais été élues ni désignées par les populations. Des leaders qui ne peuvent prétendre aux fonctions modernes (insuffisance de l'instruction) ont trouvé par le biais de ces associations d'originaires la possibilité de participer aux débats politiques. Nous avons constaté que plusieurs de ces associations, notamment les régionales, peuvent devenir des bases électorales pour des cadres qui veulent faire de la politique ou alors alimenter directement un parti politique en place. Ce constat, Bah (1996) aussi l'a fait en affirmant qu': <<après la légalisation des partis politiques, en 1992, qu'ils (certains membres de ces associations) tenteront de récupérer l'amicale au profit de leurs partis respectifs>> (Bah, 1996:230). Ce qui

² Même en vivant loin de leur pays, la plupart des Guinéens vivant à Montréal, par exemple, participent aux dépenses liées aux événements sociaux (mariages, baptêmes et décès) de leur lignage. C'est-à-dire tous les individus qui se reconnaissent du même ancêtre commun.

confirme les conclusions de plusieurs auteurs qui considèrent les associations d'originaires en Afrique comme des instruments précieux de luttes électorales et politiques. Nous avons aussi pu constater que des cadres en position de pouvoir ont tendance à refuser de participer à ces associations surtout si des cadres de l'opposition y militent déjà. Ces deux remarques nous amènent à affirmer que les associations d'originaires sont des instruments de mobilisation de la clientèle ethnique.

Il existe d'autres associations d'originaires à Conakry dont le but premier n'est pas la politique. Ce sont les associations d'originaires au niveau villageois, sous-préfectoral et préfectoral et qui font du développement la principale raison de leur existence. Généralement, les réunions organisées par ces associations d'originaires au niveau du village, de la sous-préfecture ou de la préfecture, ont pour objet de participer au financement des micro-projets dans la localité. Par ce fait, ces associations permettent, en partie, aux citoyens de s'insérer dans la gestion de la communauté et d'entretenir ainsi leur appartenance.

En reliant directement le milieu rural à la ville, à la capitale, les évolués contribuent à introduire les acteurs du progrès rural au sein des forces actives du changement. Pouvoir pour un groupe rural, utiliser le réseau urbain est un atout essentiel.
(CIMAN; 1971:85)

Dans la situation de rareté de services et d'absence de services pour le citoyen ordinaire, l'association d'originaires sous-préfectorale, villageoise et préfectorale s'avère être donc l'instrument privilégié pour assurer la représentation en même temps que la défense de la localité au niveau de la capitale.

Les associations lignagères s'occupent surtout des cérémonies à caractère social. Dans l'ensemble, les membres se réunissent pour

participer aux financements des évènements sociaux (mariages, baptêmes et décès), comme l'avait remarqué Bah (1996) en affirmant, dans le cadre de l'amicale de Labé (l'une des régions de la Guinée): <<qu'ils ont réalisé quelques actions sociales concrètes: financement des cérémonies traditionnelles (1.000 Frs CFA pour baptêmes et mariages religieux) (5.000 Frs CFA pour "layla toul gadiri" ou cérémonie du vingt-septième jour du ramadam, appelée "la nuit du destin", par quartier), participation à l'achat de médicaments, rapatriements de membres démunis et règlements de conflits entre les membres>> (Bah, 1996:229). Elles jouent aussi le rôle de cercle d'entraide pour aider les jeunes à s'insérer sur le marché du travail ou dans l'apprentissage d'un métier.

[...] Les "associations d'originaires", généralement la seule expression de ce tribalisme, sont les uniques groupes d'entraide que l'émigré trouve en ville et s'il fait appel à eux, c'est qu'il n'y a pas d'organismes d'État, comme en Occident, qui peuvent se charger de résoudre les problèmes sociaux ou ceux du travail. (Lombard, 1969:80)

On peut donc dire que les associations d'originaires sont autant des organisations sociales qui élargissent la famille, de promotion du développement économique que des organisations politiques. En tous cas, elles peuvent le devenir si la situation s'y prête. Elles peuvent servir de tremplin politique pour certains cadres. Alors que pour d'autres cadres déjà établis, les associations peuvent apparaître dangereuses pour la quiétude de leur confort solidement établi.

De par ces multiples fonctions que nous avons énumérées dans cette section, les associations d'originaires apparaissent comme des instruments qui participent à l'ethnisation de la vie urbaine. Cette ethnisation découle aussi de la pauvreté en Guinée qui se structure autour de plusieurs éléments dont la dépendance constitue la principale.

Maintenant, sous la forme d'une conclusion, nous remettrons en perspective des éléments avancés dans les chapitres précédents en essayant de donner un sens à cette exclusion des cadres administratifs et militaires.

Chapitre IX

Le fondement de l'exclusion en Guinée

Avant de déboucher sur le pourquoi de l'absence des conflits ethniques en République de Guinée, notre présente réflexion s'articulera autour de certains paramètres qui ont pour but de comprendre le fondement de l'exclusion de certains cadres en Guinée en juillet 1985. Nous le ferons en mettant l'accent, entre autres, sur le moment des tensions ethniques et le dévoilement des acteurs impliqués.

Dès le chapitre VII, nous avons indiqué que depuis l'indépendance de la Guinée, l'État est le principal employeur. Nous avons aussi indiqué que c'est par l'État que passent les contrats, les licences et les autorisations de toute nature. De cette sorte, accéder aux fonctions importantes permet non seulement d'obtenir la garantie d'un salaire régulier, mais aussi de multiples possibilités (par exemple, des bourses et soins de santé à l'étranger pour soi et les siens). Le privé, bien qu'existant, est encore embryonnaire et incapable d'absorber les cadres dirigeants qui perdent des fonctions dans le secteur public.

À la fin de la seconde guerre mondiale, la Guinée, comme toutes les anciennes colonies françaises d'Afrique, avait vu naître des formations politiques à forte coloration ethnique. Nous avons aussi indiqué que pendant les premières années de la vie politique moderne (1946 à 1958), la Guinée a connu quelques conflits ethniques. C'est dans ce climat de

violence que le P.D.G. assura sa victoire et conduisit le pays à l'indépendance. Vingt-six ans durant, la Guinée connaîtra d'autres tensions sociales, des complots réels ou imaginaires, des arrestations et des exécutions publiques.

À la mort de Sékou Touré (le premier président de Guinée) le 26 mars 1984 à Cleveland (USA), un groupe d'officiers s'empara du pouvoir. Les données exposées dans le chapitre V montrent, qu'au lendemain de cette prise du pouvoir (le 3 avril 1984), les officiers malinké détenaient 76% des postes de commandement de l'armée guinéenne. Cette situation s'est reflétée dans la composition du C.M.R.N. où ils détiendront jusqu'à 45% des postes (Tableau IV) et 41% dans le gouvernement (colonne I du Tableau XI). Comme mentionné précédemment, le 18 décembre 1984, Lansana Conté (le nouveau président) procède à un important remaniement ministériel. Un remaniement qui voit non seulement la suppression du poste de premier ministre, mais aussi le départ d'un nombre significatif d'officiers malinké du gouvernement (6 sur 13). Cette purge transparaît de façon évidente dans les organes de décision. Ainsi, de 45% dans le C.M.R.N. les Malinké retombent à 11% au remaniement du 22 décembre 1985; alors que dans le gouvernement, ils passent de 41% à 21% à la même période. Quelques mois plus tard (le 4 juillet) a lieu une tentative de coup d'État. Des centaines de cadres malinké sont arrêtés, certains torturés et d'autres exécutés.

Au regard de l'exposé de tous ces événements, un premier constat s'impose. Les périodes de tensions ethniques en Guinée surviennent toujours à des périodes de rééquilibrage du personnel administratif et politique au sommet de l'État. Ce premier constat est important car il suggère que dans la vie de ce pays les tensions ethniques

n'apparaissent pas à n'importe quel moment. Elles ont tendance à survenir au moment où certains cherchent à accéder au pouvoir et d'autres à le conserver. En effet, ces cadres guinéens arrêtés, torturés et exécutés ne l'ont pas été pour leur simple appartenance ethnique mais par le fait qu'ils occupaient des fonctions étatiques convoitées par d'autres. Si c'était la différence qui était la raison de ces arrestations, des cadres peul, forestier et de tous les autres groupes ethniques, à l'exception des Soussou, auraient été mis eux aussi aux arrêts. D'ailleurs certains cadres peul qui occupaient des postes convoités ont aussi été arrêtés. C'est le cas du capitaine de Police Salam Diallo qui était, au moment de son arrestation, le directeur général des services de police. Avec l'arrestation du ministre de la sécurité, cet officier devenait le plus haut gradé du Ministère de la sécurité. Son arrestation, même pour quelques jours, permettait de le disqualifier de la course au stratégique poste de ministre de la sécurité. Après la libération de cet officier, quelques jours après son arrestation, il sera nommé préfet dans sa préfecture d'origine et prendra quelques années plus tard sa retraite sans avoir été affecté à Conakry.

Ce qui s'est passé lors de ces arrestations est donc l'élimination de la concurrence, selon la théorisation de Weber (1971:355), pour accroître les possibilités de gains des autres compétiteurs. Les cadres guinéens, dirigeants ou aspirant à l'être, sont en compétition pour l'accession au pouvoir ou à la conservation de celui-ci. Cette lutte pour le pouvoir étatique ne peut se comprendre qu'en prenant en compte le fait que la Guinée est un pays où l'emploi rémunéré est rare et où les opportunités en marge de l'État sont réduites. Pour ces raisons, ceux qui accèdent aux fonctions importantes ont tendance à se replier sur eux-mêmes en excluant, parfois violemment, les autres prétendants. Il ressort de ce constat que la base

réelle de l'opposition entre les cadres dirigeants ou qui prétendent à l'être se trouve ailleurs <<[...] L'explication des conflits opposant ces groupes ne peut être réduite à des facteurs psychologiques ni aux seules différences culturelles [...] ce sont les inégalités réelles, économiques, politiques et sociales qui doivent servir de toile de fond à l'analyse des relations ethniques>> (Juteau, 1988:9). L'opposition et le conflit ne sont donc pas le produit de la différence comme le prétendent les primordialistes mais de la lutte pour le contrôle des ressources de l'État.

La détermination du moment des tensions ethniques montre qu'au centre des tensions se trouvent les luttes pour le contrôle de l'État, un Etat qui est le principal producteur et distributeur de richesse dans le pays. Ce ne serait donc pas la croyance à des ancêtres communs qui est la source du conflit, comme le prétendent les déterministes, mais plutôt la lutte pour le contrôle de l'État et de ses richesses (Bayart, 1989; MBembe, 1988). Une lutte qui oppose des machines politiques ayant à leur tête des "entrepreneurs politiques"

Les régimes politiques africains ont en effet comme dénominateur commun d'être dominés par l'acuité de la concurrence qui divise leur personnel politique. D'une certaine manière, cette compétition entre les entrepreneurs politiques pèse pour beaucoup dans l'instabilité institutionnelle du sous-continent (Bayart, 1991:214).

Contrairement aux affirmations de certains médias (des affirmations basées le plus souvent sur des apparences), les événements en Guinée en 1985 et qui sont au centre de notre étude sont de nature politique. Ce sont des adversaires politiques qui sont éliminés de façon sélective et nombreuse. Les arrestations, les tortures et les exécutions sont conçues, voulues et ordonnées par des politiques. Les tensions ethniques

de 1985 sont donc une affaire d'État. Une affaire dans laquelle les principaux protagonistes sont des cadres de l'État guinéen.

Pour déterminer la nature des enjeux qui se cachent derrière les tensions ethniques, il ne suffit pas de déterminer le moment de ces tensions et de fournir les caractéristiques des acteurs sociaux impliqués. Il faut aussi s'intéresser au processus de mise à l'écart de certains des compétiteurs. Pour mettre toutes les chances de succès de leur côté, les cadres en compétition font appel à l'ethnicité des populations. Ce recours à l'ethnicité est possible car, comme l'a dit Sindayigaya, cité par Reyntjens (1994:43), <<contrairement à ce que laisse entendre le discours de certains intellectuels, la division ethnique n'est pas un phénomène superficiel qui ronge certains intellectuels>>. L'ethnicité de la population guinéenne est un phénomène réel. C'est une puissante variable de mobilisation sociale. Mais en retour de cette mobilisation ethnique, la "communauté des exclus", c'est-à-dire l'ensemble de la population, surtout urbaine, attend et espère des biens matériels. Le plus souvent d'ailleurs, les commanditaires des tensions et conflits ethniques se contentent de permettre aux milliers des désœuvrés des centres urbains, comme à Conakry lors des événements du 4 juillet, le pillage des biens de leurs adversaires politiques.

C'est dans ce contexte qu'il faudrait situer les propos (*Wo fatara*)¹ de Lansana Conté à son retour de Lomé. Ne pouvant distribuer de la richesse que les dirigeants de l'État guinéen (de la première et de la seconde République) sont incapables de créer, Lansana Conté permet à la masse des déshérités des bidonvilles de Conakry de faire leur "magasinage" sur les biens de ses adversaires politiques tout en les

¹ <<Vous avez bien fait>>.

affaiblissant économiquement. C'est probablement aussi pour s'attacher la fidélité des siens (les cadres de son ethnie) qu'il a publiquement affirmé que <<ton parent peut te tromper mais il ne trahira point>>.² Ces propos qui tendent à accréditer la thèse des primordialistes qui disent que les liens primordiaux (entre des individus d'un même groupe ethnique) se caractérisent par l'intensité de la solidarité ne doit pas tromper. Le fait d'offrir aux siens les postes de responsabilité est, plutôt, une recherche d'un soutien "mercenaire". C'est, selon les termes de Joseph (1987), une forme de récompense à certains cadres pour services rendus, c'est-à-dire la protection du régime (MBembe, 1996).

On ne peut comprendre cette ethnicité au service du pouvoir qu'en se rappelant que le régime de Conté est fragile parce qu'illégitime. Offrir des postes clés aux cadres d'une région ou d'un groupe ethnique dans ces conditions, c'est susciter et entretenir l'adhésion d'un groupe en particulier par le truchement de ces cadres. L'effet pervers de cette politique c'est l'absence et/ou la faible participation des cadres des autres groupes. Cette situation apparaît à travers le nombre de cadres malinké ayant perdu leur poste. Le départ des cadres malinké tel que le révèlent les tableaux V, VI, X et surtout XI, qui coïncide avec l'accroissement du nombre de cadres soussou, montre que cette lutte au sommet est de nature hégémonique. En ce sens que le gain du groupe A (dans ce cas, le groupe des cadres soussous) s'est fait au détriment du groupe B (Malinké) (Sylla, 1977). Cette exclusion donnant lieu à une participation accrue pour un groupe au détriment des autres groupes serait une tentative pour le nouveau dirigeant de s'assurer un large soutien dans son groupe ou sa région. Cette pratique,

² Il a tenu ces propos lors de la clôture de la conférence de l'armée guinéenne.

qui découlerait d'une faiblesse de la légitimité du pouvoir politique³ d'après plusieurs auteurs, contribue au renforcement des liens ethniques à travers le partage du pouvoir et des richesses qui s'y trouvent. Chacun des cadres, à son tour, par la redistribution, auprès de sa parenté, de la richesse obtenue dans le cadre de sa fonction participe au renforcement de la solidarité ethnique. Ainsi, on pourrait dire que le soutien des membres des différents groupes ethniques aux cadres en compétition pour l'accession au pouvoir ou le contrôle de l'État n'est pas simplement lié à un attachement aux liens de sang. Derrière le sentiment d'appartenance à un "nous" collectif qui caractérise les conflits ethniques se cacheraient donc des préoccupations matérielles. Dans le fond, le principe en est un d'échange, certes inégal, entre biens matériels et appui politique comme nous l'avons montré à travers la dépendance économique des populations guinéennes, surtout celles de Conakry. En réalité, il se passe que <<les fonctionnaires font fonctionner l'État à leur profit [...] Ces agents de l'État, à leur tour, sont souvent eux-mêmes capturés par leur famille, leur village et leur clientèle>> (Médard, 1991:234).

L'épuration des cadres malinké, qui a permis une participation massive des cadres soussous, n'a pas été que physique, elle a été aussi administrative. En ce sens, les événements du 4 juillet 1985, bien que douloureux pour plusieurs familles, semblent avoir été une façon de redistribuer le pouvoir. En effet, le tableau VII montre que le départ des cadres malinké s'est poursuivi au niveau des postes de commandement, les officiers malinké passant de 76% à 9% des postes. Et l'on sait que dans l'armée, le commandement est toujours exercé par le plus ancien au grade

³ Le pouvoir de Lansana Conté lui vient d'un coup d'État, c'est-à-dire la prise du pouvoir par la force des armes.

le plus élevé. L'argument qui veut qu'il s'agit de rotation du personnel ou de la compétence est difficile à défendre pour expliquer l'ampleur du mouvement de personnel sur une courte période. Charles (1989:15), évaluant les compétences des nouveaux dirigeants, affirme que les militaires qui ont pris le pouvoir le 3 avril 1984 sont <<largement inexpérimentés et mal formés, à quelques exceptions près, parce que cantonnés à des tâches étroitement professionnelles>>. L'unique argument que nous retenons pour expliquer, d'une part, que 52% des promus au grade de chef de bataillon (Tableau VII) soient du groupe ethnique du président, et l'accroissement continu des officiers sous-sous (Tableau VII) en si peu de temps dans les postes de commandement de l'armée, c'est l'instrumentalisation de l'appartenance ethnique. En offrant aux "siens" (les membres de son groupe ethnique) les grades les plus élevés et les postes de commandement de l'armée (le principal moyen de coercition du pouvoir), le chef de l'État ne donnerait-il pas à l'ethnie les mêmes attributs qu'une classe sociale (Geschwender, 1978; Gellner, 1983; McAll, 1993), en faisant coïncider intérêt matériel et appartenance ethnique. Il nous est difficile de l'affirmer au vu de nos données actuelles. Mais cette politique, si elle durait dans le temps, pourrait conduire à ce résultat.

Dans le cas de la Guinée, cette exclusion "administrative" (qui, selon Soumah (1996), appauvrit plus que la répression de la loi) des cadres malinké s'est faite aussi à travers une augmentation du nombre des cadres peul dans les instances de décision de l'armée et de l'administration centrale et régionale (voir Tableaux V, VI, X et XI). Les cadres peul qui étaient complètement absents des postes de commandement vont obtenir un certain nombre de places à partir de 1984. Ils seront aussi les plus nombreux aux postes de préfets (Tableau X) et dans le gouvernement du 18

décembre 1984 (Tableau XI). Par cette présence, nous avons l'impression que le pouvoir tente d'établir une nouvelle "majorité ethno-démographique". Car la Guinée, de par sa structure ethno-démographique, est constituée de deux gros groupes ethniques (Peul et Malinké) ayant sensiblement le même poids démographique et de deux autres ensembles ethniques (les Soussou et les Forestier) pesant sensiblement du même poids démographique. N'importe lequel des deux premiers groupes qui s'allierait avec l'un des seconds groupes obtiendrait une légère majorité ethno-démographique.

Ce problème du poids démographique par rapport aux postes de responsabilité est aussi apparu à travers le Tableau VII où il semble que les Peul sont sous-représentés (avec 17% des gradés) par rapport à leur poids démographique. Cependant, notre connaissance empirique des populations guinéennes et de leur répartition professionnelle nous amène à défendre l'absence de corrélation entre le poids démographique des différents groupes ethniques et leur représentation dans les différents corps de métier tant civils que militaires. Nous affirmons sur la base de cette connaissance empirique que le choix de carrière de toute une famille ou de tout un village est fortement conditionné par la réussite dans ce métier d'un des membres de la famille. Il s'agit, généralement, du premier ou des premiers qui se sont installés en ville. Cette situation résulte des incidences des réseaux sociaux sur l'occupation territoriale et professionnelle. L'existence de ces réseaux sociaux aboutit non seulement à une spécialisation ethnique dans les activités, mais aussi dans l'occupation territoriale. C'est le principe des métiers "ethniques" qui trouve son corollaire au niveau de l'habitat par celui des quartiers "ethniques". C'est, selon plusieurs auteurs, une situation de niche occupationnelle. Ces réseaux résidentiels et professionnels s'expliquent dans le cas de la Guinée, pour

une large part, par l'inadaptation de la population rurale (c'est-à-dire de la majorité des Guinéens) au monde urbain et l'absence d'institutions d'orientation et d'encadrement dans le choix professionnel. En l'absence de ces institutions d'appui et d'encadrement, il revient aux familles de jouer ce rôle comme nous l'avons suggéré concernant le rôle des associations d'originaires à Conakry. Dans cette situation, il n'est donc pas étonnant que chacun oriente ses "frères" dans le milieu professionnel qu'il connaît le mieux et où il maîtrise le mieux les opportunités d'embauche, c'est-à-dire, son propre milieu de travail.

Compte tenu de cette situation, nous estimons qu'il ne faut pas s'attendre à trouver à l'intérieur de l'armée guinéenne, ni une représentation proportionnelle des différents groupes ethniques, ni une absence systématique d'un ou de plusieurs groupes ethniques. Cependant, on se doit d'ajouter que, dans le cas de la Guinée, le règne de Sékou Touré a duré 26 ans (1958-1984). Il est possible que la surreprésentation des cadres malinké dans plusieurs secteurs politiques et administratifs sous le règne de Sékou ait eu des incidences au niveau du recrutement dans l'armée. De la même façon, on pourrait suggérer que la politique coloniale de recrutement dans l'armée et à l'école a eu des incidences sur la constitution des niches occupationnelles. Cette situation historique, coloniale et post-indépendante, a eu probablement des incidences, même si celles-ci ont été indirectes, sur la participation des différents groupes ethniques au sein de l'armée guinéenne.

Une autre dimension des événements de 1985, et même d'avant l'indépendance, concerne la corrélation entre les leaders et les ethnies impliquées dans les tensions et les conflits ethniques. On remarque que les tensions ou conflits ethniques mettent toujours aux prises des groupes

ethniques dont les leaders sont en compétition. Avant l'indépendance de la Guinée, les conflits étaient entre les Soussou et les Peul. A l'époque, les principaux protagonistes de la scène politique étaient des leaders qui s'appuyaient ouvertement sur ces deux groupes ethniques. Les tensions de juillet 1985 opposaient les Malinké aux Soussou. Là aussi, les deux protagonistes de la scène politique appartiennent à ces deux groupes ethniques. C'est vrai que dans des localités comme NZérékoré et Kissidougou (dans la région forestière), La Grange et al. (1996) affirment qu'il y a eu des conflits opposant Malinké et Forestier. Mais dans l'ensemble, les ethnies ne semblent en opposition que lorsque des leaders issus de ces groupes sont en opposition. L'opposition et le conflit ne sont donc pas entre des ethnies en premier, mais entre des protagonistes de la politique. Des protagonistes qui entraînent, à leur suite, les membres de leur groupe ethnique. Mais cette manipulation des groupes ethniques est possible en raison de l'existence des sentiments ethniques. Des sentiments ethniques que cadres dirigeants et populations entretiennent ensemble pour des raisons différentes. Les premiers pour avoir des électeurs et/ou des appuis populaires et les autres pour accéder aux ressources de l'État.

Un autre facteur qui ressort des données concerne la participation des militaires à la gestion du nouveau pouvoir. Nous avons fait état des conclusions de Charles (1989) sur la représentation des militaires dans les différents services de l'État. Nous avons indiqué que cette notion de militaire cachait des disparités énormes entre les différents corps de l'armée. Le corps le plus représenté est celui de l'armée de terre. Il est le corps le plus important numériquement au sein de l'armée guinéenne, c'est aussi le corps d'origine du chef de l'État et celui qui est, à l'observation des spécialistes des questions militaires, le plus puissant et le plus apte à

exécuter un coup d'État dans un pays du Tiers Monde comme la Guinée. On peut donc présumer qu'il se greffe sur le lien ethnique comme critère dans la distribution des postes, celui de l'appartenance au même corps de métier qui est dans ce cas l'armée de terre.

Cet élément est important et montre que le critère de distribution des postes de responsabilité ne découle pas uniquement de l'appartenance ethnique. Les cadres guinéens, tout comme l'ensemble de la population, s'identifient à une ethnie certes, et même à plusieurs ethnies en même temps, mais aussi à un pays et à une catégorie professionnelle. Et dans le cas des cadres, il faut dire que ceux-ci ont des intérêts matériels qui ne sont pas toujours ceux de l'ensemble du groupe ethnique. Car, en dépit de l'arrestation de plusieurs cadres malinké, le régime a trouvé d'autres cadres du même groupe qui ont accepté d'occuper des fonctions au sein de l'État. Sylla (1977) avait déjà constaté cette possibilité lorsqu'il affirmait que l'attachement du cadre

[...] à son "ethnie" varie selon ses fonctions, son statut, son éducation, ses engagements politiques ou l'événement. Il varie également en fonction de la conjoncture économique et politique. Une sécheresse prolongée, une pression fiscale rigide, peut le raviver. Il peut en être de même de certaines initiatives jugées offensantes d'un parti, d'un gouvernement ou d'un leader. En d'autres cas, l'attitude nouvelle d'un groupe "ethnique" ou d'une fraction de celle-ci peut entraîner des réactions de chaîne: il suffit d'un pogrom en un lieu donné pour que les membres des divers groupements se sentent solidaires de leur passé commun ou que des individus vivant jusqu'alors l'écart de leur ethnie s'identifient à elle. (Sylla, 1977:326)

Au vu de cette situation décrite ci-dessus, de l'ensemble de nos résultats et des conclusions de plusieurs autres auteurs, on peut dire que l'ethnicité en Guinée est une variable que les individus, et principalement

les cadres, peuvent activer ou pas selon une évaluation coûts/bénéfices. Cette situation est d'autant plus facile pour certains parmi eux qu'ils ont des noms de famille que l'on rencontre dans plusieurs groupes ethniques, les noms de famille étant un indicateur de l'appartenance ethnique en Guinée. Plusieurs cadres ont aussi des liens matrimoniaux qui traversent les frontières ethniques et qu'ils peuvent activer au besoin. Ce brassage ethnique par les liens matrimoniaux ne date pas d'aujourd'hui et se rencontre surtout dans les anciennes familles régnautes des groupes ethniques les plus importantes numériquement. C'est aussi dans ces familles, puissantes hier et qui le restent de nos jours, que l'on retrouve les principaux "entrepreneurs politiques" de la Guinée actuelle. Par conséquent, plusieurs parmi les détenteurs et les prétendants au pouvoir peuvent faire valoir cette multiplicité d'appartenance ethnique. Cette appartenance à plusieurs catégories ethniques, professionnelles et même de classe d'âge (promotion) signifie que les citoyens guinéens, surtout les cadres, peuvent changer, au gré des événements, des opportunités et des intérêts, l'identité qu'ils mettront de l'avant.

Le cadre "ethnique" n'est pas le seul cadre sociologique de la vie de l'Africain moderne. L'attachement de celui-ci à son groupe "ethnique" varie selon ses fonctions, son statut, son éducation, ses engagements politiques ou l'événement (Nicolas, 1973:1023).

Cette possibilité de mettre de l'avant ou pas son appartenance à tel ou tel groupe et même à plusieurs en même temps, nous amène à soutenir que l'ethnicité bien que réelle, est un paravent, le "masque" de la confrontation (Grillo, 1969; Young, 1983). Mais la manipulation à des fins politiques que les acteurs font de l'ethnicité ne signifie pas pour autant qu'elle est artificielle ou qu'elle n'a pas de base empirique (Reyntjens,

1994). L'ethnicité existe, mais elle est un construit social. Et si elle (l'ethnicité) permet de mobiliser le maximum de partisans pour sortir victorieux de la confrontation (Comaroff, 1987), c'est surtout en raison de la charge émotive qu'elle véhicule. C'est que l'ethnicité permet de combiner intérêts matériels et liens affectifs. Pour Bell (1975:107), «son succès tient à ce qu'elle mobilise des symboles culturels moins abstraits et plus facilement identifiables que les classes». Mais cette solidarité ethnique prend appui aussi dans la «"parentalisation" ou "familiarisation" des rapports de collaboration à l'intérieur d'une collectivité [...]» (McAll, 1994). Car le processus d'humanisation (d'ethnicisation) est aussi un apprentissage de la solidarité entre les siens dans le contexte familial, a dit McAll, qui se traduira par d'autres solidarités à d'autres niveaux de la vie sociale. Si cette solidarité des membres d'un groupe ethnique trouve son assise, pour une part, dans la dimension symbolique et dans le processus de socialisation, elle émerge, en finalité, dans «des situations conflictuelles entre des individus ayant des intérêts matériels en commun» (Poutignat, 1995:106).

Nous voulons simplement dire que c'est dans une situation où les acteurs sociaux sont obligés de partager un territoire et les ressources qui s'y trouvent que l'ethnicité prend son sens et peut devenir conflictuelle. C'est dans cette situation que les acteurs entreprennent des actions et développent des stratégies conduisant à la constitution de frontières. Certains voient dans ces frontières des liens de type naturaliste, lorsqu'elles s'appuient sur des liens de sang ou des marqueurs phénotypiques comme la couleur de la peau. D'autres y voient des frontières de type culturaliste, lorsqu'elles sont basées sur des valeurs culturelles considérées comme uniques et immuables. Nous voulons dire que si chacun est porteur de son

ethnicité, dans la vie de tous les jours, ce sont des individus et des groupes d'individus qui entrent en contact. Des groupes d'individus qui, en dépit de leurs différences "ethniques", s'opposent par les places différentes qu'ils occupent dans un système de relations sociales, le plus souvent inégalitaires. À la lumière de ce constat, on peut considérer les groupes ethniques en Guinée comme des groupes instrumentaux, des moyens de luttes et de stratégies qui permettent de mobiliser davantage les individus et de masquer le fondement du conflit. D'ailleurs, pour certains auteurs, c'est la fonction première, pour ne pas dire principale, de l'ethnicité.

Une dernière dimension de l'instrumentalisation de l'ethnicité est apparue dans notre étude de la Guinée. Si l'instrumentalisation de l'ethnicité permet d'exclure, elle permet aussi d'inclure. Nous avons souligné dans les précédentes pages le premier aspect de l'instrumentalité de l'ethnicité à travers l'exclusion physique et administrative des cadres malinké. Dans les lignes qui suivent, nous suggérerons qu'on a aussi utilisé cette ethnicité pour masquer cette exclusion. Après les arrestations faisant suite à la tentative de coup d'État du 4 juillet 1985, il y a eu des octrois de grades dans l'armée guinéenne. Le Tableau III, qui concerne l'octroi des grades trois mois après les purges, montre que les officiers malinké obtiennent presque le même nombre d'individus promus que les Soussou. Dans les promotions de juillet 1989 (Tableau IV), les Malinké obtiendront le plus grand nombre de gradés soit 33%. D'ailleurs pour les grades les plus élevés, le nombre d'officiers malinké est supérieur à celui des Soussou dans les deux tableaux. Et dans le remaniement ministériel du 22 décembre 1985, c'est-à-dire celui qui survient après la purge du 4 juillet 1985, les cadres malinké obtiendront le même nombre de postes que les Peul (le groupe auquel ils se comparent numériquement). Dans ce gouvernement,

c'est d'ailleurs un cadre malinké qui sera la deuxième personnalité de l'État⁴. Ces données tendent à suggérer une volonté de reconstituer les cadres dirigeants malinkés décimés par la purge. De la même façon, on pourrait voir dans l'élévation de Sory Doumbouya au grade de lieutenant-colonel une volonté de "compenser" l'arrestation des quatre plus haut gradés et de l'armée et des malinké: Diarra Traoré, Idrissa Condé, Toyah Condé et Soma Kourouma. En procédant de cette façon, nous présumons que Lansana Conté a souhaité se "réconcilier" ou, du moins, trouver des nouveaux alliés au sein du groupe ethnique Malinké. Par cette cooptation de nouveaux cadres malinké, le pouvoir élargit sa représentativité, masque l'exclusion précédente tout en augmentant le nombre de bénéficiaires des richesses du pouvoir. Car, quoiqu'en prétendent publiquement les acteurs politiques, la réclamation en dernière instance des cadres est et reste toujours la participation au pouvoir.

On peut donc dire que les tensions ethniques en Guinée en juillet 1985 étaient d'abord politiques. Le moment de ces tensions a coïncidé avec un rééquilibrage au sommet de l'État. Les principaux acteurs de ces tensions étaient des détenteurs ou des prétendants à l'exercice du pouvoir politique en Guinée. Il s'agit donc du problème de contrôle de l'État guinéen à travers la redistribution des postes de responsabilité. Il nous reste à dire pourquoi ces tensions ethniques, à base politique, n'ont pas débouché sur des conflits ethniques. C'est l'une des composantes de la troisième et dernière partie qui suit, l'autre étant la confrontation du cas guinéen à celui africain.

⁴ Il existe plusieurs façons de hiérarchiser un gouvernement. On peut utiliser la répartition budgétaire ou alors la structure protocolaire. Dans cette thèse, le critère adopté est celui de la structure protocolaire.

Partie III: De la Guinée à l'Afrique

Chapitre X

De l'absence de conflits ethniques en Guinée

Ce chapitre doit nous permettre de comprendre l'absence de conflits ethniques en Guinée en dépit de l'exclusion des cadres du groupe ethnique Malinké. C'est l'objet de la première section de ce chapitre. Dans la seconde section, nous tenterons un retour à l'Afrique à travers une analyse des dynamiques qui ont abouti à des conflits ethniques. Cette comparaison se fera à travers une seconde lecture des études déjà faites par d'autres chercheurs sur certains pays africains ayant connu des conflits ethniques.

10. 1. De l'absence de conflits ethniques en Guinée

Étant donné l'exclusion importante des cadres malinkés, comment expliquer l'absence de conflits ethniques en Guinée? Cette interrogation est d'autant plus importante que notre première hypothèse consistait à dire que le conflit ethnique découle de l'exclusion des cadres de certains groupes ethniques. Et il s'avère qu'il y a eu de l'exclusion des cadres malinkés après les événements du 4 juillet 1985. Pourtant, il n'y a pas eu de conflit ethnique en Guinée à la suite de cette exclusion. Notre hypothèse est-elle insuffisante pour expliquer le phénomène à la base de

cette étude? C'est à cette interrogation que nous nous attaquerons dans les pages qui suivent.

Il faut d'abord préciser qu'aucun indice ne nous permet de dire qu'il y a dans la "nature" des ethnies guinéennes une sagesse qui expliquerait que l'exclusion n'ait conduit au conflit ethnique. Car n'oublions pas, la Guinée a connu des conflits ethniques à la veille de l'indépendance. Depuis l'obtention de celle-ci, il n'y a eu, à notre connaissance, aucun changement dans la composition ethno-démographique de la Guinée et dans la "nature" des groupes ethniques qui composent le pays. Est-il possible que les conflits ethniques d'avant l'indépendance et dans les pays limitrophes (Liberia, Sierra Leone et dans une moindre mesure, le Sénégal et le Mali) aient constitué une leçon suffisante qui empêcherait un autre conflit en Guinée? Cette hypothèse est partagée par La Grange et al. (1996:307) lorsqu'ils affirment que: <<le souvenir de la tyrannie de Sékou Touré et les repoussoirs que constituent les guerres civiles qui ravagent les pays voisins ont incité les Guinéens à faire preuve de sagesse en se contentant d'un régime démocratique "minimal" leur assurant une paix relative>>.

Cette explication aurait été pertinente si l'on observait le même phénomène ailleurs en Afrique ou dans le monde. Malheureusement, plusieurs pays à travers le monde ont une expérience contraire. Certains pays africains ont connu plusieurs conflits ethniques depuis leur indépendance. D'autres pays ont vu le leur débiter après ceux de leurs voisins. C'est le cas de la Sierra Leone par rapport au conflit libérien. C'est aussi le cas du Niger par rapport au Mali. Dans les deux cas, le conflit dans l'un des pays aurait été le déclencheur ou, du moins, le modèle de l'autre, à

en croire La Grange et al. (1996). Pourquoi a-t-on constaté le contraire en Guinée? L'existence de modèles contraires aux constats de ces auteurs infirme cette hypothèse. Les effets de la diffusion ou de la contagion ne sont pas, à eux seuls, des facteurs explicatifs pertinents. Si ces facteurs (la diffusion ou la contagion) peuvent servir de référence et/ou de catalyseur au déclenchement d'un conflit, ils ne sont pas la source du conflit ethnique.

Dans le même ordre d'idées, suite à l'hypothèse de La Grange et al. portant sur le souvenir de la tyrannie de Sékou Touré, nous avons été amené à réfléchir sur l'héritage politique de la Guinée indépendante. En effet, le régime de Sékou a duré 26 ans. Période durant laquelle les Guinéens ont vécu une violence institutionnelle marquée par une multiplicité de complots "réels et/ou imaginaires". Cette atmosphère a certainement "habitué" les Guinéens à l'exercice d'une violence institutionnelle pour renouveler l'élite. Il est possible que l'absence de participation de la population suite à l'exclusion de certains cadres résulte de cette longue habitude de voir les détenteurs du pouvoir - et ceux qui veulent y avoir accès - se "dévorer" de temps à autre. On peut même penser qu'un pays qui a déjà connu un "complot ethnique" (juillet, 1976) sans violence populaire est préparé à en subir un autre. Pourtant, ce processus de sélection et de recomposition de l'élite, à travers les coups d'État réels ou fabriqués, n'est pas spécifique à la Guinée. D'ailleurs, les conflits ethniques dans les autres pays africains ont, dans l'ensemble, débuté au moment de la recomposition des détenteurs du pouvoir à travers les élections législatives ou présidentielles et les coups d'État réels ou inventés.

On peut aussi considérer comme facteur explicatif le poids relatif dans la population des différents groupes ethniques de la Guinée. Le fait

qu'il existe presque une double parité démographique entre Peul (28,60%) et Malinké (22,40%), et une autre parité entre Soussou (13%) et "Forestier" (15,20%) ne serait-il pas de nature à inciter les "entrepreneurs politiques" à plus de compromis? C'est possible. Mais cette parité existait avant l'indépendance et n'a pas empêché les conflits à l'époque. La sous-représentation, supposée, des Malinké dans la capitale n'est pas non plus un facteur explicatif suffisant. Le rapport ethno-démographique entre les Malinké et les Soussou dans la capitale en 1985 ressemble, d'après nous, à celui qui prévalait entre les Peul et les Soussou lors des conflits ethniques d'avant l'indépendance. Ce rapport ethno-démographique dans la capitale n'est donc pas non plus très pertinent pour expliquer l'absence de conflits ethniques en juillet 1985. Cependant, les pressions démographiques sur certaines villes comme Conakry, les villes minières (Kamsar et Fria) et les villes de la région forestière (notamment NZérékoré) doivent inquiéter les décideurs politiques. En effet, ces pressions démographiques avec leur cortège de problèmes domaniaux et de cohabitation interethnique risquent de fournir des instruments aux compétiteurs politiques dans un avenir proche. Cette projection nous écarte cependant de notre réflexion présente.

On peut mettre de l'avant aussi le fait que certains des cadres arrêtés, comme nous l'avons montré dans la section portant sur l'identification ethnique, pouvaient être catégorisés dans plusieurs groupes ethniques en raison, soit de leurs liens matrimoniaux, soit de leurs attaches familiales. Pour cette raison, la grande masse composant le groupe ethnique malinké, par exemple, pouvait ne pas se sentir concernée par le sort de ces cadres arrêtés. On peut même présumer que la plupart des cadres malinké qui ont été arrêtés n'étaient plus crédibles auprès de la dite

communauté ethnique. Car, il faut savoir que les principaux cadres malinké arrêtés étaient, dans leur large majorité, des dignitaires de l'ancien régime. Un régime qui avait été renversé avec une facilité déconcertante et avec l'appui déterminant de ces mêmes cadres malinké. Cette facilité dans la prise du pouvoir montrerait le peu de crédit du régime précédent auprès de la population guinéenne en général et des Malinké en particulier. Dans ces conditions, on peut penser que pour les membres du groupe ethnique malinké, les cadres malinké arrêtés n'étaient ni légitimes ni représentatifs de la communauté. D'ailleurs, plusieurs cadres malinké, de l'échelon inférieur de l'administration, avaient, avant les événements, pris de la distance avec l'élite malinké. Cependant, notre connaissance du terrain nous amène à dire que cette purge massive des cadres malinkés a été très mal accueillie par les membres du groupe ethnique malinké. Surtout que le président, après le pillage des biens de certains cadres et commerçants malinké, avait légitimé l'acte en disant aux pilleurs "vous avez bien fait"¹. Dans l'ensemble, ils ont été choqués par ces propos, d'où la popularité chez les Malinké du leader de l'un des partis politiques actuels (RPG) qui a su utiliser ce ressentiment pour asseoir son parti dans la région de la Haute Guinée (la région où habitent majoritairement les Malinké).

Il est aussi possible que l'absence de conflit ethnique en Guinée provient de l'absence d'ingérence étrangère de la part de puissances internationales ou régionales. Mais dans la limite de nos données, il nous est difficile de vérifier le bien fondé de cette hypothèse. En effet, nous ne possédons pas de données pour trancher. De la même façon, nous pensons que la concentration de l'exploitation minière (essentiellement la

¹ Littéralement en Soussou, <<Wo Fatara>>.

bauxite) dans la région côtière n'a pas joué, pour le moment, un rôle majeur dans la cristallisation ethnique en Guinée. Pour expliquer cette situation on pourrait avancer quelques hypothèses. En Guinée, les ressources minières mises en exploitation sont situées dans les environs de la capitale. Et puis, le contrôle du pouvoir central sur les recettes minières est tel que le bénéfice direct des populations "autochtones" est faible. En effet, les entreprises d'exploitation des gisements de bauxite sont, dans l'ensemble, des sociétés mixtes où l'État guinéen détient 49 à 51% des actions. D'ailleurs, si l'extraction minière fournit une part importante du PIB (32,8%), l'aide internationale (313,7 millions de \$ en 1990) participe largement au fonctionnement de l'État guinéen. Ces entreprises, comme l'avait constaté Suret-Canale (1970), sont des enclaves tournées vers l'Occident. Les biens consommés (même les oeufs) par les cadres de ces entreprises sont importés des pays occidentaux. Les rares retombées directes sont les redevances financières que ces compagnies versent aux autorités locales, des redevances qui sont loin d'être comparables à celles du pétrole, par exemple. Les populations autochtones ne peuvent même pas avoir accès aux installations sanitaires. Si dans la compagnie "Friguia" (filiale de Pechiney) qui exploite les mines de bauxite de Kimbo (préfecture de Fria), les Sénégalais étaient nombreux avant et au début de l'indépendance, tel n'a jamais été le cas de la Compagnie des bauxites de Guinée (C.B.G). A l'exception des expatriés occidentaux (canadiens, français, américains et belges), les ouvriers et cadres sont exclusivement des Guinéens. Ces entreprises forment elles-mêmes une grande partie de leur personnel. Mais la plupart des cadres sont le produit du système universitaire guinéen et ont

souvent été des agents de la fonction publique avant d'être mutés dans ces compagnies.

Une autre dimension du facteur économique dans le déclenchement des conflits ethniques serait, selon plusieurs auteurs, le monopole d'un groupe ethnique sur une profession lucrative (le commerce) ou importante d'un point de vue institutionnel (l'armée ou l'administration).

Cette hypothèse, Mercier (1961), l'avait perçue en affirmant que :

Les risques de conflit dans une communauté sont accrus lorsque le réseau d'affiliation recoupe les groupes ethniques, économiques, religieux ou sociaux, c'est-à-dire lorsque les lignes de clivage sont établies et que n'existe pas entre les membres le potentiel nécessaire de cross-pressure. La moindre controverse risque par un phénomène d'escalade, de dégénérer en conflit qui s'étend à toute la communauté. Dans la mesure où, en Afrique, le lien primordial est ethnique, dans la mesure également où il y a parallélisme entre le groupe ethnique, le niveau de vie et le degré de développement, le potentiel de conflits est grand (Mercier, 1961:870).

Prenant en compte cette dimension dans le cas de la Guinée, nous avons constaté la forte concentration des Malinké dans l'armée et des Peul dans le commerce. Dans ces conditions, on pourrait, en partie, interpréter l'importance de la purge des cadres malinké au sein de l'armée après les événements de 1985 comme liée au fait que les cadres malinké étaient fortement concentrés dans ce secteur. On peut aussi s'inquiéter du contrôle du commerce par les Peul et les Malinké (Lambert, 1991). Ce monopole sur le commerce est politiquement dangereux en raison de l'amalgame qui pourrait résulter de la coïncidence entre appartenance ethnique et activités économiques. Dans la ville de Conakry, les Peul et les

Malinké se sentent particulièrement visés à chaque émeute en raison de leur présence massive dans le commerce.

En observant la situation de certains pays ayant connu des conflits ethniques, nous nous sommes demandé si l'absence des conflits ethniques en Guinée ne résulterait pas de la non-utilisation par les protagonistes de la radio et la télévision pour mobiliser l'ethnicité. Cette piste est d'autant plus intéressante qu'en Afrique les médias électroniques (radio et télévision) ont un pouvoir de mobilisation et d'endoctrinement important. Dans le cas de la Guinée, les dirigeants ont toujours été très attentifs à la parole de la radio et de la télévision. Son siège à Conakry est une forteresse surveillée en permanence par la garde présidentielle. D'ailleurs, le pouvoir actuel, en dépit de plusieurs pressions, refuse la libéralisation du marché des médias électroniques. On constatera aussi qu'au lendemain du 4 juillet 1985, la radio nationale émettra toute la matinée dans plusieurs langues nationales à l'exception du maninka (la langue des Malinké). Cependant, et en dépit de cette importance de la radio et de la télévision pour la mobilisation sociale, il faut rappeler que la Guinée a connu des conflits ethniques, avant l'indépendance, alors que ces moyens de communication de masse étaient soit marginaux (le cas de la radio) soit inexistants (le cas de la télévision). Par conséquent, il est difficile de défendre avec certitude que l'utilisation des médias électroniques est un vecteur déterminant dans le déclenchement d'un conflit ethnique. On peut néanmoins constater, avec Chrétien (1995), qu'à travers la parole, écrite ou parlée, on peut déceler les intentions des protagonistes de la scène politique. C'est à travers l'analyse de la parole des "entrepreneurs politiques" du Rwanda, par exemple, que Chrétien a saisi le processus de

l'ethnisme² (Chrétien, 1995). Dans le cas de la Guinée, il y a eu certes quelques tracts et des propos de certains dirigeants³ qui faisaient un appel à la mobilisation ethnique et même à l'extermination de certains groupes ethniques. Mais dans l'ensemble, ces discours ont rapidement été éclipsés par d'autres plus conciliateurs. Quel est le poids de ces messages contradictoires sur l'absence de conflits ethniques en Guinée? Difficile à dire.

Même si la présence et/ou l'absence de certains de ces facteurs ont eu, probablement, une certaine incidence sur l'absence de conflit ethnique en Guinée en juillet 1985, pour nous, et dans la limite de nos données, il nous semble que cette absence de conflits ethniques ne provient ni d'une sagesse "culturelle" particulière ni de la "nature" des groupes ethniques qui composent le pays. Elle ne proviendrait pas non plus de la composition ethno-démographique, de son héritage historique, du discrédit politique des cadres arrêtés ou de la non-utilisation des moyens de communication de masse électronique au service des protagonistes. Nous l'affirmons en pensant aux autres pays africains qui ont connu des conflits ethniques et au regard du fait que la Guinée a connu des conflits ethniques à la veille de son indépendance.

Pour nous, et sur la base de nos données exposées dans cette thèse, nous émettons plutôt l'hypothèse que l'absence de conflits ethniques en Guinée provient, pour une grande part, de la mise en place systématique

² L'ethnisme est, pour Chrétien, un moyen de discrimination sociale et de contrôle politique.

³ Il se raconte à Conakry, par exemple, que le commandant Fofana Alhousseiny, ancien ministre de l'agriculture et ancien membre du C.M.R.N., aurait dit que la Guinée allait tuer tous les Malinké et lorsque le besoin d'avoir d'autres Malinké allaient se faire sentir la Guinée en importerait du Mali.

de la politique de cooptation des cadres des autres groupes ethniques après chaque exclusion. On se souviendra que quelques mois après les arrestations du 5 juillet 1985, il y a eu le remaniement du 22 décembre et l'octroi des grades pour certains officiers supérieurs (tableau III et IV). A ces deux niveaux, nous avons constaté des promotions plus importantes pour les cadres malinkés par rapport aux Peul et même par rapport aux Soussou. Sur la foi de ces données, nous pensons que le nouveau pouvoir a voulu étouffer les risques d'un conflit ethnique en compensant l'exclusion de certains cadres par des promotions rapides (quatre mois après les purges) d'autres cadres du même groupe ethnique. Il y a là une récupération de certains cadres malinké par le pouvoir. Par ce fait, les cadres malinké ne pouvaient plus mobiliser leur groupe pour affronter le pouvoir car ils en faisaient partie.

Puisque l'argument de la mobilisation ethnique tourne toujours autour de la participation au pouvoir, le pouvoir qui exclut offre d'autres postes aux survivants pour étouffer la contestation. Et la tâche première confiée à tous les nouveaux promus est de légitimer le nouveau pouvoir auprès de la communauté ethnique dont ils sont originaires. D'ailleurs, quand le président visite une région de la Guinée, sa délégation est composée pour l'essentiel des ministres et hauts fonctionnaires de cette région. C'est une façon comme une autre d'indiquer à la population de cette région, qui est dans le cas de la Guinée un groupe ethnique, que les enfants du terroir partagent le pouvoir avec le président. Certes, après l'exclusion, les nouveaux promus n'ont, dans la majorité des cas, que des postes de second niveau, c'est-à-dire des postes ministériels ou des directions de

service qui n'ont pas trop d'incidence sur les grandes affaires de l'État.

Lambert (1991) l'avait déjà remarqué lorsqu'il affirmait que:

Le président appartient au groupe Soussou, groupe qui détient le pouvoir depuis ces dernières années et dans lequel se recrutent les cadres de l'armée. Si les ministres n'appartiennent pas à ce groupe, on leur adjoint systématiquement un secrétaire général ⁽⁴⁾ Soussou (Lambert, 1991:507).

Pour reprendre les termes de Jaccoud (1992), nous dirons que l'exclusion en Guinée, suite aux événements du 4 juillet 1985, s'est doublée d'une intégration à la marge. Une intégration qui est, en quelque sorte, le prix de la paix sociale. Étant donné que cette pratique de l'intégration à la marge se passe, presque toujours, après le contrôle de l'État par un "entrepreneur politique", nous pouvons penser que, comme pratique politique, elle est une intégration à la marge qui se fait après coup. Par conséquent, son principal rôle serait de maintenir la paix sociale en donnant l'illusion d'une participation effective de la majorité des prétendants à la chose publique. En partant de l'hypothèse que cette analyse est fiable, on pourrait dire que la cooptation est avant tout un instrument de contrôle du centre (le président et ses collaborateurs directs qui proviennent pour l'essentiel de son groupe ethnique) sur la périphérie (les autres cadres des autres groupes ethniques). Dans ces conditions, on peut présumer que l'intégration à la marge (la cooptation) serait un double indicateur: celui de la domination d'un groupe sur un autre mais aussi la volonté, pour les tenants du pouvoir, de maintenir la paix sociale. Par conséquent, on pourrait

⁴ Le secrétaire général d'un ministère en Guinée est la deuxième personnalité d'un ministère. Il est l'équivalent et a les mêmes fonctions qu'un sous-ministre au Québec.

considérer la cooptation comme l'étape qui confirme la victoire d'un "centre" et apaise la "périphérie".

Pour comprendre l'absence de conflits ethniques en Guinée suite aux événements de juillet 1985, nous nous sommes dit qu'il fallait, en plus de l'intégration à la marge, procéder à une seconde lecture des auteurs qui ont traité des conflits ethniques en Guinée avant l'indépendance. Notre espoir étant de découvrir à travers cette seconde lecture, la ou les raisons des conflits ethniques de cette époque. Et puis, dans un second temps, procéder à une confrontation avec la période couverte par notre étude. Pour cette période de l'histoire de la Guinée, Charles (1992) affirme que la violence a d'abord été verbale avant d'être physique. C'est-à-dire que les hommes politiques ont véhiculé des appels à la violence avant que celle-ci ne s'installe. Pour cet auteur, la violence de l'époque était une composante de la stratégie politique du P.D.G. pour conquérir le pouvoir et asseoir sa domination totale sur la vie politique du pays. Cette interprétation est partagée tant parmi des critiques du P.D.G. comme Kondé (1974) que les partisans et historiographes officiels du P.D.G. comme Keïta (1977) qui décrit les méthodes du P.D.G. en ces termes:

Ses commandos, dressent des barricades,
procèdent à des contrôles sévères, exigeant la
carte du P.D.G. pour démasquer les provocateurs
[...] Dès lors, la terreur populaire est organisée: la
réaction est prise de panique (Keïta, 1977:52)

Pour conforter cette idée d'une violence ethnique commanditée et orchestrée par le P.D.G., Charles (1992) écrit que « Sur ce point, il a souvent été rapporté que les commandos, les perturbateurs obéissaient au clairon, arrêtant net toutes actions de violence. De même celles-ci, en 1955 comme en 1956, cessèrent-elles aussitôt après que furent diffusés des

consignes et des appels au calme sans équivoque>> (Charles, 1992:373). On peut donc admettre qu'il y a eu conflit à l'époque en Guinée parce que des "entrepreneurs politiques" ont planifié, organisé et ordonné des violences. Ces conflits ethniques étaient donc le résultat d'une stratégie politique, celle du P.D.G. C'était donc des conflits ethniques conçus et voulus par des politiques. Ces conflits étaient d'abord politiques, avant de devenir ethniques, et avaient comme objectif le contrôle de l'État naissant. Donner au conflit une enveloppe ethnique ou pas est de la responsabilité des hommes politiques. Ils peuvent le faire en incitant et en mobilisant les membres de leur groupe ethnique. Pour ce faire, ils peuvent réinterpréter l'histoire et faire appel aux stéréotypes et préjugés pour convaincre tous les individus qui, d'après eux, sont membres de leur groupe ethnique de participer aux conflits (Hobsbawm, 1993). Ils peuvent aussi, pour optimiser la mobilisation ethnique, utiliser des moyens de communication de masse. Mais ils doivent surtout rendre exclusive l'appartenance au groupe ethnique. Pour y parvenir,

La tâche prioritaire d'un groupe embarqué dans un conflit ethnique consiste donc à forcer le choix de ceux qu'il considère comme ses membres en puissance. Ce coup de force tient d'abord par la façon de définir l'appartenance au groupe; en second lieu, il exerce une polarisation telle que les membres du groupe sont obligés de considérer comme des traîtres ou des ennemis tous les membres de tous les autres groupes (Hobsbawm, 1993:55).

Dans les limites de nos données, nous pouvons donc dire que l'absence de conflit en Guinée ethnique en juillet 1985 résulte, pour une large part, de l'absence de stratégies des protagonistes pour mousser les conflits ethniques dans la population. Il y a eu une exclusion, mais celle-ci

ne s'accompagnait pas d'une élimination massive des acteurs (les membres des groupes ethniques) non directement concernés par la lutte. On pourrait conclure que les protagonistes pensaient être en mesure de sortir victorieux sans l'engagement direct des groupes ethniques. Plusieurs indices semblent corroborer cette interprétation. S'il y a eu des arrestations systématiques de centaines de cadres malinké dès la reprise de la radio par les forces loyales au président, Dubresson (1989) affirme que Baldet Mamadou (un des officiers membres du C.M.R.N.) soulignait, dès le lendemain de la tentative de putsch, la fidélité des militaires malinkés. Ces propos tendaient, selon nous, à désolidariser les présumés putschistes des autres soldats, officiers et cadres malinké. Ils exprimaient aussi les limites de la purge à un groupe d'officiers et de cadres dont la volonté serait le retour à l'ancien pouvoir, celui du P.D.G. Ensuite, si dans les premiers moments les forces de l'ordre ont laissé piller⁵, elles ont par la suite, par leur présence, dissuadé les pilliers. D'ailleurs, pour éviter de voir sa boutique et sa maison pillées, il fallait simplement écrire sur la façade "vive Conté". Et puis, les milliers de personnes (surtout des jeunes) qui scandaient des slogans hostiles au commanditaire présumé du coup d'État (Diarra Traoré, le Malinké) avaient des rameaux dans les bras plutôt que des machettes. Ces rameaux étaient le signe de ralliement à Lansana Conté (le Soussou). Enfin, il faut noter qu'à plusieurs reprises avant les événements du 4 juillet, le président Lansana Conté a exhorté, dans des discours publics, la population et les cadres civils à ne pas prendre position dans la lutte entre

⁵ En fait, les pilliers ont pillé les concessions des cadres et commerçants malinké de même que certains biens de l'État. C'est le cas de la Mercedes du ministre de la justice qui était un des fidèles du président.

les militaires. Il se plaisait à dire que lorsqu'ils (les militaires) régleront leur compte, ils le feront dans les casernes entre militaires.

Ces multiples appels de Lansana Conté à la non-participation de la population pourraient s'expliquer par les rapports de force en sa faveur. Bénéficiant du contrôle de l'appareil de l'État guinéen et, probablement, du soutien de quelques puissances étrangères (notamment de l'ancienne puissance coloniale, la France⁶), Conté avait la certitude de la victoire sur son rival et collègue, Diarra Traoré. Et puis, en étalant sur la place publique la lutte au sein de la junte et en faisant de ce conflit politique et matériel un duel entre deux individus d'une même classe d'âge (les deux protagonistes avaient le même grade, celui de colonel), Lansana Conté inscrivaient le conflit en cours dans les normes culturelles des différents groupes ethniques de Guinée. En effet, il est de coutume que des individus qui appartiennent à la même classe d'âge puissent s'affronter sans aucune ingérence de tiers. Ce combat est perçu comme nécessaire pour établir au sein de la classe d'âge une hiérarchie.⁷ En plaçant le conflit dans cette optique, Lansana Conté empêchait à son adversaire l'utilisation du support ethnique tout en masquant la dimension politique du conflit.

On peut donc, à la lumière de nos données, affirmer que l'exclusion massive des cadres d'un groupe ethnique conduit à des tensions ethniques. Des tensions ethniques qui découlent du fait que l'exclusion d'un

⁶ C'est après ces événements que la France entraîna, équipa et encadra la fameuse garde présidentielle (B.A.S.P) que les guinéens se plaisent à désigner : "Les bérêts rouges".

⁷ Dans les écoles guinéennes, ce que les Québécois nomment le "taxage" est courant. Généralement, les parents de la victime (surtout le père) n'interviennent que s'ils considèrent qu'il existe un écart d'âge significatif entre la victime et le bourreau. Dans le cas contraire, on blâme le garçon (car il s'agit surtout des garçons) en exigeant de lui plus de courage.

cadre équivaut à priver toute une famille (au sens africain du terme) du pourvoyeur de biens et services. En l'absence d'une prise en charge par l'État des besoins des citoyens, il appartient à chaque détenteur de moyens financiers de fournir assistance aux membres de sa famille. Au lieu donc que les individus soient fidèles à l'État, ils le sont vis-à-vis d'un individu, en l'occurrence celui qui a accès aux ressources de l'État. Mais la tension ethnique, qui résulte de cette exclusion, ne débouche sur un conflit ethnique que si ceux qui contrôlent l'État ou l'espèrent, mobilisent, organisent, planifient et ordonnent la violence. Cela a été le cas de la Guinée avant l'indépendance pour contrôler l'État naissant et n'a pas été le cas, heureusement, en juillet 1985. Cet exemple guinéen est-il pertinent pour comprendre d'autres conflits ethniques en Afrique? C'est l'objet de cette dernière section.

9. 2 De la Guinée à l'Afrique

Dans cette section, nous nous appuyerons sur quelques études pour exposer les facteurs avancés par d'autres chercheurs pour expliquer la naissance des conflits ethniques dans d'autres pays africains. Pour éviter des répétitions, nous mettrons ici de l'avant non pas les théories mais les facteurs explicatifs que l'on rencontre, en général, dans les études de ces conflits ethniques en Afrique. En général, ces facteurs sont au nombre de cinq: l'historique, l'économique, l'ingérence extérieure, la lutte pour le contrôle de l'État et la presse.

L'un des éléments explicatifs des conflits ethniques en Afrique, mis de l'avant par certains auteurs, porte sur l'héritage colonial. L'Occident aurait envenimé les relations ethniques de l'Afrique à travers la traite négrière et ensuite la colonisation. Erigée en institution à la grandeur du continent, la chasse à l'esclave, prétendent certains auteurs comme Sylla (1977), dressa les tribus les unes contre les autres, accéléra et multiplia le dérèglement des relations de voisinage et des relations interpersonnelles.

L'insécurité de l'individu hors de sa tribu se transformera en une insécurité du groupe lui-même dans un environnement social et humain empesté par la guérilla permanente et les razzias imprévisibles. La méfiance, la peur et la haine des uns et des autres, la peur et la haine de l'étranger [...] trouveront des justifications réelles: la crainte de voir en face de soi un chasseur d'esclaves, la hantise de se voir partir dans l'inconnu, les réactions d'autodéfense et d'agressivité vis-à-vis de l'étranger dont on ignore les véritables intentions (amitié ou capture, prise ou guerre). (Sylla, 1977:52)

Dans cette atmosphère, l'homme devient loup pour l'homme. L'appât du gain aidant, des rois ou des chefs de guerre brisèrent des liens sacrés en attaquant, pillant et vendant des composantes de leur propre ethnie. Il n'est pas rare, dans ces conditions, de voir des clans entiers fuir, se réfugier dans des endroits difficiles d'accès et par la suite, brandir leur particularité.

Certains auteurs font ressortir d'autres effets de la colonisation. Parmi ces facteurs coloniaux, le découpage territorial occupe une place importante. Celui-ci s'est fait, selon Sylla (1977), à contre-courant de l'histoire traditionnelle. Alors que les Etats anciens de l'Afrique s'étaient étendus d'Est en Ouest, le découpage colonial s'est fait du Sud vers le Nord. De la

sorte, les frontières territoriales englobent des ethnies différentes ou opposées et séparent celles qui vivaient ensemble. On ne sera donc pas étonné que l'Afrique soit <<parcourue par une multitude de lignes de fractures, localisées à la jonction de grands ensembles géopolitiques, géoethniques ou géoreligieux antagonistes>> (La Grange et al., 1996:188). Cette chirurgie territoriale conduira à des situations géoethniques qui frisent l'absurdité. Si tous les pays africains actuels sont nés de ce "hasard" colonial, certains pays auront de la peine à survivre de l'amalgame ethnique. C'est le cas du Nigeria qui <<apparaît comme une entité artificielle. Fruit des aléas de la colonisation britannique, elle regroupe des territoires fortement contrastés et des ethnies culturellement antagonistes et historiquement rivales>> (La Grange et al, 1996:309). Un autre élément mis de l'avant résulte de la "paix coloniale". Avec la fixation des frontières, c'est l'ensemble du processus d'agrandissement, de dépérissement et des fluctuations des frontières ethniques qui ne pourra plus se faire en dehors des territoires délimités comme possession de pays x ou y. Désormais, il y aura, en plus de l'ethnie, l'appartenance à un territoire. On dira plus tard Peul de Guinée, du Sénégal, du Mali etc. En fréquentant l'école coloniale, les Africains ajouteront un autre clivage, celui de l'identification à la langue d'un des colonisateurs <<L'une des conséquences les plus fondamentales est que les colonisateurs ont apporté leurs langues, leurs cultures et leurs religions différentes, venant accentuer l'hétérogénéité des sociétés africaines actuelles>> (Sylla, 1977:59). Ainsi, les Africains appartiennent à une ethnie mais ils sont aussi arabophones, anglophones, francophones, lusophones et hispanophones. Ils sont aussi des musulmans, des chrétiens ou des "animistes". Dans d'autres pays, comme par exemple en Ouganda,

on a des protestants qui affrontèrent des catholiques au moment où Lugard était le gouverneur (Prunier, 1994).

Un autre élément de la colonisation mis de l'avant est la distribution inégalitaire des faveurs économiques et des statuts sociaux entre les différents groupes ethniques. Ce processus s'est fait par l'instruction (l'école), l'intégration au marché du travail, la religion chrétienne et les études ethnologiques coloniales. Cette littérature coloniale, faite de clichés, de stéréotypes et de préjugés, sera reprise et amplifiée par les acteurs des scènes politiques dès après les indépendances. <<Les concepts intellectuels forgés par le colonisateur à partir d'une appréhension inexacte de la réalité sont ainsi devenus progressivement la "réalité", avec son cortège de ségrégation raciale, de diabolisation de l'Autre et, *in fine*, de massacres ethniques>> (La Grange et al., 1996:339). Par rapport à l'origine des populations, Reyntjens (1994) révèle que parmi les fonctionnaires et les missionnaires dans la région des Grands Lacs, la thèse hamitique était très répandue. Cette thèse soutenait que <<tout ce qui avait de la valeur en Afrique y a été apporté par les Hamites, prétendument une branche de la race caucasienne>> (Reyntjens, 1994:18). C'est en s'appuyant sur une théorie aussi erronée que l'administration belge décida de "Tutsifier" complètement le pouvoir au Burundi et au Rwanda. Pour plusieurs auteurs, Vidal (1995), Chrétien (1995) et Reyntjens (1994), c'est cette monopolisation du pouvoir par une catégorie sociale qui a fait des ethnies des catégories politiques pertinentes dans la région des Grands Lacs. Ainsi, des constructions coloniales ont traversé les années et sont malheureusement reprises par les élites en compétition

Cette vision du passé s'est prolongée dans le Rwanda républicain. Elle est devenue vérité d'évangile pour beaucoup de gestionnaires et de partenaires de ce pays. Jusqu'à une époque très récente, elle imprègne aussi les introductions de nombre de rapports d'experts et les commentaires de plus d'un journaliste occidental (Chrétien, 1995:87-88).

Pour montrer le poids du système de recrutement de l'école coloniale sur la stratification sociale des pays africains, Vidal, cité par Chrétien (1995), affirme que de 1932 à 1957, il y a eu 739 Tutsi et 177 Hutu, (soit près de 80% de Tutsi et près de 20% de Hutu), dans la meilleure école du Rwanda (le groupe scolaire Astrida). Quant on connaît le poids de l'école dans la distribution du pouvoir dans l'Afrique actuelle, on ne saurait s'étonner de la vanité de certains et de la frustration des autres.

Pour conclure sur les effets de la colonisation sur les conflits ethniques en Afrique, il faut rappeler que la colonisation est violence. Pour soumettre les populations africaines et pour les obliger à travailler pour le capital occidental, les populations ont été violentées par des mesures économiques (l'impôt de capitation) et par la chicote (Fanon, 1987). Dans notre thèse, ces éléments historiques sont compilés et contextualisés à l'intérieur du chapitre IV. C'est dans le même chapitre que nous avons mis de l'avant la critique du parti unique. Pour les auteurs africanistes, il n'y a pas de lien direct entre le parti unique et les conflits ethniques en Afrique. Cependant, ils constatent que les objectifs que s'étaient fixés les promoteurs du parti unique, à savoir le développement et la mise en place d'une conscience nationale, ont échoué. L'Afrique n'a ni le développement économique ni la conscience nationale. Pour ces auteurs, le retard pris dans la démocratisation a participé à l'exacerbation des différences

ethniques. Car, les dirigeants des partis uniques ont joué sur ces différences ethniques pour se maintenir au pouvoir. Et puis, l'analyse du parti unique a montré que le pouvoir, dans ces systèmes, s'est toujours appuyé sur les élites d'un groupe ethnique, celui du président en l'occurrence. Cette conclusion est partagée par Charles (1967) sur la Guinée, par Bayart (1989) sur le Cameroun, par Sylla (1977) sur la Côte d'Ivoire, entre autre, Philippe (1992) sur la Mauritanie et par Bakajika (1977) sur le Congo (Zaire).

Si le recours à la colonisation et à ses effets a été très présente dans les années 1960 pour expliquer les conflits ethniques en Afrique au sud du Sahara, tel n'est pas le cas de nos jours. Sans sous-estimer ces effets, la plupart des auteurs des années 1960-1970 mettront d'abord l'accent sur les ingérences extérieures. Ainsi aux facteurs historiques, ils joindront le poids des ingérences étrangères des puissances mondiales et régionales. Dans cette optique, la plupart des conflits étaient considérés comme la conséquence directe de l'opposition Est-Ouest. Dans le cas de l'Ouganda, par exemple, Prunier (1994) montre les conséquences de la division mondiale en deux blocs pour les conflits de 1966 à 1970. Au Liberia, La Grange et al. affirment qu': <<intra-étatique à l'origine, le conflit libérien est devenu un enjeu régional du fait de l'implication, directe, d'un nombre croissant de pays, d'organisations internationales, voire de sociétés multinationales>> (La Grange et al, 1996:283). Cependant, depuis l'écroulement du bloc communiste de l'Europe de l'Est, les chercheurs, après avoir longtemps accordé une place prépondérante aux facteurs extérieurs pour rendre compte des conflits en Afrique, privilégient de plus en plus les facteurs locaux pour rendre compte des conflits. Pour justifier cette nouvelle approche, les chercheurs s'appuient sur deux constats, le premier

est à l'effet que les populations africaines sont des actrices conscientes, qui évaluent les opportunités et posent des actes. Il serait donc indécent et même absurde de les considérer comme passives et absentes de leur histoire. Et puis, avancement-ils, il n'est pas toujours facile d'étayer l'ingérence extérieure. En raison, notamment, des difficultés d'accès aux archives concernant la coopération entre le Nord et le Sud.

Sensiblement dans la même période (les années 1960-1970), parfois de façon complémentaire, l'accent sera mis sur d'autres facteurs pour expliquer les conflits ethniques en Afrique. Il peut s'agir par exemple, de la découverte et/ou la concentration d'une ressource minière dans une région. Dans le cas du Nigeria, les études de Laroche (1962), Nicholas (1972), Onwubu, (1975) soutiennent que la découverte du pétrole, dans la région habitée majoritairement par les Ibos, a été un catalyseur du conflit. Pour Debré,

La découverte et la mise en exploitation des premiers gisements qui se révélèrent très vite exceptionnels coïncida avec les premiers troubles politiques sérieux [...]. Peut-être est-il trop tôt pour rapprocher ces deux faits; sans doute bien d'autres raisons ont amené la crise et ses violences, mais l'histoire nous a habitués à ce que dans tous les pays où les intérêts pétroliers sont présents le sang coule plus vite et plus fort qu'ailleurs. (Debré, 1968:47)

Le même dimension est mise de l'avant dans l'analyse du conflit du Katanga (ex Zaïre) dans les années 1960 et de celui du Liberia actuel. Dans le cas de ce dernier pays, La Grange et al. (1996:280) affirment: «Les dimensions ethniques ou politiques évidentes du conflit libérien ne doivent pas faire oublier une dimension économique trop souvent occultée. Le déclenchement et la prolongation du conflit peuvent - en partie - s'expliquer

par certaines arrière-pensées "bassement matérielles">>. Sylla (1977) place cette dimension économique dans un sens large. Pour cet auteur,

Le développement inégal des ethnies, des régions et des territoires ainsi que le sous-développement général de l'Afrique ont contribué, et contribuent encore pour une grande part à renforcer les facteurs de différenciation entre les ethnies, donc, à envenimer le tribalisme. (Sylla, 1977:63)

L'accent mis sur la dimension économique n'est pas spécifique à Sylla et participe d'ailleurs à l'élaboration théorique autour du concept de centre et de périphérie. Une autre dimension du facteur économique, qui est d'ailleurs présente dans notre thèse, est la constitution des niches occupationnelles. En effet, plusieurs auteurs, comme Geschwender (1978), Gellner (1989), McAll (1990) observent ces niches occupationnelles comme le résultat d'une situation de contrôle d'un territoire par un groupe social. On peut déceler cette vision dans l'analyse de Reyntjens (1994) portant sur la région des Grands Lacs (Rwanda et Burundi). En effet, cet auteur constate que le retour des réfugiés (une des revendications des exilés tutsi) posait le problème de l'accès à la terre pour des milliers de paysans hutu et éleveurs tutsi en campagne. Alors qu'en ville, et particulièrement à Kigali la capitale, l'enjeu était le contrôle de l'appareil d'État et du secteur privé pour tous les diplômés des deux groupes ethniques. Car le retour des réfugiés ruraux et urbains exige aussi le partage des biens matériels et immatériels entre les exilés tutsi et les Hutu qui sont restés.

Cette situation a aussi été constatée par Prunier dans son analyse des conflits de l'Ouganda. Il constatera que Oboté et son chef de l'armée (Idi Amin Dada), se sont livrés à une course de recrutement de

soldats de leur groupe ethnique pour se constituer un appui ethnique dans la lutte pour le contrôle du pouvoir: <<le recrutement qui progressait régulièrement (atteignit 8 000 hommes fin 1970) était très déséquilibré ethniquement puisque plus de 60% des soldats étaient originaires des ethnies du nord, alors que 5% seulement provenaient du Baganda>> (Prunier, 1994:115). Dans ce cas, comme dans celui du Rwanda et du Burundi, la politique de recrutement a abouti à la constitution de niches occupationnelles. Mais cette politique de recrutement dans l'armée de quelques groupes ethniques puise ses assises dans les premiers recrutements coloniaux, comme l'a remarqué Prunier (1994). Ainsi, les puissances colonisatrices auraient délibérément cantonné les groupes ethniques dans des professions par les critères de sélection s'appuyant explicitement sur les théories bio- raciales. De sorte qu'il s'est créé des "niches occupationnelles" et des réseaux que les élites ont maintenus et perpétués après les indépendances.

Ce qui est au centre des études actuelles sur les conflits ethniques est le partage des ressources rares. En cela, les auteurs actuels confirment, étayent et prolongent la théorie webérienne de la lutte pour les ressources rares. Dans notre thèse, la vérification de cette théorie apparaît à plusieurs niveaux. D'abord, à travers la faiblesse économique de la Guinée et la pauvreté de 40% de la population qui en résulte. Ensuite, par la dépendance économique d'une grande partie des populations urbaines vis-à-vis des salariés des secteurs public et privé. Et enfin, par la dépendance des diplômés vis-à-vis de l'État pour l'obtention d'un emploi rémunéré. En nous appuyant sur ces conditions économiques, nous avons soutenu, en accord avec d'autres auteurs, que le conflit ethnique est une lutte pour

l'accès aux ressources rares, des ressources dont le principal siège est l'État africain. Cet accent mis sur l'État, en tant que pourvoyeur de ressources primaires mais rares, permet de faire la jonction entre les facteurs économiques et la lutte pour le contrôle de l'État.

Dans cette perspective, les chercheurs n'excluent pas les facteurs historiques et externes, mais ils mettent l'accent sur les enjeux économiques et politiques de chaque pays et le rôle des acteurs locaux pour essayer de rendre compte de l'émergence des conflits ethniques. Cette nouvelle orientation, sans méconnaître l'influence des situations internationales et régionales, place au centre de la recherche la dynamique des acteurs locaux que sont les gouvernants, les prétendants à l'exercice du pouvoir et les populations. Pour faire comprendre l'enjeu de la lutte, les auteurs font valoir que:

Le cadre étatique permet à une partie des élites autochtones de gérer à leur guise et sans contrôle les ressources de l'État (qu'il s'agisse de la richesse nationale propre ou des aides fournies par la communauté internationale), en privilégiant au mieux leurs intérêts, généralement sur des bases ethniques, religieuses et locales (La Grange, 1996:189).

C'est donc autour du contrôle de l'État que se porte le regard des chercheurs. Ainsi, le conflit apparaît comme la réponse à l'exclusion dans le partage du "gâteau national" selon certains (Bayart, 1989; Chrétien, 1995). Il serait aussi un moyen pour modifier l'alternance au sein de l'équipe dirigeante (La Grange et al., 1996). Une alternance devenue indispensable en raison de la partialité de l'État, de son dysfonctionnement dans la plupart des cas, et de l'iniquité dans la répartition des efforts de développement au profit de certains groupes ethniques ou de certains terroirs privilégiés. À

partir de cette situation, certains chercheurs émettent l'idée selon laquelle <<Le passage à la violence pour les groupes exclus du "partage du gâteau national" constitue le moyen le plus sûr de modifier dans un sens plus favorable une réalité non satisfaisante, que ce soit face à un exécutif omnipotent ou face à un pouvoir central peu respectueux de ses périphéries>> (La Grange et al., 1996:190).

Dans cette perspective, on a aussi cherché à comprendre les luttes au sein des ensembles ethniques. Cette déconstruction de la façade ethnique a permis de mettre en lumière non seulement le caractère instrumental de l'ethnie mais aussi la pluralité des niveaux d'appartenance à laquelle les entrepreneurs politiques font appel pour accéder et/ou contrôler le pouvoir. Chrétien (1995:73) montre, par exemple, que le passage de la première à la seconde République au Rwanda s'est opéré avec une modification régionale de l'équipe au pouvoir. Le pouvoir passant d'une équipe gouvernementale composée majoritairement de Hutu du Sud et du Centre (préfectures de Gitarama et de Butaré) à une autre dominée par des Hutu du Nord-Ouest (préfectures de Ruhengeri et de Gisenyi). Ce constat, qui porte sur la dimension ethno-régionale de l'exercice du pouvoir, est marginal dans notre étude mais très présent dans celle de Reyntens (1994). Cet auteur montre, dans les cas du Rwanda et du Burundi, l'emprise du clivage régional à l'intérieur des groupes ethniques. Ce second niveau d'appartenance à l'intérieur de l'ethnie serait une autre façon de réduire les compétiteurs. Dans ce cas, aussi, les "Autres" sont les boucs émissaires qui servent d'instrument de mobilisation sociale pour l'homme au pouvoir. Dans le cas de notre thèse, ce qui apparaît comme pertinent c'est l'appartenance au corps socioprofessionnel de l'armée de terre. Celle-ci est le corps

d'origine du chef de l'État, la plus nombreuse au sein de l'armée guinéenne et la plus apte dans la prise du pouvoir.

Ce jeu de factions (des groupes d'individus aux intérêts du moment identiques) est aussi le sujet de recherche de Nsibambi (1994). Pour cet auteur, les conflits ethniques en Ouganda proviennent d'une lutte factionnelle au sein de l'UPC au pouvoir. En cela, il partage la lecture de Prunier (1994) pour qui, les conflits ethniques de 1966 en Ouganda sont des luttes de factions à l'intérieur du parti au pouvoir (l'UPC d'Oboté). Dans l'ensemble, la lutte des factions ou la mise en place de réseaux ethniques ou ethno-régionaux et/ou professionnels participent d'une même logique, l'accès et/ou le contrôle du pouvoir. On aura aussi constaté que cette lutte pour le contrôle de l'État est l'oeuvre des cadres. C'est vers la saisie de ces "entrepreneurs politiques" que gravitent l'essentiel des recherches actuelles. Notre thèse n'a pas échappé à cette quête de compréhension du jeu des acteurs autour et à l'intérieur de l'État guinéen. Un jeu d'acteurs qui apparaît à travers les nominations, les destitutions et les arrestations.

Avec le conflit du Rwanda, les chercheurs ont fait ressortir l'importance des médias électroniques dans la compréhension des conflits ethniques. Dans la lutte des acteurs pour le contrôle de l'État, les médias, surtout électroniques, apparaissent comme des vecteurs importants de la mobilisation ethnique et de la légitimation des actes. Si la radio et la télévision ne rendent pas compte en dernière instance de la nature du conflit, elles expliqueraient la virulence des massacres au Rwanda selon Chrétien (1995). Analysant l'impact de la RTLM (Radiotélévision libre des mille collines), Jean- Philippe Ceppi, cité par Chrétien (1995:74), affirme:

L'impact de RTLM tient à plusieurs facteurs. D'abord, la distribution à large échelle organisée par l'ex-président Habyarimana de petits récepteurs bon marché voire gratuits à toutes les régions et collines du Rwanda. Qu'ils soient militaires ou paysans, rebelles ou intellectuels, dans les cafés, dans les voitures, dans les champs, les Rwandais passent leur temps l'oreille collée au récepteur, en famille ou en bande. Chaque barrage de miliciens a son appareil diffusant la propagande de RTLM, parfois relayée par amplificateurs à tout le quartier. La recette de RTLM pour capter son auditoire comporte par ailleurs deux ingrédients: d'abord le talent oratoire de ses speakers. Ensuite, le "lingala", la musique zaïroise, dont les Rwandais sont des adeptes forcenés.

Dans tous les cas, la participation massive de la population aux conflits ethniques exige un endoctrinement massif. Celui-ci se fait d'abord par les propos avant de se traduire dans les actes. Il peut se faire de bouche à l'oreille, mais il a plus d'impact véhiculé par la radio et la télévision. C'est du moins l'enseignement tiré des conflits récents au Rwanda. La parole de diabolisation de "l'Autre", véhiculée par les politiciens, les journalistes ou le simple citoyen, est construite et/ou tirée des stéréotypes, des préjugés et de certaines études coloniales⁸. Mise sur les ondes (radio et télévision), la "parole ethnique" pour exclure "l'Autre" atteint une nouvelle dimension en Afrique. Désormais, il n'y a plus d'individu isolé. La voix des ondes portant le message du journaliste "ethnique" réveille le "sang" de l'ethnie. Ce rôle du journaliste, désormais au centre du savoir "ethnique", le directeur de l'office rwandais d'information, cité par Chrétien (1995), l'explique ainsi:

Les journalistes propagandistes ont commencé à organiser l'information autour de ce thème (la question ethnique), avec des arguments pseudo-

⁸ Pondopoulo (1996), Breedveld et al. (1996) donnent plusieurs informations sur le processus de création des stéréotypes pendant la colonisation.

historiques, pseudo-ethnologiques et sociologiques. Il s'agissait de répandre l'idée, et la faire partager, que les deux ethnies n'ont pratiquement rien à voir l'une avec l'autre, qu'elles ont toujours été opposées et que toute idée de les rapprocher est de la trahison. L'étape suivante a été celle de demander aux lecteurs/auditeurs de changer leur comportement et de considérer les visions de l'autre comme des ennemis à combattre. En quelques mois, les victimes de la propagande n'ont pas hésité à passer aux actes et à prendre des machettes et des grenades pour s'attaquer à leurs voisins. (Chrétien, 1995:77)

Cependant, il ne faut pas se tromper. Ce ne sont pas les journalistes qui ont pris l'initiative par eux-mêmes de créer ce discours. Derrière ces journalistes, il y a ceux qui ont financé l'achat des équipements, qui ont obtenu la licence et ont rémunéré le personnel. Comme l'ont si bien dit La Grange et al. (1995:369) <<Les journalistes, les miliciens et militaires qui ont incité, accompagné et/ou participé aux conflits du Rwanda sont les maillons d'un système conçu et voulu par des politiques>>. La radio et la télévision ont mobilisé, incité et encouragé à la violence. Mais ces médias ne sont pas la cause du conflit. La Fédération internationale des droits de l'homme, citée par Chrétien (1995), confirme cette analyse en disant:

Les massacres qui ont endeuillé le Rwanda depuis son entrée en guerre au mois d'octobre 1990 n'ont jamais été le fruit du hasard ni de mouvements "spontanés" de la population ou d'une partie de celle-ci à l'égard d'une autre. (...) L'on a l'impression qu'il existe une "main" ou plusieurs, qui maîtrisent la genèse et le déroulement de ces tristes événements (Chrétien, 1995:60).

Cette conclusion sur le caractère instrumental du conflit ethnique corrobore celle de plusieurs autres auteurs. C'est aussi la nôtre. Il apparaît donc clairement que les conflits ethniques en Afrique ne sont pas ancestraux, même si certaines ethnies se sont affrontées par le passé comme l'ont fait, il n'y a pas si longtemps, certaines composantes des pays occidentaux. Ils ne sont pas non plus une perpétuation de ces conflits traditionnels. Car, la plupart des groupes qui s'opposent ne s'étaient pas opposés par le passé et certains n'avaient même pas de contact. Et puis, le mode d'accession au pouvoir dans les sociétés précoloniales africaines est différent, à plusieurs égards, de celui actuel. Dans les sociétés étatiques africaines, le mode de transmission du pouvoir était, le plus souvent, héréditaire, c'est-à-dire que s'il y avait une lutte pour le pouvoir celle-ci se faisait à l'intérieur d'une famille et/ou d'un lignage. Enfin, plusieurs auteurs avancent que le moment important pour la construction de l'ethnicité en Afrique au sud du Sahara a été la rencontre entre les fonctionnaires coloniaux et les populations africaines (Amselle, 1990; Breedveld et al, 1996). Si cette hypothèse se vérifie, il sera difficile de soutenir l'existence de conflit <<ethnique>> dans l'Afrique précoloniale. Dans tous les cas, on doit constater qu'après les indépendances, les conflits ethniques en Afrique sont le fruit d'une politique délibérée d'instrumentalisation de la question ethnique. En dépit de leur caractère ethnique, ces conflits apparaissent, comme structurés, organisés et articulés autour d'une volonté politique qui les sous-tend, oriente et justifie (Hobsbawm, 1993). Le but ultime étant le contrôle de l'État et des avantages qui s'y rattachent.

A cette explication empruntée à Hobsbawm (1993), il faut joindre l'intégration à la marge (la cooptation) qui s'est révélée dans le cadre de

cette thèse, et à partir du cas guinéen, comme une hypothèse féconde dans la compréhension des conflits ethniques ou de l'absence de ces conflits. Cette conclusion, qui constitue en quelque sorte l'aboutissement de notre démarche, trouve un écho chez certains autres auteurs. Dans le cas du Nigeria, par exemple, La Grange et al. affirment que: «Le pouvoir du Nigeria a su gérer de manière exemplaire la sortie de ce conflit fratricide, en tournant intelligemment la page et en multipliant les efforts pour réintégrer les Ibos au sein de la communauté nationale» (La Grange et al, 1996:310). C'est aussi l'analyse de Bayart (1991) sur le maintien de la paix au Zaïre et de Sylla (1977) sur le fondement du parti unique. Cependant, certains auteurs, comme par exemple Reyntjens (1994), prétendent que le principe de la cooptation au Burundi n'a pas permis d'éviter les conflits ethniques. Pour étayer son affirmation, il s'appuie sur des données chiffrées portant sur la composition du gouvernement, de l'administration régionale, de l'organe législatif et même du corps enseignant du supérieur au Burundi. Prenant en compte cette remarque de Reyntjens, La Grange et al. (1996) considèrent que c'est la spécificité coloniale et ethno-démographique (deux groupes ethniques) du Burundi et du Rwanda qui serait le facteur qui expliquerait l'incapacité de la cooptation d'empêcher le conflit ethnique dans ces pays.

Au vu de ces résultats, qui tantôt se recourent, tantôt se contredisent, on peut avancer que chaque conflit est un cas. C'est-à-dire que le poids de chacun des facteurs mentionnés ci-dessus varie en fonction du parcours du pays tant à l'époque coloniale qu'à celle de l'indépendance. En même temps, les mêmes facteurs explicatifs reviennent constamment et, parmi eux, la cooptation ethnique qui semble avoir joué un rôle important en Guinée.

Conclusion

Nous voici à la fin de notre travail. Essayons maintenant de dégager les conclusions qui nous paraissent essentielles et les plus pertinentes. Notre thèse s'intéresse à la problématique de la violence en Afrique dont la forme d'identification des acteurs est ethnique. Compte tenu de l'étendue de notre cadre d'étude, l'Afrique au sud du Sahara, et de notre stratégie de recherche, nous avons été amené à faire une étude cas. Pour des raisons que nous avons expliquées dans notre introduction, ce choix s'est arrêté sur la République de Guinée. Etant donné que ce pays n'a pas connu de conflits ethniques depuis son indépendance, nous nous sommes demandé la raison de l'absence de conflits ethniques en République de Guinée. Si notre étude de cas s'est intéressée à l'histoire de la Guinée de la colonisation (1900) à 1989, nous avons retenu plus spécifiquement pour analyse les événements de juillet 1985. Le choix de ces événements est justifié par le fait qu'il y a eu une tentative de coup d'État qui s'est soldé par un échec et l'arrestation d'une centaine de cadres malinké et la mise à mort de certains d'entre eux.

En faisant cette étude de cas, notre ambition est de pouvoir jeter de la lumière sur des conflits dans d'autres pays africains. Car, pour nous, les pays africains partagent un passé historique (la traite négrière, la colonisation, le processus de naissance des nations africaines et le parti unique) et des caractéristiques socio-économiques qui fondent son unicité, en tant qu'objet d'étude. Retraçons à grands traits les éléments significatifs de notre investigation.

Dans notre thèse, nous avons, tout d'abord, passé en revue une série d'études qui, à prime abord, recourent notre sujet de recherche. Pour rendre intelligibles ces différentes positions sur le sujet, nous avons regroupé les études portant sur les conflits ethniques en deux courants: les courants constructiviste et déterministe.

Dans le courant constructiviste, les auteurs, tels Weber (1971), Grillo (1969), Vincent (1974), Glazer et Monyihan (1975), Young (1983) en Occident, et Sylla (1977), Bayart (1989), MBembe (1988), Médard (1991) en Afrique, trouvent l'origine des conflits dans la lutte pour le contrôle des ressources. Dans ces conditions, l'ethnie est un paravent, un instrument de la lutte.

Dans le courant déterministe, la cause du conflit se trouve être dans la "nature" de l'homme, de l'ethnie ou de l'époque. En observant dans le détail, ces positions s'expriment de plusieurs façons. Certains auteurs, tel Coleman (1964), trouvent l'origine des conflits ethniques en Afrique post-coloniale dans la réactivation des sentiments primordiaux d'hostilité traditionnelle entre certains groupes. D'autres auteurs, tels que Smith, (1986) et Despres, (1967), trouvent cette origine dans l'incompatibilité qui émane de l'interaction entre les systèmes ethniques, ou dans le caractère primordial de l'ethnicité (Van den Berghe, 1978) ou psychologique (Horowitz, 1985). D'autres encore, tels Apter (1955), Brass (1976) et Bates (1974), trouvent cette origine dans la modernisation. Avant de revenir sur ces positions en relation avec nos données, il est essentiel de présenter les deux parties autour desquelles s'articule ce texte.

Dans la première partie, nous avons présenté notre problématique, émis nos hypothèses, exposé notre démarche de recherche et nos différentes sources d'informations. Nous avons complété cette première partie par une revue de la littérature qui présente les différents courants qui se sont affrontés pour expliquer la cause des conflits ethniques. Nous avons achevé cette première partie en articulant certains concepts et théories que l'on retrouve dans la revue de la littérature. Nous avons débuté la deuxième partie en attirant l'attention sur certains aspects de l'histoire de l'Afrique comme: les relations interethniques postcoloniales, le poids des contradictions de l'héritage colonial et celui des indépendances avec notamment la naissance des États-nations africains et la mise en place du parti unique. Nous avons complété cette seconde partie en indiquant comment la colonisation occidentale a imposé une nouvelle géographie de l'Afrique avec l'institution des colonies. En passant en revue le processus colonial, nous avons constaté qu'il a détruit des empires, imposé de nouvelles frontières territoriales et ethniques et répandu la violence. Nous avons noté que la plupart des travaux, émanant des administrateurs coloniaux et des ethnologues, ont classifié et hiérarchisé les groupes ethniques du continent. Ces discours pro ou anti tel ou tel groupe ethnique qui s'appuyaient sur une vision parcellaire, incomplète et souvent stéréotypée ont été, pour une large part, intériorisés, assimilés et acceptés par une large couche de la population.

Les concepts intellectuels forgés par le colonisateur à partir d'une appréhension inexacte de la "réalité", avec son cortège de ségrégation raciale, de diabolisation de l'Autre et, in fine, de massacres ethniques. (La Grange et al, 1996:339)

On peut donc dire que les racines profondes des stéréotypes ethniques proviennent des théories coloniales élaborées par des occidentaux et reprises par les élites intellectuelles et politiques de l'Afrique indépendante. Cette élite, formée pour seconder les colons, contesta le système colonial et obtint les indépendances. Dès les indépendances, ces élites, incitées par les colons à se réunir dans des associations d'origine (Coleman, 1964) durant les dernières années de la colonisation, finirent par instituer des partis politiques qui se transformèrent en parti unique dès le lendemain des indépendances, un système politique qui se caractérisait par la confusion entre l'État et le parti. Cependant, ce passé n'explique pas tout.

La Guinée est composée, du point de vue ethnique, de quatre grands ensembles ethniques (les Soussou, les Peul, les Malinké et les Forestier). Du point de vue économique, en dépit de ses innombrables ressources minières, hydroélectriques et agricoles, elle reste un pays pauvre, un pays dont près de la moitié de la population vit en dessous du seuil de pauvreté. Cette pauvreté d'une partie importante de la population résulte non seulement d'une faible mise en valeur des potentialités du pays, mais aussi d'une inéquitable répartition des richesses nationales. Pour la grande majorité de la population, l'accès aux biens et services de l'État se fait par le truchement des cadres dirigeants qui jouissent seuls des biens de l'État. Cette pauvreté d'une grande partie de la population est justement l'un des fondements de la dépendance de la population par rapport aux cadres dirigeants. L'autre fondement de la dépendance de la population guinéenne largement analphabète est le poids idéologique et intellectuel des cadres, une dépendance idéologique que l'on a saisie à travers la production de discours et dans des institutions d'encadrement et de manipulation comme

les associations d'originaires. Mais cette dépendance est, comme nous l'avons indiqué, plus importante en ville et principalement dans la capitale du pays, en raison de la forte monétarisation de la vie urbaine. C'est la capitale qui attire, repousse et confronte les différences à travers les unités résidentielles que sont les concessions; qui est le lieu où les tensions ethniques se déclenchent, se développent et s'estompent. Il arrive aussi que ces tensions qui débutent en ville atteignent certains milieux ruraux où la cohabitation ethnique et la lutte pour les ressources sont semblables à la ville.

Même si les phénomènes "ethniques" contemporains sont aussi violents dans les campagnes, c'est en ville qu'ils ont été secrétés, et c'est de la ville qu'ils viennent, diffusés dans le pays tout entier à partir des enjeux (politiques, économiques) qui surgissent désormais tous en ville (en Afrique comme ailleurs). (Coquery-Vidrovitch, 1994:4)

Nous avons aussi fait valoir que si le facteur ethnique est une dimension de la tension, il faut appréhender correctement le fondement de cette ethnicité. Il apparaît à la lumière de ces éléments que l'ethnicité en Afrique, à travers le cas guinéen, n'est pas un phénomène culturel ou naturel. Elle est un phénomène social qui masque les contradictions sociales et surtout économiques, qui opposent d'abord des acteurs locaux de l'arène politique nationale et qui entraînent par la suite les membres des groupes ethniques. Le caractère ethnique des conflits en Afrique exprime donc <<en pleine modernité, la manipulation féroce de pulsions et de conduites de groupes dans une lutte aiguë pour le pouvoir d'État>> (Coquery- Vidrovitch, 1994:4).

C'est la combinaison de tous ces facteurs qui explique la participation massive des populations aux tensions ethniques. Des tensions qui opposent, en fait, les prétendants et les détenteurs du pouvoir. Des détenteurs et des prétendants, avons-nous dit, qui ne peuvent vivre qu'en lien avec l'État guinéen. Sur ce sujet, nous avons indiqué que l'État est non seulement le principal producteur de la richesse en Guinée (en tant qu'actionnaire majoritaire des entreprises d'extraction minière), mais il est aussi le plus important distributeur de cette richesse. Ne pas être dans l'État ou ne posséder personne à l'intérieur conduit à l'absence d'accession à la "citoyenneté". La faiblesse du secteur privé et la prépondérance de l'État incitent tous les cadres à s'accrocher aux fonctions administratives et politiques. Car, c'est en contrôlant l'État que les cadres guinéens peuvent distribuer biens et services à la parenté, mais aussi et surtout maintenir leurs niveaux de consommation des biens et services. Des niveaux de consommation dont la référence semble être les quartiers cossus des capitales occidentales où ils ont été formés et dans lesquels se forment leurs enfants.

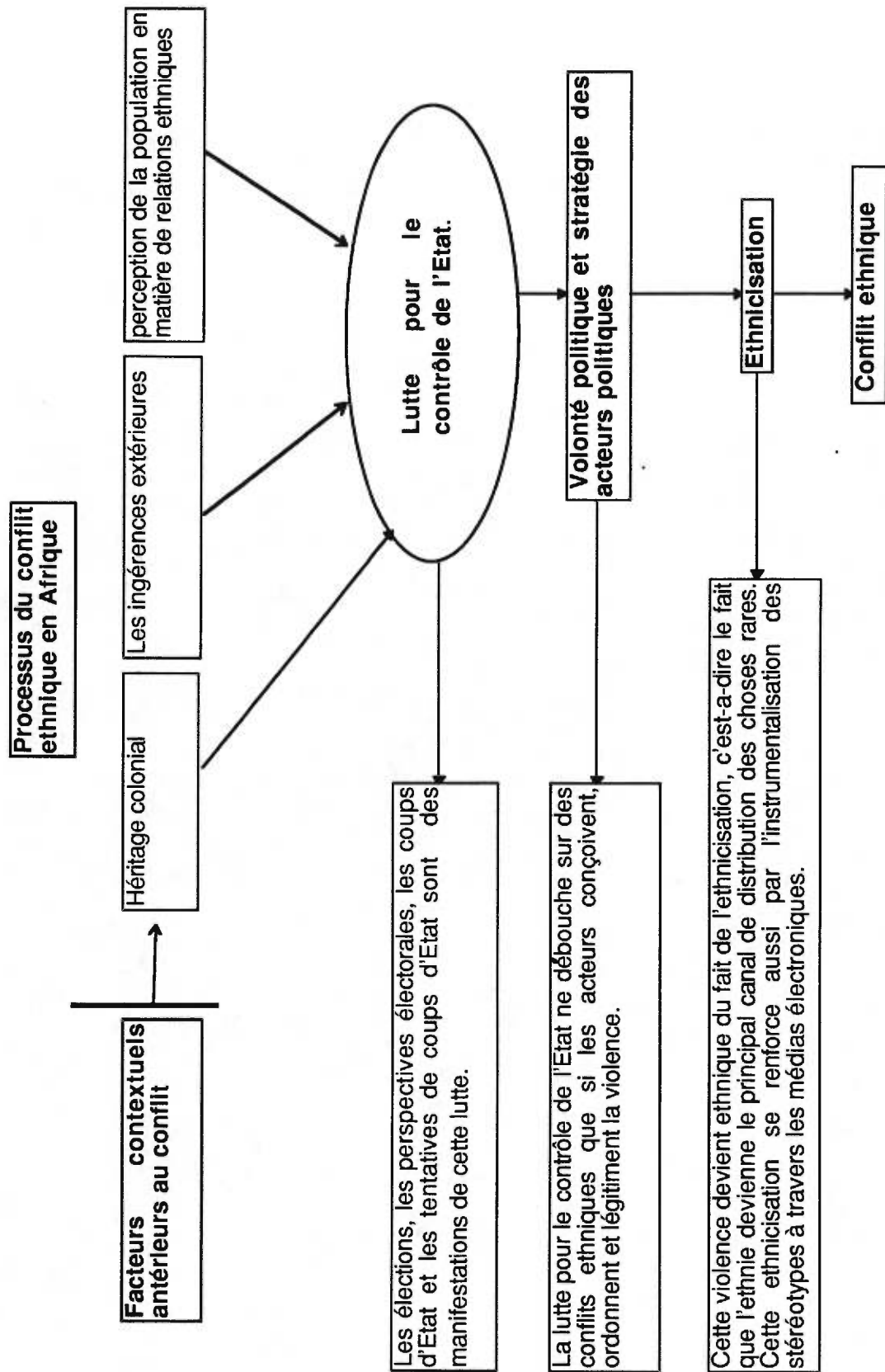
Du point de vue politique, la Guinée a connu deux types de régime politique (le socialisme et le libéralisme). Le premier type de régime politique s'est fait sous le parti unique, alors que le second s'est fait sous un régime militaire et un régime de démocratie libérale formelle. Bien que les tensions sociales furent nombreuses, d'un régime à l'autre, la Guinée n'a pas connu de conflits ethniques depuis. Pour la période couverte par notre étude, nous avons constaté que des centaines de cadres malinké furent arrêtés, probablement torturés avant d'être, pour certains, exécutés. Des centaines d'autres perdront leur poste dans les hautes sphères de l'État. Par

la suite, nous avons élargi notre analyse au-delà du moment de ces événements pour constater que les nominations et les promotions qui ont succédé à ces exclusions ont tenté de réintégrer d'autres cadres malinké à des postes de l'État guinéen. Cette pratique, selon nous, est une intégration à la marge (Jaccoud, 1990), une polyarchie (Sylla, 1977), une cooptation des cadres des autres groupes ethniques du pays (Bayart, 1991). Mais cette pratique de cooptation, en plus d'être un des facteurs explicatifs de l'absence de conflits ethniques, est aussi un indicateur de la domination du centre sur la périphérie.

Dans les limites de nos données, et après évaluation de la cooptation comme indicateur explicatif de l'absence de conflit ethnique en 1985, nous en sommes arrivé à la conclusion qu'il fallait joindre à la cooptation l'absence de stratégie de la part des acteurs en compétition pour impliquer totalement la population. L'un des deux protagonistes (Conté et son groupe) ayant réussi à éliminer rapidement le second groupe (celui de Diarra et de ses amis), en conservant les attributs de la souveraineté et de la légitimité, une violence ethnique devenait contre-productive.

Au vu de tous ces éléments, nous concluons que même si l'exclusion des cadres d'un groupe est source de tension, le conflit ne survient que si ceux qui contrôlent l'État ou l'espèrent, mobilisent, organisent, planifient et ordonnent la violence. Mais cette violence n'est pas gratuite ni délibérée, elle exprime une stratégie de conquête et/ou de conservation du pouvoir. Une stratégie conçue, voulue et ordonnée pour éliminer et/ou intimider l'adversaire politique avec son support populaire (l'ethnie). Car, pour que des centaines, voire des milliers, d'individus se lèvent comme un seul homme pour attaquer, piller, blesser et tuer des

milliers d'autres individus avec lesquels ils cohabitent depuis maintes années, il faut que derrière eux se trouvent des meneurs. Des meneurs qui ont les ressources matérielles et intellectuelles pour éliminer l'entente entre des individus qui partagent le quotidien, susciter et entretenir la haine, remettre en cause la pluralité des appartenances, désigner les ennemis, justifier et légitimer les actes de violence. C'est cette explication que nous avons tenté d'illustrer à travers le schéma suivant.



Pour nous, les facteurs contextuels que nous avons présentés et analysés dans la dernière section de cette thèse, ne sont pas suffisants pour expliquer la naissance des conflits ethniques en Afrique. Ils peuvent être, tout au plus, des catalyseurs. De la même façon, notre thèse réfute les points de vue déterministes car, selon nous, ces positions négligent les enjeux politiques et économiques de la confrontation ethnique. Nous soutenons qu'on ne s'oppose pas parce qu'on est différent. L'explication est tautologique. Pour nous, le fondement du conflit est le contrôle des postes prestigieux et du pouvoir. Cette situation s'expliquerait par la prépondérance de l'État africain dans la production mais surtout dans la distribution des richesses <<Les antagonismes ethniques camouflent les luttes pour le contrôle des richesses et du pouvoir. Et le contrôle des richesses passe par le contrôle du pouvoir>> (Benchenane, 1983:74). Ce constat est d'autant plus pertinent qu'il nous est apparu que le début des conflits coïncide toujours avec une tentative réelle ou supposée de prendre possession du pouvoir politique.

Les conflits en Afrique ne sont donc pas un avatar d'un antagonisme "ancestral" prévalant entre les groupes ethniques qui composent les États africains. Car la plupart des groupes ethniques qui s'affrontent, de nos jours, ne cohabitaient pas sur le même territoire avant la domination coloniale. Ceux qui vivaient sur le même territoire ne partageaient pas les mêmes ressources. Le pouvoir politique, qui est au centre des conflits ethniques actuels, n'était pas centralisé comme il l'est aujourd'hui. Chaque groupe ethnique avait ses règles de fonctionnement, d'accession et de gestion du pouvoir. Dans l'ensemble, les membres des différents groupes ethniques du continent étaient dirigés par les leurs.

Même quand un groupe ethnique triomphait d'un autre, il restait gouverné par les membres de son groupe ethnique. Les conflits ethniques actuels sont le fruit d'une politique délibérée d'instrumentalisation de la question ethnique à travers la répartition de la richesse (la distribution des postes administratifs et politiques). Cette politisation de l'identité ethnique a d'abord été expérimentée par les colonisateurs, puis par les régimes qui se sont succédés depuis l'indépendance. Cette instrumentalisation de l'ethnicité devient plus évidente lorsqu'on constate que les tensions n'apparaissent qu'entre les groupes ethniques dont des ressortissants sont impliqués dans la lutte pour le pouvoir. Dans le cas de la Guinée, il s'est agi des Peul/Soussou dans les années 1956 alors que les protagonistes de la scène politique étaient un Peul et un Malinké qui lui, puisait l'essentiel de son soutien dans le groupe ethnique Soussou. En 1976, on parla d'opposition Peul/Malinké alors que les deux protagonistes étaient un peul et un malinké. En 1985, il s'est agi d'une opposition Malinké/Soussou. À ce moment, les deux acteurs majeurs de la lutte politique étaient un Malinké et un Soussou.

Si, à l'égard de notre problématique, le recours à la lutte entre les acteurs politiques nationaux pour le contrôle des ressources s'est révélé pertinent, il faudrait approfondir le lien entre cette lutte et les ingérences des puissances régionales et internationales, dont le fondement est identique aux luttes internes, à savoir le contrôle des richesses d'un pays. L'étude dans ce domaine serait à refaire d'autant plus que la communauté scientifique a, de notre point de vue, conclu très rapidement au caractère strictement interne des conflits ethniques des pays africains. L'enjeu d'une étude prochaine serait de saisir cette ingérence étrangère à travers le jeu

des acteurs locaux. De la même façon qu'il sera utile de poursuivre la recherche sur la construction de l'Autre dans un pays où l'ethnie est présente dans les faits et absente dans les débats scientifiques et politiques.

Bibliographie sélective

I - Ouvrages généraux

- Boudon, R. et Bourricaud, F., (1990)., Dictionnaire critique de la sociologie, Paris, PUF, 651 p.
- Duverger, Maurice., (1964)., Méthodes des sciences sociales, 3e édition, PUF, Paris.
- Encyclopaedia Universalis., (1989, 1990)., Tomme 12., Paris, encyclopaedia Universalis, 1246 p.
- Gauthier, B., (1992)., Recherche sociale, Presses de l'Université du Québec, 535 p.
- Gravitz, M., (1981)., Méthodes des sciences sociales., Paris, Dalloz, 1102 p.
- Morgan, C. T., (1976)., Introduction à la Psychologie, Mc Grax-Hill, Editeur.
- Mouchot, C., (1986)., Introduction aux sciences sociales et à leurs méthodes, Presse Universitaire de Lyon, Lyon.
- Van Der Maren, J.M., (1995)., Méthodes de recherche pour l'éducation, Presse de l'Université de Montréal, Montréal.

II - Afrique et généralité

- Albert, J.-L., (1992)., "Métissage et verrouillage ethnique à l'île Maurice: emplois d'une notion et pratiques sociales", in J.-L. Albert et al. (eds), Métissages, t.II, Université de la Réunion, L'Harmattan, pp.83-94.
- Amin, S., (1994)., L'ethnie à l'assaut des nations: Yougoslavie. Ethiopie, UNRISD/L'Harmattan.
- (1988)., L'accumulation à l'échelle mondiale, Paris, Anthropos.
 - (1986)., État, nation, ethnie et minorité dans la crise. Quelques aspects de la critique de l'idéologie de la nation et de l'ethnie, INEP, Bissao (Guinée).
 - (1986)., La déconnexion. pour sortir du système mondial, Éditions La Découverte, Paris.

- (1973)., Le développement inégal: essai sur les formations sociales du capitalisme périphérique, Paris: Minuit.
 - (1965). Trois expériences africaines de développement: Ghana, Mali, Guinée. Presses Universitaires de France, Paris.
- Amselle, J.-L., (1992)., "La corruption et le clientélisme au Mali et en Europe de l'Est: quelques points de comparaison", Cahiers d'études africaines, Vol.32, n.128, pp.629-642.
- (1990)., Logiques métisses. Anthropologie de l'identité en Afrique et ailleurs. Payot.
 - (1990)., "Ethnie", Encyclopaedia Universalis, France, S.A, pp.971-973.
- Amselle, J.L. et Makolo, E., (1985)., Au cœur de l'ethnie. ethnies, tribalisme et État en Afrique, Paris, Éditions la découverte.
- Amstrong, J. A., (1982)., Nations before Nationalism, the University of north Carolina Press, Chapel Hill.
- Aquarone, M-C., (1987)., Les frontières du refus: six séparatismes africains. éd. nationale de la recherche scientifique, Paris.
- Akala, E., (1965)., "Les élites africaines et les relations raciales", Présence africaine, n. 56, 4e trimestre, pp.45-53.
- Apter, E.David., (1965)., The politics of Modernization, University of Chicago Press:Chicago.
- Badie, Bertrand., (1978)., Le développement politique, collection politique comparée, Économica, Paris.
- Bakajika, T., (1997)., Épuration ethnique en Afrique, L'Harmattan, Paris.
- Bakary, T. d., (1993)., "Systèmes éducatifs, stratification sociale et construction de l'État", in Bach, D. et Kirk-Greene, A. A. (sous la dir. de), États et sociétés en Afrique francophone, pp. 71-87, Économica, Paris.
- (1990)., "Les élites africaines au pouvoir", Centre d'étude d'Afrique noire, nos 2/3, Institut d'études politiques, Bordeaux I, France.
- Balandier, G., (1983)., Afrique ambiguë, Pocket, Paris.
- (1965)., Sociologie des Brazavilles Noires, Armand Collin, Paris
 - (1963). Sociologie actuelle de l'Afrique noire, Paris, PUF. (2 éd.).

- (1956)., "Déséquilibres socio-culturels et modernisation des pays sous-développés", Cahiers internationaux de sociologie, vol. 20, pp.30-40.
- Balibar, É., (1992)., "Inégalités, fonctionnement social, exclusion", in Joëlle, A. et J. B. Foucault, Justice sociale et Inégalités. (Éds) Esprit, pp.149-162.
- Balibar, E., et Wallerstein, I., (1988)., Race, Nation, classe, les identités ambiguës, La Découverte.
- Bangoura, D., (1996)., "État et sécurité en Afrique", Politique africaine, n. 61, pp. 39-53.
- Banton, M., (1983)., Racial and Ethnic Competition, Cambridge University Press.
- (1971)., Sociologie des relations raciales, Paris, Payot (1983).
- Barth, F., (1969)., "Les groupes ethniques et leurs frontières", in P. Putignat et Jocelyne Streiff-Fenert (1995)., Théorie de l'ethnicité, Presses universitaires de France, pp. 205-251.
- Bates, R. H., (1974)., "Ethnic Competition and Modernization in Contemporary Africa", Comparative Political Studies, pp.457-484.
- Baudin, L., (1953)., "Le problème des élites et les classes sociales", Nouvelle Revue d'économie contemporaine, vol. 12, no 44, août, pp. 5-9.
- Bayart, J.F., (1991)., "L'État", in Christian, C et Denis, C., (sous la dir. de), Les Afriques politiques, pp. 213-230, Édition la découverte, Paris.
- (1989)., L'État en Afrique. la politique du ventre, Fayard, Paris.
- (1983)., "Les sociétés africaines face à l'État", Pouvoirs, n. 25, pp.23-39.
- (1981)., "Le politique par le bas en Afrique noire", Politique africaine, pp. 53-82.
- Bazin, J., (1985)., "A chacun son Bambara", in J.-L. Amselle et E. M'Bokolo (sous la dir. de), Au cœur de l'ethnie. Ethnies, tribalisme et état en Afrique, La découverte, pp. 87-127.
- Benchenane, M., Les coups d'État en Afrique, Paris, Ed. Plubisud.

- Bell, D., (1975)., "Ethnicity and Social Change", in N. Glazer et D. P. Moynihan (eds), Ethnicity. Theory and Experience, Cambridge, Mass., Harvard University Press, pp. 141-174.
- Bergeron, G., (1965)., Fonctionnement de l'État, Librairie Armand Collin, 2ième éd., Paris.
- Bernier, B. Elbaz, M., Lavigne, G., (1978)., "Ethnicité et lutte des classes", Anthropologies et Société, vol. 2, no 1.
- Bernus, S., (1969)., Particularismes ethniques en milieu urbain: l'exemple de Niamey, université. de Paris, Institut d'ethnologie.
- Binet, Jacques., (1965)., L'Afrique en question: de la tribu à la nation, Paris, Mame.
- (1983)., "La communauté ethnique, communauté politique", Sociologie et sociétés, vol. XV, 2, pp. 23-37.
- Blauner, R., (1969)., "Internal Colonialism and Ghetto Revolt", Social Problems, n. 16, pp.393-408.
- Bonacich, E., (1980)., "A theory of Ethnic Antagonism: The Split Labour market", American Sociological Review, vol. 37. n5, pp. 547-559.
- Bonzon, Suzanne., (1967)., "Modernisation et conflits tribaux en Afrique noire", Revue française des sciences politiques, vol. XVII, no 5, octobre, pp. 862-887.
- Bouchard, C., (1989)., "Lutter contre la pauvreté ou ses effets ?", Santé mentale au Québec, XIV, 2, PP.138-149.
- Bourdieu, P., (1981)., "La représentation politique. Éléments pour une théorie du champ politique", CNRS, Actes de la recherche en sciences sociales, n. 38, pp. 3-24.
- (1980)., Le sens pratique, les Éditions de Minuit.
- Bowker, G., (1971)., "Interaction, conflits et tensions entre groupes dans l'enseignement", Revue Internationale des sciences sociales, vol. XXIII, pp. 570-582.
- Brass, P., (1976)., "Ethnicity and Nationality Formation", Ethnicity, n3, pp.225-241.
- Breedveld, A., & De Bruijn M., (1996)., "L'image des Fulbe", Cahiers d'études africaines, 144, XXXVI-4, pp.791-821.

- Breton, R., (1983)., "La communauté ethnique, la communauté politique", Sociologie et sociétés, Vol.XV, 2, pp.23-37.
- (1981)., Les ethnies, Que sais-je ?, Paris, PUF.
- Brie, Christian de., (1988)., "Géopolitique d'un continent: les trois plaies de l'économie", Le Monde Diplomatique, n.470, p. 14.
- Calas, B., (1994)., "La formation du cadre territorial: le mouvement colonial", in G. Prunier et B. Calas (sous la direct.), L'Ouganda contemporain, Khartala, Paris, pp.55-87.
- Castel, R., (1994)., "La dynamique des processus de marginalisation: de la vulnérabilité à la désaffiliation", Cahiers de recherche sociologique, 22, pp. 11-27.
- (1992)., "De l'exclusion comme état à la vulnérabilité comme processus", in Joëlle Affichard et J-B. de Foucault: Justice sociale et inégalités, Éds Esprit, pp. 135-148.
- Chaba, P., (1991)., "Pouvoir et violence en Afrique postcoloniale", Politique africaine, n. 42, pp. 51-64.
- Chaffard, G. Les carnets secrets de la décolonisation, Tome 2, Colman-Lévy, Paris.
- CEAN, L'Afrique politique 1995: le meilleur, le pire et l'incertain, Khartala, Paris
- Chauler, Pierre., (1965)., "Le poids du tribalisme", Études, T 322, Janvier, pp. 62-72.
- Chrétien, J.J., (1995)., Rwanda les médias du génocide, Karthala, Paris.
- (1992)., "Le défi de l'intégrisme ethnique dans l'historiographie africaniste: le cas du Rwanda et du Burundi", Politique africaine, n. 46, pp. 71-83.
- (1991)., "Les racines de la violence en Afrique", Politique africaine, n. 42, pp. 15-27
- (1989). Les ethnies ont une histoire, Paris, Karthala.
- (1989)., "Dimension historique de l'ethnicité", in J.-P. Chrétien et G prunier (sous la dir. de), Les ethnies ont une histoire, Paris, Karthala-ACCT, pp. 5-14.
- (1986)., "L'alibi ethnique dans les politiques africaines", Esprit, Juillet-Août, pp. 109-115.

- (1985)., "Hutu et Tutsi au Rwanda et au Burundi", Au coeur de l'ethnie, sous la dir. de J.-L. Amselle et E.M'Bokolo, Paris, La Découverte, pp. 129-165.
- Christian Coulon et Denis Constant Martin.(1991). Les Afriques politiques, Édition La Découverte, Paris.
- Cissoko, Sékéné-Mody., (1966)., Histoire de l'Afrique occidentale: Moyen âge et temps modernes: éditions OKEM, Paris.
- Comaroff, J. L., (1987)., "On Totemism and Ethnicity", Ethnos, 21, n3-4, pp.301-323.
- Cohen, A., (1974)., (ed), Urban Ethnicity, London, Tavistock.
- Cohen, R and Middleton, J., (1970)., From Tribe To Nation in Africa, Studies Incorporation Process, Scranton Chandler Publishers, New York.
- Copans, J., (1990)., La Longue Marche de la modernité africaine. savoirs intellectuels. démocratie, Khartala, Paris.
- (1989)., "Tribalisme", Encyclopaedia universalis, France. S. A., pp.949-952.
- (1978)., "Ethnies et régions dans une formation dominée. Hypothèse à propos du cas sénégalais", Anthropologie et Sociétés, vol.2, n.1, pp. 95-115.
- Coquery-Vidrovitch, C et Moniot, H., - (1992)., L'Afrique noire de 1800 à nos jours, 3e éd. rév., Paris, PUF.
- Coquery-Vidrovitch, C., (1994)., "Du bon usage de l'ethnicité", Le Monde diplomatique, juillet, pp.4-5
- (1985)., Afrique noire: permanences et ruptures, Paris, Payot.
- Coulon, A., (1990)., L'école de Chicago, Paris, PUF, <<Que sais-je>>.
- Darbon, D., (1990), "L'État prédateur", Politique africaine, pp. 37-45.
- Davidson, Basil., (1973)., L'Afrique ancienne., Maspéro.
- Debré, F., (1968)., Biafra. An II, éd. Julliard, Paris.
- Décréame, Philippe., (1993)., L'Afrique centrale, 2e édition, Paris, C.H.E.A.M.
- (1960)., "Indépendance et regroupement politique en Afrique noire au sud du Sahara", Revue française de science politique, X (4).
- De Sardan, J. P. O., (1996)., "L'économie morale de la corruption en Afrique", Politique Africaine, n. 63, pp.97-116.

- Desnarais, J.- C., "Le Rwanda des Anthropologues: l'archéologie de l'idéologie raciale", Anthropologie et Sociétés, Vol.2, n. 1, pp.71-93.
- Despres, L., (ed.), (1975)., Ethnicity and resource Competition in Plural Societies, The Hague, Mouton.
- Deutsch, K. W., (1961)., "Social Mobilization and Political Development", APSR 55, pp.493-514.
- De Vos, G., "Conflict and Accomodation", in G. De Vos et L. Romanucci-Ross, (eds)., Etnicity Identity: Cultural Continuities and Change, Palo-Alto, Calif, Mayfield, pp.5-41.
- Deshen, S., (1974)., "Political ethnicity and cultural ethnicity in Israël during the 1960s", in A Cohen (ed.), Urban ethnicity, London, Tavistock, pp. 281-309.
- Dhoquois, R., (1987)., Appartenance et exclusion, Paris, L'Harmattant.
- Douglas, M., (1983)., "How Identity Problems Disapper", in A. Jacobson-Widding (ed.), Identity: Personal and Socio-cultural, Stockhom, pp. 35-46.
- Douglass, W. A. et Lyman, S. M., (1976)., "L'ethnie: structure, processus et saillance", Cahiers internationaux de sociologie, vol. LXI, pp.197-220.
- Dozon, J.-P., (1985)., "Les Bété: une création coloniale", in J.-L. Amselle et E. M'Bokolo (sous la dir. de)., Au coeur de l'ethnie. Etnies, tribalisme et état en Afrique, La Découverte, pp. 49-85.
- Drummond, L., (1981)., "Ethnicity", <<Ethnicity>> and Culture Theorie, Man, vol. 16, n.4, pp. 693-696.
- Dumont, F., (1979)., "Mouvements nationaux et régionaux d'aujourd'hui", Cahiers internationaux de sociologie, vol. LXVI, pp.5-17.
- Dupire, M., (1981)., "Identité ethnique et processus d'incorporation tribale et étatique", Cahiers d'études africaines, , pp.265-280.
- Durand, J., (1963)., "Le rôle de la ville moderne: de la nécessité de son étude", Présence Africaine, n. s 48, 4 trimestre.
- Duverger, Maurice., (1958)., Les partis politiques, 3e édition, Collin, Paris.
- Eisentadt, S.N., (1963)., Modernization, Growth and Diversity, Indiana University Press, Bloomington, Indiana
- Ela, J.-M., (1982)., L'Afrique des villages, Paris, Karthala.

- Elbaz, M., "Ethnicité et divisions de la classe ouvrière dans la société multi-ethniques", in Juteau- Lee, D. (éd.), Frontières ethniques en devenir, Ottawa, Ed. de l'Université d'Ottawa, PP.37-56.
- Elenga, Mbuyinga.(1989).Tribalisme et problème national en Afrique noire, le cas du Kameroun, L'Harmattant, Paris.
- Eller, J. D. et Coughlan, R. M., (1993)., "The poverty of primordialism: the demystification of ethnic attachments", Ethnic and Racial Studies, vol. 16, n2, pp. 183-202.
- Elisabeth, D.- A., (1996), "Jeunesse et ethnicités citadines à Brazaville", Politique africaine, pp. 73-90.
- Emmanuel, A., (1972)., Unequal Exchange: a Study of the Imperialism of Trade, Monthly Review Press, New York.
- Fanon, F., (1987)., Les Damnés de la terre, Éditions La Découverte.
- Fardon, R., (1996)., "<<Destins croisés>>: histoires des identités ethniques et nationales en Afrique de l'Ouest", Politique africaine, n. 60, pp. 75-97.
- Fontaine, L., (1990)., L'organisation étatique de l'inclusion et de l'exclusion: le cas du Québec (1976-1988), Thèse de doctorat présentée à la faculté des sciences sociales, Université de Laval, Québec.
- Fourest, A., (1988)., La cohabitation pluriethnique dans les quartiers populaires: état de la recherche, T.E.N, Paris.
- Furtado, C., (1966)., Développement et sous-développement, Paris, PUF.
- Frank, A. G., (1967)., Capitalism and Underdevelopment in Latin America, New York, Monthly Review Press.
- Frappier, M., (1993)., "La pauvreté: facteurs économiques", in (ed.) Maurice Labelle, La condition humaine, P.U.Q, pp.565-604.
- Gahama, A., (1979)., La reine mère et ses prêtres au Burundi, Nanterre, Laboratoire d'ethnologie et de sociologie comparative.
- Gallisot, R., (1987)., "Sous l'identité, le processus d'identification", in L'homme et la société, 83, pp.12-27.
- Gauthier, M., (1987)., Les nouveaux visages de la pauvreté, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture.

- Geertz, C., (1963)., "The integrative Revolution: Primordial Sentiments and Civil Politics in the new States" (Geertz, C. édit), The Interpretation of cultures, New York, Basic Books.
- Gellner, E., (1989)., Nations et Nationalisme, Paris, Payot.
- Geschwender, J., (1978)., Racial stratification in America, Dubuque, Iowa, William C. Brown.
- Giraud, M., (1987)., "Mythes et stratégies de la <<double identité>>", L'homme et la société, vol. 83, n. 1.
- Glazer, N., (1975)., "The Universalisation of Ethnicity", Encounter, pp. 8-17.
- Glazer, N. et Morynihan, D. P., (eds), (1975)., Ethnicity. Theory and Experience, Cambridge, Mass., Harvard University Press.
- Gluckman, M., (1960)., "Tribalism in Modern British Central Africa", in Wallerstein, ed., Social Change: the Colonial Situation, New York, pp.251-264.
- Gluckman, M., (1960)., "Tribalism in moder central Africa", Cahiers d'études africaines, I.
- Godelier, Maurice., (1978)., "Le concept de tribu. Crise d'un concept ou crise de fondement empirique de l'Anthropologie?" in Horizon, Trajet marxiste en anthropologie, Paris.
- Gordon, M. M., (1964)., Assimilation in American Life, OUP, New york.
- Granger, Gilles-Gaston., (1988)., Pour la connaissance philosophique, Odile Jacob, Paris.
- Grellet, G., (1982)., Les structures économiques de l'Afrique noire, Paris, PUF.
- Grégoire, E. et Labazée, P., (1993)., Grands commerçants d'Afrique de l'Ouest, Éds Karthala et Orstom.
- Guichard, Martine., (1990)., L"ethnisation" de la société peule du Borgou (Bénin)"., Cahiers d'études africaines, v.30, n.117, pp.17-44
- Guillaumin, C. et Poliakov, L., (1974)., Max Weber et les théories bioraciales du XX siècle, Cahiers internationaux de sociologie, vol. LVI.
- (1972)., "Caractères spécifiques de l'idéologie Raciste", Cahiers Internationaux de sociologie, vol. LII, pp.247-274.
- Guillaumin, C., (1972)., L'idéologie raciste. Genèse et langage actuel, Paris, La Haye, Mouton.

- Grillo, R. D., (1969)., "Tribal Factor in an East African Trade Union", in P. H. Gulliver (ed), Tradition and Transition in East Africa, Routledge et Kegan Paul, London, pp. 297-321.
- Hagighat, C (1994)., L'Amérique urbaine et l'exclusion urbaine, Payot.
- Hall, S., (1992)., "Cultural studies and its Theoretical Legacies", in L. Grassberg, C. Nelson, P. Treichler, ed., Cultural Studies, New York, Routledge, pp. 277-294.
- (1990)., "Cultural Identity and Diaspora", in J. Rutherford, ed., Identity: Community. Culture. Difference, London, Lawrence and Wishart, pp. 222-239.
- Hansen, M. L., (1966)., The problem of the Third Generation Immigrant, Rock Island, Ill, Augustana Historical Society.
- Henry, A., (1991)., "Vers un modèle du management africain", Cahiers d'Études africaines, 124, XXXI -4, pp. 447-473.
- Hetcher, M., (1971)., "Towards a Theory of Ethnic Change", Politics and Society, 2, 1, pp. 21-45.
- (1975)., "Le colonialisme interne", Pluriel, n. 32, pp. 119-128.
- (1976)., "Ethnicity and Industrializations", Ethnicity, 3, 3, pp. 214-224.
- Hoerning, K. "Modernisation et classes sociales dans les nouveaux États de l'Afrique tropicale", In Sociologie de l'impérialisme.
- Hugon, P., (1993)., L'économie de l'Afrique, Paris, L'Harmattan.
- Hobsbawm, E., (1993)., "Qu'est-ce qu'un conflit ethnique?" Actes de la recherche en sciences sociales, No 100.
- (1992)., Nations et Nationalismes depuis 1780, Paris, Gallimard.
- Ibo, Emmanuel B., (1983)., État-nation, groupe ethnique et identité politique, Thèse de Ph.D. présentée au département de sociologie de l'Université de Montréal.
- Handelman, D., (1977)., "The organization of ethnicity", Ethnic group, vol. 1, pp. 187-200.
- Horowitz, D., (1985)., "Etnic identity", in N. Glazer et D.P. Moynihan (eds), Etnicity. Theory and Experience, Cambridge, Mass., Harvard University Press, pp.111-140.

- Hurth, W. M., (1977)., Comparative study of corean immigrants in the United States: a typological approach, San Francisco, R. et E. Research Associated Inc.
- Isajiw, W.W., (1980)., "Definitions of ethnicity", Goldstein, J.E. et R.M. Bienvenue (édit), Ethnicity and Ethnic Relations in Canada, Toronto, Butterworths.
- Izard, M., (1977)., "A propos de l'identité ethnique", L'identité, Grasset, Séminaire dirigé par C. Levi-Strauss, Paris.
- Jaccoud, M., (1995)., La problématique de l'exclusion sociale et les Autochtones, Lien social et Politiques, n.34, pp.93-100.
- (1992)., Processus pénal et identitaire: le cas des Inuit au Nouveau-Québec", in Sociologie et sociétés, XXIV (2), pp.25-44.
- Jobert, B., (1983)., "Clientélisme, patronage et participation populaire", Revue tiers monde, n. 95, pp.546-562.
- Joseph, R., (1981)., "Le piège ethnique", Politique africaine 1 (3), pp.2641.
- Juteau, Danielle., (1996)., "L'ethnicité comme rapport social", Mots/Les langages du politique, n. 49, pp.97-104.
- (1983)., "La production de l'ethnicité ou la part réelle de l'idéal", Sociologie et sociétés, vol. 15, no 2.
- (1973)., Frontières ethniques en devenir, éd. de l'Université d'Ottawa, pp. 37-56.
- Kalonji, L., (1971)., "Ouganda, une crise à suivre", Afrique nouvelle, n. 1226, pp.7-18.
- Kaputo, S., (1975)., "Phénomène d'ethnicité et conflits ethno-politiques dans les centres urbains du Zaïre", Études zaïroises, n. 3, pp. 3-12.
- Kasozi, A. B. K., (1994)., The social origins of violence in Uganda: 1964-1985, McGill-Queen's University Press.
- Keyes, C. F., (1976)., "Towards a new formulation of the concept of ethnic group", Ethnicity, vol. 3, n. 3, pp. 202-213.
- Khan, R., (1980)., "La violence et le développement socio-économique", La violence et ses causes, UNESCO, pp. 177-201.
- Ki-Zerbo, J., (1974)., Histoire de l'Afrique noire, Hatier, Paris.
- Kozlov, V., (1975)., "Ethnie et nation", La nouvelle critique, n. 70, pp. 32-56.
- Labelle, M et lévy, J., (1995)., Ethnicité et enjeux sociaux, Montréal, liber.

- Lacroix, B., (1985)., "Ordre politique et ordre social", in Madeleine Gravitz, Jean Leca, Traité de science politique, Tome I: La science politique. Science sociale. L'ordre politique, PUF, Paris.
- La Grange (de) et Balancie, J-M., (1996)., Mondes rebelles, Éditions Michalon, Paris.
- Laurin-Frenette, N.(1978)., Classes et pouvoir: les théories fonctionnalistes, les Presses de l'Université de Montréal.
- (1978)., Production de l'État et formes de la nation, Montréal, Nouvelle optique.
- Laroche, H., (1962)., Le Nigeria, Que sais-je, n. 1015.
- Laveau, G., (1970)., "Le système politique et son environnement", Revue française de sociologie, XII, n. spécial, pp.169-212.
- Lavroff, D.G. et Malibeau, A., (1968)., "Le pouvoir politique en Afrique Noire", in Merle Marcin (dir), L'Afrique noire contemporaine, Paris, Librairie Armand Colin, pp.321-388.
- Lefebvre, H., (1976)., L'Etat. "l'état dans le monde moderne", T.I.U.G.E. Coll. 1018, Paris.
- Lemarchand, R., (1991)., "La violence politique", in Les Afriques politiques, Éditions La découverte, Paris, pp. 200-230.
- Lesemann, F. et Pierre J. U., (1995)., "Welfare, Workfare et citoyenneté aux États-Unis", Lien social et Politique, 34, pp. 55-62.
- Lloyd, P. C., (1974)., "Ethnicity and the Structure of Inequality in a Nigerian Town in the Mid- 1950s", in A.Cohen (ed.), Urban ethnicity, London, Tavistock, pp.223-250.
- Lister, R., (1990)., The exclusive Society: Citizenship and the poor, Child poverty Action Group, London.
- Lombard, Jean., (1963)., "Tribalisme et intégration nationale en Afrique noire", L'Homme et la société, no 12, avril-mai-juin, pp. 69-86.
- Lonsdale, J. (1996). "Ethnicité morale et tribalisme politique", Politique Africaine, n61, pp.98-115.
- Lwanga-Lunyigo, R., (1994)., L'Ouganda contemporain, Khartala, Paris
- Mafeje, A., (1977)., "The Ideology of Tribalism", Journal of Modern African Studies, Vol. IX, n. 2, pp. 1112-1130.
- Mahiou, A., (1969)., L'avènement du parti unique noir, LDDJ, Paris.

- Magubane, A., (1969)., "Pluralism and Conflict Situations in Africa: A New Look", African Social Research, vol. VII, n. 2.
- Mallet, R., (1966)., "Djibouti: problèmes ethniques et politiques", Revue de Défense Nationale, décembre, pp. 1947-1955.
- Mamdani, M., (1976)., Politics and Class Formation in Uganda, N. Y. Monthly Review.
- Marchand, R., (1991)., "Surveillance et répression en postcolonie", Politique africaine, n. 42, pp.40-50
- Marie, A. (1981). "Marginalité et conditions sociales du prolétariat urbain en Afrique", Cahiers d'études africaines, XXI-1-3, pp. 347-374.
- Martin, D., (1986)., "Par delà le boubou et la cravate: pour une sociologie de l'innovation politique en Afrique noire", Canadien journal of African studies, vol. 20, n. 1.
- (1976)., "Le rapport de clientèle", Revue française de sciences politiques, pp. 103-117.
- Martinez, L., (1994)., L'économie informelle dans la ville de Djibouti, Mémoire, Aix-Marseille III.
- Martiniello, M., (1995)., L'ethnicité dans les sciences sociales sociales contemporaines, Paris, <<Que sais-je>>, PUF.
- Maurice, A., (1987 B), "L'État africain typique: lieu ou instrument?", Politique africaine, pp. 51-62.
- MBembe, A., (1990)., "Pouvoir, violence et accumulation", Politique africaine, pp.7-24.
- MBembe, A. et Roitman, J., (1996)., "des figures de sujet en temps de crise", Sociétés Africaines et Diaspora, n. 2, L'Harmattan, Paris, pp.91-122.
- Mbongo, N'Samé., (1985)., "Problèmes théoriques de la question nationale en Afrique", Présence africaine, no 136, 4e trimestre.
- Mbokolo, E., (1978)., "Ethnicité, régionalisme et nationalisme", Le Monde diplomatique, Juillet
- McAll, Christopher., (sous presse)., Behind City Walls: Determinism and Constructivism in the History of Western Social Thought.
- (1996)., "L'aide sociale: ce que tout le monde sait mais que personne ne veut savoir", Interface, 17 (2), pp. 13-22.

- (1995)., "Les murs de la cité: territoires d'exclusion et espaces de citoyenneté", in Lien social et Politiques - RIAC, 34, .81-92.
- (1994)., "Racisme et ségrégation ethnique", dans S. Langlois et al. (sous la direction de), Traité des Problèmes sociaux, Québec, IQRC.
- (1992)., Class, Ethnicity and Social Inequality, Montréal: McGill - Queen's University Press (2e édition).
- McAll, C et D. White., (1996)., Structures. Systèmes. acteurs: Welfare et Workfare comme champs d'action sociale, Rapport de recherche présenté au ministère des ressources humaines, Canada.
- McAll, C, Victor, P. et Fortier, A-M., (1992)., "Présentation: racisme, ethnicité, nation", in Sociologie et sociétés, XXIV (2), pp.5-12.
- McAll, C et Ulysse, P. J. (1996)., Recherche sur le profil de la pauvreté dans un quartier multiethnique de la Savane du quartier Côte-des-Neiges à Montréal, CEETUM.
- Médard, J. F., (1995)., La corruption politique et administrative et les différenciations du public et du privé: une perspective comparative, in Borghi & Meyer- Bisch (éds.).
- (1992)., "<<Big Man>> en Afrique: esquisse d'analyse du politicien entrepreneur", L'année Sociologique, n. 42, pp. 167-192.
- (1991)., (éd.), États d'Afrique noire: formation, mécanisme et crise, Paris, Kharthala.
- (1990)., "L'État patrimonialisé", Politique africaine, pp. 25-36.
- (1983)., "La spécificité des pouvoirs africains", Pouvoirs, n.25, pp.5-22.
- (1982)., "L'État sous-développé en Afrique noire: clientélisme politique ou néo-patrimonialisme?", Travaux et documents du centre d'étude d'Afrique noire, Talence, France.
- Mead, L., (1986)., Beyond Entitlement: The Social Obligations of Citizenship, Free Press, New York.
- Meier, K. J. et al., (1989)., Race, class and Education: The politics of second generation Discrimination, The University of Wisconsin Press.
- Mercier, Paul., (1961)., "Remarques sur la signification du tribalisme actuel en Afrique noire", Cahiers internationaux de sociologie, vol. XXI, juillet-décembre, pp. 61-80.

- Milne, R. S., (1981)., Politics in Ethnically Bipolar States, University of British Columbia Press, Vancouver, pp.83-105.
- Mitchelle, J. C., The Kalela Dance, Manchester, Manchester University Press.
- Montclos (de), M-A., (1995)., "Le Libéria, une économie de guerre profitable?", Marchés tropicaux et méditerranées.
- Morice, A., (1991)., Les maîtres de l'informel: corruption et modèles mafieux d'organisation sociale, in Laurier, de Miras & Morice (éds).
- Morisson, D.G. and Stevenson, H.M., (1972)., "Cultural Pluralism, Modernization and Conflict: an Empirical Analysis of Sources of Political Instability in Africa Nations", Canadian journal of Political Science, Vol.V, N. 1,
- Muga, D., (1984)., "Academic sub-cultural theory and problematic of ethnicity: A tentative critique", The Journal of Ethnic Studies, 12, 1, Spring, pp.1-51.
- Murray, C., (1992)., "Discussing Welfare Dependency is Irrelevant", Public Welfare, Spring, pp. 24-45.
- Musene, Santini., (1987)., Conflits ethno-politiques urbain au Zaïre 1957-1965, Thèse de maîtrise du département de sociologie de l'Université d'Ottawa.
- N'Da, Paul., (1987)., Les intellectuels et le pouvoir en Afrique noire, éditions L'harmattant.
- Nicolas, G., (1987)., "Les nations à polarisation variable et leur État: le cas nigérien" in E. Terray (dir.), L'État contemporain en Afrique, L'Harmattan.
- (1973)., "Fait <<ethnique>> et usage du concept d'ethnie", Cahiers internationaux de sociologie, vol. LIV.
- (1972)., "Crise de l'État et affirmation ethnique en Afrique noire contemporaine", Revue française des sciences politiques, vol. XXII, no 5, pp. 1017-1048.
- Nnoli, O., (1989)., Conflits ethniques en Afrique, CODESRIA, Dakar.
- Nodinot, J-F., (1980)., Le Nigéria, Éditions du Sorbier.
- Novak, M., (1972)., The rise of the unmeltable ethnics, Macmillan, New York.

- Nsibambi, A. R., (1994)., "La crise ougandaise de 1966", in G. Prunier et B. Calas (sous la direct.), L'Ouganda contemporain, Karthala, Paris, pp. 88-104.
- Nyéréré, Julius., (1960)., "Le gouvernement à parti unique", Cahiers d'études africaines, pp. 41-44.
- (1963)., "Les fondements du socialisme africain", Présence africaine, XLVII, 3e trimestre, pp. 8-17.
- Olivier De Sardan, J.P., (1996)., "L'économie morale de la corruption en Afrique", Politique africaine, n. 63, pp. 97-116.
- Onwubu, C., (1975)., "Ethnic identity, political integration and national development: the Igbo diaspora in Nigeria", Journal of Modern Africa Studies, 12:3, pp. 399-413.
- Oppenheimer, J., (1977)., "Culture and politics in Druze ethnicity", Ethnic groups, 1, pp. 221-240.
- Oriol, M., (1986)., "Identité produite, identité instituée, identité exprimée", in Cahiers internationaux de sociologie, 66, pp.19-28.
- Patterson, O., (1975)., "Context and Choice in Ethnic Allegiance: A Theoretical Framework and Caribbean Case Study", in A. Glazer et D. P. Moynihan (eds), Ethnicity, Theory and Experience, Cambridge, Mass., Harvard University Press, pp. 305-349
- Péan, P., (1988)., L'Argent noir. Corruption et sous-développement, Fayard, Paris.
- Perrot, Claude-Hélène et al., (1989)., Sources orales de l'histoire de l'Afrique, Edts du Centre national de recherche scientifique.
- Person, Y., (1981)., "Contre l'État-nation", Cahiers du CRA, Histoire, n.3
- (1985)., "L'État Nation et l'Afrique", Le mois en Afrique, n.190-191, pp.27-35.
- (1974)., Les contradictions du nationalisme étatique en Afrique Noire.
- Philippe, Marchésin., (1992)., Tribus, ethnies et pouvoir en Mauritanie, Ed. Karthala, Paris.
- Podolieau, J. G., (1982)., L'État au concret, Paris, PUF.
- Pouillon, J., (1982)., "Appartenance et identité", in Le genre humain, 2, pp.20-29.

- Poutignat, PH., (1995)., Théories de l'ethnicité, Presses universitaires de France.
- (1994)., "La problématique de l'ethnicité: du groupe ethnique à l'organisation sociale des différences culturelles", in C. Labat (ed.), Cultures croisées: du contact à l'interaction, Paris, L'Harmattan.
- Pondopoulo, A., (1996)., "La construction de l'altérité ethnique peule dans l'oeuvre de Faidherbe", Cahiers d'études africaines, 143, XXXVI-3, pp.421-441.
- Prunier, G., (1991)., "Violence et histoire en Afrique", Politique africaine, n. 42, pp.9-14.
- (1987)., "L'espace ougandais: esquisse d'écologie politique", Hérodote.
 - (1982)., "Structures ethniques et systèmes politiques en Ouganda", cultures et développement, XII, 2-3.
- Prunier, G., (1994)., "Le déclin de l'État (1966-1979)", in G. Prunier et B. Calas (sous la direct.) L'Ouganda contemporain, Khartala, Paris, pp. 105-129.
- Raveau, F., (1976)., "Ethnicité et mécanismes de défense", in J. Poirier et F. Raveau (eds), L'autre et l'ailleurs, Berger-Levrault, pp.475-479.
- Renan, E., (1987)., "Qu'est ce qu'une Nation?", in E. Renan, Discours et Conférences, Paris, Calman Lévy, pp. 278-310.
- Reyntjens, P., (1994)., L'Afrique des grands lacs en crise. Rwanda-Burundi: 1988-1994. Éditions Khartala.
- Rivière, Claude., (1985)., "L'État et l'Ethnie en Afrique Noire", in Le Centre des Hautes Etudes sur l'Afrique et l'Asie Modernes, L'Afrique Noire Depuis la Conférence de Berlin III (Paris, CHEAM).
- Robichaud, J.-B. et al., (1994), Les liens entre la pauvreté et la santé mentale: de l'exclusion à l'équité. Gaëtan Morin Éditeur, Boucherville, Québec.
- Rousseau, J., (1978)., "Classe et ethnicité", Anthropologie et sociétés, vol. 2, n. 1
- Sandbrook, R., (1987)., "Personnalisation du pouvoir et stagnation capitaliste", Politique africaine, n. 26, pp. 15-37.

- Schnapper, D., (1989)., La communauté des citoyens: sur l'idée de la nation, Éditions Gallimar, Paris.
- Schermerhorn, R. A., (1968)., "Les relations interethniques, un essai de typologie", Cahiers internationaux de sociologie, vol. XLIV, pp.145-156.
- Schwartz, T., (1975)., "Cultural totemis: ethnic identity primitive and modern", in G. De. Vos et L. Romanucci-Ross (eds), Ethnic identity: cultural continuities and change, Palo-Alto, Calif, Mayfield, pp. 106-131.
- Schils, E., "Primordial, personal, sacred and civil ties", British journal of Sociology, 8, pp. 130-147.
- Seck, A et Mondjannagni, A., (1967)., L'Afrique occidentale, PUF, Paris.
- Sfia, M. S., (1979)., "Système capitaliste mondial et transition au socialisme", Sociologie et sociétés, vol. 11, n. 2, pp. 59-68.
- Simon, Pierre J., (1983)., "L'étude des problèmes de minorités et des relations interethniques dans l'anthropologie et la sociologie françaises", Pluriel, n 32-33, pp.13-25.
- (1975)., "Propositions sur un lexique des mots-clés dans le domaine des études relationnelles", Pluriel, 4.
 - (1985)., "Le sociologue et les minorités: connaissance et idéologie", Sociologie et sociétés, Vol. XV. 2, pp. 9-21.
- Sklar, R.L., (1977)., "La domination de classe sur le continent africain", In Le socialisme en perdition, pp. 4-34.
- Skinner, E., (1967)., "Group dynamics in the Politics of Changing Societies: the Problem of <<tribal>> Politics in Africa", in J. Helm (ed.), Essays on the problem of Tribe, University of Washington Press, pp. 170-185.
- (1963)., "Strangers in west African societies", Africa, vol. 33, n. 4, pp. 307-320.
- Smith, M. G., (1986)., "Pluralism, Race and Ethnicity in Select African Countries", in Theories of Race and Relations, Cambridge University Press, pp.187-225.
- Southall, J., (1970)., Social change in Modern Africa: Studies presented and discusses. Published for the International African institute by Oxford University Press.

- Suret-Canale, J., (1971)., Histoire de l'Afrique centrale. à l'usage des lycées et collèges, Présence africaine, Paris.
- (1969)., "Tribus, classes, nations: différenciation sociale et ethnique en Afrique tropicale", Nouvelle revue internationale, n. 6.
 - (1964)., L'Afrique noire (2 vol), Ed. Sociales, Paris.
- Strein, R., (1970)., "Factional Politics and Central Control in Mombassa, 1960-1969", Canadian journal of African Studies 4, PP.33-36.
- Sylla, Lanciné., (1981)., "Le tribalisme, stratégie de participation au pouvoir dans les États africains ou de la démocratie médiatisée à l'illusion démocratique", Revue française d'histoire d'Outre-Mer, Tome LXVIII, pp. 311-323.
- (1977)., Tribalisme et Parti unique en Afrique noire, Presses de la fondation nationale des sciences politiques, Côte d'Ivoire.
- Thaul, F., (1995)., Les conflits identitaires, Edition Marketing, Paris.
- Touraine, A., (1992)., "Inégalités de la société industrielle, exclusion du marché", in Joëlle Affichard et J-B. de Foucault: justice sociale et Inégalités, Éd. Esprit, pp. 163-174.
- Traoré, Bakary., (1983)., "De la genèse de la nation et de l'État en Afrique noire", Présence africaine, no 127-128, 3e et 4e trimestres.
- Thompson, J. P. L., (1983)., "The plural society approach to class and ethnic mobilization", Ethnic and Racial Studies, vol. 6, n. 2, pp.127-153.
- Tshibangu-Wa-Mulumba, Albert., (1971)., Hommage à la colonisation, éd. OKEM.
- Van den Berghe, P.L., (1978)., The Ethnic Phenomenon, New York, Preager.
- (1981)., "L'Ethnicité en Afrique" in Revue internationale des sciences sociales, vol. 23, n.4, pp. 539-550.
 - (1967)., "Pluralisme social et culturel", Cahiers Internationaux de sociologie, Vol. XLIII, pp. 67-78.
- Van Langenhove, F., (1960)., "Consciences tribales et nationales en Afrique noire", Bruxelles, Institut royal des relations internationales.
- Verdeaux, F., (1987)., "Au coeur de l'ethnie: anthropo ma non topo", Politique Africaine, pp. 115-121.
- Vidal, C., (1995)., "Le génocide des rwandais tutsis: trois questions d'histoire", Afrique contemporaine, n.174, 2e trimestre.

- (1973)., "Colonisation et décolonisation du Rwanda; la question Tutsi-Hutu", Le mois en Afrique, n. 91.
- Wallerstein, I., (1960)., "Ethnicity and National integration in West Africa", Cahiers d'études africaines, vol. 3, no 1, pp. 125-139.
- Weber, M., (1971)., Economie et Société, Paris, Plon.
- Wieviorka, M., (1993)., La démocratie à l'épreuve. Nationalisme. populisme. ethnicité, La Découverte/Essais, Paris.
- Young, C., (1982)., "Patterns of Social Conflict: State and Ethnicity" Daedalus Spring, pp.71-78.
- (1968)., "Ethnicity and the Colonial and Post-colonial State in Africa" in Paul Brass, eds., Ethnic and the State, Croom Helm, pp. 57-93.
- Ziegler, J., (1967)., "Structures ethniques et partis politiques au Burundi", Le mois en Afrique, n. 18.
- (1967)., "Structures ethniques et partis politiques au Burundi", Le mois en Afrique, n.18.

III - Guinée

- Alata, J.P (1976)., Prison d'Afrique, le Seuil, Paris.
- Arcin, A., (1911)., La Guinée française, Challanel, Paris.
- Ba ardo Ousmane (1986) Camp Boiro. sinistre geôle de Sékou Touré, L'Harmattan, Paris.
- Bah, A. -O., Keïta, B.& Lootvoet, B. (1989). "Les Guinéens de l'extérieur: rentrer au pays", Politique Africaine, XXXVI, pp.22-38.
- Bah, Mahmoud., (1990)., Construire la Guinée, L'Harmattan, Paris.
- Bah, K., (1995)., Remue-ménage à la marine, Conakry, pp.1-3.
- (1994)., Lettre ouverte à la nation, Conakry, pp.1-8.
- (1994)., Lettre ouverte à l'opinion nationale, Conakry, pp. 1-10.
- (1993)., Mémoire V. "Proposition de fédéraliser la Guinée", Conakry, pp. 1- 28.
- (1993)., Appel aux Haali pular, Conakry, pp.1-6.
- (1992)., Mémoire II "Aperçu sur l'enrichissement illicite des dirigeants guinéens de 1984 à 1992, Conakry, pp. 1-37.

- (1993)., Mémemorandum I "Réédition plus", Conakry, pp. 1-37.
- (1993)., Regard retrospectif sur l'armée guinéenne, Conakry, pp. 1-10.

Bah, Tierno., (1996)., Mon combat pour la Guinée, Khartala, Paris.

Barry, A. Amadou. B., (1991)., L'enjeu ethnique dans le processus démocratique de l'Afrique: le cas de la Guinée, Mémoire de maîtrise présentée à l'école des études supérieures et de la recherche de l'Université d'Ottawa, Ottawa, Canada

Bayart, J.F., (1982)., "L'aveu sous les tropiques", Politique africaine, n.2 (7), pp. 14-41.

Botte, R., (1994)., "Stigmates sociaux et discriminations religieuses: l'ancienne classe servile au Fuuta Jaloo", Cahiers d'études africaines, XXXIV- 1-3, pp. 109-136.

Campbell, B K., (1983)., Les enjeux de la bauxite: la Guinée face aux multinationales de l'aluminium, Presses de l'Université de Montréal.

Charles, B., (1992)., "Le rôle de la violence dans la mise en place des pouvoirs en Guinée", in Agron, C. R. et Michael, M. (dir.), L'Afrique noire française: l'heure des indépendances, Paris, CNRS.

- (1989), "Quadrillage politique et administratif des militaires?", Politique Africaine, n36, pp.9-21.

- (1972)., La République de Guinée, éditions Berger-Levrault, Paris

- (1967)., "Cadres politiques et administratifs dans la construction nationale en Guinée", Revue Internationale de Sociologie, nos 2-3, pp. 345-353.

- (1963) Guinée, rencontre, Lausanne, Suisse

- (1962) "Un parti politique africain, le parti démocratique de Guinée", Revue française des sciences politiques, 12, pp. 312-359.

Charmes, J. et Willaert, Y., (1994)., Dimensions Sociales du Développement et Lutte contre la Pauvreté, Ministère du Plan et des finances, Conakry.

Condé, A. (1972)., Guinée. Albanie d'Afrique ou néo-colonie américaine, Éditions Git-le-coeur, Paris.

Diakité, C.A. (1972). Guinée enchainée ou le livre noir de Sékou Touré, chez l'auteur, Paris

- Diallo, A.A. (1985). La vérité du ministre, Calmann-Lévy, Paris.
- Diallo, O., Diallo, M. S. et Bah, M. L., Un profil de pauvreté en Guinée, Ministère du Plan et de la Coopération, Conakry.
- Diallo, O., (1960)., "Connaissance historique de la Guinée", Présence africaine, XXI, pp. 90-103.
- Dubresson, A., (1986)., "Guinée:Difficiles lendemains de rupture", Politique Africaine, n. 36, pp. 2-7.
- Dupire, M., (1970)., Organisation sociale des Peul, Plon, Paris
- Goerg, O., (1992)., "Les associations de jeunesse: réflexions sur une méthodologie, à partir de l'exemple de la Guinée coloniale", in Les jeunes en Afrique (éds), d'Almeida- Topor, H; Coquery- vidrovitch, C; Goerg, O; Guitart, F; pp. 17-34; édition L'Harmattan, Paris.
- (1990)., "La gènèse du peuplement de Conakry", Cahiers d'Études africaines, 117, XXX-I, pp.73-99.
- (1989)., "Les mouvements de jeunesse en Guinée de la colonisation à la constitution de la J.R.D.A. (1890-1959)", in Le mouvement associatif des jeunes en Afrique noire francophone au XXe siècle, pp. 37-38; L'Harmattan, Paris.
- Horoya - Organe d'information de l'État guinéen. Agence guinéenne de presse, Conakry.
- Jeune Afrique., Organe d'information indépendant, Édité par le groupe Jeune Afrique, Paris.
- Journal Officiel de la République de guinée, Conakry, Imprimerie nationale "Patrice Lumumba", Bi-mensuel.
- Lambert, A. (1991). "Les hommes d'affaires guinéens", Cahiers d'études africaines, n124, XXXI-4, pp.487-508.
- L'Indépendant, Organe d'information indépendant, édité par la Société de Presse et d'Impression (SPI), Conakry.
- Kabah, L., (1995)., Lettre à un ami sur la politique et le bon usage du pouvoir, Présence africaine.
- Keïta, Sidiki K. (1978). Le PDG. artisan de l'indépendance nationale en Guinée (1947-1958), INRDG, Bibliothèque nationale, Conakry
- (1977). Ahmed Sékou Touré. l'homme du 28 septembre 1958, 2 édition INRDG, Bibliothèque nationale, Conakry.

- Kondé, Sako. (1974). Guinée: le temps des fripouilles, La pensée universelle, Paris.
- Kaké, I.B. (1987). Sékou Touré. le héros et le tyran, JA, n.3.
Le Monde., Organe d'information, Édité par la S.A.R.L., Paris
- Maurice, A. (1987 A). "Guinée 85: État, corruption et trafics", Les temps modernes, 487.
- Ministère du plan et des finances, division Enquêtes et prix, "Rapport sur les conditions de vie des ménages à Conakry de 1986 à 1989", 1889, 18 P. + 11 tableaux.
- Ministère du Plan et de la coopération Internationale, "Recensement Général de la population et de l'habitat", 1983, 172 p.
- Ministère du Plan et de la coopération Internationale, "Recensement des établissements du secteur non-structuré urbain à Conakry, Kankan, kindia, Mamou et Labé", 1988.
- Ministère du Plan et de l'Économie, "Situation économique et sociale", 1995.
- ministère du Plan et de la Coopétation. "Dimensions Sociales du développement et lutte contre la pauvreté", 1994.
- Niane, D. T., (1960)., "Soundjata ou l'épopée mandingue", Présence africaine, Paris.
- Paulme, D., (1954)., Les gens du riz: kissi de Haute Guinée française, Paris,
- Person, Y., (1956)., "Les Kissi et leurs statuettes de Pierre dans le cadres de l'histoire ouest-africaine", Bull. de l'IFAN., XXIII-B, 1-2, pp.1-59.
- Rivière, C., (1983)., "Étude sur Conakry", in Rapport scientifique du programme Villes. Paris, Université de Paris VII-CNRS, pp.241-252.
- (1978)., Classes et stratification sociale en Afrique: le cas guinéen, Paris, PUF.
- (1974)., "Les partis politiques guinéens avant l'indépendance", Revue française d'études politiques africaines, 107.
- (1973)., "Comportements ostentatoires et style de vie des élites guinéennes", Culture et développement, vol. 5, no 3, pp. 483-499.
- (1973)., "Purges et complots au sein du Parti Démocratique de Guinée", Revue française d'études politiques africaines, pp.31-47.

- (1971). "Les conséquences de la réorganisation des circuits commerciaux en Guinée", Revue française d'Études politiques africaines, n.66, pp. 74-96
 - (1969 A). "De l'objectivité des classes sociales en Afrique noire", Cahiers Internationaux de sociologie, XLVII.
 - (1969 B)., "L'intégration des ethnies guinéennes", Afrique- Documents, 101,
 - (1966)., "La Toponymie de Conakry et du Kaloum", Bulletin de L'IFAN, XXVIII, série B, 3-4, pp.1009-1018.
- Salvaing, B., (1992)., "Les jeunes et le développement des medersas au Fouta-Djalon face à la culture traditionnelle", in Les jeunes en Afrique, (éds) d'Almeida- Topor, H; Coquery- Vidrovitch, C; Goerg, O; Guitart, F; L'Harmattan, Paris, PP.430-442.
- Schwartz, J., (1989)., "L'ajustement au quotidien", Politique africaine, n.36, pp.89-96.
- Sow, A. M., (1989)., "Conflits ethniques dans un État révolutionnaire: le cas guinéen", in J.-P. Chrétien et G prunier (sous la dir. de), Les ethnies ont une histoire, Paris, Karthala-ACCT, pp.387-404.
- Sow, A., (1969)., Chroniques et récits du Foûta Djalon, Librairie C. Klincksieck, Paris.
- Suret-Canale, J., (1992)., "L'indépendance de la Guinée: le rôle des forces intérieures", in Agron, C. R. et Michael, M. (dir.), L'Afrique noire française: l'heure des indépendances. Paris, CNRS.
- (1970)., La République de Guinée, éd. sociales, Paris.
- Touré, A. S., (sd)., L'Afrique et la révolution (Tome XIII), édité en Suisse.
- Touré, kindo., (1992)., Guinée-L'unique survivant du <<complot Kaman-Fodéba>>, L'Harmattan, Paris.
- Wallerstein, I., (1962)., "L'idéologie du P.D.G", Présence africaine, XL, pp. 44-56.
- World Bank, "Financial SEGAL preparation", Back-to- Office Report, 1988.
- World Bank, "Guinea: FIAS diagnostic review of the investment climate", 1988.
- World Bank, "Initiating memorandum for a private sector promotion project", 1989.

World Bank, "Republic of Guinea: Country Economy Memorandum", N. 8774-GUI, 1990.

World Bank, "Guinea framework paper", 1991 to 1994, 1991.